TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — Nº 10 722 — 24 PAGES — SAMEDI 21 JUILLET 1979

LE SOMMET DE MONROVIA

L'O.U.A. préconise un référendum sur l'avenir du Sahara occidental

LIRE PAGE 7



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 1,60 m.; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 15 fr.; Canada, $ 0,85; Côte-d'Ivoire, 180 F CFA; Danemark, 4 kr.; Espagne, 50 pes.; Grande-Bretagne, 30 p.; Grèce, 30 dr.; Iran, 70 ris.; Italie, 500 L.; Liban, 250 p.; Luxembourg, 15 fr.; Norvège, 3,50 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 27 esc.; Sénégal, 160 F CFA; Suède, 3 kr.; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 18

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 Paris
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23

Le remaniement de l'« équipe » Carter

Ouvrir les yeux

C'est une situation économique et financière particulièrement menaçante que M. Jimmy Carter a confiée à sa nouvelle équipe La mission de gérer. Elle résulte d'abord du fait que, depuis au moins deux ans, l'administration n'a jamais su établir un diagnostic clair sur les questions importantes à résoudre, et que, en conséquence, sa politique, à une ou deux tardives exceptions près, a été ou bien inexistante ou bien incertaine, incapable de déterminer un ordre de priorité dans les objectifs à atteindre. A cela s'est ajouté le nouveau choc infligé par l'OPEP aux pays importateurs de pétrole, parmi lesquels les Etats-Unis occupent désormais le premier rang. Un choc extérieur dans lequel le chef de la Maison Blanche, malgré son « mea culpa » retentissant du 15 juillet, a tendance à voir la cause la plus importante de ses difficultés actuelles.

Les remarquables performances de l'économie américaine après la récession (plus profonde aux Etats-Unis que partout ailleurs) de 1974-1975, et surtout depuis 1977 (première année du mandat de M. Carter), expliquent la confiance en soi dont ont fait longtemps preuve M. Michael Blumenthal et les autres collaborateurs dont le président vient de se décider à se séparer. Leur autosatisfaction ne passait pour de l'insouciance... ou de l'incompétence, qu'aux yeux d'un cercle étroit d'hommes politiques (dont le chancelier Schmidt) ou de banquiers en général étrangers, et donc peu ou pas du tout écoutés. Pourquoi faire la fine bouche alors que, grâce à la création de huit millions d'emplois nouveaux depuis la fin de 1976, le chômage a été réduit à peu de chose pour la population blanche et sensiblement réduit pour les minorités ? Que la restauration du quasi plein emploi (selon les normes américaines) ait été pour une part acquise au prix d'un arrêt presque total des progrès de la productivité est une préoccupation qui est normalement apparue après coup. Comment s'en étonner alors que le produit national continuait à s'accroître sur sa lancée à un rythme encore inégalé (+ 4,9 % en 1977, + 4 % en 1978), faisant contraste avec la morosité du climat des affaires dans les autres grands pays industrialisés ? Encore actuellement, la demande privée pour la plupart des produits (les plus en vedette, en tout cas, comme les grosses voitures) ou bien s'est beaucoup ralentie ou bien a diminué, mais tout semble indiquer que les dépenses d'investissement des entreprises, dont les profits sont en nette augmentation, continuent à progresser.

D'abord souhaitée pour des raisons commerciales par l'ancien secrétaire au Trésor, auquel succède M. William Miller (jusqu'alors président du Système de réserve fédéral), la baisse du dollar n'a commencé à faire lever les sourcils à Washington qu'à partir du moment où elle a pris les allures d'une débâcle. Les mesures de redressement qui s'imposaient depuis plusieurs mois pour contrecarrer la formidable expansion du crédit bancaire ont été enfin prises le 1er novembre 1978. Elles ont rétabli jusqu'au mois de juin dernier la situation sur les marchés des changes. Mais le relèvement des taux d'intérêt au-dessus de 10 %, niveau de crise, a été trop tardif pour empêcher l'inflation, dont le rythme annuel est aujourd'hui de 13,50 %, de retrouver le triste record d'août 1974, précédant de peu la plongée dans la récession.

Le dollar est tombé si bas que quelques mesures courageuses suffiraient à en enrayer la chute, mais elles sont difficiles à prendre alors que, aux dires de M. Miller lui-même, le risque d'une forte récession est plus grand que prévu. La nouvelle équipe sura-t-elle se convaincre à temps que les problèmes américains n'ont de chance de se résoudre que si Washington cesse d'avoir les yeux fixés sur les objectifs intérieurs à court terme ?

• M. Miller remplace M. Blumenthal au Trésor
• Les départements de la santé et de la justice changent aussi de titulaire

M. Carter a accepté, jeudi 19 juillet, la démission de M. Blumenthal, secrétaire au Trésor, qui sera remplacé par le président du Système fédéral de réserve, M. William Miller. La Maison Blanche a également annoncé le départ de M. Califano, qui cède la place à la tête du département de la santé, de l'éducation et des affaires sociales, à Mme Patricia Harris, jusqu'alors secrétaire au logement et au développement urbain. M. Griffin Bell, attorney général (ministre de la justice), qui avait souhaité quitter la vie publique indépendamment du remaniement actuel, sera remplacé par son adjoint, M. Benjamin Civiletti.

Le sort de M. Schlesinger, secrétaire à l'énergie, démissionnaire comme ses collègues, est toujours incertain. Selon l'A.F.P., il serait remplacé par M. Charles Duncan, secrétaire adjoint de la défense, ancien directeur de la firme Coca-Cola.

Le département d'Etat a, d'autre part, mis en garde jeudi les équipages de pétroliers naviguant dans le Golfe contre des actions terroristes qui pourraient avoir lieu lundi 23 juillet dans le détroit d'Ormouz. (Lire page 7.)

Sur les marchés des changes, la remontée du dollar amorcée jeudi s'est poursuivie à un rythme très modéré. A l'inverse, les cours de l'or ont fléchi, revenant en dessous de 300 dollars l'once. (Lire page 22.)

De notre correspondante

Washington. — M. Carter manquerait-il du sens du *timing*, cette perception aiguë qui sait faire choisir aux véritables hommes d'Etat le moment opportun pour prendre la décision qu'il faut ? Le « coup de balai » annoncé mardi 17 juillet paraît, en effet, sur le point de manquer son but et de faire perdre au président le bénéfice des trois bons discours prononcés en début de *semaine*.

Ce n'est certes pas la première fois qu'un chef de la Maison Blanche procède à un remaniement profond de son équipe, mais, aux dires des vieux habitués du Capitole, c'est la première fois peut-être que l'opération se déroule dans un pareil climat d'incrédulité ironique.

Papa gâteau devenu père fouettard, M. Carter essaie de faire croire aux Américains que les doutes qu'ils ont pu nourrir sur la capacité du chef de l'exécutif de diriger le pays proviennent des erreurs et de la mauvaise volonté de certains membres de son entourage.

NICOLE BERNHEIM.

(Lire la suite page 6.)

Le sort des réfugiés indochinois

• Genève : M. François-Poncet souhaite une « émigration ordonnée » et annonce l'accueil en France de 5 000 personnes supplémentaires
• Washington : la 7e flotte portera secours aux Vietnamiens en mer de Chine
• C.E.E. : l'aide à Hanoï reprendra si les départs sont organisés

Le secrétaire général des Nations unies, M. Waldheim, a ouvert, vendredi 20 juillet, à Genève, la conférence internationale sur « les personnes déplacées de l'Asie du Sud-Est », à laquelle assistent les représentants de soixante et onze pays. Il a exprimé sa gratitude aux pays directement affectés par ce « problème déchirant », ainsi qu'à ceux pouvant contribuer à une « solution durable ».

M. François-Poncet a demandé au Vietnam « d'instaurer et d'appliquer un moratoire de six mois pendant lequel les départs seraient suspendus », à l'exception de ceux entrant dans le cadre de l'accord passé entre Hanoï et le H.C.R. Ce moratoire, a indiqué le ministre des affaires étrangères, devrait permettre de décongestionner les centres de réfugiés dans les pays asiatiques de premier accueil. Il a, d'autre part, annoncé que la France donnerait asile à une « nouvelle série de cinq mille réfugiés » « en fonction des possibilités d'hébergement », en plus des cinq mille réfugiés récemment acceptés et des quotas mensuels d'admission.

A Washington, M. Carter a déclaré, jeudi 19 juillet, que des bateaux de la VIIe flotte et des avions seraient envoyés au secours des réfugiés de la mer.

A la veille de l'ouverture de la conférence, l'Assemblée européenne de Strasbourg s'est prononcée en faveur de la décision prise par la Commission de Bruxelles de suspendre provisoirement l'aide alimentaire européenne au Vietnam. Devant l'Assemblée, M. Cheysson a dit que la C.E.E. reprendra son aide si Hanoï est d'accord pour organiser les départs.

De notre envoyé spécial

Genève. — Répondant aux souhaits de bienvenue de M. Waldheim qu'il a remercié de ses efforts *« pour résoudre la crise en Asie du Sud-Est »*, M. Hartling, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, a rappelé les chiffres qui donnent la mesure d'un problème *« qui dure maintenant depuis plus de deux ans et qui est plus grave que jamais »*.

« Plus d'un million de personnes ont quitté les trois Etats de la péninsule indochinoise depuis 1975, a-t-il dit. *Plus de cinq cent cinquante mille d'entre elles ont cherché asile en Asie du Sud-Est. Deux cent mille ont été ensuite réinstallées hors de cette Asie du Sud-Est. Trois cent cinquante mille sont actuellement dans les pays de l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est : Indonésie, Malaisie, Singapour, Philippines, Thaïlande) ou à Hongkong, dans l'attente de solutions durables. Cent vingt-sept millions de dollars ont été distribués par le H.C.R., en nature ou en espèces, pour les réfugiés (depuis 1975). Pour le reste de l'année 1979, seulement, il faudra au moins 50 millions de dollars supplémentaires pour accomplir le programme du H.C.R. en Asie du Sud-Est. »* Ces besoins, a précisé M. Hartling, sont susceptibles d'augmenter si le flot des réfugiés s'amplifie.

Le haut-commissaire, qui a remercié les pays de l'ASEAN *« pour les initiatives qu'ils ont ont déjà prises »*, a lancé un appel remarqué aux pays d'Amérique latine pour qu'ils accueillent des réfugiés à titre définitif.

Après avoir rappelé qu'un accord avait été conclu entre le H.C.R. et Hanoï pour *« des départs en ordre dans le cadre de la réunion des familles »*, M. Hartling s'est déclaré *« heureux d'annoncer que des vols résultant de cet accord avaient commencé »*. Il faisait allusion à l'arrivée, à Bangkok, jeudi matin, d'un avion de réfugiés en provenance de Ho-Chi-Minh-Ville et affrété par les Chinois.

Manifestement désireux de ne pas « enfoncer » le Vietnam, M. Hartling a rappelé qu'il y a, en dehors des Indochinois *« des millions de réfugiés et de personnes déplacées qui sont aussi en détresse »*.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

(Lire la suite page 3.)

La marée noire mexicaine dépasse celle de l'« Amoco-Cadiz »

Une nappe de pétrole, longue d'une quarantaine de kilomètres et provenant du puits mexicain Ixtoc One (en éruption depuis le 3 juin), a atteint, le 19 juillet, la côte à quelque 200 kilomètres au nord de Vera-Cruz. Selon un océanographe américain, la marée noire pourrait arriver sur les côtes du Texas d'ici deux semaines.

La marée noire mexicaine va battre, le 21 juillet, le « record » de 223 000 tonnes détenu, depuis 1978, par celle du naufrage, sur les côtes bretonnes, du pétrolier géant « Amoco-Cadiz ». Et ce n'est pas fini, puisque l'éruption ne pourra pas être arrêtée avant plusieurs semaines, c'est-à-dire lorsque le forage d'un ou deux puits déviés sera terminé.

(Lire page 10 l'article d'YVONNE REBEYROL.)

L'INDE APRÈS M. DESAI

La crise politique consécutive à la démission, le 15 juillet, du premier ministre, M. Desai, continue de provoquer une vive tension en Inde. Aucune des personnalités susceptibles de former le nouveau gouvernement et notamment le chef de l'opposition, M. Chavan, ne semblait, à la fin de la semaine, en mesure de s'assurer le soutien d'une majorité parlementaire.

Sur le plan économique, l'Inde accumule des stocks alimentaires importants, ce qui écarte peut-être à court terme le spectre de la disette mais n'empêche pas la paupérisation d'une partie de la population.

I. — La fin des disettes ?

De notre envoyé spécial ALAIN VERNHOLES

New-Delhi. — L'Inde tourne une page de son histoire et peut-être définitivement. En ce mois de juillet 1979, ses greniers et ses silos débordent de céréales : vingt millions de tonnes de réserves qu'il est impossible de stocker dans de bonnes conditions, faute de moyens suffisants. Assurément, l'abondance des récoltes a surpris tout le monde et d'abord les gouvernants. L'humidité, la poussière, les insectes et les rongeurs : dix, quinze, peut-être vingt pour cent de cette précieuse nourriture vont se perdre cette année.

Quatre moussons d'été généreuses et bien réparties sur l'ensemble du pays ont, depuis 1976, largement favorisé cet événement historique que la « révolution verte » entreprise il y a plus de dix ans (développement de l'irrigation, emploi d'engrais et de pesticides, usage de nouvelles semences à haut rendement) avait silencieusement préparé, notamment au nord-ouest de l'Inde. Après dix années de progrès trop lents au cours desquelles la production de céréales avait augmenté à peine plus vite que ne croissait la population, l'abondance des pluies a permis que se réalise, à partir de 1976, ce que peu d'Indiens avaient seulement imaginé : la production alimentaire de base (céréales et légumineuses) a atteint en 1977-1978 le chiffre record de cent vingt-cinq millions de tonnes (1). La récolte de 1979 s'annonce excellente.

Le plus étonnant est que les stocks actuels — assez abondants, estime-t-on, pour faire face à deux ou trois mauvaises moussons — soient complètement indiens, ne devant rien cette fois ni aux plaines américaines ni aux terres noires d'U.R.S.S. Et comme si tout cela n'était pas assez nouveau, New-Delhi doit maintenant chercher — faute de pouvoir la bien conserver, faute aussi de pouvoir l'écouler sur le marché intérieur — à se débarrasser d'une partie de cette richesse. Cela se fait discrètement, l'opinion publique risquant de ne pas admettre facilement qu'on puisse se séparer d'un bien qui a fait si longtemps et si cruellement défaut.

C'est donc presque en catimini que l'Inde a remboursé — en blé — des achats effectués il y a quelques années à l'U.R.S.S., se payant même le luxe de « prêter » des quantités importantes de céréales à plusieurs voisins asiatiques, dont le Vietnam et l'Indonésie. Et comme le blé indien a tout de même aussi vocation à être consommé par des Indiens, le gouvernement a essayé de payer en céréales les journaliers qui travaillent sur les chantiers publics. Joliment baptisée *« de la nourriture pour du travail »*, la formule n'a pas eu beaucoup de succès et l'on se désole à New-Delhi que 150 000 tonnes *« seulement »* aient été écoulées de la sorte en 1977-1978. Aussi s'est-on promis d'en distribuer un million cette année, sans qu'on sache d'ailleurs comment cet objectif pourrait être atteint puisque, avant sa démission, M. Charan Singh, le ministre des finances avait réduit de moitié dans le budget pour 1979-1980 les sommes qui avaient été consacrées au programme *« nourriture pour du travail »* dans l'exercice précédent.

(Lire la suite page 22.)

(1) Malgré ces records, la comparaison avec la Chine n'est pas favorable à l'Inde qui produit 125 millions de tonnes pour 650 millions d'habitants (192 kg par tête) contre 295 millions de tonnes pour 966 millions d'habitants (305 kg par tête).

AU JOUR LE JOUR
Humanitairement vôtre

Au cours de cette conférence de Genève, il s'agit tout simplement de mettre d'accord des puissances occidentales comme la France et les Etats-Unis qui ont un passé dans la région, les autorités de Hanoï qui ne voient là qu'un problème strictement humanitaire, la diplomatie de Pékin qui y voit tout le contraire et les pays du Sud-Est asiatique qui accueillent les réfugiés et ne veulent plus en entendre parler.

Chacun aura compris qu'il ne s'agit donc pas un instant d'une affaire politique, et c'est sans doute pourquoi les réfugiés — qu'ils soient khmers, laotiens ou vietnamiens — ne sont pas officiellement représentés à Genève. D'ailleurs, à bien y réfléchir, pour que cette conférence soit un succès total, l'idéal serait que les réfugiés n'existent pas.

BERNARD CHAPUIS.

« LES CHOÉPHORES », D'ESCHYLE, A AVIGNON
Une tragédie roumaine

En présentant « les Choéphores » aux Rencontres du Verger, Jacques Lacarrière disait les difficultés de jouer aujourd'hui les tragédies grecques. En leur temps, elles étaient interprétées par des citoyens musiciens capables de passer du chanté au parlé sur des rythmes très marqués et très diversifiés, au cours d'une même tirade. Elles étaient écrites par un poète capable de participer à l'action et même de la mener.

Cette unité perdue est aujourd'hui impossible à reconstituer. Aussi a-t-il prévenu : le spectacle du metteur en scène Lucian Pintilié, adapté en français par Antoine Golea, sur la musique d'Aurel Stroë, dirigée par Boris de Vinogradov, dans une scénographie et des costumes de Radu Miruna Boruzescu et coproduit par France-Culture, est un opéra où il ne faut pas chercher la tragédie.

D'ailleurs les murs et les galeries du cloître des Célestins, et son arbre penché, ne peuvent en aucun cas être utilisés comme un amphithéâtre. Mais les plates-formes, les escaliers, les palissades de bois fruste qui dégagent plusieurs niveaux d'altitude donnent un effet très beau de montagnes rudes, où on peut s'attendre à une affreuse histoire de vengeance et de parricide.

COLETTE GODARD.

(Lire la suite page 16.)

Le Monde

idées

CHYPRE

Le 20 juillet 1974 : il y a cinq ans, invoquant le droit d'intervention que lui reconnaissaient les accords de Zurich et de Londres de 1959, le gouvernement turc faisait occuper par ses troupes une partie de l'île de Chypre, en réplique au coup d'État d'extrême droite déclenché contre Mgr Makarios par Nikos Sampson. Trois semaines plus tard, les troupes turques étendaient leur zone d'occupation, imposant un partage de fait que toutes les tentatives de négociation et de médiation ont été impuissantes, jusqu'à présent, à remettre en cause.

Une terre d'amitié

par PIERRE MARCILHACY (*)

LANCEE au fond de la Méditerranée orientale, avec un doigt dirigé vers l'Asie, dont il y a des millénaires elle dut se séparer, Chypre doit être, et est, pour la France un sujet d'inquiétudes et une terre d'amitié.

Inquiétudes, car si les nations intéressées la laissent pourrir par l'injustice, la violation des droits de l'homme, le dépeuplement et le repeuplement forcés sous la protection des armes turques qui assurent la survivance d'une annexion de fait, on se demande ce qui restera dans cette région du monde de la civilisation occidentale.

Où pourront atterrir, pour sauver leurs vies, les Libanais fuyant les combats sinon sur le sol de Chypre, à Limassol ou à Paphos ? Où pourrons-nous conserver les témoignages de la Grèce, de Rome et ceux des croisades, sinon à Chypre ? En quel pays fort éloignés de nos côtes pourrions-nous trouver un peuple qui aime autant la France et est prêt à s'y attacher parce qu'il sait le prix et le goût de la liberté ? Enfin, l'évolution de la situation au Proche-Orient nous oblige à réfléchir sur la poussée d'un islamisme de combat tel qu'il sévit en Iran, tel qu'il pourrait, demain, se répandre en Turquie : que deviendront alors les Chypriotes grecs en présence d'une armée turque obéissant, qui sait, à un ayatollah répressif ?

La France en général ignore que sur la terre de Chypre est tombé, faisant plus de quatre mille morts, le sabre de l'armée turque ; que, depuis 1974, deux cent mille Chypriotes ont dû quitter leurs maisons et leurs terres, que le reste de la population (environ quatre cent mille) a réussi à accueillir. L'île est coupée par une ligne aussi infranchissable que le mur de Berlin. Des fils, depuis quatre ans, ne peuvent revoir leurs pères, et les terres vidées de leurs fermiers sont attribuées par force à des Turcs d'Anatolie que, d'ailleurs, apprécient fort peu les Chypriotes d'origine turque, qui subissent, la rage au cœur, une invasion prétendument organisée à leur profit.

Et puis, ces morts que nous venons de citer comportent des fantômes. Ce sont les deux mille disparus pour lesquels — nous en portons personnellement témoignage — la Turquie et son « gauleiter », M. Denktash, se refusent à fournir le moindre renseignement, à permettre la moindre enquête internationale. Et pourtant, des indices sérieux de la survie de certains ont été signalés et offerts.

Pourquoi ne pas permettre que des familles sortent, même par l'assurance d'une mort officielle, de la désespérante attente ? Quelle inutile torture mentale infligée aux survivants et pourquoi, oui pourquoi ? la Turquie ne veut-elle pas que l'on sache ?

Face à ses malheurs, Chypre, même privée de l'indomptable Mgr Makarios, poursuit, avec le président Kyprianou, sa route et donne l'exemple d'un quasi-miracle économique : inflation autour de 7 % ; chômage environ 2 % ; voies de communication restructurées et entretenues (quatre-vingt mille voitures pour six cent mille habitants) ; mise en valeur du moindre morceau de terre cultivable ; implantation d'usines légères ; développement de l'éducation et de la protection de la santé publique ; liberté politique totale et libre accès aux Chypriotes turcs, alors que les Chypriotes grecs ne peuvent passer le rideau de barbelés de l'armée turque sans recourir à l'ONU.

Et ce petit peuple, qui se forge peu à peu son sens national tout *en commerçant avec le monde entier*, travaille comme on ne le fait guère au Proche-Orient, comme on a presque oublié de le faire en Europe occidentale.

D'année en année, la vie des hommes se transforme avec leur cadre de vie, dans l'ordre et la bonne humeur, malgré les deuils et les brimades internationales.

Il reste le mystère du rôle de l'Eglise orthodoxe et autocéphale à laquelle la rumeur attribue un poids économique considérable. Elle demeure assurément puissante, mais ne paraît pas chercher à peser sur la vie politique, sinon dans le sens de l'unité et de l'indépendance nationales. Fasse le ciel que tous ses prêtres et évêques soient animés par la même foi et la même habileté politique que l'ethnarque qui, du haut de sa tombe sur les monts Troodos, veille sur son île.

Enfin Chypre est pour la France *une terre d'amitié. Notre présence* date des croisades, et, si les Lusignans y ont laissé des traces monumentales, seuls subsistent de notre passage les bons souvenirs.

A Chypre, on parle anglais, mais le français, seconde langue, gagne du terrain, et chacun voudrait penser français. Alors, il nous faut aider en tous domaines ce morceau privilégié par les dieux de terre occidentale. Les temps ne sont pas loin où il faudra préserver notre patrimoine commun de culture et de liberté. N'abandonnons jamais cette île où Aphrodite aimait à se baigner. Les dieux grecs savaient ce qu'il faut faire bien mieux que nos machines modernes à créer le superflu.

La Turquie, pour sortir de sa crise économique, demande, paraît-il, une aide de 15 milliards de dollars. Nous n'y voyons que des avantages si, par préalable, elle fait respecter à Chypre, par ses armées et ses mandataires, les droits de l'homme et les accords d'Helsinki.

On ne saurait allouer des crédits pour fournir des armes et des moyens à ceux qui s'en servent pour nier les uns et violer les autres.

(*) Sénateur de la Charente (non-inscrit).

Pour une communauté de paix ?

par POLYS MODINOS (*)

LE premier des droits de l'homme est le droit à la vie ; le premier des droits du citoyen est le droit à la sécurité ; le premier des droits du peuple est le droit à la liberté. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, comme un aveu de nos péchés, les déclarations conventions, chartes et pactes se multiplièrent. Les uns exprimaient « l'idéal commun à atteindre par tous les peuples », les autres se voulaient l'expression d' « un régime véritablement démocratique » et tous s'attribuaient le mérite de sauvegarder la paix.

Jamais, dans la longue histoire du droit, l'homme n'a disposé d'un si grand nombre d'instruments juridiques, élaborés pour sa protection et son bonheur. Et pourtant, jamais l'humanité, dans son uniformité et sa diversité, n'a affronté les périls d'un si grand désordre. Et alors que le mot « démocratie » fut banni des accords d'Helsinki, nous assistons, jour après jour, à des bouleversements qui se succèdent et dont la cause pour certains est facile à saisir, tandis que pour plusieurs autres, elle nous échappe.

Un fait divers que les assassinats, les exécutions, les massacres, les coups d'Etat, les exterminations des groupes ethniques, les centaines de milliers de réfugiés qui meurent sur les routes d'exil... Un fait divers que cet amalgame de souffrances, alors que la crise énergétique fait apparaître au loin le spectre de la guerre.

Comment, *dans ces conditions, remplir mon devoir envers mon* pays, en rappelant que ce 20 juillet marque le cinquième anniversaire de l'invasion de Chypre par l'armée turque et de l'occupation de 40 % du territoire de l'île ? Comment, une fois de plus, parler de nos six mille morts, deux mille disparus, deux cent mille réfugiés chassés brutalement de leurs foyers ancestraux. Par quels mots dénoncer de tels crimes ?

Serait-ce dans le grand nombre des malheurs qui frappent le monde que nous chercherions apaisement et consolation, ou bien devrions-nous plutôt essayer de créer une véritable communauté de sentiments entre les peuples, qui tous espèrent et veulente vivre en paix. Lorsqu'il est question des enseignements de l'Histoire, il ne faudra pas oublier que celle-ci est également un immense cimetière de peines et de sacrifices oubliés.

(*) Ambassadeur de Chypre au Vatican, ancien ambassadeur à Paris, membre correspondant de l'Institut.

UN CADEAU D'ATTILA ?

par ROGER MILLIEX (*)

DANS son reportage « La Turquie : une démocratie chaotique », Jean-Pierre Clerc se faisait l'écho d'une certaine amertume de l'opinion publique turque qui, écrivait-il, « *unanime, a considéré que l'Ouest avait eu une attitude partiale en faveur de la Grèce, oubliant la tentative de coup d'Etat pro-hellène de M. Sampson contre Mgr Makarios, oubliant, en outre, que l'action d'Ankara avait contribué à la chute des colonels à Athènes* ». (*Le Monde* du 29 juin.)

La formule : « *La tentative de coup d'Etat pro-hellène de M. Sampson* » fait par trop honneur et à ses « patrons » athéniens (« pro-hellène ! ») et à ce gangster au petit pied (au temps de l'EOKA, les Anglais les plus favorables à la cause chypriote ne l'avaient-ils pas surnommé « the killer », le tueur ?), fantoche ridicule mais malfaisant jailli comme un diable de sa boîte après que les tanks télécommandés par des dictateurs galonnés eurent fait, eux, le beau travail, dans la matinée du 15 juillet 1974, en renversant matériellement le gouvernement légal de la République indépendante de Chypre. Mais pouvons-nous croire que la Turquie n'est intervenue à Chypre que dans un grand élan de généreuse solidarité démocratique, en vue de « contribuer à la chute des colonels » et pour faire ainsi à la Grèce le beau cadeau du retour à la démocratie ? Si cadeau il y eut, il fut bien involontaire : tout simplement « *à quelque chose malheur fut bon* », ou, comme dit le peuple grec, « *tout obstacle peut se tourner en bien* ». Mais cela n'annule ni l'obstacle toujours dressé par l'occupation militaire qui s'éternise ni le malheur, et depuis cinq ans les Chypriotes sont dans le malheur, je dirais *tous* les Chypriotes, car la communauté turque non plus ne semble pas particulièrement heureuse en zone occupée si l'on en juge par les griefs *quotidiens d'ordre économique*, social et psychologique adressés dans sa propre presse contre son administration et contre les frères de sang — militaires et colons — venus de la côte d'en face lui faire la loi, l'exploiter et l'humilier.

En réalité, si le motif invoqué par Ankara, en juillet 1974, fut « le rétablissement de l'ordre constitutionnel » dans l'île, l'intervention aurait dû cesser à l'instant même où l'ordre constitutionnel fut rétabli, et il le fut, dès le 23 juillet, bien avant donc le retour à Nicosie du président Makarios. Or, au contraire, l'opération Attila II, en août de cette même année 1974, n'a fait qu'élargir considérablement la zone occupée jusqu'à environ 40 % du territoire. En fait, Ankara a trouvé dans le coup de force démentiel des dictateurs d'Athènes l'occasion rêvée de réaliser des visées que, on le sait chaque jour davantage, il méditait depuis au moins dix ans. En effet, les preuves formelles abondent de l'existence d'un projet turc de démantèlement de Chypre, à commencer par les rapports les plus officiels des représentants de l'O.N.U. (rapport Plazza, par exemple), et par la carte de vivisection de l'île qui parut en 1964 dans la presse chypriote turque, coïncidant assez exactement avec celle de la division d'aujourd'hui... Mais sans doute l'opinion publique turque « unanime » — n'oublions pas cependant les prises de position des partis de gauche de Turquie condamnant l'intervention militaire à Chypre et continuant depuis à militer pour l'application des résolutions de l'ONU — ignore-t-elle encore qu'Attila I et II furent le fruit d'une longue préméditation. Ainsi, ce sont les insensés anti-hellènes d'Athènes et de Nicosie qui, le 15 juillet 1974, ont servi objectivement l'expansionnisme turc et lui ont fait, eux, ce beau cadeau...

(*) Ancien attaché culturel français à Chypre.

FEUILLETON

N° 16

ATAR-GULL

●

LIVRE QUATRIÈME

CHAPITRE II
UNE RUSE

Le sinistre pirate Brulart, à bord de « la Hyène », s'est emparé du brick du négrier Benoît, « la Catherine ». Mais il est rattrapé à son tour par la frégate de Sir Edward Burnett. Au moment où celui-ci aborde « la Catherine », elle explose sous l'effet d'une machine infernale qu'y avait laissée Brulart. Le pirate en profite pour prendre la fuite en emportant une partie du « chargement » de « bois d'ébène » qu'il va vendre à un colon, M. Wil.

Ce M. Wil prend Atar-Gull à son service personnel, après l'avoir toutefois fait fouetter, considérant que l'esclave avait été responsable d'un accident survenu lors du broyage des cannes.

Atar-Gull fut donc attaché et fouetté.

Son calme, son sourire doux ne l'abandonnèrent pas un instant ; pas une plainte, pas un gémissement, c'était plutôt avec une expression de joie et de contentement qu'il recevait les coups...

Et au fait, le pauvre garçon, tout le servait à souhait ; depuis une certaine aventure, il n'avait eu qu'un but, celui de se rapprocher de M. Wil, d'être autant que possible admis dans son intérieur ; car il vivait maintenant de deux haines bien distinctes : Brulart et le colon.

Et encore la haine qu'il portait à Brulart était-elle pâle et froide auprès de celle qu'il avait vouée au bonhomme Wil.

Aussi sa conduite sage, laborieuse, réglée, soumise, portait déjà son fruit ; car, avant la correction, et comme pour la lui faire endurer plus patiemment, le commandeur lui avait expliqué qu'il allait suivre le colon, et que c'était à sa bonne conduite qu'il devait cette faveur inespérée.

Comment, après cela, n'eût-il pas béni cent fois les coups ! n'eût-il pas baisé les lanières qui le déchiraient !

Quand on eut fini, Atar-Gull fit un paquet du peu qu'il possédait, et courut tenir l'étrier de M. Wil, qui, flatté de son activité et de son peu de rancune, lui tapa *légèrement la joue* d'un air riant et paternel.

Atar-Gull partit sans même voir Narina ; il s'agissait bien d'amour vraiment...

Qu'est-ce que l'amour, dites-moi, en présence d'une bonne haine africaine, profonde et vivace ?

Quand le colon arriva près du Carbet, le soleil était fort ardent ; aussi commençait-il à regretter son grand parasol, et à se tourmenter sur sa mule, lorsqu'une voix bien connue le fit tressaillir...

Il parcourait une longue avenue d'épais tamarins, entourés de lianes et de haziers, lorsque d'un des côtés accourut, toute gaie, toute palpitante, toute rose, une ravissante jeune fille...

C'était Jenny...

Et puis, derrière elle, un beau jeune homme qui portait le parasol tant désiré... et donnait le bras à une femme à cheveux gris, un peu courbée...

C'était Théodrick et Mme Wil... (...)

« Quel est ce nouveau venu ?, demanda Mme Wil en montrant Atar-Gull.

— Un diamant... un vrai diamant, à ce que m'a assuré Jacob... Je vais lui donner la place de ce paresseux de Cham... (1).

— Tu es bien sûr au moins de cet esclave, mon ami ?...

— Tu sais que Jacob s'y connaît... Allons, allons, marchez vite, je me sens en appétit...

On arriva enfin dans une salle à manger fraîche et spacieuse, et toute cette bonne et honnête famille s'attabla gaiement autour d'un splendide déjeuner.

« Faites appeler Cham », dit M. Wil quand il eut pris son thé.

Au bout d'un quart d'heure, Cham se présenta tout tremblant.

Le colon, à demi couché sur son canapé, tenait un superbe fusil de chasse, dont il s'amusait à faire jouer les ressorts.

« Cham, dit le maître, je m'aperçois de plus en plus de ta négligence ; d'abord, tu maigris, tandis qu'un bon esclave doit toujours être bien portant pour faire honneur à son maître, et représenter le plus d'argent qu'il peut ; mes chiens de chasse dépérissaient aussi, je t'en ai ôté la surveillance ; je t'avais donné la direction de la purgerie, tu t'en acquittes fort mal. Or, tu ne mettras plus les pieds chez moi, dans la maîtresse case, tu partageras les travaux des autres esclaves ; c'est Atar-Gull, dit-il en montrant le Noir qui, déjà installé dans son poste, était assis au pied du colon, et le rafraîchissait avec un éventail, c'est Atar-Gull qui te remplacera... »

Le pauvre Cham baissa la tête en disant à voix basse :

« Pardon, maître, pardon, pardon, il y a seulement neuf jours que je néglige mes devoirs, jusque-là...

— Jusque-là, c'est vrai, tu t'étais montré un digne serviteur, dit le colon en jetant un morceau de sucre à Atar-Gull, qui le disputa à un superbe épagneul, mais depuis il a fallu ma bonté pour ne pas te laisser mourir sous le fouet du commandeur, car, Dieu me damne ! si je sais à quoi attribuer ce changement dans ta conduite ! »

Alors Cham, comme s'il fût sorti d'un combat qu'il se livrait intérieurement, articula avec peine et angoisse :

« C'est que depuis neuf jours mon fils a disparu, et je ne puis penser qu'à cette perte cruelle ; je l'aimais tant, mon premier-né !

— Ton fils a disparu ! s'écria l'honnête Wil en se levant sur son séant et en ajustant Cham avec son fusil, qui, heureusement, n'était pas chargé (Cham valait au moins trois cents gourdes), ton fils a disparu, misérable ! un négrillon Congo de la plus belle espèce ! Non content de laisser dépérir mes chiens, de maigrir toi-même, tu *me* perds ton fils ! mais tu veux donc me ruiner, misérable ! Songes-y bien !... si demain à *pareille heure ton fils n'est pas retrouvé*, si dans quinze jours tu ne commences pas à avoir un embonpoint convenable, tu seras châtié d'importance. Va-t'en, que je ne *te* voie plus ; et toi, mon fidèle Atar-Gull, tiens, voici une montre que je destinais à cette brute ; que ce soit une récompense et un encouragement ; et toi, Cham... sors ou, pardieu ! tu connaîtras ce que pèse la crosse de mon fusil. »

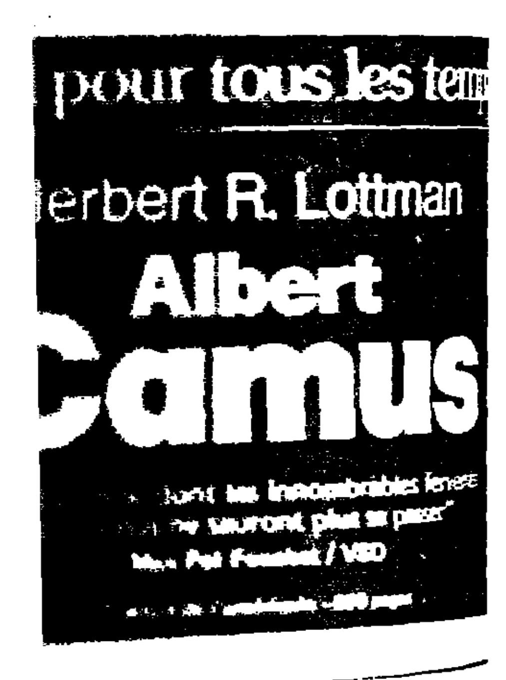
Cham sortit en jetant un *furieux* regard sur son rival qui se livrait à une joie d'enfant en approchant la montre de son oreille pour écouter le bruit du mouvement.

Voici donc Atar-Gull en *faveur* chez le colon.

EUGÈNE SUE.

(A suivre.)

(1) On ne doit pas s'étonner de voir des nègres porter des noms bibliques ou mythologiques. Sitôt qu'une « fournée » de nègres arrive dans la colonie, on les baptise ; ainsi, tous les Noirs d'une habitation ont des noms tels que Cham, Japhet, etc. Ceux d'une autre portent ceux d'Apollon, de Mars, de Vulcain, etc., selon le caprice du maître.



Le Monde

étranger

L'OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE DE GENÈVE

POINT DE VUE

Pourquoi quittent-ils le Vietnam ?

par Hugues TERTRAIS (*)

LE sort des réfugiés du Vietnam a suscité une émotion considérable. L'urgence du problème a mobilisé l'aide internationale à un niveau rarement égalé. Il reste, tout en s'efforçant de parer à la tragédie, à faire en sorte qu'elle ne puisse se perpétuer.

Il faudrait, pour tenter de comprendre, d'éviter quelques écueils :

— Sur la responsabilité du pouvoir vietnamien : il se trouve que le phénomène des réfugiés n'est pas né avec le régime actuel. En 1974, environ un an avant la fin du régime de Saigon, cent dix-huit Vietnamiens ont fui le Sud pour Hongkong. Le nombre paraît maintenant banal, mais les conditions de cet exode ressemblaient à celles d'aujourd'hui. Mais Hongkong, jugeant ces immigrants illégaux, les réexpédia au Sud, où le tribunal correctionnel de Saigon — ancien régime — les condamna à des peines allant de trois mois à un an de prison : ces fugitifs-là n'intéressaient personne. Dans le Saigon de l'époque, il fallait d'ailleurs payer fort cher le droit d'émigrer ou celui d'avoir un passeport.

— Sur la destination des réfugiés. Pratiquement tous souhaitent se rendre en Occident. Des raisons historiques ou familiales expliquent sans doute ce choix ; mais lorsque le salaire de base à Hô-Chi-Minh-Ville est de l'ordre de 50 francs, et que tout le monde y a côtoyé des étrangers au pouvoir d'achat cinquante à cent fois supérieur, l'écart des niveaux de vie joue un rôle important. Il en faut moins aux Algériens ou aux Portugais pour chercher à venir en France, ou aux Mexicains pour entrer aux Etats-Unis.

La présence d'intellectuels, de médecins, etc., parmi les réfugiés, ne doit pas faire illusion. Plus qu'il ne condamne le régime, cet exode des cerveaux rapproche la situation du Vietnam de celle des autres pays du tiers-monde : chaque année, des dizaines de milliers de scientifiques, ingénieurs, techniciens et médecins quittent ces pays pour les pays industrialisés.

Pour éviter que ne se perpétue le drame, et étant donné qu'aucun pays riche ne paraît décidé à accueillir des réfugiés autrement qu'au compte-gouttes, la seule solution est d'arrêter l'exode à sa source, de le régulariser au moins. Il faut donc analyser pourquoi tant de gens cherchent à partir.

La plupart des réfugiés du Vietnam sont d'origine chinoise. La situation politique, avec le conflit qui oppose Hanoï à Pékin, joue un rôle plus important qu'un éventuel « racisme » du régime : il n'est, en effet, pas très difficile d'imaginer qu'au moins depuis la radicalisation de ce conflit, la communauté chinoise est particulièrement surveillée, ce qui n'est jamais très agréable ; certains de ses membres avaient, en mai 1975, placé le drapeau de Pékin ou le portrait de Mao devant leur maison. Dans le contexte d'un état de guerre, par souci de sécurité ou pour s'enlever une épine du pied, il est compréhensible que les autorités aient fermé les yeux sur le départ de ressortissants d'origine chinoise et aient même prélevé une certaine taxe au passage : une manière comme une autre de conserver dans le pays des richesses qui y ont été acquises. Paradoxalement, le Vietnam n'y gagne pas grand-chose, car si l'exode provoque le départ de nombreux chômeurs, il s'y glisse aussi une main-d'œuvre qualifiée, souvent d'origine chinoise : l'industrie vietnamienne, modeste et gênée par le manque de pièces détachées, se trouve ainsi menacée de paralysie. Alors, une question : les départs seraient-ils aussi nombreux si la situation matérielle était meilleure ?

Origine : Saigon

Plus qu'une origine ethnique, en effet, la plupart des réfugiés ont une origine géographique commune : l'agglomération saigonnaise. La vie n'y est pas facile : le chômage sévit — la majorité des trois millions et demi de chômeurs que compte le Vietnam y réside ; la nourriture manque, ou le pouvoir d'achat pour l'acquérir, entretenant une psychose de la faim dans certains milieux. Beaucoup de familles en sont réduites à vendre leurs biens — qui entrent en circulation dans des réseaux spéculatifs. La corruption a pris d'importantes proportions.

On peut accuser le régime de tous les défauts, lui reprocher de ne pas avoir su « prendre » Saigon, tout cela pèsera moins lourd que les contraintes dont il a hérité en 1975, et que le blocus que les Etats-Unis et la Chine lui imposent depuis.

Quand, en 1975, les chars de l'armée populaire sont entrés dans Saigon, les bombardiers américains ne survolaient plus le Vietnam depuis environ un an et demi. Mais ils y avaient largué près de 8 millions de tonnes de bombes. Ce sont toujours les conséquences de ce feu d'artifice qui font le Vietnam actuel. Faut-il encore rappeler quelques données ? Un taux d'urbanisation démesuré dans le Sud pour le niveau de développement ; une proportion démesurée d'actifs pratiquant le petit commerce, véritable activité de survie dans les villes, que seule l'assistance américaine rendait possible ; des surfaces cultivées abandonnées du fait des bombardements et des défoliants : à partir de 1965, date où les Etats-Unis intervinrent massivement, la capacité productrice du Sud a progressivement diminué ; la région exportait du riz, elle dut en importer, s'enfonçant dans la dépendance américaine — sans parler des conséquences du déséquilibre écologique dû à l'usage des produits chimiques. Une population déplacée enfin : dix millions de personnes au moins une fois entre 1965 et 1975 au Sud, soit la moitié de la population d'alors ; sur cette population, Washington semait, sciemment, des besoins de consommation nouveaux pour l'éloigner à jamais de la tentation communiste.

Dans ces conditions, 1975 a été une rupture : la décomposition de l'armée saigonnaise — plus d'un million d'hommes — créait autant de chômeurs supplémentaires s'ils restaient en ville, ce qui était souvent le cas ; le flux de dollars interrompu, de nombreux commerçants allaient être privés de leur emploi ; et la fin de l'assistance alimentaire américaine qui avait atteint certaines années un million de tonnes de riz, réveillait cette hantise de la faim propre aux nations paysannes.

Encore la guerre n'était-elle terminée qu'en apparence : elle avait plutôt changé de nature. Car, non contents d'avoir « coupé les vivres » au Vietnam, les Etats-Unis maintenaient contre lui un strict embargo commercial, une manière de blocus. La Chine ne tarda pas à suivre : son aide cessa progressivement, notamment son aide alimentaire, qui avait, elle aussi, atteint un million de tonnes. La Chine ayant été sur ce plan le principal soutien du Nord, comme les Etats-Unis l'avaient été au Sud, le blocus était presque total. L'aide soviétique ? Mais l'U.R.S.S. produit si peu de riz que toute sa récolte ne pourrait couvrir le déficit alimentaire du Vietnam. Les catastrophes naturelles, auquel le pays est devenu si vulnérable, la guerre avec le Cambodge puis avec la Chine, des erreurs de gestion firent le reste. Rationnement, disette : les paysans du Nord, habitués aux facéties d'une nature hostile, rodés par un socialisme « de guerre », pouvaient le supporter ; les citadins du Sud, non.

D'autant que cette nouvelle guerre a son côté « psychologique » : le terrain était favorable ,et il serait naïf d'imaginer que les Etats-Unis ou la Chine auraient renoncé à utiliser cette arme diabolique pour tenter de « déstabiliser » le Sud. Déjà en 1975, le départ des Américains avait provoqué une panique. En 1978, lorsque la Chine envoya un paquebot à Ho-Chi-Minh-Ville — il n'eut pas l'autorisation d'accoster, — pour rapatrier ses nationaux « persécutés », il y eut une nouvelle panique : deux mille places pour un million de personnes, c'était créer le trouble à bon compte. Et il y a les rumeurs circulant dans la communauté catholique, qui ne peuvent toutes naître spontanément : un bateau du Vatican circulerait au large pour recueillir les chrétiens ; la Sainte Vierge aussi serait apparue, les exhortant à faire des préparatifs pour fuir le pays — c'était le mois dernier ; l'archevêque de Ho-Chi-Minh-Ville dut démentir.

Face à ce dramatique problème, le régime s'est-il croisé les bras, comme s'il devait abandonner ces « mauvais » citoyens à leur naufrage ? Certes non. Les autorités mises en place à Ho-Chi-Minh-Ville après le départ des Américains avaient un programme : pour survivre, il fallait que, en dix-huit mois, un million et demi de citadins — sur quatre que comptait l'agglomération — rentrent dans leurs villages ou rejoignent les « nouvelles régions économiques » établies là où la guerre n'avait laissé que des friches. Telle quelle, l'agglomération n'était pas viable. Mais le plan était, semble-t-il, trop ambitieux : les départs n'étaient pas imposés et beaucoup de ceux qui tentaient l'aventure rentraient déçus. Le « retour à la terre » s'effectuait dans des conditions difficiles, et les citadins n'avaient manifestement pas l'enthousiasme des moines défricheurs du Moyen Age. On repoussa à 1980 l'objectif du million et demi de départs. Mais, même en usant de la contrainte au départ, beaucoup de citadins revenaient vivre d'expédients à Saigon :

Une mystification

Qu'une grande partie de la population saigonnaise aimerait partir vers des cieux où le niveau de vie est plus élevé, c'est logique sans être très nouveau. Mais on est arrivé aujourd'hui à un moment où la conjonction des situations intérieure et internationale crée à Ho-Chi-Minh-Ville une atmosphère de psychose — de la faim et du départ. Ce n'est plus le mirage urbain, mais le mirage des pays industrialisés qui joue.

Laisser les départs se poursuivre tels qu'ils se font, c'est, au-delà des drames, encourager une mystification : dans les conditions normales, aucun pays industrialisé ne peut s'offrir le luxe d'accueillir autant d'immigrés. Les départs officiels ? Près de quarante mille personnes ont emprunté cette voie depuis 1975, dotées d'un visa. Mais si les autres n'obtiennent pas assez vite ou pas du tout ce document, est-ce seulement à cause des lenteurs de l'administration vietnamienne ?

Or voici que des pays industrialisés — les Neuf, en l'espèce, — coupent l'aide alimentaire pour l'attribuer aux réfugiés, comme s'ils ne pouvaient pas faire les deux. Ils aggravent les conditions de vie au Vietnam, y suscitent ainsi des vocations au départ et, accessoirement, empêchent Hanoï d'enrayer la famine qui menace le Cambodge. Quel magnifique « coupable » le régime vietnamien pourra faire alors...

Et pourtant un chiffre laisse rêveur : les Etats-Unis ont dépensé entre 150 et 300 milliards de dollars pour faire la guerre au Vietnam et le ramener, si cela était possible, « à l'âge de la pierre ». S'ils attribuaient aujourd'hui le centième de cette somme pour aider le Vietnam à se nourrir, ou simplement réparer un peu ce qu'ils y ont détruit, y aurait-il autant de réfugiés ?

★ Ancien coopérant à Saigon. Professeur d'histoire.

Le sort des réfugiés indochinois

(Suite de la première page.)

Le ministre français des affaires étrangères, M. François-Poncet devait aller dans le sens des souhaits exprimés par M. Hartling en déclarant dès le début de son discours : « *La France n'entend faire ici le procès de personne, chacun peut avoir son analyse des causes de la situation. La France a la sienne, mais nous ne gagnerons rien à entrer aujourd'hui dans un tel débat.* »

Désireux de s'en tenir aux aspects concrets du problème et des solutions qui peuvent lui être apportées, M. François-Poncet estime qu'un accord devrait se faire sur deux principes : « *1) la reconnaissance du droit à l'émigration, étant entendu que son exercice doit résulter d'une libre décision des individus eux-mêmes ; 2) la nécessité d'une émigration ordonnée.* » M. François-Poncet estime qu'une disposition indispensable « *serait l'engagement de la République socialiste du Vietnam d'instaurer et d'appliquer un moratoire de six mois pendant lesquels les départs seraient suspendus, à l'exception, bien entendu, des départs réguliers organisés selon les procédures actuellement en vigueur.*

» *Compte tenu, en effet, de la saturation des camps dans les pays de premier accueil ou d'accueil définitif ainsi que de la nécessité de recueillir ceux qui ont pris la mer, ce moratoire est la seule façon de préparer convenablement les mesures qui permettront d'organiser le flux ainsi que d'humaniser le transport et l'accueil. Il devrait permettre de décongestionner les camps actuels et de procéder à un recensement des candidats au départ dont les listes seraient transmises au H.C.R. Les candidats devraient être immédiatement et complètement informés des possibilités qu'offrirait alors une émigration ordonnée. Cette information, qui pourrait être dispensée par la radio vietnamienne en liaison avec le H.C.R., est indispensable pour restaurer la confiance chez les candidats potentiels au départ et freiner ainsi les mouvements qui conduisent aux drames actuels.*

» *L'objectif prioritaire*, estime aussi M. François-Poncet, *doit être de décongestionner rapidement les centres d'accueil en profitant du moratoire instauré dans les pays de départ. Les centres devraient être situés à la fois dans les pays de départ et dans les pays situés à proximité de ces derniers. La garantie devrait être donnée aux pays de transit ou aux pays d'escale par la communauté internationale que les réfugiés partiraient dans un délai convenable. En contrepartie de ces garanties, ces pays de transit s'engageraient à ne pas refouler les réfugiés.* »

Pour montrer la bonne volonté de la France, le ministre des affaires étrangères a annoncé qu'en plus des cinq mille réfugiés dont l'arrivée avait été annoncée le 26 juin, en supplément des quotas mensuels d'admission, « *une nouvelle série de cinq mille réfugiés sera admise en fonction des possibilités d'hébergement* ».

Vingt-six orateurs étaient inscrits pour prendre la parole, vendredi, après les discours de MM. Waldheim et Hartling. Les déclarations ne doivent pas excéder dix minutes, mais un des organisateurs de la réunion a rappelé qu' « *en principe, lors des conférences de l'ONU, si un pays se sent attaqué, il a le droit de réponse* », ce qui laisse la porte ouverte à des polémiques prolongées. Il n'est donc pas certain que la réunion se termine samedi soir comme prévu. Il est déjà décidé que les délégués ne voteront pas de résolution.

Un des responsables du H.C.R. qui indiquait, jeudi, comment serait organisée la réunion, a avoué qu'il n'était pas en mesure de dire pourquoi le Cambodge et le Laos n'avaient pas été invités par l'ONU.

L'explication, en ce qui concerne le Cambodge, est que le Vietnam avait mis comme condition à sa participation que le gouvernement des Khmers rouges, le seul reconnu par les Nations unies, ne parle pas à la tribune officielle. Néanmoins, M. Thiounn Prasith, représentant permanent du Cambodge démocratique auprès de l'ONU, voulait donner, jeudi après-midi, dans une salle distincte de celle où se tient la réunion, une conférence de presse, comme de nombreuses délégations officielles l'ont déjà fait, ou le feront. Le Vietnam ayant protesté, il a finalement obtenu que les Khmers rouges ne puissent s'exprimer dans l'enceinte du Palais des Nations.

C'est donc dans le bar d'un hôtel de la ville que M. Prasith a tenu sa conférence de presse. Comprenant fort bien la portée de la concession qui venait d'être faite à Hanoï, il s'est élevé contre la mesure discriminatoire prise à l'encontre d'un « *membre à part entière de l'ONU* ».

Il a annoncé la création d'une « *Croix-Rouge du Kampuchéa démocratique, qui est habilitée à recueillir tous les dons et aides accordés par tous les pays, gouvernements, partis politiques, organisations de masse et personnalités épris de liberté, de justice et d'humanisme dans le monde, et se charge d'en assurer la distribution aux habitants du Kampuchéa, victimes de la guerre d'action et d'annexion des Vietnamiens* ». Après avoir déclaré que le Laos était « *encore plus colonisé par les Vietnamiens qu'il ne l'avait été par les Français* », il a demandé « *des élections libres sous le contrôle du secrétaire général des Nations unies* » dans ce pays et au Cambodge.

C'est pour « *contre-attaquer* », selon ses propres paroles, les accusateurs de Hanoï qu'une délégation du parti communiste français, conduite par MM. Paul Laurent et André Lajoinie, a tenu une conférence de presse, à l'intérieur du Palais des Nations, mais dans le local réservé aux journalistes. Après avoir répété les thèses classiques du parti communiste sur le problème des réfugiés, M. Laurent a mis une touche très « hexagonale » à cette conférence, accusant le gouvernement français de réinstaller les Indochinois dans les circonscriptions où les communistes ont une faible majorité.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

LA CONFÉRENCE DE GENÈVE

SOIXANTE ET ONZE PAYS PARTICIPANTS

Voici la liste des pays participant à la conférence de Genève :

Algérie, R. F. A., Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahrein, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Costa-Rica, Danemark, République Dominicaine, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Irlande, Israël, Italie, Japon, Koweït, Liban, Libéria, Libye, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Mexique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Singapour, Suède, Suisse, Surinam, Thaïlande, Tunisie, Turquie, U.R.S.S., Uruguay, Vatican, Venezuela, Vietnam, Yougoslavie.

Plus de 370 000 Indochinois se trouvent dans les camps d'Asie du Sud-Est

Les réfugiés dans les camps en Asie du Sud-Est se répartissent ainsi : 372 854 personnes dont 203 687 Vietnamiens arrivés en bateau et 169 167 Laotiens et Cambodgiens arrivés par voie de terre en Thaïlande.

Depuis 1975, il a été enregistré dans la région 575 339 arrivées de personnes en provenance de la péninsule indochinoise. Sur ce nombre, 202 482 dont 84 885 Vietnamiens et 117 597 Laotiens et Cambodgiens ont été réinstallés.

● *Nombre de places disponibles en vue de la réinstallation des réfugiées sur une période d'une année :* au mois de juin 1979 125 000 ; à la date du 9 juillet 209 000 environ.

● *Nombre de réfugiés dans les pays asiatiques au 15 juillet :* Brunei : 20 ; Chine : 235 000 ; Corée : 42 ; Hong-Kong : 65 065 ; Indonésie : 44 247 ; Japon : 557 ; Macao : 3 211 ; Malaisie : 74 408 ; Philippines : 4 938 ; Singapour : 821 ; Thaïlande : 178 417 ; Autres pays : 108.

● *Arrivées mensuelles de Vietnamiens :*

— *1978 :* juin : 4 923 ; juillet : 6 232 ; août : 2 782 ; septembre : 8 480 ; octobre : 12 266 ; novembre : 22 202 ; décembre : 13 730.

— *1979 :* janvier : 9 931 ; février : 8 568 ; mars : 13 423 ; avril : 26 602 ; mai : 51 139 ; juin : 56 941 ; juillet (première quinzaine) : 11 919.

● *Réfugiés réinstallés dans les pays de deuxième accueil au 30 juin.* (Les chiffres n'ont varié que de très peu depuis) :

Allemagne fédérale	3 735
Australie	22 759
Autriche	346
Belgique	1 336
Brésil (1)	37
Canada	15 075
Danemark	570
Etats-Unis	221 852 *
France	50 637
Israël	168
Italie	256
Luxembourg	51
Malaisie **	2 135
Nouvelle-Zélande	948
Norvège	870
Paraguay	31
Pays-Bas	469
Royaume-Uni	2 841
Suède	263
Suisse	1 677
Autres pays	1 127
Le total se chiffre par conséquent à	327 186

(1) A Genève, il est prêté l'intention au délégué brésilien d'annoncer que son pays s'apprête à mettre sur pied une vaste campagne de réinstallation des réfugiés.

(*) Cent trente mille d'entre eux sont réinstallés depuis 1975.

(**) Ayant obtenu le droit de séjourner d'une manière durable.

● *La Croix-Rouge française* a accueilli depuis mai 1975 50 474 réfugiés indochinois, dont 38 415 dirigés en premier lieu vers des centres de transit pour être transférés ensuite dans des centres d'hébergement, *précise-t-on* à Genève.

Phnom-Penh refuse l'aide de la Croix-Rouge suédoise en faveur des Khmers refoulés par la Thaïlande

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

Bangkok. — Le régime pro-vietnamien de Phnom-Penh a opposé, jeudi 19 juillet, une fin de non-recevoir au projet de la Croix-Rouge suédoise visant à apporter une aide alimentaire et médicale d'urgence aux civils cambodgiens refoulés, en juin, par l'armée thaïlandaise dans la région de Preah-Vihear (*le Monde* du 17 juillet). Ce refus d'une assistance strictement humanitaire à plusieurs milliers de personnes qui vivent depuis un mois dans des conditions épouvantables a été signifié au chargé d'affaires suédois à Hanoï. Or un accord de principe pour le lancement de cette opération ponctuelle à l'intérieur du Cambodge avait été donné par le premier ministre vietnamien M. Pham Van Dong à M. Stirn, lors de la récente visite du secrétaire d'Etat français à Hanoï. Les Suédois avaient aussi obtenu l'accord du premier ministre thaïlandais, le général Kriangsak.

Deux raisons ont été avancées pour justifier le refus de Phnom-Penh : le risque de voir l'aide tomber aux mains des Khmers rouges et l'impossibilité de garantir la sécurité du personnel de la Croix-Rouge suédoise sur place. Le chargé d'affaires suédois à Hanoï a toutefois obtenu confirmation de la présence de quelque six mille civils refoulés dans la région de Preah-Vihear.

Une source suédoise informée à Bangkok affirme que *« la situation de ces personnes est désespérée »* et fait les objections suivantes aux raisons avancées pour refuser la mission : M. Pham Van Dong avait donné son accord, la région concernée n'est plus, depuis des mois, contrôlée par les Khmers rouges — au contraire, des unités de l'armée vietnamienne y sont présentes en permanence — et enfin le problème de sécurité ne devrait pas se poser si, comme l'affirme la propagande de Phnom-Penh, le nouveau régime *« contrôle la totalité du territoire national »*.

On se montre, de même source *« très irrité par ce refus, pour des raisons politiques, d'un geste purement humanitaire »* et l'on souligne que *« le régime de Phnom-Penh prend délibérément la lourde responsabilité de l'aggravation du sort de milliers de ses compatriotes. »* Ce refus, intervient de surcroît alors que, pour la première fois depuis 1975, une mission internationale — UNICEF et Croix-Rouge internationale — se trouve à Phnom-Penh à la demande du nouveau régime pour étudier les besoins d'aide humanitaire (*le Monde* du 10 juillet).

R.-P. PARINGAUX.

Les réactions en France

● LA FEDERATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME rappelle de *« façon pressante que le drame qui frappe des centaines de milliers de réfugiés indochinois doit conduire à une mobilisation immédiate de la communauté internationale tout entière »*. Pour ce faire, la conférence de Genève *« doit rassembler tous les Etats concernés sans lesquels aucune véritable action ne pourra être efficace »*, estime la Fédération, pour laquelle il est *« particulièrement urgent que le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés soit assuré d'être en mesure d'intervenir pleinement sur place et soit doté à cet effet de tous les moyens nécessaires »*.

● SEREIKA - « LA VOIX DU CAMBODGE LIBRE » (22, rue d'Alleray - 75015 Paris — Tél. : 531 47 23), *« dénonce les manœuvres de Hanoï consistant à vider le Cambodge de sa population afin de mieux le coloniser. Le problème des réfugiés khmers ne sera définitivement résolu que lorsque le Cambodge aura recouvré son indépendance et verra sa neutralité reconnue par tous, ce qui suppose le retrait des troupes vietnamiennes, l'arrêt de l'aide apportée par la Chine aux forces de Pol Pot, et la formation d'un gouvernement d'union nationale qui pourra être présidé par le prince Norodom Sihanouk »*, indique ce groupe khmer dans un *communiqué*.

● LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS (9, rue Froissart — Tél. : 278 52 85 — C.C.P. Paris 65 437) a ouvert un crédit de 30 000 francs pour l'achat de médicaments et de secours de première urgence, qui seront envoyés prochainement aux populations du Cambodge : par le Comité français d'aide médicale, et *Médecins sans frontières*.

● LE SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES - FEN (28, rue Monsieur-le-Prince - 75006 Paris — Tél. : 633 37 33) exprime son *« émotion devant le drame bouleversant »* des réfugiés indochinois et rappelle la *« responsabilité incontestée des Etats-Unis, mais aussi de la France à l'origine de la situation actuelle »*. Dans cette mesure, le S.N.C.S.-FEN *« réexprime sa solidarité de longue date aux peuples vietnamien, kampuchéen et lao, tout en assurant les réfugiés du Sud-Est asiatique d'un soutien et d'une aide agissants »*. Il demande de contribuer à l'accueil des réfugiés et de protester conrte la décision de la Commission de la C.E.E. de suspendre l'aide alimentaire au Vietnam.

● LE MOUVEMENT D'ENTRAIDE POUR LE TIERS-MONDE ET LA COOPERATION (Hôtel Méridien, 81, boulevard Gouvion-Saint-Cyr - 75017 Paris, C.C.P. 34 625 10 La Source) ayant la possibilité d'acheminer directement des secours à Phnom-Penh, pour les populations cambodgiennes menacées de famine et d'épidémies, dans un but strictement humanitaire, lance un appel pressant pour recevoir des dons.

EUROPE

Grande-Bretagne

Les députés refusent le rétablissement de la peine de mort

De notre correspondant

Londres. — Les députés britanniques se sont prononcés, jeudi 19 juillet, contre le rétablissement de la peine de mort, par trois cent soixante-deux voix contre deux cent quarante-trois voix, à l'issue d'un débat de cinq heures dominé par le problème du terrorisme en Irlande du Nord.

Votée en 1965, l'abolition de la peine capitale avait déjà été remise en question sans succès aux Communes en 1974 et 1975. Mme Thatcher, favorable à cette peine, a ainsi pu remplir un engagement électoral au moment où plusieurs sondages donnaient une légère majorité de Britanniques favorables au rétablissement de la pendaison. Le premier ministre n'avait donné, jeudi, aucune consigne de vote aux députés conservateurs, et trois membres de son cabinet seulement ont voté avec elle pour le rétablissement, dix-huit s'associant aux travaillistes et aux libéraux pour le refuser.

M. Griffiths, député conservateur, « conseiller parlementaire » de la police britannique, et qui était à l'origine de ce débat, a cité des chiffres à l'appui de sa demande de rétablissement de la peine de mort : quarante-trois agressions à main armée à Londres en 1963, un an avant la dernière exécution, contre neuf cent trente-cinq en 1978. Chiffres dont M. William Whitelaw, ministre de l'intérieur, a tempéré l'impact en remarquant que ce type d'agressions avait moins progressé que les autres crimes et délits.

Les préoccupations de la police, somme toute relativement préservée puisqu'elle n'a perdu que soixante-trois hommes depuis le début du siècle, sont passées au second plan derrière le problème du terrorisme en Ulster. M. Griffiths a estimé que la peine capitale exercerait un effet dissuasif sur les terroristes, qui *« préfèrent être des héros plutôt que des victimes »*. Un autre conservateur, M. Fraser, a jugé que l'*« approche progressive libérale »* avait échoué en Irlande du Nord, et que *« la société doit garder le monopole de la violence publique, sinon tout le monde civilisé serait en danger »*.

Deux anciens secrétaires d'Etat à l'Irlande du Nord, MM. Whitelaw et Rees, ont combattu ces arguments. Le premier, parlant en tant que ministre de l'intérieur, a mis en garde les députés contre d'éventuelles représailles, notamment des prises d'otages, qui placeraient les autorités en situation très inconfortable. Il a rappelé que la justice en Irlande était entre les mains de tribunaux spéciaux sans jury, et qu'il était inconcevable de faire dépendre la vie d'un homme de la seule décision d'un magistrat. Il s'est demandé si les gardiens de prison accepteraient l'application du châtiment capital, et quel effet aurait à la télévision *« l'annonce d'une chose aussi violente qu'une pendaison »*.

M. Rees, travailliste, a déclaré que *« l'histoire de l'Irlande est la preuve que la peine capitale n'est pas dissuasive »*. Si l'IRA pouvait participer au vote, a-t-il assuré, elle se prononcerait *pour* la peine de mort, qu'elle applique à ses propres membres lorsqu'elle estime qu'ils l'ont trahie.

Le maintien de l'abolition a été acquis à une majorité de cent dix-neuf voix. Cette majorité avait été de cent vingt-neuf voix en 1975, de cent cinquante-deux voix en 1974 et de cent quatre-vingt-cinq voix en 1965. Cet effritement ne suffit pas pour diagnostiquer un renversement de tendance irrémédiable : l'assassinat, voici quatre mois, de M. Neave, alors porte-parole de l'opposition sur l'Ulster, par l'« Armée nationale de libération irlandaise », a certainement pesé dans ce débat, où les arguments réalistes ont été plus souvent évoqués que les préoccupations morales.

(Intérim.)

● LE VOYAGE DE LA REINE D'ANGLETERRE EN AFRIQUE. — La reine d'Angleterre est arrivée jeudi 19 juillet à Arusha, en Tanzanie, première étape d'une tournée qu'elle poursuivra au Malawi et au Botswana avant d'inaugurer, début août, à Lusaka la conférence du Commonwealth. Elle gagne ce vendredi Dar-Es-Salaam, où elle sera reçue par M. Nyerere. Ce voyage a lieu en dépit des problèmes de sécurité qu'il soulève, notamment en Zambie, pays frontalier du Zimbabwe-Rhodésie et qui abrite des camps de guérilla attaqués par les forces de Salisbury. M. Nkomo, coprésident du Front patriotique, dont de nombreux partisans sont stationnés en Zambie, a annoncé une « trêve » unilatérale pendant le séjour de la reine, et Salisbury s'est engagé à ne rien entreprendre qui soit susceptible d'affecter la sécurité de la reine et des délégués du Commonwealth. — *(A.P., Reuter.)*

A TRAVERS LE MONDE

États-Unis

● APPEL DE M. GUINZBOURG AU CONGRES. — M. Ginzbourg, l'un des quatre dissidents échangés le 27 avril contre deux espions soviétiques, a lancé un appel, jeudi 19 juillet, devant une commission du Congrès américain, pour que les autorités soviétiques laissent sa femme et ses enfants le rejoindre, conformément aux promesses faites au moment de l'échange. Le gouvernement soviétique refuse de laisser partir le fils adoptif de M. Ginzbourg, Sergei Smibayev, dix-neuf ans, enrôlé dans l'armée, en affirmant que l'adoption n'a pas un caractère officiel. Au cours de la même audition, le dissident Valentin Moroz, également libéré le 27 avril, a demandé que les Etats-Unis contraignent l'Union soviétique à mieux respecter les droits de l'homme en mettant des restrictions à leurs ventes de blé. — *(A.F.P.)*

Israël

● LE PREMIER MINISTRE, M. BEGIN A EU UN MALAISE, jeudi après-midi 19 juillet, et a été transporté à l'hôpital Hadassah, à Jérusalem, pour y subir une série d'examens. Interrogé à la télévision, le Dr Harel, de l'hôpital Hadassah, a souligné que dans l'ensemble la santé de M. Begin était bonne et que les premiers examens avaient été satisfaisants. — *(A.F.P.)*

Ouganda

● MEURTRE DU FRERE DU CHEF DE LA POLICE OUGANDAISE. — M. Jack Barlow, directeur du département de chirurgie dentaire à l'hôpital de Kampala, a été assassiné par des voleurs en uniforme de l'armée tanzanienne à son domicile. Ce meurtre du frère du chef de la police ougandaise a provoqué une grève, mercredi 18 juillet, des services hospitaliers ougandais, lesquels protestent contre le manque de sécurité et la criminalité croissante dont Kampala est le théâtre. — *(Reuter., U.P.I.)*

Pérou

● LA GREVE GENERALE DE VINGT-QUATRE HEURES qui a eu lieu jeudi 19 juillet au Pérou a été marquée par des affrontements entre la troupe et des manifestants, faisant au moins deux morts et de nombreux blessés.

Cette journée avait été organisée pour protester contre la vie chère et pour exiger le gel des prix des produits alimentaires, ainsi qu'une solution au conflit qui paralyse actuellement l'enseignement dans tout le pays. — *(A.F.P., Reuter.)*

Pologne

● HOMMAGE RENDU A DEUX ANCIENS DIRIGEANTS. — M. Gierek, premier secrétaire du parti polonais, a rendu hommage à deux anciens dirigeants du pays, MM. Gomulka et Bierut, à l'occasion de l'inauguration d'une statue de ce dernier, jeudi 19 juillet à Lublin. M. Bierut avait été le premier président de la Pologne populaire et premier secrétaire du parti pendant la période stalinienne. Il est mort en 1956 à Moscou, alors qu'il assistait au XX[e] congrès du P.C. soviétique. M. Gomulka avait été contraint de quitter le pouvoir pour le céder à M. Gierek en 1970 à la suite de la révolte des ouvriers des chantiers navals et ports de Gdansk et Szczecin. — *(A.F.P.)*

République fédérale d'Allemagne

● MESURE DE CLEMENCE EN FAVEUR D'UN EXTREMISTE. — L'extrémiste ouest-allemand Werner Hoppe a bénéficié, jeudi 19 juillet, d'une mesure de clémence de la part des autorités judiciaires de Hambourg, qui ont assorti d'un sursis le temps de détention qui lui restait à effectuer. Condamné à dix ans de prison en 1972 pour triple tentative de meurtre, Werner Hoppe, considéré comme l'un des éléments durs du groupe Baader-Meinhof au début des années soixante-dix, avait été remis en liberté surveillée pour raison de santé, en février.

Tchécoslovaquie

● LES AUTORITÉS TCHÉCOSLOVAQUES ONT CONVOQUÉ UNE DOUZAINE DE SIGNATAIRES DE LA CHARTE 77 à la prison de Prague-Ruzyne pour leur reprocher les activités qu'ils entretiennent au sein du « comité pour la défense des personnes injustement poursuivies » (VONS), apprend-on, jeudi 19 juillet, de source proche de la Charte. Le directeur du bureau des enquêtes criminelles du ministère de l'intérieur a qualifié ces activités d'*« anti-sociales et susceptibles d'entraîner des poursuites judiciaires »*. Il a toutefois précisé que cette remarque ne constituait pas une menace mais une mise en garde. Dix membres du VONS, arrêtés le 29 mai, doivent être prochainement jugé pour *« subversion »*.

Union soviétique

● RADIATIONS DE NOUVEAU CONTRE L'AMBASSADE DES ETATS-UNIS A MOSCOU. — Les radiations mystérieuses qui ont « bombardé » pendant plus de dix ans l'ambassade des Etats-Unis à Moscou ont repris à un faible niveau à la mi-juillet, après une interruption de deux mois, a déclaré, jeudi 19 juillet, un porte-parole de l'ambassade.

UN NOUVEL APPEL DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

La Croix-Rouge française communique :

La Croix-Rouge française se devait de donner toute son efficacité à l'immense élan de générosité spontanée que suscite le drame des réfugiés du Sud-Est asiatique, lui permettant de décupler l'action qu'elle mène en leur faveur depuis cinq ans.

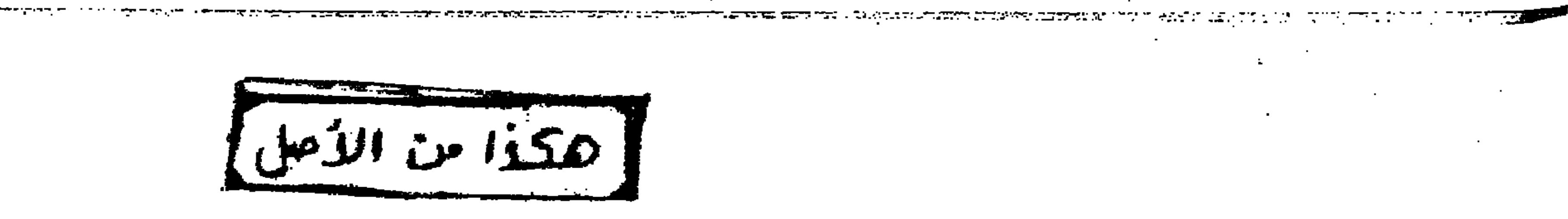
Un centre d'information Croix-Rouge sur les réfugiés a été ouvert le 2 juillet, 21, rue François-I[er], 75008 Paris, tél. 720-82-33, et fonctionne tous les jours, sauf le dimanche, de 9 heures à 19 heures, sans interruption. En quelques jours, les volontaires qui en assurent le fonctionnement ont eu à traiter plusieurs milliers d'appels téléphoniques provenant de toute la France, et ont reçu de nombreuses visites individuelles.

Le but essentiel de ce centre est d'orienter les personnes qui souhaitent s'associer à l'action d'assistance engagée, et notamment de recenser les familles désirant accueillir des réfugiés et de traiter chaque situation, chaque problème exposé.

Membre du Comité national d'entraide franco - vietnamien, franco - cambodgien, franco - laotien, qui coordonne les initiatives, la Croix-Rouge française, depuis 1975, a la responsabilité de l'accueil, du regroupement des familles et du placement des enfants et des adolescents isolés.

Adressez vos dons en espèces à la Croix-Rouge française, 17, rue Quentin-Bauchart, 75384 Paris Cedex 08, C.C.P. 600 00 Paris.





OPE

Grande-Bretagne

...ufés refusent le rétablisse... de la peine de mort

MÉMORANDUM ... RÉFUGIÉS CAMBODGIE...

Portugal

Le chef de l'État a chargé Mme Pintassilgo de former le gouvernement de gestion

Lisbonne. — Le président de la République portugaise a chargé, jeudi 19 juillet, Mme Maria de Lourdes Pintassilgo de former le gouvernement de gestion qui préparera les élections prévues pour octobre.

La désignation de cette personnalité, généralement considérée comme proche de la gauche du Conseil de la révolution et du lieutenant-colonel Melo Antunes, a été contestée par le parti social-démocrate et le Centre démocratique et sociale, regroupés depuis le début de juillet au sein de l'Alliance démocratique pour une nouvelle majorité, de tendance conservatrice. Selon le P.S.D., le choix du président « a été mauvais et aura une mauvaise conséquence pour le pays ». « La personnalité en question ne mérite pas notre confiance politique », a précisé de son côté le porte-parole du C.D.S. D'après ce parti, Mme Pintassilgo ne donnerait pas de garantie de « neutralité et d'indépendance » en raison de ses compromis avec la gauche marxiste ».

Plus réservés dans leurs propos, les communistes attendent la constitution du cabinet et la présentation de son programme à l'Assemblée pour formuler leur opinion. Les socialistes évitent de se prononcer sur le choix du nouveau premier ministre, « une affaire qui relève de la responsabilité exclusive du chef de l'État », affirment-ils. Le P.C.P. et le P.S. semblent cependant favorables au choix présidentiel.

Une catholique de gauche

De notre correspondant

La première femme à exercer les fonctions de premier ministre dans l'histoire du Portugal est née à Abrantes, petite ville de l'intérieur. Ingénieur chimiste, Mme Maria de Loudes Pintassilgo a eu des responsabilités professionnelles dans un des plus importants groupes industriels et financiers du temps de Salazar, la CUF. Membre de la chambre corporative, elle s'y était à plusieurs reprises insurgée contre certaines mesures adoptées par le régime.

Après la révolution du 25 avril 1974, Mme Pintassilgo a été successivement secrétaire d'État et ministre des affaires sociales dans les trois premiers gouvernements provisoires. Depuis mars 1975, elle exerçait les fonctions d'ambassadeur du Portugal à l'UNESCO.

Pronfondément catholique, très liée aux associations de laïcs qui sesont créées à la suite du concile Vatican II, le nouveau premier ministre portugais a été présidente de la jeunesse universitaire catholique et du mouvement Pax Romana. Elle est membre d'une organisation internationale, le GRAAL, qui s'est distinguée au Portugal par des initiatives, surtout en ce qui concerne l'alphabétisation en milieu rural.

Mme Pintassilgo, bien qu'elle refuse les étiquettes politiques — est ce qu'on appelle couramment une catholique de gauche. Optimiste de tempérament, elle a un franc-parler qui inquiète souvent ses amis et irrite ses adversaires. Exubérante, affichant en permanence un large sourire, elle est aux antipodes de l'image froide et énigmatique du président de la République.

Le général Eanes l'a connue par l'intermédiaire du groupe de militaires progressistes du Conseil de la révolution. En 1977, il l'a chargée d'élaborer un rapport sur lesp roblèmes sociaux du pays. Dans l'entourage du chef de l'État, on assure qu'il a été alors impressionné par l'esprit de créativité révélé dans ce travail.

Le nom de Mme Pintassiloga figurait déjà sur la liste des personnalités susceptibles d'être premier ministre après la démission de M. Soares l'été dernier. A l'époque, elle n'avait pourtant pas reçu le soutien de ses amis du Conseil de la révolution, plutôt opposés à l'expérience des gouvernements coupés des partis, qui tentait le chef de l'État. Quelques mois plus tard, on parlait à nouveau d'elle comme probable premier ministre du quatrième gouvernement constitutionnel. Sortie de ses hésitations, la gauche du Conseil de la révolution l'avait alors appuyée sans réserve, mais en vain. Soucieux de ne pas déplaire aux secteurs les plus conservateurs du pays, le général Eanes avait porté son choix sur M. Mota Pinto.

Lorsque M. Soares avait suggéré ensuite comme alternative à la dissolution de l'Assemblée et à la convocation des électeurs, la formation d'un gouvernement dont la base avait le P.S., quatre personnalités réunissaient, selon les socialistes les conditions pour en assurer la présidence : deux dirigeants du parti, MM. Zenha et Constanito, et deux indépendants, M. Silva Lopes, ancien ministre des finances, et Mme Pintassilgo.

En décidant maintenant de la désigner comme chef du gouvernement de gestion, le général Eanes a tenté une solution de compromis qui semble porter ses fruits.

Le cabinet de Mme Pintassilgo doit être rapidement formé. Il présentera très vraisemblablement son programme devant l'assemblée à la fin du mois de juillet. Immédiatement après la Chambre sera officiellement dissoute.

L'agriculture et la communication sociale constituent les secteurs où l'activité du gouvernement risque de provoquer les plus vives polémiques. Socialistes et communistes s'attendent, en effet, à ce que des dispositions soient prises pour mettre fin à l'offensive contre les unités collectives et contre les coopératives agricoles de l'Alentejo, déclenchée par le gouvernement précédant. Ils espèrent également que la droite sera délogée des positions qu'elle a récemment conquise dans les journaux dépendast de l'État.

JOSÉ REBELLO.

LA CRISE GOUVERNEMENTALE EN ITALIE

La démocratie chrétienne ne refait son unité que pour faire échouer M. Craxi

De notre correspondant

Rome. — La crise gouvernementale italienne, qui dure depuis un mois et demi, est de nouveau au point mort. Ce vendredi 20 juillet, on s'attendait à une renonciation de M. Craxi, secrétaire général du parti socialiste, auquel la démocratie chrétienne avait refusé la veille son appui. Un tel veto interdisait au président du conseil désigné de poursuivre son entreprise, à moins de former un cabinet minoritaire de techniciens qui serait renversé au Parlement. Est-ce l'issue qu'envisage M. Craxi ? En tout cas, malgré ce veto, il a déclaré dans la matinée qu'*« il poursuivrait so nentreprise, compte tenu de l'aggravation politique »*.

Le P.S. s'était opposé au début du mois à la formation d'un gouvernement dirigé par la D.C. Celle-ci vient de lui rendre la politesse, estimant que la tentative de M. Craxi ne fournit pas les *« garanties »* demandées, à savoir une renonciation définitive à l'union de la gauche et une application immédiate de ce principe dans les régions et les municipalités.

Il n'a pas été facile à la D.C. de définir sa position ; parti divisé en deux courants, les amis du secrétaire général, M. Zaccagnini, qui sont aussi les héritiers de Moro, défendent le caractère catholique et populaire de la D.C. A leurs yeux, si le P.S. obtenait la présidence du conseil, il occuperait un rôle central sur l'échiquier politique et ferait basculer la démocratie chrétienne à droite. Celle-ci perdrait alors le contact avec le monde ouvrier et le P.C., pour devenir une simple force conservatrice.

L'autre courant compte des technocrates tentés par le libéralisme, mais aussi des catholiques qui se reconnaissent assez bien dans le parti chrétien-démocrate allemand. Leur souci est de creuser le fossé avec le P.C.I. en s'alliant à des notables socialistes. Ils pensent ainsi renverser l'équipe Zaccagnini au congrès de l'automne.

Malgré ces divergences, la plupart des démocrates-chrétiens ont été doublement perturbés par la désignation d'un président du conseil socialiste. D'abord parce qu'ils ne peuvent abandonner de gaieté de cœur un fauteuil qu'ils occupent depuis si longtemps, et qui symbolise leur pouvoir. Mais aussi parce que le P.S. les a toujours hérissés par ses volte-face et ses sursauts libertaires. Il n'a pas la constance de cette autre Église qu'est le P.C. Pour une démocrate chrétien, les communistes représentent un autre monde, mais, au moins, on peut s'expliquer avec eux. Un dirigeant de la D.C. exagérait à peine l'autre jour, lorsqu'il déclarait : *« A la présidence du conseil, notre électorat accepterait plus facilement Berlinguer que Craxi. »*

Pour faire prévaloir sa thèse, M. Zaccagnini s'est appuyé sur les nombreux télégrammes parvenus au siège du parti. Les militants s'étonnaient qu'on offre la présidence du conseil à une force ne représentant que 10 % de l'électorat et qui détient de surcroît les présidences de la République et de la Cour constitutionnelle. La personne même de M. Craxi soulevait l'indignation : n'est-ce pas le secrétaire général du P.S.I. qui accusai tla démocratie chrétienne d'avoir sacrifié Moro ?

M. Zaccagnini a gagné, mais il devra concéder quelque chose à ses adversaires. Peut-être même la présidence du conseil si le chef de l'État fait de nouveau appel à un démocrate-chrétien, comme cela est probable. On cite entre autres le nom de M. Fanfani, président du Sénat, qui a fait d'habiles ouvertures en direction des socialistes. Lui demandera-t-on de former un *« gouvernement institutionnel »* en attendant que la situation se décante ? Mais le parti socialiste a une revanche à prendre. Il ne soutiendra pas aisément un démocrate-chrétien quel qu'il soit. L'amertume de M. Craxi, qui est grande, se traduira d'une manière ou d'une autre dans les prochains jours.

Le P.C.I., lui, est au balcon. Ayant reçu trop de coups ces dernières années, il préfère un fauteuil dans l'opposition qu'un strapontin dans la majorité parlementaire. Habilement, il a prodigué quelques encouragements au secrétaire général du parti socialiste — dont il se méfie beaucoup, — laissant à la démocratie chrétienne le soin de faire échouer sa tentative.

ROBERT SOLÉ.

Allemagne fédérale

La télévision a célébré avec un éclat particulier le 35e anniversaire de l'attentat contre Hitler

De notre correspondant

Bonn. — Le trente-cinquième anniversaire de la conspiration du 20 juillet 1944 contre Hitler est célébré d'une façon particulière en R.F.A., tout au moins sur les écrans de la télévision. Peut-être est-ce l'une des conséquences du retentissement dont a bénéficié la diffusion d'*Holocauste* ? Toujours est-il que l'on semble juger opportun, ici, de rapepler qu'il y a eu une « autre Allemagne » dressée contre le régime hitlérien.

Curieusement, cette commémoration donne lieu à une certaine concurrence entre les deux États allemands. Durant ces dernières semaines, la propagande de la R.D.A. s'est efforcée de revendiquer pour sa propre cause l'action du comte von Stauffenberg. Celui-ci, souligne-t-on à Berlin-Est, avait non seulement eu des contacts avec les milieux démocratiques dans son pays, mais en avait aussi recherché d'autres du côté des Soviétiques. Loin d'avoir été un réactionnaire de la vieille école, l'inspirateur de la conspiration anti-hitlérienne aurait été, en somme, un précurseur du « Front populaire ».

Ce conflit de propagande entre les deux Allemagnes a-t-il poussé le chancelier à intervenir dans la controverse ? M. Schmidt, en tout cas, a présenté le long programme consacré par la première chaîne de la télévision ouest-allemande à l'anniversaire du 20 juillet 1944.

Le film, retrouvé il y a quelques mois dans les archives japonaises, que Goebbels, ministre de la propagande de Hitler, avait fait tourner lors du procès des conspirateurs anti-hitlériens (*le Monde* du 1er avril 1979), a pu être présenté jeudi 19 juillet à un très vaste public. Selon M. Schmidt, les dirigeants hitlériens n'avaient jamais eu le courage de le montrer au public, car celui-ci aurait alors compris *« qui sont les accusés et qui sont les accusateurs »*. Appréciation confirmée, au cours de la soirée télévisée consacrée à l'attentat du 20 juillet 1944, par M. Kurt Parbel, qui était à l'époque censeur des actualités cinématographiques.

JEAN WETZ.

[Le 20 juillet 1944, le colonel comte von Stauffenberg, qui venait d'être nommé chef d'état-major auprès du commandant en chef de l'armée de terre, participait à une réunion avec Hitler au grand quartier général de Prusse-Orientale. Il déposa près du Führer une serviette contenant une forte bombe, qui fit explosion en blessant plusieurs personnes mais sans tuer Hitler. Cet attentat, décidé par un groupe de conjurés venus de tous les horizons politiques et sociaux, devait être le point de départ de l'« opération Walkyrie », destinée à sauver l'Allemagne de l'abîme où l'entraînait la politique hitlérienne, et à y rétablir la démocratie. Son échec se solda par une vague d'arrestations, de procès sommaires devant un tribunal militaire spécial et d'exécutions, dont celle de von Stauffenberg.

Ce dernier représentait, à certains égards, la tradition de l'« ouverture à l'Est », c'est-à-dire de rapports étroits entre la Prusse et la Russie, au niveau de la politique des grandes puissances. Mais il est très abusif de prétendre en faire un « homme de gauche » sur le plan intérieur.]

LE PHYSICIEN EWALD GOERLICH CONDAMNÉ A NEUF MOIS DE PRISON AVEC SURSIS EST REMIS EN LIBERTÉ

Karlsruhe (A.F.P.). — Suzanne Herminghausen (trente-cinq ans) et Ewald Goerlich (trente ans) ont été condamnés, le 19 juillet, à neuf mois de prison avec sursis et immédiatement remis en liberté par la Cour de sûreté de l'État de Karlsruhe.

Les deux accusés étaient poursuivis pour « appartenance à une association criminelle ». Ils avaient fait partie du « collectif des patients » de Heidelberg, organisation soupçonnée d'avoir « collaboré avec le groupe terroriste Baader-Meinhof » de 1970 à 1973.

AMÉRIQUES

Nicaragua

Washington se félicite de l'attitude du gouvernement provisoire

La garde nationale s'est rendue jeudi 19 juillet, après l'entrée des troupes sandinistes, dans Managua, où la tension commence à retomber après les combats de ces derniers jours. La victoire du Front a donné lieu, dans la capitale nicaraguayenne, à des manifestations de liesse populaire, en particulier après la prise du « bunker » de Somoza, et à l'arrivée des membres du gouvernement provisoire. La « junte de reconstruction nationale » devait être elle-même attendue à Managua ce vendredi.

A Washington, le département d'Etat a exprimé sa satisfaction devant l'attitude du gouvernement provisoire, qualifiée d'« extrêmement constructive et utile pour parvenir au retour de la paix ». Radio-Moscou, en revanche, a violemment pris à partie les Etats-Unis en estimant que la défaite du régime Somoza était « celle de l'impérialisme américain ». Les pays du pacte andin (Bolivie, Pérou, Colombie, Equateur et Venezuela) ont reconnu jeudi la « junte de reconstruction nationale » et le gouvernement provisoire.

L'arrivée triomphale des sandinistes à Managua

De notre envoyé spécial

Managua. — L'Amérique latine n'avait guère connu de scènes comparables depuis l'entrée dans La Havane des troupes de Fidel Castro, voici vingt ans. Depuis la fin de la colonisation espagnole, c'est la deuxième fois seulement qu'une révolution populaire d'inspiration socialiste ou socialisante parvient à prendre le pouvoir dans un continent dominé politiquement et économiquement par les Etats-Unis.

Les premières colonnes de cette armée sont entrées dans la capitale jeudi après-midi 19 juillet. Le convoi était composé de véhicules disparates, allant du command-car — repris à la garde nationale — à la bétaillère hors d'âge, surchargés de guérilleros encore tout étonnés de leur victoire. Leur traversée triomphale de la ville les a inévitablement conduits devant l'immense terre-plein qui borde l'ancien « bunker » de Somoza, la caserne de sa troupe d'élite, l'E.B.I. et l'Hôtel Intercontinental, occupé la veille encore par des familliers du régime.

Un petit groupe de sandinistes bien entraînés s'était rendu vers midi au « bunker », déserté par ses occupants depuis 7 heures du matin. Ils se trouvèrent très rapidement débordés par une foule de jeunes miliciens sortis des différents quartiers de la ville. Ceux-ci devaient découvrir, dans l'Ecole d'infanterie et dans le « bunker », une quantité considérable d'armes de guerre. Pendant deux heures, ce fut une fusillade incessante déclenchée par des *muchachos* qui faisaient courir à eux-mêmes et aux autres un péril certain en jouant avec des fusils M-16 et des mitrailleuses qu'ils n'avaient jamais manipulées auparavant. Instants uniques pour ces adolescents qui tremblaient d'émotion en se saisissant d'armes qui avaient servi contre eux depuis des mois.

A peine arrivées, les colonnes sandinistes se sont regroupées en bon ordre au centre du terre-plein, envoyant des détachements reprendre aux amateurs leur arsenal (un des chefs d'état-major du Front nous a raconté que beaucoup de ceux-ci avaient pris des fusils et des munitions qui ne correspondaient pas) et les véhicules qu'ils avaient réquisitionnés dans la journée.

Il fallut en outre faire cesser le pillage des cantonnements de la garde et des habitations des officiers, pillage qui s'était développé sans frein depuis des heures. Une demi-heure avant leur arrivée, il était difficile de circuler dans la zone militaire qui occupe le centre de Managua, tellement elle était encombrée de personnes ou de véhicules chargés de matelas, de sofas, de machines à coudre ou de tout autre objet sur lequel on avait pu faire main basse.

Reprise en main

Pendant toute la durée de cette reprise en main, les troupes régulières sont restées sur l'esplanade dans un complet silence, derrière le drapeau sandiniste rouge et noir qui flottait pour la première fois librement. Les troupes étaient constituées par un peu plus d'un millier d'hommes — nous a dit un chef, — un nombre encore très insuffisant pour pouvoir contrôler une ville aussi étendue, où des groupes armés surgissaient à chaque coin de rue, au fur et à mesure que la journée s'avançait.

En fin de compte, les choses auraient pu se passer plus mal. Les pillages ont été peu nombreux, même si plusieurs demeures appartenant à des somozistes connus ont été mises à sac. A de très rares exceptions, les gardes qui restaient dans Managua se sont pratiquement volatilisés, échappant à la foule des civils, qui ne leur auraient peut-être pas fait de quartier. Vers 8 heures, des gardes résistaient encore près de l'aéroport de Las Mercedes, où des avions militaires, probablement surchargés de passagers, décollaient en catastrophe. La ville était alors déserte, à l'exception des premiers groupes de sandinistes surgis on ne sait d'où. Des engagements sporadiques rompaient seuls le silence. Les premiers postes de contrôle sandinistes se mettaient en place aux carrefours. Mais, à cette heure indécise, le mythe de la garde toute-puissante était encore le plus fort.

Vers 9 heures, le président de la Croix-Rouge nicaraguayenne, en accord avec le Front, annonçait par l'intermédiaire des radios que toutes les églises, les ambassades des pays latino-américains, les centres de réfugiés, étaient déclarés zones neutres, et que la Croix-Rouge s'engageait à protéger la vie de ceux qui désiraient s'y rendre. De son côté, comme le nouveau chef de la garde nationale avait fui dans la nuit vers le Guatemala, son remplaçant, le lieutenant-colonel Fulgencio Larga Espalda, appelait les gardes à se rendre, reconnaissant la victoire du Front sandiniste. A la radio, les personnalités respectées par les Nicaraguayens et disponibles à ce moment-là multipliaient les appels au calme et au cessez-le-feu.

Les gardes qui se trouvaient encore en ville ont alors changé leurs uniformes pour des vêtements civils et gagné leurs asiles par leurs propres moyens ou dans des ambulances de la Croix-Rouge. Peu après 10 heures, la reddition de la garde était complète dans la capitale. Dans plusieurs endroits du pays, en revanche, le retrait de la garde donnait lieu à des combats, et le cessez-le-feu sur le front sud — où le régime avait concentré ses meilleures troupes, — quoique devenu inévitable, devait être plus difficile à obtenir.

Les drapeaux rouge et noir

Peu à peu, les rues se repeuplaient. Les drapeaux rouge et noir se multipliaient aux façades, remplaçant les drapeaux blancs qui avaient servi jusque-là à conjurer la peur de la guerre. Les six cents prisonniers encore détenus à la centrale de police (il semble que les gardes en aient tué un grand nombre avant de s'enfuir) étaient libérés. Hommes, femmes et enfants se massaient aux carrefours pour applaudir les véhicules chargés de miliciens, ou toute voiture arborant le pavillon rouge et noir. Dans cette ville qui manque d'essence, le principal spectacle de cette journée a été constitué par le carrousel des voitures chargées d'hommes en armes. Ils ont parcouru ainsi, jusqu'au soir, les quartiers qu'ils habitaient et où, pour la plupart, ils s'étaient battus, répondant aux applaudissements de la foule par des slogans révolutionnaires, et, parfois, des coups de feu tirés en l'air. Il y a eu quelques accidents de la circulation et, sans doute, des blessés « par maladresse ».

Le rite du déboulonnage de la statue du dictateur a été lui aussi respecté. Mais la statue équestre d'Anastasio Somoza Garcia, fondateur du régime, a opposé une résistance farouche : il a fallu faire tirer par un bulldozer la grue avec laquelle on tentait de l'entrainer au sol.

Au fil des heures, la tension s'est un peu apaisée. Des miliciens ont été mis en faction devant les bâtiments publics ; ceux qui n'habitaient pas trop loin de l'aéroport s'y sont rendus pour accueillir les ministres du nouveau gouvernement. Ceux-ci sont arrivés vers 18 h. 30, dans un avion prêté par le Mexique. Ils ont été reçus par une salve d'honneur tirée par toutes les armes possibles et imaginables, qui a dû en faire trembler plus d'un. Ils se trouvaient, d'une certaine manière, en avance sur les événements : la « junte de reconstruction », les cinq personnes qui constitueront la direction collégiale de ce gouvernement, se trouvent toujours à Leon, capitale provisoire, d'où ils ne devaient arriver que ce vendredi matin.

D'ailleurs, après de si longs mois d'un couvre-feu sévère, les habitants de la capitale sont rapidement rentrés dans leurs *barrios*, craignant les incertitudes de la nuit, où un bandit armé et un sandiniste sans uniforme se ressemblent un peu trop.

Au Nicaragua, les temps nouveaux ne commencent que demain.

ALAIN-MARIE CARRON.

Le remaniement de l'« équipe » Carter

(Suite de la première page.)

En laissant filtrer les noms des « traîtres », mais en laissant traîner le verdict final, le président risque d'apparaître non comme le guide descendu des sommets de Camp David pour régénérer la nation minée par le doute, mais comme un joueur de poker décidé à démoraliser l'adversaire par des coups de bluff.

L'annonce, jeudi après-midi, des premières victimes de la « purge » : le ministre de la santé et de l'éducation, M. Califano, et le secrétaire au Trésor, M. Blumenthal, n'a pas été une surprise. Ancien responsable de la coordination de la politique intérieure du président Johnson, seul catholique de l'équipe Carter, M. Califano s'était attiré de solides inimitiés dans le camp des « géorgiens » par sa politique trop « personnelle ». Ses prises de position vigoureuses contre le tabagisme ne plaisaient guère aux producteurs de tabac des Etats du sud, et sa politique obstinée de déségrégation contrariait nombre de gouverneurs de la même région. Avocat d'affaires connu, M. Califano pourrait retourner à sa pratique professionnelle qui lui assurait, dit-on, un revenu annuel moyen de 500 000 dollars.

M. Blumenthal était, lui aussi, en assez mauvais termes avec les plus proches collaborateurs du président. Juif allemand réfugié dans son enfance à Shanghai, diplômé de l'université de Princeton, il s'était taillé une réputation dans les milieux financiers internationaux. Mais M. Carter ne lui avait pas pardonné d'avoir mené avec zèle l'enquête qui devait causer la perte du conseiller budgétaire du président, M. Lance.

Quant à l'attorney général, M. Griffin Bell, qui quitte lui aussi le cabinet, il avait annoncé depuis plusieurs semaines qu'il souhaitait retourner à sa vie professionnelle de magistrat en Georgie.

Trente questions indiscrètes

La publication par la presse, jeudi matin, des fiches que chacun des ministres et conseillers du président va devoir remplir sur ses collaborateurs a provoqué une vague de réactions qui vont de la raillerie à la consternation. Les fiches, qui comportent trente questions, doivent permettre une « évaluation » de la qualité du travail et de la loyauté politique des principaux responsables des ministères et des agences chargés de la mise en œuvre de la politique de la Maison Blanche. Les questions posées vont de l'assiduité au travail (heure d'arrivée et de départ du bureau) aux capacités d'imagination et au jugement politique. « *Le genre d'enquête qu'une entreprise débutante demande à un petit bureau de psychologie du travail* », dit-on dans la capitale fédérale.

L'annonce de la promotion au poste de secrétaire général de la Maison Blanche de M. Jordan ne soulève pas plus d'enthousiasme. A trente-quatre ans, M. Jordan garde aux yeux du président le prestige d'avoir rédigé, en 1972, le rapport qui expliquait au gouverneur de Georgie comment gagner la nomination démocrate aux prochaines élections. M. Jordan entretient des rapports difficiles avec beaucoup de monde à Washington. Il traîne derrière lui une légende de play-boy aux façons rustiques et, s'il a renoncé à se présenter partout en jeans, chemise ouverte et bottes, il n'a pas réussi à se concilier pour autant les bonnes grâces des puissants du Capitole. A commencer par M. O'Neill, président de la Chambre des représentants, qui l'a surnommé « Hannibal Jerkin » et auquel il a rendu, mercredi, une visite protocolaire. Visite sans grand effet si on en juge par la déclaration de M. O'Neill, qui a assuré qu'il n'avait pas du tout reconnu M. Jordan et qu'il avait fallu de nouveau les présenter l'un à l'autre. M. O'Neill a aussi recommandé à M. Jordan de ne pas « *accroître la pagaille entre la Maison Blanche et le Congrès* ».

Parmi les boucs émissaires que M. Carter a choisi de désigner, la presse figure en bonne place. Depuis plusieurs semaines, le président l'accuse régulièrement de jouer un rôle déterminant dans la « démoralisation » du pays et la déformation des intentions de la Maison blanche. Ladite presse est furieuse des insinuations du président, du fait que celui-ci n'a pas tenu de conférence de presse dans la capitale fédérale depuis sept semaines et a même annulé depuis une vingtaine de jours la séance d'information quotidienne à la Maison blanche.

Le président a démenti avoir parlé avec hargne et mépris de l'« esprit de Washington ». Pourtant, fidèle à la tactique qui lui a si bien réussi en 1976, il joue avec constance le pays profond contre Washington. Si les sentiments du pays profond sont incertains, ceux de la capitale fédérale sont assez clairs : ils vont du sarcasme manié avec férocité par les milieux républicains à la gêne et à l'anxiété dans les cercles démocrates. Cette situation est dangereuse pour le chef de l'exécutif qui aura besoin du Congrès pour entériner les principales mesures de son plan énergétique.

Le sentiment le plus répandu est que M. Carter est victime de ses conseillers en relations publiques qui l'incitent aux actions spectaculaires, mais aussi d'une sorte de « myopie » quasiment rousseauiste à l'égard des milieux sophistiqués de la côte est. Le président veut surprendre l'opinion, mais en s'appuyant sur la « vraie Amérique », celle des bons sentiments, de la simplicité patriarcale et du respect de Dieu. Un commentateur, tentant de décrire le style politique pour le moins particulier du président, disait récemment qu'il tenait à la fois du prédicateur de campagne et du joueur de poker.

Les critiques qui visent l'entourage de M. Carter s'étendent maintenant au rôle de moins en moins occulte de sa femme, Rosalynn, qui a assisté à toutes les réunions de Camp David, et dont le président paraît tenir l'avis en grande considération. « *Ce n'est pourtant pas elle que nous avons élue* », dit-on avec humeur dans les milieux politiques.

La peur de la bureaucratie

Plus que les réactions passionnelles suscitées par les derniers coups de dés de M. Carter, l'attitude des milieux d'affaires trouble les cercles politiques. A des degrés d'ailleurs divers : les fidèles du président observent que les réactions de Wall Street et la hausse de l'or, à l'annonce du remaniement du cabinet, expriment simplement l'inquiétude traditionnelle des opérateurs devant toute incertitude.

Plus préoccupantes pour l'avenir de la présidence sont les réactions à son plan énergétique. Un grand nombre de ces réactions négatives sont dues au sentiment très répandu ici que toute immixtion de l'Etat dans les affaires des citoyens est une atteinte à la liberté individuelle et à celle de l'entreprise. Les éditoriaux au vitriol du *Wall Street Journal* vont dans ce sens. Ils protestent contre le surcroît de bureaucratie que les deux principaux éléments du plan présidentiel, l'Office pour la sécurité de l'énergie et l'Office de mobilisation de l'énergie, ne manqueront pas, à leurs yeux, de faire naître.

Quant aux sociétés pétrolières, on conçoit que la perspective de voir la plus grande partie du plan du président financée par les surtaxes qui leur seront imposées ne les réjouisse pas.

Il reste que le discours du 15 juillet a touché des cordes sensibles du pays et que la réponse de l'Amérique profonde a été positive.

Tout va dépendre maintenant de l'évolution de la situation sociale et économique. La mauvaise humeur de la capitale fédérale et du Congrès, à l'égard des derniers « gadgets » présidentiels, pourrait faire croire que l'étoile de M. Carter est sur son déclin. Mais le joueur de poker a prouvé, dimanche 15 juillet, qu'il était capable d'inspiration. La crise énergétique a profondément touché les Américains dans leur vie quotidienne et dans la confiance qu'ils portent à la Maison Blanche. Si, d'ici les primaires du New-Hampshire, en février prochain, le président Carter a réussi à freiner l'inflation, le chômage et la chute du dollar et à assurer un ravitaillement normal du pays en carburant, tous les espoirs lui seront permis. Mais seulement à cette condition.

NICOLE BERNHEIM.

● *M. Carter* a envoyé le 14 juillet au Congrès ses « *indications* » pour la création d'un nouvel « Office de mobilisation de l'énergie » qui simplifiera les procédures administratives et accélérera les prises de décision en matière énergétique. Il est cependant à peu près certain que les mesures concernant le programme énergétique du président ne pourront être votées par le Congrès avant les vacances parlementaires d'été, qui commencent le 3 août. — *(A.F.P.)*

M. William Miller un homme jusqu'alors discret

M. William Miller est (presque) encore un nouveau venu sur la scène politique. Sa désignation comme président du Système de réserve fédérale (institut d'émission) ne date que de la fin de l'année 1977, et c'est seulement au mois de mars suivant qu'il a succédé au prestigieux M. Arthur Burns alors âgé de soixante-treize ans. Né en mars 1925, M. Miller avait jusqu'alors fait une carrière brillante dans les affaires. A trente-cinq ans, il dirigeait la société Textron, un prospère conglomérat qui a été sur le point, en 1974, de prendre le contrôle de Lockeed. Sa nomination à la tête du FED avait surpris. Tout le monde l'avait interprétée comme une façon pour le chef de la Maison blanche, poussé dit-on par le vice-président, M. Mondale, de marquer avec éclat la fin d'une période au cours de laquelle le président de l'Institut d'émission avait fait figure, en la personne de M. Burns, de deuxième personnage des Etats-Unis, autorité morale presque autant que monétaire.

M. Miller a-t-il pensé que le meilleur moyen de préparer son avenir politique était de remplir avec la discrétion qu'on attendait de lui, le poste qui venait de lui être confié ? Ou bien, peu familiarisé encore avec les rouages de l'institution monétaire la plus importante du monde (le système de réserve fédérale est composé de douze banques fédérales qui, ensemble, forment l'organe d'émission du dollar), préférait-il se donner une période de réflexion, pendant laquelle, cependant, il a quelquefois fait connaître son opinion ? Sa dernière prise de position publique a eu un certain retentissement : le mardi 17 juillet il déclarait que la récession et l'inflation seraient dès cette année beaucoup plus sévères que ne le prévoyait l'administration. C'était une manière d'exprimer derechef son désaccord avec M. Blumenthal, auquel il succède et auquel il avait, au début de cette année, « *refusé* » une nouvelle augmentation du loyer de l'argent. Ce refus ne préjuge, du reste, nullement la politique qu'il va mener désormais.

Ce fut pendant de longues années l'ambition de M. Blumenthal que d'accéder à un poste politique de premier plan. Economiste de formation, il avait montré ses talents de négociateur, servis par une personnalité à la fois énergique et ouverte, lors du Kennedy round. De 1964 à 1967, il avait dirigé à Genève la délégation américaine au GATT. Une promotion tout à fait remarquable quand on sait que, né en 1926 près de Berlin, l'arrière petit-neveu du compositeur Meyerbeer — avait pour la première fois mis le pied sur le territoire des Etats-Unis en 1947, venant de Changhaï où sa famille s'était finalement retrouvée après avoir fui les persécutions nazies. En désaccord avec la politique du président Johnson au Vietnam, M. Blumenthal était ensuite revenu au « *privé* ». De 1971 à 1976, il dirigea la société Bendix pour se consacrer ensuite à la préparation de la campagne électorale du candidat démocrate.

P. Fr.

M. Califano la victime des « Géorgiens »

Avec M. Joseph Califano, l'administration Carter se sépare d'une des rares personnalités qui assuraient en son sein la jonction historique avec l'époque de Kennedy et de Johnson. M. Califano appliquait, pour une bonne part, à la tête du ministère de la santé, de l'éducation et des affaires sociales (Health, Education and Welfare, H.E.W.), les programmes qu'il avait contribué à lancer lorsqu'il était le conseiller de Johnson. Il était considéré comme le père de cette « grande société » que le président Johnson appelait de ses vœux.

Il semble d'ailleurs que ce soit la fidélité de M. Califano à ses premiers engagements en faveur de la justice sociale, et à ses premières amitiés au sein du parti démocrate, qui lui aient coûté son poste. Il était resté très proche du sénateur Edward Kennedy, dont il continuait à demander les conseils, au grand dam du clan des « Géorgiens », pour lesquels le sénateur du Massachusetts est une sorte de diable. M. Califano n'avait accepté qu'à contre cœur l'abandon par M. Carter de sa promesse électorale de réaliser un plan national d'assurance-santé. Les conseillers immédiats de la Maison Blanche, au premier rang desquels les « Géorgiens », ont eu l'impression que M. Califano, dans ses explications devant les commissions du Congrès, et dans la gestion quotidienne de son département, appliquait une politique non conforme aux directives présidentielles, et allant davantage dans le sens du projet, en matière d'assurance-maladie, du sénateur Kennedy.

Le H.E.W. est devenu une énorme machine dont le budget, prévu pour la prochaine année fiscale, sera de l'ordre de 200 milliards de dollars (environ 840 milliards de francs). C'est le troisième budget ministériel du monde : il n'est dépassé que par les budgets globaux de la défense aux Etats-Unis et en U.R.S.S. Aux Etats-Unis même, où de nombreuses dépenses liées à la défense sont comptabilisées sous d'autres rubriques, les sources allouées au H.E.W. dépassent celles du Pentagone... Ce monstre, qui emploie cent cinquante mille personnes, a été, ces dernières années, de plus en plus critiqué. Des fraudes ont été découvertes dans le système d'aide sociale et de remboursement des frais médicaux aux indigents. L'opinion publique comprend mal l'importance des crédits engagés dans certains programmes de lutte contre la toxicomanie, qui ont pourtant donné de remarquables résultats, et ont contribué à endiguer le phénomène aux Etats-Unis.

Né en 1931 à Brooklyn, un des quartiers de New-York, d'une famille d'immigrants italiens, M. Califano a fait des études de droit à Harvard. Il appartient à cette génération de brillants intellectuels auxquels John Kennedy fait appel en 1961. Il travaille d'abord comme conseiller pour les questions d'intendance militaire. Sous le président Johnson, il est le planificateur des grands programmes économiques et sociaux, impliquant plusieurs départements ministériels, lancés pour combattre les inégalités et assurer le progrès des Noirs.

M. Califano, qui joue un rôle important dans la machine du parti démocrate, a commenté assez sèchement son limogeage, indiquant qu'il continuerait à « *prendre position sur les grandes questions et à parler au nom des bénéficiaires* » de son ancien département. Il n'est pas sûr, dans la perspective de la prochaine campagne électorale, qu'il soit moins gênant pour M. Carter à l'extérieur de son administration qu'il ne l'était à l'intérieur.

DOMINIQUE DHOMBRES.

هكذا من الأصل

AFRIQUE

LE SOMMET DE MONROVIA

L'O.U.A. préconise un référendum au Sahara occidental

Le sommet panafricain a adopté, dans la nuit du jeudi au vendredi 20 juillet, à la majorité requise des deux tiers des voix, une résolution recommandant un cessez-le-feu et un référendum sur l'indépendance ou le *statu quo* au Sahara occidental. Trente-trois délégations se sont prononcées en faveur de ce texte proposé par le comité des « sages » (1), alors que deux votaient contre (les Comores et la Haute-Volta), que sept (dont l'Egypte) s'abstenaient, et que six (dont le Maroc) n'avaient pas pris part au vote. Faute d'une représentation accréditée, le Tchad ne participe pas à ce sommet, qui doit prendre fin samedi.

A la suite de ce vote, M. Boucetta, premier ministre marocain, qui avait fait circuler un Livre blanc défendant le point de vue de son pays, a quitté la séance pour protester contre l' « *indiscipline* » des débats. « *Le Maroc, qui a lutté pour son intégrité territoriale depuis des décennies, s'est vu en proie à un travail de sape orchestré par l'Algérie et ses clients* », a-t-il notamment déclaré.

Dans ce Livre blanc, le Maroc avait fait savoir qu'il était « *grandement déçu pour ne pas dire davantage* » des recommandations du comité. « *Celles-ci,* disent les représentants de Rabat, *se présentent comme une sentence judiciaire tranchante, alors que ni la mission confiée au comité, ni la compétence de celui-ci n'appelaient un tel exercice politiquement dangereux...* » « *Ces recommandations,* dit encore le texte diffusé par le Maroc, *loin d'ouvrir des voies praticables, ne peuvent qu'entraîner un blocage encore aggravé de la situation actuelle.* »

D'autre part, le Polisario a libéré, jeudi, le préfet de Tichla, capturé le 12 juillet, lors d'une attaque contre la partie mauritanienne du Sahara occidental. M. Abdala Ould Moktar Ould Kerb a été remis à un diplomate malien, à l'ouest de Tindouf, en territoire algérien.

(1) Ce comité des sages a été constitué en exécution d'une résolution adoptée lors du précédent sommet à Khartoum. Il comprend, sous la présidence du maréchal Nemeiry (Soudan), cinq Etats : Nigéria, Mali, Guinée, Tanzanie et Côte-d'Ivoire. La Tanzanie est le seul d'entre eux à avoir reconnu la R.A.S.D. La Côte-d'Ivoire n'a pas participé aux dernières réunions de travail et semble s'être retirée.

Malgré le mécontentement du personnel administratif

LE SIÈGE DE L'ORGANISATION RESTERA A ADDIS-ABEBA

(De notre envoyé spécial.)

Monrovia. — Le personnel administratif de l'O.U.A., traducteurs, secrétaires, cadres, documentalistes, etc., a levé ces dernières semaines l'étendard de la révolte, et n'a pas hésité à recourir à la grève pour appuyer ses revendications. A l'origine de cette contestation se trouvent la décision prise le 9 mai par le gouvernement éthiopien de relever (de 200 à 600 %) le prix des loyers des villas et appartements occupés à Addis-Abeba par les diplomates et les agents des organisations internationales ayant leur siège dans la capitale : O.U.A. et Communauté économique africaine (C.E.A.).

Les autorités éthiopiennes ont pris de sévères mesures pour défendre leur monnaie. Les étrangers doivent disposer d'un compte convertible alimenté en devises et payer leurs achats par chèques. Toute possibilité de change parallèle est ainsi supprimée, ce qui entraîne pour certains une diminution de pouvoir d'achat de l'ordre de 50 %. Cette mesure moralisatrice est difficilement contestable mais elle se double de décisions dont la finalité apparaît clairement : il s'agit d'extorquer aux étrangers, fussent-ils des « *frères africains* », le maximum d'argent.

Les quotas d'importation hors taxe des ambassades ont, d'autre part, été réduits dans des proportions draconiennes.

Jeudi, les chefs d'Etat ont donné satisfaction aux revendications financières du personnel, mettant ainsi fin aux spéculations sur un éventuel transfert du siège de l'O.U.A., qui demeurera à Addis-Abeba. — D. J.

LES DROITS DE L'HOMME ?

Une affaire classée...

De notre envoyé spécial

Monrovia. — L'émotion soulevée mercredi par la déclaration du président ougandais, M. Binaisa, sur les violations des droits de l'homme en Afrique aura été de courte durée. Tout le monde s'est mis d'accord, jeudi 19 juillet, au cours d'une séance à huis clos, pour écarter un sujet gênant. Le chef de la délégation de Bangui a pu ainsi nier avec indignation les accusations « humiliantes » portées contre « l'empire », accusations dont personne ici n'ignore pourtant le bien fondé. De la même façon, le représentant de la Libye a démenti, la main sur le cœur, un quelconque soutien de Tripoli au maréchal Idi Amin. Calomnies donc que tout cela.

Le général Obasanjo, chef de l'Etat nigérian, a considéré, quant à lui, que l'intervention de troupes tanzaniennes en Ouganda constituait un regrettable précédent, contraire aux principes de non ingérence inscrits dans la charte de l'O.U.A. Etait-il le mieux placé pour un tel rappel au règlement ? Intervenant enfin avec vigueur, M. Sekou Touré, dont on connaît l'attachement sans faille aux droits de la personne humaine, a regretté le tour qu'avaient pris les débats. La conférence des chefs d'Etats, a-t-il dit en substance, ne saurait être un tribunal et distribuer éloges et blâmes. C'est un forum de concertation.

Pour effacer toutes traces de ce regrettable incident, créé par l'impétueux et naïf chef de l'Etat ougandais, le sommet a donc décidé de « censurer » son discours. Les accusations portées nominalement contre des pays comme la Guinée équatoriale ou l'Empire centrafricain vont donc disparaître des procès-verbaux. En contrepartie, la lettre envoyée au sommet par une mystérieuse « Convention pour la libération de l'Ouganda » n'a fait l'objet d'aucune diffusion orale ou écrite. M. Peter Onu, porte-parole de l'OUA, pouvait ainsi annoncer, l'âme sereine, jeudi en début d'après-midi, que « l'affaire était classée ». Elle l'était tellement que M. Binaisa a dû renoncer, quelques heures après, à tenir une conférence de presse qui aurait pu relancer les polémiques. Au total, la journée n'aura rien ajouté à la gloire de l'organisation panafricaine.

DANIEL JUNQUA.

Le scandale de l'information en République Sud-Africaine

M. RHOODIE EST ÉCROUÉ A GRASSE

M. Eschel Rhoodie, ancien secrétaire à l'information sud-africaine, accusé par son pays d'avoir détourné 72 millions de dollars de fonds publics, a été arrêté jeudi 19 juillet, en fin de matinée, par la police judiciaire de Nice à sa sortie de l'appartement qu'il possède à Juan-les-Pins (Alpes-Maritimes). L'ancien fonctionnaire, écroué à la prison de Grasse, faisait l'objet depuis environ un an d'un mandat d'arrêt international de la part de son pays d'origine. Depuis son départ d'Afrique du Sud, en juin 1978, il vivait l'essentiel du temps sur la Côte d'Azur

La chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence doit statuer avant la fin du mois sur la demande d'extradition formulée par le gouvernement sud-africain.

Le juge Rudolph Erasmus, président de la commission d'enquête sud-africain, a exprimé sa satisfaction de l'arrestation ainsi que l'espoir que l'extradition sera accordée. « *Nous utiliserons toutes les voies possibles* » pour obtenir cette extradition, a déclaré, de son côté, M. De Klerk, ministre sud-africain de la justice par intérim.

PROCHE-ORIENT

Les États-Unis mettent en garde les navires transitant par le détroit d'Ormuz contre une éventuelle action terroriste

Washington *(A.F.P.)*. — Les Etats-Unis ont diffusé une mise en garde à tous les pétroliers et navires transitant par le détroit d'ormuz, dans le golfe Persique, contre une éventuelle action terroriste lundi.

Le porte-parole du département d'Etat a précisé, jeudi 19 juillet, que Washington avait reçu, dans les derniers jours, des indications selon lesquelles une telle action pourrait être entreprise dans le détroit autour de cette date, qui coïncide avec l'anniversaire de la révolution égyptienne.

Le porte-parole a indiqué que de telles mises en garde contre des menaces politiques ou militaires sont régulièrement diffusées, dix à douze fois par an, par le bureau des affaires maritimes du département d'Etat.

Au cours des cinq dernières années, trois ou quatre mises en garde ont visé spécifiquement la possibilité de prise de pétroliers, mais c'est la première fois qu'une date aussi précise est ainsi fournie.

Environ la moitié des approvisionnements en pétrole du monde occidental transiste par le détroit, et les experts estiment qu'il pourrait être bloqué complètement si des ' rroristes réussissaient à couler deux supertankers.

[Une action contre des pétroliers circulant dans le détroit d'Ormuz est difficile à mener à bien, car elle suppose des moyens importants, comme des vedettes lance-missiles, sans pour autant être assurée d'atteindre son objectif, à savoir la fermeture du passage, en raison de la construction des bâtiments modernes qui sont de plus en plus compartimentés et difficiles à couler.

En réalité, les états-majors redoutent davantage une action spectaculaire contre les puits de pétrole ou les oléoducs eux-mêmes, comme les explosions — attentat ou accident ? — qui ont provisoirement endommagé les installations d'Abadan, en Iran, les 8, 11 et 12 juillet.]

Iran

FUSION PARTIELLE DU CONSEIL DE LA RÉVOLUTION ET DU GOUVERNEMENT

Téhéran *(A.F.P.)*. — Le premier ministre iranien, M. Bazargan, a annoncé jeudi soir 19 juillet la réorganisation des structures du pouvoir dans le pays.

Aux termes de cette réorganisation, une sorte de fusion partielle sera opérée entre le Conseil de la révolution (la plus haute instance du pays) et le gouvernement. Certains ministres, tout en restant dans le cabinet, entrent au Conseil de la révolution tandis que certains membres de cette assemblée, dont la composition est tenue secrète, entrent au gouvernement.

Les membres du Conseil de la révolution entrant au gouvernement continueront à faire partie du Conseil, a précisé le premier ministre.

Cette mesure est destinée à harmoniser les rapports entre le gouvernement, chargé de l'administration traditionnelle, et le Conseil de la révolution, où domine la hiérarchie religieuse.

Les membres du Conseil de la révolution entrant au gouvernement sont l'ayatollah Hachemi Rafsandjani (grièvement blessé en mai lors d'un attentat), l'ayatollah Madavi Kani (chef des comités Khomeiny de tout l'Iran), l'ayatollah Seyyed Ali Khamanehi, M. Abol Hasan Banisadr (principal conseiller économique de l'ayatollah Khomeiny) et le docteur Bahonar.

Les deux premiers seront vice-ministres de l'intérieur. L'ayatollah Khamanehi sera vice-ministre de la défense. M. Banisadr occupera les fonctions de vice-ministre de l'économie et le docteur Bahonar celles de vice-ministre de l'éducation nationale.

Les ministres de l'actuel gouvernement, semble-t-il, gardent leurs fonctions. M. Bazargan n'a pas indiqué, pour des « *raisons de sécurité* », quels étaient ceux d'entre eux qui entraient au Conseil de la révolution.

Le premier ministre, qui a admis qu'une grave crise gouvernementale avait été évitée de peu, il y a quinze jours, après que onze de ses ministres lui eurent présenté une démission qu'il avait refusée, a révélé que cette nouvelle forme de gouvernement avait été décidée lors d'une réunion convoquée à Qom il y a une dizaine de jours, sous la présidence de l'imam Khomeiny et en présence de tous les membres du Conseil de la révolution et du gouvernement.

Le Monde

politique

LE VOYAGE PRÉSIDENTIEL DANS LE PACIFIQUE

M. Giscard d'Estaing annonce un accroissement de l'effort de solidarité nationale en faveur de la Polynésie

De notre envoyé spécial

Papeete. — La deuxième journée de la visite officielle de M. Valéry Giscard d'Estaing en Polynésie a été marquée, jeudi 19 juillet, par les entretiens du chef de l'Etat avec les représentants des corps constitués du territoire, par sa visite à l'Assemblée territoriale et, surtout, par le discours qu'il a prononcé en fin de matinée, sur la place Taraho̊i. En cette circonstance, le chef de l'Etat n'a pas trouvé le même succès populaire que la veille, lors de son arrivée : sans doute, le jour de congé accordé à l'occasion de sa venue avait-il incité certains habitants de Papeete à vaquer à leurs propres occupations plutôt qu'à rallier le lieu de rendez-vous. La foule n'était pas considérable à proximité de la tribune officielle. Une quinzaine de jeunes gens, qui s'apprêtaient à déployer des banderoles jugées injurieuses par les responsables des forces de l'ordre, ont été appréhendés avant le début du discours, et une bousculade s'est produite à la fin, quand un contestataire a voulu s'approcher du chef de l'Etat.

L'après-midi, en revanche, lors de la venue du président de la République à la mairie de Papeete, l'assistance était plus nombreuse et, surtout, l'ambiance plus conforme à la tradition polynésienne d'hospitalité joyeuse.

La situation politique du territoire est actuellement fort embrouillée, c'est le moins que l'on puisse dire (le Monde du 19 juillet). Les partis associés au sein de la majorité autonomiste se déchirent, et ils ont seulement conclu une trêve pour la durée de la visite présidentielle. Cette mésentente n'est peut-être pas étrangère, d'ailleurs, au défaut de mobilisation militante constaté, jeudi matin. En outre, il n'est pas exclu que le Conseil de gouvernement donne sa démission et que la crise soit ouverte au lendemain du départ du chef de l'Etat. A l'exception d'une allusion au caractère « vivant » de la vie politique locale, M. Giscard d'Estaing n'a pas directement abordé cette question. Il s'est, en revanche, félicité de la manière dont fonctionne le statut d'autonomie et a insisté sur l'harmonie qui règne dans les rapports entre la France et la Polynésie. Il a aussi annoncé un accroissement de l'aide de Paris dans un grand nombre de domaines et en particulier dans ceux du tourisme, de l'exploitation de la mer, de l'agriculture et des réalisations sociales. Sur ce dernier point, il a annoncé que satisfaction serait donnée à une revendication déjà ancienne des autorités du territoire : l'institution d'une sécurité sociale des travailleurs non salariés.

Comme il l'avait fait en Nouvelle-Calédonie et à Wallis, le président de la République a prononcé, à de nombreuses reprises, les mots de solidarité, justice, fraternité, et il a insisté sur la nécessité d'entretenir les valeurs culturelles, en particulier la « belle langue tahitienne ».

Enfin, la tonalité du discours de Papeete était conforme à celle des précédents, dans la mesure où l'idée, qui, en fin de compte, y prédominait, était celle de la responsabilité qu'assument les populations des territoires d'outre-mer de leur propre destin.

« Le nouveau statut est une réussite »

Jeudi matin, M. Giscard d'Estaing s'est rendu au monument aux morts, puis il s'est entretenu avec les membres du conseil de gouvernement avant de se rendre place Taraho̊i, où une tribune couverte de palmes de cocotiers avait été dressée. Le chef de l'Etat s'est exprimé en ces termes : « Je suis venu pour que, ensemble, nous voyions mieux la route à parcourir. Lorsque je vous quitterai, je voudrais que vous vous sentiez plus confiants en vous-mêmes et plus confiants dans la France. J'aurai alors atteint le but de ce grand voyage. Nous aurons ensemble préparé, dans la confiance mutuelle, les voies de l'avenir. »

Il a poursuivi : « Le premier motif de votre confiance dans l'avenir est la clarté et la stabilité de vos rapports avec la métropole. Votre statut en est l'expression. Je constate, deux ans après sa naissance, que votre nouveau statut est une réussite. Il vous permet d'être à la fois pleinement Polynésiens et pleinement Français.

» Cette large autonomie dont vous disposez désormais, je l'ai personnellement voulue. Car j'ai fait le pari que vous aviez la capacité de l'exercer. C'est pourquoi jamais nos rapports n'ont été aussi harmonieux et aussi féconds.

» C'est à vous, Polynésiens, qu'il appartient de les préserver. Car, si la France est présente à Tahiti, c'est parce que la grande majorité des Polynésiens le souhaitent. Dans notre monde moderne, et dans la France démocratique d'aujourd'hui, il n'y a pas d'autre fondement à notre attachement mutuel que le libre choix exprimé par nos populations. Mais puisque vous, mes chers Polynésiens, avez librement choisi de demeurer dans l'ensemble français, la France ne vous ménagera pas son soutien et sa solidarité. »

Le chef de l'Etat a ajouté :

« Le deuxième motif de votre confiance en l'avenir, c'est la vision commune que nous avons de votre progrès. La France veut faire de la Polynésie, avec les Polynésiens, un territoire prospère un témoignage exemplaire de ce que notre grand pays peut bâtir dans cette région du monde. »

« Justice et fraternité »

Après avoir insisté sur la nécessité de développer le tourisme et l'exploitation de la mer, M. Giscard d'Estaing a abordé les questions sociales. « La France, *a-t-il dit*, est résolue à apporter sa contribution à la recherche de la justice et de la fraternité. » *Il a précisé que cette contribution s'exercerait en vue* d'« atténuer et de réduire progressivement l'écart des niveaux de vie entre Tahiti et les archipels éloignés en faveur du logement social, et en faveur des travailleurs sans emplois par l'ouverture de chantiers d'utilité publique. » *Il a ajouté :* « Enfin, l'Etat apportera sa contribution à la protection sociale des travailleurs non-salariés ainsi que vous l'avez toujours souhaité. La solidarité nationale viendra, par des moyens qui seront rapidement déterminés, compléter l'action engagée par le territoire dans ce secteur. »

M. Giscard d'Estaing a encore affirmé : « Le développement économique et le progrès social ne devront pas porter atteinte au caractère traditionnel de la vie polynésienne, auxquels vous êtes légitimement attachés. Votre culture, votre belle langue tahitienne, votre histoire, sont pour moi autant de valeurs que la Polynésie doit préserver et faire connaître. Cela n'est en aucune façon incompatible avec votre qualité de Français et la promotion, parmi votre population, de la langue et de la culture françaises. Vous pouvez ainsi être à bon droit fiers d'être à la fois et les Polynésiens parmi les Français et les messagers et les témoins de la France dans le monde polynésien. »

Il a conclu : « Que signifie cet effort accru de l'Etat à vos côtés? Son sens est clair : il témoigne que la France croit en l'avenir français de la Polynésie. Il témoigne que la France a confiance dans le choix des Polynésiens. (...) Aujourd'hui, je vous invite tous à un nouvel élan pour réaliser ses ambitions, côte à côte avec une France sûre d'elle-même et de son destin. Unissons nos forces et notre foi pour que demain, plus encore qu'aujourd'hui, la France soit fière de la Polynésie et la Polynésie fière d'être elle-même et d'être la France. »

Le président de la République a alors prononcé quelques phrases en tahitien, qui reprenaient les thèmes de sa conclusion.

Samedi, sur le chemin du retour, il doit s'arrêter à Mururoa et visiter le centre d'expérimentation du Pacifique.

N.-J. BERGEROUX.

● RECTIFICATIFS. — Contrairement à ce que nous indiquions par erreur dans l'article intitulé « La gauche dans l'Essonne : la dynamique de la désunion » (*le Monde* du 17 juillet), le maire socialiste de Yerres est M. Marc Lucas et non pas Mme Andrée Espinasse, qui est, elle, maire de Boussy-Saint-Antoine.

Dans l'article de René Rémond (*le Monde* du 20 juillet), une coquille a déformé le sens d'une phrase : « *La droite nouvelle raille* — et non rallie — *l'optimisme du libéralisme.* »

Dans nos éditions du 20 juillet, deux coquilles ont altéré le sens de l'un des articles consacrés à « La Nouvelle-Calédonie à la recherche d'une identité nouvelle ». Le R.P.C.R. et la F.N.S.C. sont les deux formations majoritaires et non « minoritaires ». Quant à M. Pidjot, député, il se prénommé Roch et non pas « Rah ».

M. CHIRAC SE DONNE UN MOIS DE RÉFLEXION

Le R.P.R. mettra au point sa stratégie en septembre

Depuis la réunion du comité central du R.P.R. le 20 juin, M. Chirac n'a fait aucune déclaration publique de caractère politique, et il compte observer le même silence jusque vers la mi-septembre, lorsque le comité central sera de nouveau convoqué. L'ancien premier ministre prendra cette année des vacances exceptionnellement longues. Il quittera en effet la capitale après son retour de Strasbourg le samedi 21 juillet et ne regagnera Paris que pour les cérémonies anniversaires de la libération, le 25 août.

Pour inhabituel qu'il soit, le mutisme de M. Chirac est délibéré et répond au reproche qu'on lui a tant fait naguère de s'exprimer trop souvent et sur trop de sujets.

Le député de la Corrèze consacre donc l'essentiel de ses activités depuis un mois à la gestion de la Ville de Paris et à la mise en place du groupe des Démocrates européens de progrès à l'Assemblée de Strasbourg, où il a adopté une attitude de grande réticence et de « non-alignement » à l'égard des formations qui soutiennent Mme Veil (*le Monde* du 20 juillet). M. Chirac ne néglige pas pour autant les problèmes de politique nationale ni la situation au R.P.R., mais il ne prendra aucune initiative durant l'été. Il reçoit beaucoup, tant à son bureau de l'Hôtel de Ville qu'à celui de la rue de Lille, siège du R.P.R., où il se rend à peu près tous les jours. Mais s'il s'informe, s'il consulte plus fréquemment les anciens premiers ministres, il ne laisse pas filtrer ses intentions, et ses interlocuteurs ne peuvent recueillir que des impressions souvent contradictoires quant à ses projets.

A la réputation qui lui avait été faite de ne pas prendre le temps de penser, M. Chirac veut répondre en soulignant qu'il est capable d'approfondir sa réflexion. En donnant à ses interlocuteurs l'impression qu'ils sont entendus, il cherche surtout à connaître les sentiments de ceux qui l'entourent.

Depuis le départ de ses deux conseillers personnels, M. Pierre Juillet et Mme Marie-France Garaud, au lendemain du scrutin du 10 juin, M. Chirac se trouve soumis à des influences souvent antagonistes, à des conseils pressants, à des avertissements solennels ou feutrés, mais dont il est impossible de dire la part qu'ils ont dans la formation de ses décisions futures.

S'il n'a pas été réellement surpris par le résultat (16,25 %) obtenu par la liste R.P.R. aux élections européennes, M. Chirac a néanmoins été touché par cet échec relatif et il en a tiré quelques leçons.

Nul n'ignore maintenant que certaines de ses initiatives n'étaient pas dues à son instinct, mais dictées par son entourage, et qu'il les a endossées parfois à son corps défendant : cela avait été le cas pour l'affaire du « perchoir » lorsque le R.P.R. avait soutenu M. Edgar Faure contre M. Chaban-Delmas, en avril 1978 ; ce fut aussi le cas pour « l'appel de Cochin », le 6 décembre dernier, et sa tonalité violemment antigiscardienne ; ce fut enfin la décision de demander une convocation du Parlement en session extraordinaire au printemps de cetet année. Les remous qui ont traversé le R.P.R. au lendemain du scrutin européen, ont mis en évidence les coteries diverses qui existent dans l'entourage de M. Chirac : ses collaborateurs de l'Hôtel de Ville, plusieurs groupes de députés, l'état-major de la rue de Lille. Par sa décision du *26 juin*, annulant *les élections* au conseil politique du mouvement, M. Chirac a semblé plus sensible aux mises en garde des deux premiers groupes, qui ont ainsi obtenu une certaine satisfaction.

Mais il est douteux que la mise en cause, souvent directe, de M. Charles Pasqua, secrétaire général adjoint, soit suivie d'effet, bien que son départ soit considéré par certains parlementaires comme la seule preuve d'une réelle volonté de changement. Or l'état-major de la rue de Lille, où M. Pasqua joue un rôle déterminant, a aussitôt fait bloc autour de celui qui se sentait menacé et l'on y assure maintenant que tout « risque » est écarté. Comme pour mieux convaincre M. Chirac du caractère irremplaçable du délégué à l'organisation, une réunion des secrétaires départementaux a même été convoquée à Paris le 7 juillet. Ces responsables — nommés il est vrai par la rue de Lille — ont fait au président du R.P.R. et à M. Pasqua un accueil spectaculairement unanime. Cette démonstration était destinée à cacher le malaise qui existe bel et bien dans certaines fédérations au niveau des militants qui se plaignent de la tutelle souvent impérieuse de Paris, des lacunes de la démocratie et du manque de concertation. Néanmoins, même parmi les plus réservés, l'attachement à M. Chirac demeure intact et dans cette mesure il peut toujours se flatter de « tenir » son et, dans cette mesure, il peut toumouvement.

Élargissement et rajeunissement

Le président du R.P.R. *entend* annoncer, lors du comité central de la mi-septembre, certaines décisions « d'élargissement et de rajeunissement » qu'il conserve encore secrètes et à propos desquelles M. Devaquet, secrétaire général, a été chargé d'établir un rapport. L'arrivée de nouveaux délégués nationaux pourrait s'accompagner de la nomination d'un « porte-parole » du mouvement, dont la tâche serait notamment d'améliorer « l'information et la communication », selon l'objet du rapport confié à M. André Fanton, ancien ministre. Quant à la doctrine du mouvement, sa mise à jour a été confiée à M. Jean Méo, conseiller pour les questions économiques et sociales.

Si M. Chirac a été convaincu de ne plus utiliser un mode agressif pour dénoncer certaines orientations du président de la République et mettre en cause les options de M. Barre, il ne porte pas pour autant un jugement plus indulgent sur la gestion du pouvoir dans le domaine économique et social. Bien au contraire, l'évolution de la situation nationale en ce qui concerne l'emploi, la hausse des prix, l'activité économique et l'énergie ne fait que le renforcer dans sa conviction que le R.P.R. avait raison de proposer *dès 1977* une « nouvelle politique de l'économie » et d'avoir conservé ce thème pendant les campagnes électorales qui ont suivi. Ses avertissements quant à la politique européenne se trouvent également, selon lui, justifiés.

Toutefois, une mise à jour de la doctrine du R.P.R. doit être effectuée, puisque, selon son président, « *les idées gaullistes ne peuvent plus être le seul support* » du mouvement, celles-ci ayant été reprises, dit-il, par toutes les formations politiques. Jusqu'aux élections législatives de 1978, notamment sous l'impulsion de M. Jérôme Monod, alors secrétaire général, le R.P.R. avait connu une période très prolifique et avait publié de nombreux textes qui constituaient un « corpus » idéologique et offraient aux électeurs une alternative. Depuis lors, la production du R.P.R. s'est tarie et ses options ne se distinguent plus par leur originalité : M. Chirac a décidé de remédier à cette carence et, en collaboration avec le groupe parlementaire, d'actualiser certaines propositions. Il compte aussi développer l'implantation du mouvement dans des secteurs où celle-ci est insuffisante, comme les associations, les cadres, le milieu étudiant et les jeunes, mais aussi dans le monde ouvrier.

Mais en présentant une doctrine trop originale, M. Chirac ne risque-t-il pas d'encourir une fois encore le reproche qui lui a été fait de critiquer le gouvernement tout en le soutenant de ses votes ? La voie est étroite pour le chef du mouvement gaulliste s'il veut concilier la prudence attentiste de ses parlementaires et l'impatience contestataire de ses militants. L'absence d'échéance *électorale rapprochée* peut cependant lui éviter de cautionner trop ouvertement l'une ou l'autre de ces attitudes et permettre au R.P.R., selon le vœu de M. Claude Labbé, conseiller politique, « *de rester lui-même tout en restant dans la majorité* ».

Des schémas pour 1981

La prudence devrait également dicter le comportement de M. Chirac dans la conduite de son destin personnel. Il n'est pas de bon ton au R.P.R. de parler de l'élection présidentielle de 1981, chacun semblant appliquer à cette perspective la fameuse formule : « *N'en parler jamais, y penser toujours* ». Le maire de Paris lui-même se refuse à envisager cette échéance pour éviter le double reproche de placer prématurément le pays en campagne électorale et d'être animé d'ambitions personnelles. Toutefois, ce problème ne manque jamais d'être évoqué dans les conversations et sa solution conditionne en fait la stratégie que le président du R.P.R. retiendra pour les prochaines années. Plusieurs schémas sont ainsi tour à tour proposés à M. Chirac.

Selon les uns — qui semblent surtout se recruter au sein même de l'état-major du R.P.R. — le mouvement gaulliste, comme il l'a toujours fait depuis 1953, doit être présent dans la compétition présidentielle. Certains assurent que seul le chef du parti est capable d'attirer un nombre important d'électeurs, alors que d'autres estiment qu'une autre personnalité suffirait pour « témoigner ». Cependant, dans cette hypothèse, le R.P.R. court le risque de faire la preuve publique de la baisse de son audience électorale et d'être fort embarrassé pour donner au second tour des consignes de désistement en faveur d'un des candidats restant en lice et qu'il aura combattu au premier tour. Les gaullistes se retrouveraient ainsi — *mutatis mutandis* — dans la situation qu'ils ont connue en 1974 après l'échec de M. Chaban-Delmas. Enfin, si M. Chirac *affrontait lui-même le scrutin*, il devrait, en cas d'insuccès, remonter un handicap alourdi.

Selon d'autres — qui se recrutent parmi les parlementaires R.P.R. les moins chiraquiens — le mouvement gaulliste appartenant à la majorité devrait sans équivoque soutenir la candidature de M. Giscard d'Estaing, quitte à négocier au préalable avec celui-ci un tel soutien. Outre que l'on sait ce que vaut l'aune des promesses pré-électorales, il n'est nullement acquis que l'ensemble de l'électorat gaulliste accepte de donner ses voix à l'actuel chef de l'Etat. Les militants R.P.R. qui depuis 1976 expriment souvent avec passion leurs sentiments antigiscardiens constitueraient alors un « *noyau dur* » que M. Chirac lui-même ne réussirait pas forcément à convaincre. Les gaullistes sont en effet nombreux dans les fédérations R.P.R. à être convaincus que le président de la République est animé à leur égard d'une volonté absolue de les réduire. Sans doute la même analyse n'est-elle pas faite à l'Élysée où, depuis le scrutin du 10 juin, on se rend compte que l'apport des voix R.P.R. pourrait bien être indispensable en 1981 et où l'on aurait décidé d'avoir avec les gaullistes des relations moins conflictuelles.

Certains enfin conseillent à M. Chirac d'échapper à ces dilemmes en ne participant pas à la confrontation de 1981. S'il est vrai que, selon M. Giscard d'Estaing, l'élection présidentielle est essentiellement un scrutin de caractère « *national et personnel* » puisqu'il met en présence l'ensemble de la nation et les candidats, les partis politiques ne devraient pas se sentir concernés directement par cette compétition. Dès lors, le R.P.R., s'il faisait ce choix, ne donnerait aucune consigne de vote à ses habituels électeurs. Mais il est clair qu'une telle abstention serait interprétée par les électeurs gaullistes comme une incitation implicite à ne pas voter pour le candidat de l'actuelle majorité.

Quelle que soit l'hypothèse qu'il retiendra en définitive, M. Chirac, qui vient de traverser deux années de gros temps, est maintenant convaincu que, pendant le « calme » relatif qui s'annonce, c'est surtout son image personnelle qu'il doit rendre plus attrayante à l'opinion publique.

ANDRÉ PASSERON.

L'ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS A STRASBOURG

M. Labbé : des tractations contre le R.P.R.

M. Raymond Barre a reçu, jeudi matin 19 juillet, M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale et conseiller politique du mouvement gaulliste, avec lequel il s'est entretenu de l'ouverture de la première législature de l'Assemblée européenne à Strasbourg et de la préparation de la prochaine session parlementaire au Palais-Bourbon.

A la sortie de l'hôtel Matignon, M. Labbé a indiqué que l'entretien avait eu « *un caractère très personnel* ».

Interrogé sur la polémique qui a opposé, à Strasbourg, M. Jacques Chirac à M. Michel Poniatowski, après l'élection de Mme Danielle de March (P.C.F.), à la vice-présidence de l'Assemblée européenne (1), le conseiller politique du R.P.R. a notamment déclaré : « *Il est tout à fait fâcheux que, après l'accord passé entre les groupes afin de permettre que ce scrutin, de caractère relativement subalterne, se déroule sans aucun problème, on ait pu relancer une espèce de guéguerre qui a abouti à l'élection d'une vice-présidente communiste. Ce n'est pas une bonne opération. Une fois de plus les couloirs de Strasbourg ont été le cadre de tractations diverses qui se sont faites contre nous.* »

« *Il y a deux manières d'interpréter ce qui s'est passé* », a ajouté M. Labbé : « *La première, c'est de constater que c'est de mauvais augure pour les relations entre les groupes de la majorité à l'Assemblée nationale. La seconde, c'est d'admettre, et c'est mon point de vue, qu'il s'agit là de séquelles ou de retombées relativement naturelles de l'élection européenne et qu'elles n'auront pas d'incidence au mois d'octobre.* »

Evoquant cependant le contentieux existant entre les parlementaires gaullistes et le gouvernement, notamment la création, par décret, de la SOGEPA (Société de gestion des participations aéronautiques) et la non-inscription à l'ordre du jour de diverses propositions de loi du R.P.R., M. Labbé a ajouté : « *Ça ne peut plus durer.* »

La préparation de la session budgétaire d'automne fera l'objet d'un déjeuner auquel le premier ministre doit convier, le mardi 18 septembre, les présidents des deux groupes de la majorité et ceux des commissions permanentes de l'Assemblée nationale. Ce déjeuner sera suivi d'une séance de travail consacrée à la réforme des finances locales.

(1) Née le 6 août 1933 à Lérouville (Meuse), Mme Danielle de March, vice-présidente de l'Assemblée européenne, a adhéré au P.C.F. à l'âge de quinze ans. Employée dans des organismes sociaux, elle entre en 1956 au secrétariat de la fédération communiste du Var et, l'année suivante, elle est élue en tant que suppléante de M. Toussaint Merle, député, maire de La Seyne, fonction qu'elle conserve en 1973, aux côtés cette fois de M. Philippe Giovannini. Elue en 1972 au comité central du P.C.F., elle avait conduit, sans succès, lors des élections municipales de 1977, une liste comprenant des communistes et des socialistes dissidents à Toulon. Elle n'avait pu, en mars 1978, conserver au P.C.F. le siège de la quatrième circonscription du Var, qui avait été conquis par M. Arthur Paecht (Rép. ind.-U.D.F.).

Le Monde

société

MÉDECINE

En Grande-Bretagne

Des médecins critiquent les restrictions apportées à la loi sur l'avortement

De notre correspondant

Londres. — L'adoption en seconde lecture par les Communes, d'un projet de loi visant officiellement à renforcer, mais en fait à restreindre, l'application de la loi de 1967 sur l'avortement (*le Monde* daté 15-16 juillet), représente un important succès pour les divers groupes et associations qui n'ont cessé de combattre cette législation jugée trop « permissive ».

En même temps, le vote des Communes a eu pour effet de mobiliser plus de quarante organisations — dont la très influente British Medical Association (B.M.A.), qui groupe la très grande majorité des médecins, — pour la défense de la loi de 1967. La B.M.A., en particulier, est fermement décidée, pendant les semaines et les mois de la discussion qui va s'ouvrir en commission, à s'opposer vigoureusement au projet Corrie — qui vise à réduire à vingt semaines le délai de l'intervention, — dont le principal effet, selon elle, sera d'encourager les avortements clandestins.

Renforcer la clause de conscience

En outre, un des critères de l'avortement, selon le projet Corrie, est modifié dans un sens restrictif : le risque d'un dommage mental et physique pour la mère, justifiant une intervention, doit être maintenant « *substantiel et grave* ».

Enfin, le projet renforce la clause de conscience permettant au personnel médical de refuser, en raison de convictions morales et religieuses, de participer à une opération d'avortement. La B.M.A. note que, étant donnée la difficulté de déterminer l'exacte durée d'une grossesse, les médecins hésiteront, par crainte de poursuites judiciaires, à mettre fin à la grossesse.

Dans ces conditions, un très grand nombre de femmes seront obligées, estime l'association, de recourir aux opérations clandestines, qui feront la fortune de médecins moins scrupuleux.

Enfin, la séparation, prévue dans le projet, des cliniques soutenues par des fonds privés et pratiquant l'avortement à des prix très raisonnables, des divers bureaux et associations de consultation, risque d'encourager un certain « marché noir ». De nombreuses femmes seraient en effet prêtes à payer très cher pour que les bureaux de consultation les envoient officiellement vers les cliniques.

M. Corrie, soutenu par les diverses associations contre l'avortement, est encouragé par Mme Thatcher qui, elle-même, a voté pour son projet. Le projet de loi sera donc sans doute définitivement voté au printemps prochain. L'objectif avoué de M. Corrie et de ceux qui le soutiennent est de réduire de deux tiers le nombre des avortements, qui serait actuellement de cent mille par an et dont la moitié serait pratiquée dans le cadre du Service national de santé.

Les partisans de la loi de 1967, qualifiée par le B.M.A. d'« *humaine et pratique* », soulignent que Londres a depuis longtemps cessé d'être le centre mondial des avortements, dont le nombre a diminué régulièrement entre 1973 et 1977. Un député travailliste, Miss Richardson, a invité toutes les femmes qui ont bénéficié de la loi de 1967 à écrire à leur député pour la défense de cette législation.

HENRI PIERRE.

● *La mort de M. Alain Farçat en 1973.* — La chambre d'accusation de Paris vient de valider la seconde expertise pratiquée pour élucider les causes du décès de M. Alain Farçat, survenu le 25 septembre 1973, soixante-douze jours après l'ablation des amygdales dans une clinique dont le professeur Jean-Louis Lortat-Jacob était considéré comme le directeur médical, titre qu'il conteste. Cette décision fait suite au complément d'information ordonné au début de cette année (*le Monde* du 26 janvier). La seconde expertise, contrairement à la première, avait conclu à la responsabilité du professeur Lortat-Jacob, de deux autres médecins : Mme Solange Clot et M. Jean Labayle, et d'une infirmière, Mme Anne-Marie Le Goff.

RELIGION

Après la parution des décrets d'application

LES RÉGIMES D'ASSURANCES MALADIE ET VIEILLESSE DES MINISTRES DES CULTES ET RELIGIEUX SONT EN PLACE

Comme l'avait annoncé, peu de temps avant son départ du ministère de la santé et de la famille, Mme Simone Veil (*le Monde* daté 13-14 mai) les décrets d'application de la loi du 2 janvier 1978 relatifs aux régimes d'assurance-maladie et d'assurance-vieillesse des ministres des cultes et membres des congrégations et collectivités religieuses viennent de paraître. Ces textes, qu'a publiés le *Journal officiel* du 18 juillet, précisent les modalités d'intégration au régime général d'assurance-maladie — semblables à ce qu'elles sont pour les artistes ou pour les étudiants — des uns et des autres. Pour l'assurance-vieillesse, un système de compensation particulier a été retenu, car la notion de « salaire des dix meilleures années » ne pouvait être appliquée aux ministres des cultes et aux religieux. Le financement des régimes d'assurance maladie et vieillesse sera assuré par une double cotisation : l'une à la charge des assurés, l'autre à la charge des collectivités religieuses.

Dans le régime de l'assurance-vieillesse, l'âge d'obtention de la pension est fixé à soixante-cinq ans et des possibilités d'anticipation sont prévues. Deux caisses, la Caisse mutuelle d'assurance-maladie des cultes et la Caisse mutuelle d'assurance-vieillesse des cultes, assureront le fonctionnement du nouveau régime.

Croquis d'été

Les rapides au pas

C'était à la Dent-Noire peut-être. Ou bien au Rossignol. On voulait passer à droite. Le canoë de résine verte avait choisi la gauche. Le rocher attendait au centre. On devine la suite. Dans l'eau presque tiède de l'Ardèche, les chevesnes somnolents ont regardé, sans émotion excessive, passer le chaviré spécial du *Monde*. Sur les rochers, les belles sirènes nues ont gloussé doucement, et leurs marins d'eau douce ont ricané démagogiquement. On dit qu'il y a encore des aigles sur les falaises ardéchoises. Peut-être. Des vautours sûrement : placés au bon endroit, salivant à l'avance attendant avec une gourmandise revancharde qu'il arrive à d'autres ce qui leur est arrivé à eux.

Les gorges de l'Ardèche, la descente des rapides en canoë, c'est 26 kilomètres d'aventure, c'est vraiment le pire et le meilleur de l'été. Tant de monde pour autant de beauté ! D'un côté, le Luna-Park touristique, l'industrie lourde du canoë-kayak, les bons sauvages de retour aux grottes. Au touriste, rien d'impossible, rien d'inaccessible. On se dit, là, au prochain virage, sur ce surplomb, dans cette île, ce sera enfin l'oasis, la solitude. Patatras ! Il y aura toujours en ce paradis terrestre une paire de fesses nordiques ou de seins latins à bronzer d'urgence, un pique-nique à se déballer, un flirt à s'emballer. A l'entrée des rapides, il faut presque prendre son numéro d'ordre. Dans les lignes droites, faire attention à ne pas torpiller un baigneur. Sur les plages, on doit gagner sa place en s'étayant, avec des grâces de fakir nécessiteux, sur les galets brûlants. Aux sources, pour le ravitaillement en pleine navigation, il faudra faire la queue comme tout le monde.

Sur les berges, de loin en loin, des sacs d'ordures ont été déposés par les Robinsons de l'opération « conserves », dans l'attente des éboueurs. Car ils passent ici aussi, en canoë, une fois par jour. On dit que c'est mieux ainsi. C'est vrai. Comme il est vrai que le « code des bonnes conduites en nature », édicté pour parer à l'invasion massive, est, dans l'ensemble, bien respecté. En sept heures de descente, on n'aura pu constater qu'un seul cas flagrant d'imbécillité touristique : une bande de jeunes, en retard de trois mouvements hippies, improvisant un concert de tam-tam autour d'un feu de camp ici en plein maquis, alors qu'une allumette déjà est une folie !

Il reste que chacun, pourtant, s'efforce de gérer au mieux cette très curieuse solitude collective. Les transistors sont bannis, les éclats de voix interdits. Comme s'il existait une loi du silence non écrite.

Car voilà le meilleur, cette beauté à vous couper le souffle plus sûrement que l'effort. En cette période d'étiage, la rivière s'offre plus qu'elle ne contraint. L'aventure est « pépère ». Les rapides sont franchis au pas. L'accident reste mineur, quelques zébrures, parfois un accroc au ventre constamment rapiécé des canoës loués au prix fort. Le naufrage, quand il se produit, est plus une bénédiction qu'un malheur sous cette chape de plomb. Sans grand courant, le voyage est dur, la pagaie s'alourdit au vingtième kilomètre, et le coup de soleil est compris dans le forfait. Mais, pour peu qu'on veuille bien lever la tête, le spectacle devient extraordinaire. Tout étonne, tout enchante : les parois des gorges, ces immenses falaises blanchâtres travaillées par les glaciers et sculptées par l'eau, gruyère percé de mille grottes, cathédrales de granit ; le maquis bleui par la lumière crue, l'eau de cristal aux reflets constamment changeants, les galets blancs, les odeurs de maquis et de lavande, le chant incessant des cigales. A droite, à gauche, dans les grottes, des vacanciers ont installé des campements troglodytes, au prix de cheminements incroyables et au risque de quelques petites mésaventures avec les vipères et les scorpions noirs. Forme de vacances totalement inédites, vacances de l'âge nouveau des cavernes. Ils y resteront une semaine ou un mois à vivre dans un inconfort rêvé à Amsterdam, à Bruges, à Paris, à Londres, la splendeur de l'été ardéchois.

Eux restent. La caravane des canoës passe pour finir à l'énergie contre le vent du sud dans la ligne droite de Saint-Martin d'Ardèche. Et, fourbus, épuisés mais contents, il ne reste plus à ces malheureux qu'à espérer que le loueur de bateaux aura eu l'extrême obligeance de ne pas les abandonner là, pauvres cochons de payants revenus sur terre.

PIERRE GEORGES

ÉDUCATION

D'APRÈS LE SNES

Plus du quart des professeurs de l'enseignement secondaire ont demandé leur mutation en 1979

« *Sur les 32 091 professeurs titulaires du second degré qui ont sollicité cette année une mutation, la proportion de ceux qui ont obtenu un poste conforme à leurs vœux est très réduite. Toute une promotion de nouveaux certifiés et de nouveaux agrégés ne reçoivent pas d'affectation, mais sont mis à disposition des recteurs. Cela explique le malaise et la montée des mécontentements* », a déclaré, jeudi 19 juillet, au cours d'une conférence de presse, M. Etienne Camy-Peyret, secrétaire général du Syndicat national des enseignements du second degré (SNES).

C'est la première fois, selon le SNES, que le nombre des demandes de mutation est aussi élevé, plus du quart des professeurs du second degré (32 091 professeurs titulaires sur 119 249). La baisse du recrutement dans le second degré et l'accumulation d'année en année des demandes de mutation a provoqué cette situation. Mais cette année encore, explique M. Camy-Peyret, « *le taux de demandes honorées reste faible, 20 % en dessin, 30 % en physique-chimie* ».

Le SNES a aussi précisé que 6 000 à 8 000 maîtres auxiliaires risquent d'être au chômage à la rentrée de septembre. Pour demander le réemploi à temps complet de tous ces personnels, le SNES est intervenu à plusieurs reprises auprès du premier ministre et du ministre de l'éducation.

« *Contrairement aux idées répandues*, a conclu M. Camy-Peyret, *le système éducatif n'est pas un îlot préservé. Les problèmes de l'emploi concernent de façon de plus en plus aiguë et souvent dramatique tous les personnels du second degré.* »

Pour avoir quitté son poste lors d'une grève

L'épouse du maire communiste de Reims est privée de son emploi de sous-directrice de collège

De notre correspondant

Reims. — « *Un coup violent à l'exercice de la démocratie et de la liberté.* » Telle est l'accusation, portée le 19 juillet, au cours d'une conférence de presse, par la fédération marnaise du parti communiste contre le recteur de l'académie de Reims. Celui-ci a sanctionné d'un « *retrait d'emploi* » Mme Monique Lamblin, sous-directrice du collège Prieur de la Marne à Reims et épouse du maire communiste de la ville. Cette mesure administrative fait suite à la participation de Mme Lamblin à une grève et à une manifestation organisées le 25 mai par les enseignants du collège Prieur de la Marne pour obtenir le maintien de l'option latin dans l'établissement.

En retirant à Mme Lamblin ses attributions de sous-directrice, M. Jean-Louis Boursin, recteur de l'académie, a rappelé les termes de la circulaire du 13 mai 1967, prise en application de la loi du 31 juillet 1963 et qui impose aux chefs d'établissement et à leurs adjoints de demeurer à leur poste en cas de grève.

Au nom de la fédération du parti communiste de la Marne, M. Pierot, aux côtés duquel se trouvait M. Jean-Michel Catala, membre du comité directeur du P.C., a déclaré que la mesure qui frappe Mme Lamblin n'était en fait qu'une interdiction professionnelle pour motif politique exposé, selon lui, par le recteur lui-même. Dans un communiqué du 4 juillet, M. Boursin précisait qu'en postulant à un emploi de responsabilité et d'autorité, Mme Lamblin ne pouvait ignorer les obligations de sa charge, notamment la continuité du service et l'obligation de réserve.

H. Pn.

● *Nouveaux pouvoirs pour les inspecteurs d'académie.* — Un décret paru au *Journal officiel* du 18 juillet, donne une délégation de pouvoirs aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation, en ce qui concerne les mesures relatives « *à l'ouverture et à la fermeture d'écoles et classes des enseignements préélémentaire, élémentaire et spécial, et à l'implantation des emplois d'instituteur mis à la disposition de chaque département* ».

Ce décret fait suite aux mesures annoncées par M. Beullac et concernant le transfert de certaines compétences administratives du ministère de l'éducation (*le Monde* du 26 janvier 1979). Les inspecteurs d'académie, « *hommes-charnières qui connaissent tous les établissements* » selon le ministre, détiendront désormais pratiquement tous les pouvoirs sur le plan départemental.

● *Protestations après les résultats du baccalauréat.* — Le conseil des parents d'élèves (Fédération Cornec) du lycée de Montgeron (Essonne) et celui du lycée des Bruyères, à Sotteville-les-Rouen (Seine-Maritime) ont protesté contre des disparités qui leur paraissent excessives entre les résultats obtenus au baccalauréat par des candidats relevant de jurys différents.

A Rouen, en série D (mathématiques et sciences de la nature), le pourcentage des admis varie selon les jurys de 47,96 % à 71,15 %. A Montgeron, un jury de la série G 1 (techniques administratives) n'avait admis que 11 % de candidats au terme du premier groupe d'épreuves, contre 30 % environ pour les autres jurys. Les parents ont demandé au recteur de l'académie dont ils dépendent qu'une nouvelle réunion des jurys ait lieu ou qu'un examen de rattrapage soit organisé en septembre.

Admissions aux agrégations

● Anglais.

Mm : et MM. Abrioux (70e), Allard (41e ex aequo), Amblard (84e ex aequo), Michel Antoine (75e ex aequo), Asquier (3e), Assadas (44e ex aequo), Baron (11e), Benavent (27e ex aequo), Benazeraf (84e ex aequo), Dominique Bernard (5e), Blanchard (35e ex aequo), Liliane Bois, née Simon (84e ex aequo), Annie Borde, née Arpagaus (81e ex aequo), Susan Bottine, née Langton (12e), Boucher (7e), Bour (29e ex aequo), Boutier (68e ex aequo), Jacqueline Brient, née Brient (78e ex aequo), Claudine Britton, née Nicolai (44e ex aequo), Canova (26e), Chambefort (71e), Charbonnier (19e), Chauvin (78e ex aequo), Chavanelle (41e ex aequo), Chevallier (81e ex aequo), Helen Chupin, née Price (20e ex aequo), Ann Cochennnec, née West (18e), Geneviève Cohen (14e ex aequo), Connes (78e ex aequo), Coue (16e ex aequo), Gérard Danial (41e ex aequo), Delannoy (29e ex aequo).

Mmes et MM. Delrue (52e ex aequo), Anne Deyzine, née Chaudesaigues (81e ex aequo), Didierjean (44e ex aequo), Veronica Fassi, née Gilligrass (29e ex aequo), Michel Faure (75e ex aequo), Flouzat (84e ex aequo), Forray (2e), Marie Eileen Proger, née Sullo (16e ex aequo), Carol Fynn, née Leach (54e ex aequo), Galle Etienne (5 bis, à titre étranger), Jean Gérard (20e ex aequo), Jocelyne Gourand, née Levacher (39e ex aequo), Gricourt (72e ex aequo), Happe (61e ex aequo), Horde (8e), Joris (35e ex aequo), Kemp Sheena (84e ex aequo), Lamarque (54e ex aequo), Le Coent (25e), Le Goic (4e), Lechat (24e), Lefeuvre (54e ex aequo), Lever (68e ex aequo), Lheureux (54e ex aequo), Nicki Lorho, née Tillinghast (58e), Maignial (27e ex aequo), Jennifer Maizener, née Illis (61e ex aequo), Christine Manodritta, née Clarke (13e), Marie-Françoise Martin, née Lalmand (81e ex aequo), Susan Mauroux, née Moore (59e ex aequo), Merlin (48e ex aequo), Elizabeth Meschia, née Lowe (84e ex aequo).

Mmes et MM. Millat (61e ex aequo), Montagutelli (48e ex aequo), Edith Morvan, née Sauviat (84e ex aequo), Mouton (75e ex aequo), Muller (8e), Naugrette (1er), Orliac (37e ex aequo), Pape (14e ex aequo), Peiffer (37e ex aequo), Perrin (72e ex aequo), Planet (29e ex aequo), Picard (68e ex aequo), Pouzoules (52e ex aequo), Priser (33e ex aequo), Mireille Rajaonson, née Rabenoro (18 bis à titre étranger), Marie-Françoise Raynaud, née Vincenau (23e), Revel Mouroz (48e ex aequo), Rigaud (72e ex aequo), Françoise Robert (10e), Christine Rodd, née Chapman (48e ex aequo), Rouault de Coligny (33e ex aequo), Sadry (39e ex aequo), Sanson (44e ex aequo), Tournier (20e ex aequo), Traeger (61e ex aequo), Vialledent (59e ex aequo), Viet (68e ex aequo), Walters (9e).

● Espagnol.

Mmes et MM. Barnabe (2e), Elisabeth Casellas, née Bonnet (12e ex aequo), Maria Demange, née Riesgo (1re), Hibbs (12e ex aequo), Hitta (15e), Sylvie Martin (6e), Palomeque (9e), Richet (5e), Romero (3e), Roumaud (11e), Isabelle Soupault, née Rouane (4e), Taurinya (10e), Terrasson (14e), Torres (8e), Tyras (7e).

● Génie mécanique.

Mmes et MM. Anselmetti (1er), Barlier (20e ex aequo), Bandet (29e ex aequo), Bruyand (25e ex aequo), Cartier (11e), Colin (23e ex aequo), Cortial (19e), Courcy (7e), Devedjian (35e ex aequo), Raymond Dupont (29e ex aequo), Farinaux (6e), Florio (28e), Jean-François Fontaine (12e), Fraysse (32e ex aequo), Furnon (15e ex aequo), Gelin (14e), Ghidossi (23e ex aequo), Jacques Gilbert (22e), Gillier (4e), Gondouin (15e ex aequo), Kolodziej (38e ex aequo), Kril (9e ex aequo), Lafage (29e ex aequo), Lamy (38e ex aequo), Lauzier (27e ex aequo), Lavernhe (32e ex aequo), Lefebvre (35e ex aequo), Luc Mathieu (13e), Jean Michel (20e ex aequo), Montel Marquis (5e), Morvan (17e), Pecastaing (34e), Planche (18e), Pilamy (2e), Reynaud (35e ex), Rivals (8e), Gabriel Rousseau (27e ex aequo), Royon (3e), Vermorel (9e ex aequo).

● Philosophie.

Mmes et MM. Baqué (11e), Renaud Barbaras (13e), Chrétien (15e), Michèle Delcourt, née Lacoue (19e), Dominique Dupond (13e), Dupouey (5e ex), Florenty (7e ex), Gaubert (17e ex), Geffroy (4e), Guyader (7e ex), Hyrien (7e ex), Evelyne Lipa, née Le Baux (17e ex), Martine Meheu, née Cendrier (16e), Poulette (20e), Annie Sabot, née Lechenet (3e), Sherringham (5e ex), Tiberghien (2e), Viallard (7e ex), Vianot (14e), Wersinger (1re).

● Sciences physiques (option chimie).

Mme et MM. : Agnès Anne (28e), Archer (9e ex aequo), Dejean de La Batie (20e ex aequo), Dubourg (4e), Gilot (14e), Halberstadt (20e ex aequo), Kervevant (12e), Lardet (25e), Laversanne (9e ex aequo), Le Maréchal (3e), Lecomte (1er), Ledoux (2e), Lefebvre (6e), Maumet (8e), Mazingue (9e ex aequo), Montabonel (18e), Alexandra Nel née Duhart (19e), Nortier (7e), Peyrol (15e), Poumellec (13e), Rafflegeau (24e), Recasens (22e), Jean Robert (23e), Didier Roux (5e), Viart (17e), Martine Vigneron née Esbelin (16e).

● Sciences sociales.

Mmes et MM. Benhamou (1re), Borredon (20e), Bosc (8e), Brihaye (15e), Clénet (16e), Combemale (2e), Coudy (9e), Danel (16e), Nicole Dumont, née Pinet (14e), Marie-Véga Durand-Lasserve, née Molinié (13e), Solange Ewenczyk, née Szlamowicz (11e), Hassan (5e), Le Pors (3e), Bruno Marcel (4e), Pavoine (18e), Phelsp (10e), Redor (7e), Serveau (18e), Steiner (5e), Voise (11e).

● *M. Jacques Bersani*, professeur agrégé de lettres, maître assistant de littérature à l'Ecole normale supérieure, est nommé conseiller technique au cabinet de M. Christian Beullac.

FAITS DIVERS

Dans la Moselle

DEUX ADOLESCENTS SONT ASSASSINÉS APRÈS AVOIR SUBI DES VIOLENCES SEXUELLES

Deux adolescents, âgés de quatorze ans, ont été tués chacun d'une balle dans la nuque le 18 juillet, peu avant minuit, dans la forêt de la Warndt, proche de Creutzwald (Moselle). Ils avaient auparavant subi des violences sexuelles.

Un troisième garçon du même âge a également subi des sévices ; bien que gravement blessé, il a pu s'échapper. Il a fourni aux policiers le signalement qui a permis à ceux-ci d'identifier le meurtrier présumé, un malade mental âgé d'une trentaine d'années, qui avait rencontré dans la soirée les trois adolescents dans une rue de Creutzwald et, sous la menace d'un pistolet 7,65, les avait entraînés dans la forêt proche.

Des recherches ont été entreprises dans toute la région, mais elles n'avaient pas encore permis, en fin de matinée, de retrouver l'auteur présumé du double crime.

● *L'accident de montagne de la Tour-Ronde.* — Le bilan définitif de l'accident survenu mercredi 18 juillet dans le massif du Mont-Blanc (*le Monde* du 20 juillet) est de huit morts. Le corps d'un huitième alpiniste a en effet été dégagé jeudi en début d'après-midi de la crevasse située au pied de la Tour-Ronde.

Voici l'identité des victimes : M. Winfried Kern, Mme Verena Kern, son épouse, et leur fils Thomas, âgé de quinze ans, d'Allemagne fédérale (leur fille, Barbara, âgée de seize ans, a été blessée) ; M. Christopher Hassal, Mme Ann Mary Hassal, M. John Williams, Mme Wendy Sharpe, de Grande-Bretagne ; M. René Gréa, âgé de soixante-trois ans, retraité, demeurant à Verrières-le-Buisson (Essonne).

QUATRE MILITAIRES TUÉS PAR UNE VOITURE

Alors qu'ils marchaient, de nuit, sur une route près de Fontenay-le-Comte (Vendée), le mercredi 18 juillet (*le Monde* du 20 juillet), trois appelés réunionnais, Louis-François Dijoux, dix-neuf ans, Jean-Denis Fontaine, dix-neuf ans, et Régis Poulaye-Lila, vingt ans, et un Vendéen, Georges Gaborit, vingt ans, ont été tués par une voiture. L'un des quinze autres militaires blessés est dans un état désespéré au C.H.U. de Nantes. Les gendarmes tentent d'identifier la voiture dont les phares auraient ébloui l'automobiliste qui a fauché la colonne des soldats appartenant au centre militaire de formation professionnelle de Fontenay-Le-Comte.

JUSTICE

DANS LA COTE-D'OR

Une mort naturelle...

De notre envoyé spécial

Beaune. — A-t-on, oui ou non, tué M. Henri Dumollard, trente et un ans, contrôleur des impôts ? Depuis le 9 juillet, les gendarmes de Nolay et de Beaune (Côte-d'Or) se posent la question. A cette date, déjà éloignée, ils avaient découvert, alertés par un vigneron, le cadavre de M. Dumollard, étendu sur le sol, à quelques mètres de sa voiture garée en amont du chemin départemental 113, entre les communes de Chassagne-Montrachet et Santenay.

Assez rapidement, l'enquête de la gendarmerie permettait d'établir l'identité de l'homme et de connaître ses activités. Contrôleur des impôts à Grenoble, M. Dumollard suivait un stage de formation à l'Ecole nationale des services du Trésor de Noisiel (Seine-et-Marne) pour devenir inspecteur. Le vendredi 6 juillet, dans la soirée, il avait quitté l'école pour regagner Grenoble.

Les gendarmes constataient cependant que le contrôleur des impôts — pour une raison inconnue — s'était écarté de sa route, la nationale 6, et avait pénétré dans le vignoble. Ils observaient de même qu'il portait au visage, plus précisément à l'arcade sourcillière et à l'œil gauche, une blessure ouverte. Enfin, détail insolite, une chemise propre pliée, un blouson de skaï et une valise se trouvaient auprès de lui.

Ces deux derniers éléments à eux seuls avaient suffi pour faire naître des soupçons chez les gendarmes de Nolay sur les circonstances de la mort de M. Dumollard. Aussitôt, ils prévenaient la compagnie de Beaune et un premier médecin, au cours de constatations préliminaires, concluait à une mort « suspecte ». Informé à son tour, le parquet du tribunal de Dijon désignait un juge d'instruction qui ordonnait une autopsie.

Mais, les jours passant, la mort du contrôleur restait (et reste) toujours une énigme. A la question clé : *« Que venait faire M. Dumollard sur la D. 113 ? »*, les gendarmes, qui ont le génie de l'enquête rurale et localisée aux habitants de leur secteur, ne sont, bien sûr, pas en état de répondre.

Plus surprenant, on a attendu une dizaine de jours, au palais de justice de Dijon, apparemment sans s'impatienter, les résultats de l'autopsie demandée. Une autopsie qui diagnostique une mort par hémorragie méningée remontant au 7 juillet, sans aller plus avant. Bref, une autopsie qui ne conclut à rien ou qui, en tous cas, ne peut pas être d'une quelconque aide dans le cadre d'une éventuelle enquête criminelle.

Avec un certain humour noir, un gendarme résume : *« Nous ne sommes en face ni d'un accident, ni d'un crime, ni d'une mort naturelle. »* Treize jours après la mort de M. Dumollard, les enquêteurs n'ont pas progressé.

Pourtant, pour la première fois depuis le 9 juillet, on a vu, jeudi 19 juillet, des inspecteurs de la police judiciaire sur le terrain, dans ce tournant de la route à flanc de coteau qui conduit à Santenay. Dès lors, la question : *« A-t-on, oui ou non, tué M. Henri Dumollard ? »*, pourrait vite devenir : *« Qui a tué le contrôleur des impôts ? »*

LAURENT GREILSAMER.

A LA COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT

Trois jeunes Corses sont condamnés à des peines de prison avec sursis

La Cour de sûreté de l'Etat, que présidait M. Claude Allaer, a condamné, jeudi 19 juillet, MM. Noël Léoni, vingt-deux ans, Toussaint Cristofari, vingt et un ans, et François Oliva, vingt et un ans, respectivement, à deux ans d'emprisonnement, dont un avec sursis, dix-huit mois d'emprisonnement, dont onze avec sursis et un an d'emprisonnement avec sursis. Ces trois jeunes Corses, arrêtés à Bastia en décembre 1978, étaient inculpés d' « association de malfaiteurs, atteinte à l'intégrité du territoire national et tentative de vol d'explosifs ».

Quelques « bombages » à la peinture de slogans hostiles à la France, un drapeau arraché au sommet d'un mât dans un centre commercial, une tentative de vol d'explosifs dans la cabane d'un chantier : c'est ce qui a valu à MM. Léoni, Cristofari et Oliva d'être arrêtés en décembre 1978, et, pour les deux premiers, d'être détenus depuis lors. C'est aussi ce qui leur a valu « *une inculpation aussi féroce* », indique l'avocat général lui-même. « *Si vous aviez participé à une action de droit commun, on n'aurait pas retenu contre vous une telle inculpation*, a-t-il précisé, *mais c'est face à un bloc que nous sommes avec le F.L.N.C.* »

Les trois jeunes gens avouent des sympathies autonomistes, voire indépendantistes, mais nient appartenir au F.L.N.C. Ils ont « *milité seulement pour A Riscossa, association d'entraide aux familles* ». Ils étaient, par leur situation familiale, proches du F.L.N.C., puisque MM. Léoni et Cristofari sont les beaux-frères de Dominique et Antoine Mattéi, récemment condamnés à huit ans de réclusion criminelle, et que M. Oliva est le neveu de Jean-Baptiste Darnaud, condamné à six ans de réclusion criminelle (*le Monde* du 12 juillet). « *C'est donc*, selon M. Pierre Baechlin, avocat général, *un certain mode de recrutement du F.L.N.C. que la cour doit juger aujourd'hui. Ces jeunes gens faisaient virtuellement partie du F.L.N.C.* »

Un pays juste

M. Baechlin s'est longuement expliqué sur les chefs d'inculpation retenus contre les trois jeunes Corses, comme s'il était gêné de devoir qualifier quelques graffiti d'atteinte à l'intégrité du territoire. « *Nous croyons que la France est un pays juste*, a-t-il conclu. *Nous croyons que la Corse n'a rien à gagner à travers les rêves d'une infime minorité, qui la mènerait à une fausse indépendance, au terme de laquelle, soit nos amis d'outre-Atlantique, soit d'autres venus du froid en feraient un protectorat.* »

La France, selon l'avocat général, « *doit se défendre avec vigueur* » ; cependant, dans ce cas précis, les accusés n'ayant commis aucun attentat méritent « *les circonstances atténuantes les plus larges* ». Pour M. Léoni, M. Baechlin a demandé trente mois d'emprisonnement, dont douze avec sursis ; pour M. Cristofari, dix-huit mois, dont dix avec sursis ; pour M. Oliva, treize mois avec sursis. La défense, représentée par M[es] Stagnara, Alfonsi et Colona, ne pouvait se satisfaire d'une telle demande. « *Il est trop facile*, a indiqué M[e] Vincent Stagnara, *de se donner des allures de libéral pour des affaires qui ne méritaient pas de venir devant cette Cour.* » La défense a soulevé l'incompétence de la Cour pour de tels faits, dont certains, selon M[e] Alfonsi, « *ne sont que des contraventions de quatrième catégorie* ».

Les avocats ont estimé qu'on voulait réprimer « *le crime de solidarité* » afin de casser les mouvements de sympathie à l'égard du F.L.N.C. Personne — ni l'accusation, ni la défense, ni la Cour — ne semblait en fait tout à fait convaincu de la nécessité de déplacer deux officiers supérieurs et trois hauts magistrats pour une audience qui ressemblait à celle d'une quelconque chambre correctionnelle.

JOSYANNE SAVIGNEAU.

L'AUTEUR DU MEURTRE DE PIERRE MAITRE SERA JUGÉ PAR LES ASSISES DE LA MARNE

C'est devant la cour d'assises de la Marne qu'aura lieu le procès de Claude Leconte et Henri Mangematin, inculpés d'assassinat et de complicité après la mort, le 5 juin 1977, de Pierre Maître, ouvrier des Verreries mécaniques champenoises, à Reims. Ainsi en a décidé la chambre criminelle de la Cour de cassation en rejetant, le 17 juillet, la requête en suspicion légitime formée par Leconte et Mangematin qui demandaient que les magistrats du ressort de la cour d'appel de Reims soient dessaisis de l'affaire. Deux juges d'instruction ont été successivement chargés du dossier. Le second avait, le 29 mars, modifié l'inculpation d'homicide en inculpation d'assassinat (*le Monde* du 3 avril).

Pierre Maître, militant de la C.G.T., avait été tué alors qu'il participait à un piquet de grève devant l'usine des V.M.C., et quelques minutes après que les syndicats eurent repoussé l'attaque d'un commando de cinq hommes.

● *Un passant tué par un forcené.* — Un jeune homme âgé de vingt et un ans, M. Jean-Paul Gallier, a été tué, jeudi 19 juillet, à Caen, par un forcené qui tirait à la carabine sur les passants depuis son appartement situé au cinquième étage d'un immeuble de la rue Saint-Michel. Trois autres personnes ont été blessées, dont une grièvement. Les policiers ont maîtrisé sans difficulté le tireur, un homme âgé de trente ans, Jacques Rassy, ancien chauffeur, actuellement sans emploi, séparé de sa femme et de ses enfants. — *(Corresp.)*

CATASTROPHES

L'éruption pétrolière du golfe du Mexique égale déjà la marée noire de l'« Amoco-Cadiz »

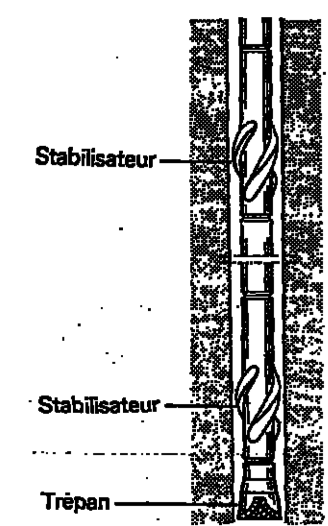
Le samedi 21 juillet, le puits mexicain Ixtoc One aura déversé dans la mer autant de pétrole que le naufrage du pétrolier géant « Amoco-Cadiz ». Au rythme de 4 500 tonnes par jour, l'éruption du golfe du Mexique, qui a commencé le 3 juin, aura en effet, égalé ce jour-là, la marée noire record de 223 000 tonnes qui a atteint les côtes bretonnes en 1978. Ce record sera, sans nul doute, largement battu, puisque le premier de deux puits déviés, actuellement en cours de forage pour « tuer » Ixtoc One, ne sera pas prêt avant plusieurs semaines. Toutefois, selon les estimations de la Société nationale Petroleos Mexicanos (Pemex), tout le pétrole déversé ne part pas à la dérive sur la mer : sur les 4 500 tonnes quotidiennes, la moitié brûle dans l'incendie qui a commencé le jour de l'accident. En outre, 30 % du reste s'évaporent.

Dans les jours qui ont suivi l'accident, les spécialistes de l'équipe de Red Adair ont essayé d'arrêter l'éruption en agissant avec des plongeurs, sur la tête de puits posée sur le fond de la mer. Mais ni les tentatives de fermeture des obturateurs, ni les injections de boues faites par un orifice de la tête de puits prévu à cet effet (la « kill line »), n'ont réussi à colmater le puits. La seule chance de « tuer » Ixtoc One repose donc dans les puits déviés dont le forage a commencé, comme toujours en pareil cas, aussitôt que possible, c'est-à-dire dès que des plate-formes sont arrivées.

L'art de forer des puits déviés

Forer des puits déviés est une pratique courante. Très souvent, pour exploiter un champ *off shore* et parfois un champ de terre ferme, on préfère rassembler les vingt, trente ou quarante têtes de puits sur un seul support. Les puits de production qui doivent aller drainer le pétrole sont amorcés les uns à côté des autres puis sont déviés plus ou moins de la verticale de façon que leurs extrémités (du bas) soient réparties le mieux possible dans l'ensemble de la couche produtrice du gisement.

Lorsque l'on fait un puits dévié pour arrêter une éruption, la technique est la même, à ceci près qu'il faut viser à quelques mètres près (de 5 à 20 mètres si possible) l'extrémité du puits à « tuer ». Des puits déviés d'exploitation n'ont pas besoin d'une telle précision.



Si le puits endommagé a été foré tout droit, à la verticale, comme Ixtoc One, son extrémité est paradoxalement plus difficile à repérer que celle d'un puits dévié. Un puits foré tout droit n'est, en effet, jamais... droit : la rotation du train de tiges, la nature des terrains traversés, conjuguent leurs effets pour faire d'un puits théoriquement droit une espèce de tire-bouchon aux spires très allongées. De plus, lorsqu'on fore un puits droit, on prend en général beaucoup moins de mesures pour y déterminer les déviations fortuites. Néanmoins des calculs — et le savoir-faire — permettent de localiser avec une plus ou moins bonne approximation la position de l'extrémité du forage.

Au contraire, le forage d'un puits dévié est constamment surveillé. On procède à des mesures très fréquentes qui donnent l'inclinaison et l'azimut de la déviation, si bien que l'on connaît avec une assez bonne précision la position de l'extrémité du forage.

Lorsqu'on fore un puits dévié, destiné à « tuer » un puits endommagé, tous les calculs sont faits à partir de trois données impératives :

— La position de la plate-forme (en mer) ou de l'outil (sur la terre ferme) de forage qui est choisie de façon à ne pas mettre en danger les hommes qui y travaillent. Il faut donc être assez loin (dans le cas d'Ixtoc One à 800 mètres) et au vent (on prend en compte le vent dominant) du puits endommagé, surtout lorsque celui-ci est en feu ;

— La position de l'extrémité du forage endommagé qu'il faut presque rejoindre ;

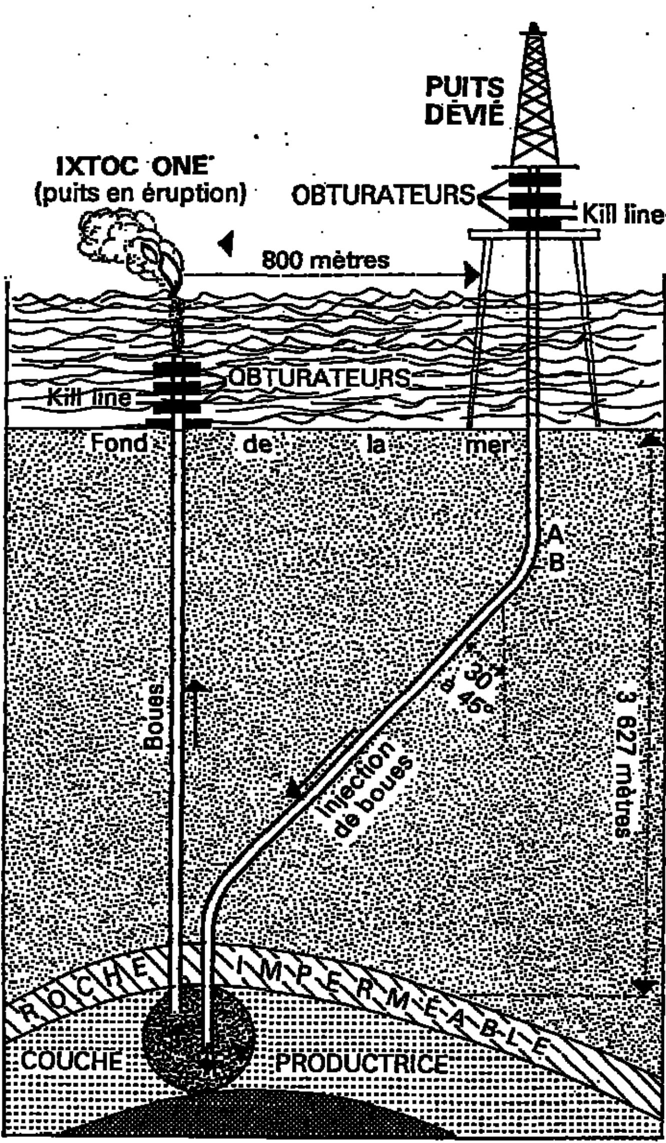
— Le débit de boues qui sera nécessaire pour « tuer » le puits endommagé, mais qui doit être compatible avec la résistance des tubages d'acier qui chemiseront le ou les puits de secours.

Le forage dévié commence par se faire... à la verticale. Cette portion droite (théoriquement) aura une longueur telle que de la profondeur ainsi atteinte on puisse rejoindre le haut de la couche imperméable qui recouvre et scelle le gisement, tout près du puits à « tuer », en forant en biais, selon une pente régulière qui fait un angle constant avec la verticale. L'angle de l'inclinaison optimale est compris entre 30 degrés et 45 degrés. Mais le temps nécessaire pour forer un puits dévié est sensiblement plus long que celui d'un forage vertical : en moyenne 30 % de temps en plus si le puits dévié fait un angle de 30 degrés par rapport à la verticale, 40 % à 45 % en plus si l'angle est de 45 degrés. Or un forage fait avec une plate-forme du type utilisé en ce moment pour Ixtoc One coûte environ 200 000 F par jour...

1° à 3° par 30 mètres

Au point d'amorce de la courbure, le trépan classique entraîné par le train de tiges, lui-même mû par « rotary » depuis le plancher de forage, est remplacé par une turbine dite de déviation, longue de 7 à 9 mètres, où sont rassemblés le moteur d'entraînement du trépan et le trépan. La turbine est accrochée au bout du train de tiges, mais celui-ci sert seulement de porteur et ne tourne pas. Entre la turbine et le bout du train de tiges est placé un raccord coudé long de 50 à 60 centimètres et, en fait, à peine courbe. La courbure n'est, en effet, que de 1 degré à 2 degrés ; elle est quasi invisible à l'œil, mais elle suffit pour faire dévier le puits, très progressivement, de 1 degré à 3 degrés par 30 mètres.

Puisque le train de tiges ne tourne pas, on peut y descendre très souvent les instruments de mesures qui donnent l'inclinaison et l'azimut du forage, ainsi que l'orientation de la turbine (arrêtée, bien entendu, au moment des mesures). Au besoin, on rectifie cette orientation en faisant tourner le train de tiges d'une fraction de tour.



Dans ce schéma, volontairement très simplifié, aucune échelle de longueur n'est respectée.
A : point d'amorce de la courbure
A–B : forage fait à la turbine
Zone de la couche productrice noyée par les boues

A Ixtoc One, la tête de puits avec ses obturateurs a été posée sur le fond de la mer, car la plate-forme de forage, semi-submersible, était flottante. Pour le forage du puits dévié, la plate-forme, auto-élévatrice, est donc sur la plate-forme.

Lorsque la déviation fait un angle de 7 degrés à 10 degrés par rapport à la verticale, on reprend le forage avec un trépan normal sur lequel, grâce au train de tiges, on exerce une pression variable. Pour continuer à forer en biais, le train de tiges est muni de deux étages de stabilisateurs. Le diamètre de ceux-ci est plus grand que celui du train de tiges. Les stabilisateurs s'appuient donc sur les parois du puits et font pression sur le segment du train de tiges compris entre eux. Sous l'effet de cette pression, le segment du train de tiges « flambe », c'est-à-dire se déforme, et permet ainsi de continuer la courbure que l'on peut contrôler en faisant varier la distance séparant les deux étages de stabilisateurs, la vitesse de rotation des tiges ou le poids exercé sur le trépan, et en appréciant les caractéristiques des terrains traversés.

La savoir-faire des foreurs

Pour réussir, il faut aussi et surtout le savoir-faire des foreurs. En l'état actuel des techniques, forer un puits dévié est plus un art qu'une science, de l'aveu même des spécialistes. Lorsque l'on parvient à proximité du puits endommagé, celui-ci, lorsqu'il est déjà tubé avec de l'acier, est repérable par des mesures du champ magnétique local ou de la résistivité. Ce qui facilite le travail des foreurs du deuxième et, éventuellement, du troisième puits de secours. On n'attend jamais, en effet, d'avoir fini le premier puits pour commencer le forage du deuxième ou parfois du troisième. Si un incident ou un accident endommagent, en cours de forage, le premier puits dévié, le deuxième sera ainsi déjà bien avancé. En outre, le débit des boues nécessaires pour « tuer » le puits endommagé peut être tel qu'il exige le pompage par deux puits en même temps.

Lorsque le puits ou les deux puits de secours (un troisième est rarement indispensable) parviennent à la couche productrice, les injections sous pression de boues commencent. Pendant toutes les opérations de forage, les boues ont servi à lubrifier le trépan, à remonter les déblais et surtout à équilibrer la pression interne du puits dont la tête est garnie de deux ou trois ou quatre obturateurs. Elles descendent par l'intérieur du train de tiges et remontent par l'espace annulaire situé entre les tiges et les parois du puits. Elles circulent en circuit fermé.

Au moment où l'on commence à injecter les boues sous pression dans la couche productrice, celles-ci pénètrent dans la roche-réservoir par les pores minuscules et interconnectés qui assurent la perméabilité du gisement et donc le drainage du pétrole pendant l'exploitation. Les boues ne circulent plus en circuit fermé. Elles noient toute une portion de la couche productrice jusqu'à ce qu'elles soient entraînées vers l'extrémité du puits endommagé. Elles commencent alors à remonter dans celui-ci. Mais on ne peut jamais savoir exactement quelle quantité de boues diffusera dans la couche productrice. En outre, ces boues, tout à la fois, assurent la sécurité du ou des forages de secours et doivent « tuer » le puits endommagé. Selon les cas, quelques centaines ou quelques milliers de mètres cubes sont nécessaires, ce qui pose, surtout en mer, des problèmes de stockage.

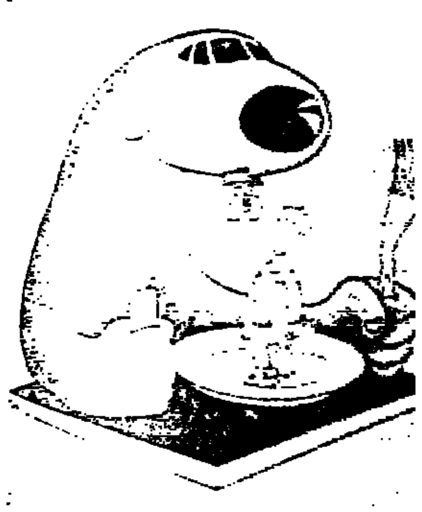
Lorsque le puits endommagé est entièrement rempli par les boues dont la densité a été soigneusement calculée en fonction de la pression interne du gisement, le poids de la colonne de boues doit être tel qu'il contrebalance cette pression. Dans le cas d'Ixtoc One qui est profond de 3 627 mètres, si le diamètre intérieur du puits est de 6 pouces (15,24 centimètres) et si la densité des boues est de 1,3, — ces hypothèses sont les plus vraisemblables — le poids de la colonne de boues sera de l'ordre de 65 tonnes.

L'arrêt de l'éruption n'entraîne pas l'arrêt des injections de boues, puisqu'il faut continuer à contrôler l'ensemble du système. Mais il permet d'agir sur la tête du puits endommagé. Ou bien, les obturateurs de celui-ci peuvent être fermés. Ou bien, on peut procéder à des injections de ciment par la *kill line*. Ou bien encore, des injections de ciment sont faites par le ou les puits de secours.

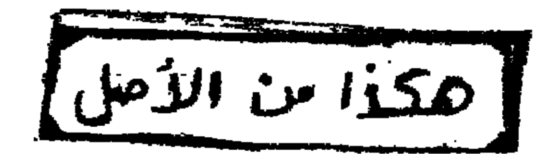
Si le puits n'est pas trop endommagé, c'est-à-dire essentiellement si les tubages sont intacts, il pourra être remis en service après avoir été muni, éventuellement, d'une tête neuve. Mais si les dégâts sont importants, des injections de ciment faites, soit par le ou les puits déviés, soit par la *kill line* au puits endommagé, « tueront » le puits définitivement. Il n'y aura plus qu'à aller, non loin de là, forer un nouveau puits...

YVONNE REBEYROL.









Le Monde des loisirs et du tourisme

Ceux qui font vos vacances

« Ceux qui font vos vacances », c'est-à-dire ceux qui les préparent, qui les organisent, les « contrôlent ». Durant cet été, chaque vendredi, nous publions des enquêtes sur les grands sujets de préoccupation des Français en congé.

La semaine dernière, la circulation routière. Aujourd'hui, les voyages aériens ; la semaine prochaine, les chemins de fer.

CIEL D'ÉTÉ

Grandeur et servitude d'une compagnie charter

DEJA trente-deux ans de « maison ». Pendant sa longue carrière à Air France, il a touché à tout. Forcément. Au « matériel », il surveille le lancement de la Caravelle ; aux « études », il participe à l'élaboration du plan quinquennal ; à la tête du réseau Afrique-Proche-Orient, il négocie l'ouverture d'escales. « *Je ne me suis jamais ennuyé* », confie Pierre Labadie, qui préside, depuis quatre ans, aux destinées d'Air Charter International (ACI), filiale de la compagnie nationale.

Ingénieur de formation, ce « *Méridional froid* », originaire du Sud-Ouest, taillé comme un joueur de rugby, se sent « très à *l'aise dans le métier de commerçant* », car, dit-il, « *j'aime convaincre* ». L'activité aérienne le mobilise tout entier. Président de la Fédération nationale aéronautique, il consacre douze week-ends par an à visiter « ses » unions régionales ; président de l'aéro-club d'Air France, il a quelque trois mille heures de vol à son actif.



Le double « patronage » d'Air France, qui possède 80 % du capital d'ACI, et d'Air Inter, qui en détient 20 %, présente bien des avantages. « *En cas de besoin, on peut s'appuyer sur eux ; nous on ne laisse jamais un passager au sol.* » Les deux compagnies nationales veillent à tout : « *Elles entretiennent nos avions, nous fournissent les équipages, nous assistent aux escales, si bien que, l'an dernier, nos frais généraux n'ont représenté que 1,87 % de notre chiffre d'affaires.* »

Il y a, dans la manière d'être d'ACI, « *un style Air France dont on ne peut guère se démarquer* ». Un peu dommage peut-être car « *l'activité charter a son rythme propre. Nous sommes obligés de nous engager très tôt sur des programmes et des coûts pour répondre aux demandes des fabricants de voyages* ». Impossible d'éviter les aléas : « *Nous perturbons les plans des compagnies régulières, dont la tutelle est quelquefois pesante.* »

Le « mode d'emploi » des équipages, calqué sur celui d'Air France, pose également problème. « *Nous avons un trafic très « pointu » les fins de semaine et l'été ; le respect des normes de travail du personnel navigant nous contraint. On manque des affaires.* » L'idéal serait de « *faire appel à des volontaires qui accepteraient de voler davantage l'été, quitte à obtenir des compensations l'hiver* ».

(Dessin de PLANTU.)

Spécialité : le moyen-courrier

Pas question de faire bande à part. La règle du jeu est claire : « *Nous sommes au service d'Air France et d'Air Inter. On essaye d'être complémentaires.* » ACI cohabite avec la compagnie nationale sur certaines destinations touristiques. Athènes, par exemple ; elle « défriche » des terrains que son tuteur ne fréquente pas. Palerme, Corfou, Rhodes, entre autres ; elle complète le réseau régulier au départ de la province vers des points « chauds », la Grèce, notamment.

Il est arrivé à ACI d'organiser des vols long-courriers, en 1974, vers l'Afrique de l'Est pour le compte de Jet Tours ; mais sa spécialité, ce sont les destinations moyen-courriers. Un parti pris ? « *Nous sommes attentifs, à toutes les possibilités d'élargir notre rayon d'action, notamment vers l'Asie du Sud-Est et l'Amérique du Sud.* » Les vols vacances qu'Air France commercialise sous sa marque, le seront-ils, un jour, sous le label ACI ?

Pour l'heure, ACI s'est donné une vocation méditerranéenne. N'a-t-elle pas réalisé, l'an dernier, 35,13 % de son trafic sur la Grèce, 11,49 % sur la Tunisie, 8,87 % sur les Baléares ? « *Nous cherchons à développer nos activités vers Chypre la Turquie, Israël, l'Egypte.* » Un objectif : diversifier les destinations pour répartir les risques.

Acheminer des Français à l'étranger est une chose, une autre est d'acheminer des étrangers en France. L'an dernier, le nombre de sièges « charter » offerts « à l'import », par l'ensemble des compagnies, s'est élevé à 783 000, soit 28 % de la capacité charter totale au départ et à destination de notre pays. En 1978, les transporteurs européens contrôlaient encore 85 % du marché en province. En tête du palmarès, la Scandinavie, l'Allemagne de l'Ouest, la Grande-Bretagne, et la Belgique.

« *Nous sommes positionnés à Tarbes-Lourdes, où 96 % du trafic des pèlerins est aux mains des compagnies étrangères.* » Depuis le 1er mai et jusqu'au 30 septembre, une Caravelle, basée sur l'aérodrome pyrénéen, dessert l'Italie. « *L'an prochain, nous nous attaquerons aux marchés irlandais, suisse, belge.* » Et après ? « *Nous nous intéresserons aux skieurs scandinaves qui transitent par Genève pour gagner les stations alpines, aux touristes nordiques qui visitent Paris, aux Allemands qui descendent vers la Côte d'Azur et la Corse.* »

Un constat : le marché de province pèse du même poids que le marché parisien, mais il se développe plus vite. Pour riposter aux transporteurs étrangers, « *il faut disposer des machines sur les aéroports régionaux qui ont une activité charter significative. Une flotte trop concentrée à Paris oblige à de coûteuses mises en place, ce qui amoindrit notre compétitivité* ». Priorité à Lille, Strasbourg, Mulhouse, Lyon, etc. ACI compte réaliser, cette année, 30 % de son trafic calculé en heures équivalent Caravelle au départ et à destination de la province, au lieu de 10 % en 1977.

Une reconquête qui s'annonce difficile, car les compagnies étrangères ont de sérieux atouts dans leur jeu. « *Elles supportent de moindres charges sociales ; elles bénéficient d'aides gouvernementales sous couvert de promotion du tourisme ; leur flotte est entièrement modernisée alors que nous récupérons le parc à ferrailles des autres transporteurs.* »

JACQUES DE BARRIN.

(Lire la suite page 13.)

« Tout est O.K. ? », demande l'hôtesse

ILS sont très divers ces voyageurs de l'air qui prennent l'avion pour leurs vacances et que l'hôtesse, en uniforme bleu ou rouge, accueille d'un sourire en haut de la passerelle. Cette diversité dépend de leur catégorie socio-professionnelle et du vol qu'ils effectuent.

Peu de vacanciers en effet sur Air Inter Même caractéristique sur les long-courriers. C'est le cas pour U.T.A. (Union des transports aériens), qui assure notamment la liaison Los Angeles-Papeete. « *Nous avons très peu de touristes au départ de la France*, fait remarquer un chef de cabine. *Nos destinations sont trop lointaines pour qu'on se déplace uniquement pour aller chercher le soleil.* »

Ces affirmations demandent, malgré tout, à être nuancées. Sur Air Inter, on voit beaucoup de congés scolaires : nombreux, en effet, sont les enfants dont les parents travaillent et qui vont passer leurs vacances chez une grand-mère ou une « tatie ». Ils arrivent facilement à être une quarantaine qu'on regroupe à l'intérieur de l'appareil. Le tutoiement est rapide et l'ambiance avoisine quelquefois le chahut. Pas de difficultés avec ces passagers-là qui se baladent à bord le long des allées. Ce sont des habitués, nés avec l'avion. Leur plus grande joie, bien sûr : visiter le poste de pilotage. A bord des avions d'U.T.A. on leur donne des insignes, et les filles préfèrent toujours celui... de pilote à celui d'hôtesse !

A l'opposé des jeunes, le troisième âge. Là, on a affaire à une clientèle émerveillée qui fête souvent son baptême de l'air. Il y a ceux qui vont en Corse, ceux qui profitent de la formule Voyages Vacances que la compagnie vient d'inaugurer sur huit destinations et notamment sur Paris-New-York (2 100 F aller et retour jusqu'au 14 septembre). Pour le chef de cabine, pour l'hôtesse, ces gens à cheveux poivre et sel, fréquemment bardés de caméras et d'appareils-photos, sont charmants. Contents de faire connaissance avec l'avion, curieux de savoir combien il pèse, combien il consomme de kérosène, ce qu'il survole. « *C'est une clientèle plus douce, plus « légère » que la clientèle habituelle* », dit-on à Air France.

Si on s'envole de plus en plus pour ses loisirs, on ne va pas encore partout. On voit peu de vacanciers sur Paris-Karachi. Malgré le contingentement des visas, la Chine est à la mode, mais on voit bien davantage de groupes sur Paris-Bangkok. Paris-New-York en revanche est plus « individualiste ». Cette ligne est fréquentée par des petites familles : des parents généralement accompagnés de deux enfants en âge scolaire. Sur les Seychelles comme sur l'île Maurice, les vacanciers sont nombreux. Des gens aisés aux bagages « griffés », des couples qui se veulent « libérés », vont chercher soleil et cocotiers ; des stylistes, des reporters qui connaissent trop bien l'avion pour ignorer ce qu'ils sont en droit d'exiger. Une clientèle, soit « *très sympa* », soit « *parfaitement odieuse* » qui commande peu de consommations. A bord, les bouteilles de champagne restent bouchées.

Le Français ne voyage pas...

Avec tous ces passagers, les chefs de cabine et les hôtesses n'ont jamais le temps de faire connaissance parce que le vol est trop court ou qu'ils sont trop nombreux, mais ils les reconnaissent : l'intuition, l'expérience... D'abord, il faut faire une distinction fondamentale entre l'individu et le groupe. Groupe qui ne se connaît pas au départ, mais qui, au retour, prendra littéralement possession de l'avion, s'interpellant, lançant des quolibets, faisant des allusions que seuls les initiés peuvent comprendre, au grand dam parfois de ceux qui voyagent seuls — religieuses prenant leurs quartiers d'été, importateurs de café ou coopérants rejoignant la métropole...

Pour le touriste français « lambda », le vol aérien reste encore une fête. Il se présente à bord sur son trente et un et sa femme sort de chez le coiffeur, les cheveux gonflés et laqués. Il est bien loin de l'Américain, ce voyageur organisé qui sait rester huit heures sans bouger dans son siège et qui a mis pour la circonstance des vêtements et des chaussures confortables, son costume élégant voyageant dans sa housse au fond de l'appareil, housse qui prend un peu trop de place dans les vestiaires des long-courriers français qui n'ont pas été conçus à cet effet.

Le Français et l'Américain sont exigeants, mais sur des plans différents. Le premier est d'autant plus supérieur qu'il connaît mal l'aviation : il lui arrive de refuser d'attacher sa ceinture, voire de s'étonner qu'on ne serve pas le champagne entre Paris et Nice, bien qu'il n'y ait qu'une heure de vol. Quant au « Yankee », il demande qu'on lui porte attention immédiatement. Il veut son café brûlant ou son scotch « on the rocks » et ne souffre pas qu'on se trompe dans la commande. Mais, une fois servi, il laisse l'hôtesse ou le steward libres de vaquer à leurs occupations.

La constatation est nouvelle, mais elle est la même sur toutes les lignes : le Français moyen ne voyage pas. Il « fait » chaque année un pays nouveau : la Grèce en 1977, la Russie en 1978, la Turquie en 1979. « *On n'a pas l'impression*, disent les hôtesses, *qu'il ait apprécié la découverte d'autre chose, mais qu'il a surtout passé son temps à faire des comparaisons.* » Ce qu'il rapporte, ce sont des anecdotes. Ce Français moyen, semble-t-il, rêve son voyage au lieu de le vivre.

Et la peur ? L'appréhension au décollage et à l'atterrissage ? La réponse varie. Pour certains, le Français est « majeur et vacciné ». Pour d'autres, le passager n'est pas si tranquille qu'il veut bien le montrer. On le « materne » donc différemment selon les compagnies et selon les tempéraments, qu'on soit chef de cabine ou hôtesse, homme ou femme. Sur les long-courriers d'Air France, où le personnel navigant commercial insiste sur sa mission première d'assurer la sécurité, on est attentif. « *Je repère les gens qui ont peur*, dit une hôtesse, *et je les distrais. Je bavarde d'autre chose, je passe en leur demandant si ça va bien et je leur dis : « Tout est O.K. ». Pendant la descente, nous sommes ceinturés à nos postes et nous faisons en sorte d'être visibles. Les gens nous regardent et nous leur sourions.* » Il arrive souvent qu'à l'atterrissage, un groupe applaudisse. N'est-ce pas là une façon d'admirer l'acte et aussi de dire sa joie et son soulagement ?

FLORENCE BRETON.

TRAFIC

LES trois aéroports parisiens ont accueilli, l'an dernier, 1 644 137 passagers non réguliers — 7 % du trafic total, — dont 1 225 479 à Orly. Sur la plupart des grandes plates-formes européennes, le trafic charter est proportionnellement plus important qu'à Paris. Il est de 16,6 % à Londres, de 22,8 % à Bruxelles, de 46,8 % à Düsseldorf et de... 71 % à Palma-de-Majorque aux Baléares.

En tête des régions d'origine et de destination du trafic charter figure l'Europe (864 298 passagers), suivie par l'Afrique du Nord (275 666), dont la part augmente de 2,2 points par rapport à 1977, et l'Amérique du Nord (212 153), dont la part diminue de près de 5 points.

Arrivent en tête des principales destinations : Athènes (168 762 passagers), soit 10,26 % du trafic non régulier, Palma (135 661), New-York (106 056), qui perd la première place. Londres, au septième rang, recule de trois places. On remarque la forte croissance du trafic non régulier avec des villes françaises comme Ajaccio (59 020), qui occupe le quatrième rang, Bastia, Nice, au douzième rang, qui gagne cinq places, Pointe-à-Pitre et Fort-de-France aux Antilles.

Le trafic charter a été traité sur les trois aéroports parisiens à hauteur de 71,40 % par trente-deux compagnies françaises (1 173 115 passagers), dont vingt-deux compagnies non régulières (874 903), et à hauteur de 28,60 % par cent quarante-neuf compagnies étrangères (471 022), dont quarante-sept compagnies non régulières (302 898).

En tête des principales destinations

Air Charter International (ACI), filiale d'Air France, occupe la première place des transporteurs non réguliers (458 382 passagers), suivie par Aérotour (187 609) et Europe Aéroservice (82 395). Air France a assuré également des vols à la demande (228 123 passagers), de même qu'Air Inter (40 176).

Les compagnies charter étrangères, qui desservent la capitale, appartiennent à dix-neuf nationalités différentes. Ce sont les compagnies américaines qui ont assuré le plus fort trafic : 167 278 passagers, dont 63 884 sous les couleurs de Trans International Airlines (TIA), 37 813 sous celles de Capitol International. L'Espagne occupe le second rang avec Spantax, en tête (17 153) ; la Yougoslavie est au troisième rang (20 795).

Le Var malade du camping

ONZE MILLIONS DE JOURNÉES, 250 TERRAINS HOMOLOGUÉS...

Le Var est malade du camping. Premier département de France pour ce mode d'hébergement touristique (onze millions de journées en 1978), il doit faire face à un déséquilibre croissant entre ses capacités d'accueil, qui stagnent, et une fréquentation qui progresse annuellement de 10 %.

C'EST un problème d'arithmétique élémentaire qui pourrait être posé à la rentrée aux écoliers varois : le département a enregistré en 1978 un déficit de cinquante mille lits de camping-caravaning correspondant à un nombre égal de camping sauvage clandestin. Sachant que la fréquentation s'accroît de 10 % par an et que la capacité d'accueil progresse, elle, d'environ 2 %, combien y aura-t-il eu de campeurs « sauvages » ou « clandestins » en 1979 ?

Les chiffres, en effet, sont révélateurs d'un écart entre l'offre et la demande qui ne cesse de se creuser. De 1975 à 1978, le nombre de journées-camping dans le Var est passé de huit millions cinq cent mille à onze millions. Dans le même temps, celui des places offertes s'est hissé de cent vingt-cinq mille à cent trente mille, dont quatre-vingt mille seulement offertes au public et cinquante mille réservées exclusivement à des associations ou à des comités d'entreprises, ou encore faisant partie des parcs résidentiels de loisirs. « *Dans certaines communes littorales dites touristiques*, note un rapport de la direction de l'équipement, *l'hébergement de plein air n'a pas évolué et a même diminué sur le plan de la capacité d'accueil depuis dix ans, alors que le nombre des touristes a doublé durant la même période.* »

La grande majorité des deux cent cinquante terrains homologués (1) sont situés cependant sur le littoral et la bande post-côtière, où s'exerce la plus forte pression touristique. Une fois encore cet été, faute d'avoir su imaginer en temps voulu les solutions nécessaires, le Var s'est trouvé devant des problèmes insolubles. Pour contenir l'invasion des vacanciers, on a constitué un « état-major de crise » réunissant tous les partenaires de l'action touristique et installé un « P.C. central » à la direction départementale de l'équipement. Principale mesure, la mise en place de deux bureaux de camping-guidage dans les zones sensibles du bord de mer, l'un à Port-Grimaud, l'autre à Hyères. Lancée dès la deuxième quinzaine de juin, l'opération s'est révélée efficace pour étaler les pointes d'affluence de début juillet (2).

Cinq mille au bord du Verdon

Les professionnels ont été les premiers artisans des résultats obtenus jusqu'ici par le camping-guidage. « *Nos adhérents ont tous pris conscience,* explique M. Aimé Borgetto, président du Syndicat de l'hôtellerie de plein air du Var, *des problèmes économiques et humains créés ces dernières années par la sursaturation du littoral. Ils ont loyalement joué le jeu dans l'intérêt général du département.* » Mais cette répartition de la pénurie n'a pas suffi. Pour faire face aux arrivées massives de la mi-juillet, un camping de « délestage », d'une capacité de trois cents places, a été ouvert à Fréjus.

Un dépassement de 20 %, porté jusqu'à 25 % pour les camps les plus importants, a été officiellement autorisé. Le camping à la ferme et chez l'habitant a été, d'autre part, encouragé par une réglementation plus libérale qui a permis de récupérer, pour le premier, plus de trois mille places. L'« état-major de crise » a même envisagé d'utiliser des terrains de football municipaux comme aires d'accueil provisoires... Le camping sauvage a néanmoins réapparu dès le week-end du 14 juillet sur le littoral.

Si les mesures prises et la vigilance des autorités ont empêché que se recréent, comme l'été dernier, des camps spontanés dans la presqu'île de Saint-Tropez — en particulier au cap Cartaya, — en revanche, les rives du Verdon, dans le Haut-Var, ont été envahies par — chiffre officiel — cinq mille campeurs sauvages. Un millier d'entre eux se sont installés au bord du lac de Sainte-Croix, sur la commune des Salles-sur-Verdon, où des incidents ont éclaté le vendredi 13 juillet. Invités à plier bagages par les gendarmes, en vertu d'instructions données par la préfecture du Var, cent cinquante environ sont allés manifester devant la mairie. Sur leurs pancartes une accusation : « *Vous chassez les touristes !* »

Les événements des Salles sont révélateurs d'une situation sans issue. « *Je ne demande pas mieux que d'accueillir ces gens,* explique le maire de la commune, M. Marc Signoret, *mais pas dans de telles conditions.* » La présence d'un aussi grand nombre de campeurs dans un lieu non équipé pour les accueillir et de surcroît fragile entraîne en effet de multiples nuisances, dont la moindre n'est pas la pollution du lac. « *A les écouter*, dit le maire des Salles, *ce sont tous des anges, mais on voit les résultats !* » Certains, il est vrai, qui n'hésitent pas à se débarrasser de leurs déchets en les jetant dans des sacs lestés d'une pierre au beau milieu du lac, ne servent pas la cause commune ; il y a aussi des lessives répétées dans les eaux de la retenue (qui servent à l'alimentation des agglomérations côtières), les multiples feuillées réparties sur les rives, les dégâts causés aux cultures, et, en particulier, les atteintes au sol au pied des chênes truffiers. Si quelques commerçants de la commune — qui ont pris parti contre le maire — profitent largement des achats des campeurs, en revanche, le ramassage des ordures ménagères occupe 50 % du temps des deux seuls employés municipaux, et une telle affluence dépasse les possibilités de gestion d'une commune de 125 habitants.

La seule solution aux problèmes du camping dans le Var serait de favoriser la création de nouveaux terrains. « *Il faut admettre l'extension et la création de nouvelles unités d'hébergement dans les zones sub-littorales du département, lorsque les équipements publics le permettent* », souligne le rapport évoqué plus haut. Il constate cependant que quinze communes littorales, sur les vingt-cinq concernées, interdisent le camping sur leur territoire ou imposent des normes de densité qui rendent plus qu'aléatoire leur exploitation.

Les difficultés de création des campings ne sont pas dues, quoi qu'il en soit, à un manque de terrain. « *Nous pouvons disposer à court terme de 75 hectares sur le littoral*, affirme M. Borgetto, *mais nos projets sont bloqués.* » Pour des raisons diverses, en effet (incompatibilité avec le POS, manque d'équipements, insuffisance de l'assainissement), 80 % des dossiers sont rejetés et parmi les projets qui sont autorisés 20 % ont encore capoté ces trois dernières années, par suite de difficultés de financement.

Seul, en définitive, un « plan camping » départemental permettrait de maîtriser le phénomène au lieu de le subir. Mesure la plus urgente : la mise en révision des POS « ségrégatifs » qui constituent l'obstacle le plus important au développement de l'hôtellerie de plein air. « *Nous pouvons légitimement espérer développer l'accueil en milieu rural*, déclare M. Berniaudy. *La France compte un grand nombre d'exploitations agricoles, mais il n'y avait en 1978 que quatre-vingts campings à la ferme.* » Le département s'engagera-t-il dans cette voie ? Ou ne songe-t-il pas au contraire à prendre exemple sur ses voisins des Alpes-Maritimes, qui ont résolument opté pour des formes de tourisme plus « nobles » et surtout plus rentables, sinon moins destructrices des sites ? « *Un jour, nous afficherons complet et on sera obligé de dire aux gens : ne venez plus*, estime M. Villaret. *La pression des besoins obligera à créer des équipements* », pense, de son côté, M. Gorgetto. Le Var ne peut plus, quoi qu'il en soit, différer ses choix.

GUY PORTE.

(1) Le camping-caravaning représente, dans le Var, 45 % des capacités d'accueil touristique. Les dépenses effectuées par les campeurs ont été évaluées, selon certaines estimations, à près de 500 millions de francs en 1978.

(2) L'opération a coûté 270 000 F, dont 110 000 F pris en charge par le département qui a recruté huit hôtesses. Bureau de Port-Grimaud : (94) 56-20-11 ; Bureau d'Hyères : (94) 66-40-85 ; P.C. central Toulon : (94) 46-45-49.

L'ARÈNE A FEU ET A SANG

Les mille morts du Cordobès

HUIT ans après sa retraite « définitive », Manuel Benitez « El Cordobès », le matador le plus fortuné de toute l'histoire de la tauromachie, annonce son retour aux arènes. L'événement aura lieu le dimanche 22 juillet à Benidorm, une station balnéaire située au sud de Valence, sur la Costa Blanca, dans une plaza de 6 000 places où, à défaut de vacanciers français, se rameutera tout ce que la péninsule ibérique compte d'aficionados (qui en remâchent déjà leurs cigares). Le Cordobès ne se produira officiellement que dans deux ou trois corridas durant l'été, la dernière en date étant en terre française, à Palavas, le 2 septembre, qui le verra conférer l'alternative au jeune toréro français Patrick Varin. Après quoi, le « phénomène » se rendra en Amérique latine pour honorer les vingt contrats qu'il a signés et qui constituent la véritable raison de sa rentrée : 3 millions de pesetas par corrida, soit quelque 210 000 francs — le cachet de la victoire de Borg à Wimbledon, — voilà de quoi remplir son escarcelle.

Manuel Benitez a quarante-trois ans sonnés. Marié à une Française de Biarritz, née Martina Frayse, père de trois enfants et bientôt de quatre, il vit une existence très saine de gentilhomme fermier dans sa somptueuse propriété de « Villalobillos », près de Cordoue, ayant placé en terres l'énorme richesse qu'il avait gagnée dans l'arène avant de se retirer à la fin de la saison 1971.

Fort d'une excellente condition physique, encore qu'un tantinet engraissé, rien ne le disposait cependant à reprendre l'épée. Le changement de régime politique, qui a entraîné un reclassement des favorisés de la fortune — singulièrement des toreros — par rapport aux nouvelles rigueurs gouvernementales et, au premier chef, la toute récente réforme agraire l'ont contraint à réviser son attitude.

Cette rentrée limitée du Cordobès ne saurait abuser les connaisseurs de la *fiesta brava* que l'absence de maestros sur le modèle souverain de Luis-Miguel Dominguin et d'Antonio Ordonez emplit de regrets moroses. Ces puristes du toreo ne se font pas d'illusions. Jean Lacouture, dans le savoureux et savant recueil de chroniques qu'il vient de publier dépeint joliment « *ce mangeur de feu dont le numéro de derviche tourneur, avec ses trouvailles géniales et ses pirouettes d'histrion, n'apporte qu'une excitation d'un instant, comme un alcool trop travaillé* ».

Par la « puerta grande... »

Les purs, certes, qui n'ont plus que l'art impassible de S.M. El Viti pour faire palpiter leur *aficion*, vont partager cette réprobation. Mais les autres, ceux du petit peuple espagnol, grâce auxquels le « torero des pauvres » est parvenu en six ans à une célébrité théâtrale que n'ont connue ni Belmonte ni Manolete ?

La première fois que je vis El Cordobès, c'était en avril 1961, à Almodovar-del-Rio, une petite plaza de torchis au pied d'un château-fort arabe. La nouvelle figure locale, que précédait une publicité éhontée, était nulle sur le plan tauromachique. Son jeu de cape était rudimentaire. Il s'embrouillait dans ses passes, rabattait le taureau sur lui, l'évitant avec des sauts de grenouille ou des contorsions de la dernière minute. Totalement inconscient du danger, il subissait d'effroyables bousculades qui provoquaient les cris d'épouvante de la foule. Le pire avait été ses estocades qui, à chaque coup d'épée, l'envoyaient voltiger dans l'espace. Sanglant, son costume de lumière déchiré, il avait terminé la corrida sans la moindre oreille et comptait un nombre incalculable de coups de corne sur toutes les surfaces de son individu. Mais, à la sortie, l'enthousiasme du *pueblo* était indescriptible. Rien que sur sa mine, avec ses cheveux dans le nez, son masque boudeur à la mâchoire lourde, sa démarche chaloupée, il incarnait l'intrépidité de race qui interdit à tout Espagnol de reculer d'un pouce devant le péril.

La deuxième fois, ce fut trois ans plus tard au cours de la feria de la San Isidoro, dans la Monumentale de Madrid, où il fut grièvement blessé par un Benitez Cubero, après que se soit cruellement réalisée la deuxième partie de son défi : « *Je ne sortirai que par la* puerta grande *ou celle de l'infirmerie.* »

La dernière fois, enfin, qu'il me fut donné de voir l'idole, ce fut en mai 1970, dans les arènes de Cordoue. Durement traité par ses concitoyens, qui le suspectaient de truquer le poids et les cornes de ses taureaux, le Cordobès, au cours de cette feria, avait été totalement éclipsé par la maîtrise de Paco Camino. Le « trompe-la-mort », qui ne jouait plus sa peau à pile ou face, commençait à perdre sa réputation dans le pays même où il avait entrepris sa judicieuse carrière. L'année suivante, il licenciait sa quadrille et déclarait qu'il abandonnait l'arène.

OLIVIER MERLIN.

(*) Jean Lacouture, *Signes du taureau* (chroniques parues dans *le Monde* de 1965 à 1978). Julliard, éditeur.

Grandeur et servitude d'une compagnie charter

(Suite de la page 11.)

La flotte d'ACI ? Quatre Caravelle-III et deux Boeing-727-200. Avec, en prime, l'appui du potentiel d'Air France, d'Air Inter, d'Europe Aéroservice et d'Euralair. *« Nous porterons notre parc de Boeing-727 à cinq unités, dès l'été 1982. Pour la saison 1981, Air France mettra à notre disposition un Airbus « haute densité » équipé de trois cent neuf sièges. »*

Reste à prévoir le remplacement des Caravelle. Dans cette gamme des « 100 places », ACI pourrait s'intéresser au Boeing 737-200. Mais il n'y a pas d'illusions à se faire : les pilotes refuseront de se partager le cockpit à deux comme le souhaite Air France. *« Il faut faire vite et commander dès 1980 de nouveaux appareils. On sera donc obligés d'acheter cinq ou six DC-9 de seconde main par l'intermédiaire d'Europe Aéroservice et d'Euralair et de les leur affréter. »* Une solution de sagesse. *« Acquérir du matériel neuf ne serait pas raisonnable : les charges d'amortissement seraient trop lourdes compte tenu de l'impossibilité qu'il y aurait à faire tourner ces machines à longueur d'année ».*

Les transporteurs français n'auraient-ils pas intérêt à unir leurs efforts pour récupérer la part du marché qui leur revient ? Il y a, d'un côté, le « groupe des quatre » : Air Inter, ACI, Europe Aéroservice et Euralair qui, l'an dernier, a représenté 68,4 % de l'offre des compagnies charter françaises. Il y a, de l'autre, le « groupe des deux » : Minerve et Aérotour, des nouveaux venus qui ne manquent ni d'imagination, ni de dynamisme. Le « groupe des quatre » a cherché à « approcher » le « groupe des deux ». Sans succès. Ce n'est que partie remise. *« On ne veut pas créer un monopole, il y a du travail pour tout le monde ».*

Un objectif pour ACI : diversifier ses clients. En 1976, les dix meilleurs — le Club Méditerranée en tête — lui assuraient 84 % de son activité ; l'an dernier, ce pourcentage est tombé à 30 %. *« Les fabricants de voyages doivent définir leurs besoins avec plus de précision car les dédits ne compensent pas le préjudice subi. Il faut qu'ils s'efforcent de mieux apprécier le marché au lieu de se faire la guerre. »* Un avertissement sans frais.

JACQUES DE BARRIN.

Hippisme

Le procès Aga Khan-Murty

NOUVEAUX chapitres dans le roman-fleuve du procès Aga Khan-Wayne Murty : la Société d'encouragement entre en piste, avec un communiqué par lequel, manifestement, elle déclare « faire écurie » avec l'Aga Khan ; Wayne Murphy réplique par une nouvelle proposition : partage de l'effectif litigieux de cinquante-sept chevaux avec l'Aga Khan, par tirage au sort.

Il y a un an que l'Aga Khan et Wayne Murty, un courtier américain en chevaux de course, se disputent ainsi une des principales dépouilles de l'écurie Boussac.

Le 6 juillet 1978, Murty achète à Marcel Boussac, à bout de souffle, mais qui a trouvé celui d'engager ses biens personnels dans le naufrage de ses sociétés, cinquante-sept pur-sang, pour la plupart des poulinières. Le paiement est prévu en deux fois : 400 000 dollars comptant, 440 000 à virer quelques jours plus tard. Marcel Boussac remet à Murty les papiers d'origine des cinquante-sept pur-sang, remise qui, selon toutes les règles et traditions des courses, vaut transfert de propriété.

Dans les jours suivants, l'acquéreur veut envoyer les chevaux aux Etats-Unis. Il demande les documents d'exportation à la Société d'encouragement. Celle-ci les refuse. Dans le communiqué qu'elle vient de publier, elle explique que, depuis le 7 juin, elle ne pouvait plus remettre de tels documents pour des chevaux appartenant à Marcel Boussac, le compte hippique de celui-ci ayant alors été bloqué, à la requête d'un groupe de banques. Soit. Mais alors pourquoi, depuis le 7 juin, Marcel Boussac continuait-il de disposer des certificats d'origine — valant, répétons-le, titres de propriété — de ses chevaux ?

En tout cas, voilà vers le 10 juillet 1978 Murty détenteur des certificats d'origine des chevaux mais se heurtant à un refus d'exportation. Il ne s'inquiète pas encore. Il n'annule pas l'ordre de virement des 440 000 dollars restant à payer. Ceux-ci sont portés au compte de Marcel Boussac le 13 juillet. Date fatidique. Quelques heures plus tôt, le tribunal de commerce de Paris a prononcé la liquidation judiciaire des biens personnels de l'industriel, biens qui tombent sous la gestion des syndics, comme l'actif industriel ; et, quelques heures plus tard, comme dans un scénario bien réglé, l'Aga Khan offre à ces syndics 41 millions de francs pour la totalité — il précise bien : pour la totalité (quelque cent cinquante sujets) — de l'écurie Boussac.

L'offre correspond largement à une estimation que les syndics ont demandée à deux experts. Le 19 juillet, ils l'acceptent. L'Aga Khan devient, aux yeux du tribunal de commerce, propriétaire de tous les chevaux de l'écurie Boussac. Oui, mais propriétaire sans titres de propriété pour cinquante-sept d'entre eux. Car Murty refuse de rendre les certificats d'origine. Et, des poulinières sans certificats d'origine, c'est comme des voitures sans cartes grises. Elles ne servent plus à rien : leurs produits ne peuvent plus être inscrits au Stud-book et ne seront pas autorisés à courir.

Voilà le procès qui s'engage. La vente à Murty a été réalisée au cours de ce que le droit commercial considère comme une « période suspecte », celle qui précède la déclaration de liquidation judiciaire ou de faillite et au cours de laquelle peuvent, par conséquent, se situer des évasions de biens. Se basant sur cette notion, le tribunal de commerce juge, le 4 janvier, que Murty doit donner les certificats d'origine à l'Aga Khan, véritable acquéreur, et qu'il ne récupérera pas pour autant ses 840 000 dollars, tombés dans la masse de la liquidation judiciaire. Le 19 mars, la cour d'appel tempère ce jugement : oui, l'Aga Khan est le seul acquéreur de la totalité de l'écurie ; oui, Murty doit lui donner les titres de propriété, mais on rendra audit Murty les 440 000 dollars virés après la déclaration de liquidation judiciaire, cette dernière ne s'appliquant qu'à l'actif qui existait à l'instant même de la déclaration ; par contre, on ne lui rendra pas les 400 000 premiers dollars, qui, précisément, étaient alors entrés dans l'actif.

A ce jour, Murty, qui s'est pourvu en cassation, ne s'est pas exécuté. Les cinquante-sept certificats d'origine ne sont pas sortis de son coffre, aux Etats-Unis.

Il n'y a pas qu'une image dans cette notion de moitié : puisqu'on est disposé à lui rendre à peu près 50 % de ses 840 000 dollars, Murty propose que les cinquante-sept pur-sang soient partagés en deux lots, tirés au sort entre les deux adversaires. Mais l'Aga Khan fait la sourde oreille. Alors, le courtier accuse la Société d'encouragement d'être « de collusion » avec lui et diffuse un communiqué intitulé « Plainte contre M. Jean Romanet, de la Société d'encouragement » (mais il ne s'agit pas d'une plainte judiciaire). La Société réplique par un long texte niant la « collusion » et portant cette appréciation générale : *« M. Wayne Murty... a tenté de réaliser une affaire intéressante. Mais n'a pas réussi... par une méconnaissance des règles commerciales et judiciaires françaises... »* En clair : *« Il a risqué ; il a perdu ; qu'il paie. »* 400 000 dollars, c'est tout de même cher...

LOUIS DÉNIEL.

Plaisirs de la table

Du côté de Genève

C'EST Bernard d'Allèves, de Genève (dont on peut redire ici combien *le Mazot*, 16, rue du Cendrier, tél. 32-15-30, reste agréable, d'honnête cuisine et de bon rapport qualité-prix), c'est Bernard d'Allèves, donc, qui m'a emmené au *Restaurant du Château de Genthod*, à une dizaine de kilomètres (tél. 74-19-72).

Tenu par Rodolphe Leisibach (et sa sœur Claudine), qui fut chez les frères Haeberlin, dans un gentil cadre (dans celui, plus aimable et agreste encore, d'un village d'Helvétie), il offre une cuisine de qualité. Peut-être un peu trop « bon genre à la mode », mais le feuilleté de caneton aux bolets, la crème de maïs, la salade de langoustines à l'huile de noix, le filet de dorade au fenouil sont tentants. Pour n'être pas un ragoût au sens vrai du mot, le ragoût d'agneau à la menthe est savoureux autant que le pigeonneau aux petits oignons.

Les desserts sont heureux (mais le mien fut le meilleur de tous, encore que ne figurant pas à la carte : un fromage suisse, des pommes et des noix !). De reste, et c'est le grave reproche que je ferais à Rodolphe, pourquoi ces « délices de la ferme laitière » *(sic)*, plateau des plus médiocres fromages de France, alors qu'il n'y figure même pas un gruyère, un emmental, un bagnes ?

De la carte des vins, je tire le moulin-à-vent de Michel Gaidon (château Portier), mais, surtout, un Gewurztraminer vendanges tardives de Leisibach-Meyer (frères de Rodolphe) à Riquewihr. Fameux !

LA REYNIÈRE.

● *Le Mont-Blanc change de formule* et propose un prix fixe à 50 francs. Le jour même où une chronique publicitaire (qui d'ailleurs donne une fausse adresse et écorche le nom de Janine Gaulon, la patronne) vante sa carte (12, rue Casimir-Perier, 7ᵉ, tél. : 551-58-40).

Philatélie

Nº 1 595

Nouvelles brèves

● AFRIQUE DU SUD : *cinquantième anniversaire de la production locale en matière de timbre-poste, à Prétoria, 15 cents, représentant au centre le 4 d., poste aérienne. Litho, imprimerie du gouvernement, Prétoria.*

● BARBUDA : *30ᵉ anniversaire de l'Organisation internationale de l'aviation civile, 75, 95 c. et 1,25 D. Ainsi qu'un bloc-feuillet avec 4 × les trois valeurs et vignettes par blocs de quatre, séparés verticalement et horizontalement, l'ensemble dentelé.*

● BENIN : *inauguration du siège de la B.C.E.A.O., Dakar, 28 mai 1979, 50 F, en quadrichromie, en offset, par Cartor S.A., d'après document.*

● CAMEROUN : *vingt et unième congrès du Lion's Club de Yaoundé, 60 F, en quadrichromie, par Cartor S.A., en offset, d'après maquette de Jacques Combet.*

● COMORES : *quatre timbres d'usage courant, « fruits », 60 (litchi), 70 (papaye), 100 (avocat) et 125 F (banane). Maquettes de Pierrette Lambert. Impression offset, polychrome, Cartor S.A.*

● CONGO : *« Journée internationale de l'enfant », 45 et 75 F. Offset, par Edila, d'après maquettes de Bazolo.*

● COTE-D'IVOIRE : *trois timbres « papillons », d'après les maquettes de Mireille Louis, 60, 65 et 70 F, en polychrome. Offset, Delrieu S.A.*

● DJIBOUTI : *75ᵉ anniversaire de l'avion à moteur, trois timbres P.A., 140 (Junker et Dewoitine), 250 (Potez 63-Spitfire) et 500 F (Concorde-Sikorsky). Dessins de Veret-Lemarinier. Offset par Edila.*

● HAUTE-VOLTA : *« Poissons d'eau douce », 20, 50 et 85 F. Offset polychrome, par Cartor S.A.*

● MALI : *Journée mondiale des télécommunications, 120 F, polychrome, offset, Edila.*

● NORVEGE : *en septembre. Centenaire de l'écrivain Johan Falkberget, 125 et 180 öre. Taille-douce.*

● TAIWAN : *série « fleurs nationales », 10, 20, 50 et 100 dollars. Taille-douce.*

Bureaux temporaires

⊙ 63240 Le Mont-Dore (mairie), les 21 et 22 juillet. — 30ᵉ anniversaire de l'association Auvergne-Belgique.

⊙ 75008 Paris (136, av. des Champs-Elysées), le 22 juillet. — Arrivée du Tour de France cycliste.

⊙ 15100 Saint-Flour (Palais de justice), les 28 et 29 juillet. — Exposition « La poste en Haute-Auvergne ». Grand cachet non illustré.

⊙ 40130 Capbreton (salle municipale), les 28 et 29 juillet. — 5ᵉ exposition philatélique.

⊙ 66110 Amélie-les-Bains (mairie), les 4 et 5 août. — 37ᵉ Festival folklorique international.

■ Les timbres-poste spécifiques à Saint-Pierre-et-Miquelon, encore en service, seront définitivement retirés le 15 septembre. Signalons que ce département utilise conjointement, depuis environ trois ans, les timbres de la métropole.

ADALBERT VITALYOS.

Jeux

échecs N° 823

CE CHER ALAPIN

(Memorial Capablanca, 1979)
Blancs : E. SVESHNIKOV
Noirs : A. RODRIGUEZ
Défense sicilienne.

1. é4	ç5	28. C×é6	F×é6
2. ç3 (a)	Cf6 (b)	29. F×é6	Cç6! (r)
3. é5	Cd5	30. h×g6	h×g6
4. d4	c×d4 (ç)	31. Ff4	g5
5. Cf3 (d)	Cç6	32. Fh2 (s)	Fç5
6. ç×d4	d6	33. F×g4 (t)	Rg7
7. Fç4 (é)	é6 (f)	34. Fd7	Cb4
8. 0-0 (g)	Fé7	35. a4	Cd3
9. Dé2	0-0	36. Rf1	Fd4
10. Cç3 (h)	d×é5 (i)	37. é6	Fç5
11. d×é5	C×ç3	38. Fb8	a6
12. b×ç3	b6	39. Fç7	Rf8
13. Dé4	Fb7	40. Fd8	C×f2
14. Fd3	g6	41. Fç8! (u)	Cé4
15. Fh6	Té8	42. F×a6	Ré8
16. Ta-d1	Dç7 (j)	43. é7	F×é7
17. Df4	Ta-d8 (k)	44. F×b6	Fd8
18. h4! (l)	Ca5	45. Fb5+	Ré7
19. Cg5!	f5 (m)	46. F×d8+	R×d8
20. Fb5!	T×d1	47. Ré2 (v)	Rç7
21. F×é6! (n)	T×f1+	48. Rf3	Cf6
22. R×f1	D×ç3! (o)	49. a5	Rb7
23. Ff7+	Rh8	50. a6+	Rb6
24. Rg1	Fé5	51. Fç4	Ra7
25. h5	Dç4! (p)	52. Ré3	Rb6
26. Dg3	Dg4 (q)	53. Rd4	Ch5
27. D×g4	f×g4	54. Ré4	Cf4
		55. g3	Cg2
		56. Rf3 aband. (w)	

NOTES

a) Un grand maître comme Larsen considère que, dans la suite usuelle de la « défense sicilienne » (2. Cf3 et 3. d4), l'avance 3. d4 est une erreur positionnelle. Quoi qu'il en soit de ce jugement abrupt, on assiste, depuis plusieurs années, à une réintroduction de continuations qui évitent d'entrer dans les systèmes tant analysés et tant joués qui dérivent du mouvement classique 2. Cf3 et 3. d4. Spassky a souvent joué le système *fermé* 2. Cç3 ou même 2. b3. Larsen choisit souvent 2. f4. A partir de la vieille idée de Alapin, le grand maître soviétique E. Sveshnikov a expérimenté une ligne de jeu intéressante.

b) Outre 2..., b6 ; 2... g6 : 2... d6 ; 2..., é6, il faut retenir la suite 2..., d5 ; 3. é×d5, D×d5 ; 4. d4.

ç) 4..., Cç6 est douteux : 5. Fç4, Cb6 ; 6. F×f7+!, R×f7 ; 7. d×ç5, Cç4 ; 8. Dd5+, é6 ; 9. D×ç4, C×é5 ; 10. Dé2, Df6 ; 11. Cd2, b6 ; 12. ç×b6, Df5 ; 13. Cg—f3, C×f3+ ; 14. C×f3, a×b6 ; 15. 0—0 avec avantage aux Blancs (Vassioukov - Polugaïevsky, 1955).

d) Ou 5. D×d4, é6 ; 6. Fç4, Cç6 ; 7. Dé4, d6 ; 8. Cf3, d×é5 ; 9. C×é5, C×é5 ; 10. D×é5, Cb6 avec égalité ou 5. ç×d4, d6 ; 6. Fç4, Cb6 ; 7. Fb3, d×é5 ; 8. Dh5, é6 ; 9. d×é5, Cç6 ; 10. Cf3, g6 ; 11. Dg4, Fg7 ; 12. 0-0, C×é5 ! 13. C×é5, F×é5 ; 14. Td1, Fd7 ; 15. Fh6, F×h2 ! (Liberzon-Polugaïevsky, 1960).

é) Cette idée de Sveshnikov semble plus active que 7. Fb5 ; 7. Db3 ; 7. é×d6 et donne un jeu plus riche que la suite 7. Cç3, d×é5 ; 8. d×é5, Cd-b4 ! ; 9. D×d8+, R×d8 ; 10. Rd1, Ff5.

f) Les Noirs ont le choix entre 7..., d×é5 ; 7..., Cb6 et le coup du texte. Par exemple 7..., *d×é5* ; 8. F×d5 !, D×d5 ; 9. Cç3, Dd6 ; 10. d5 !, Cd4 ! ; 11. C×d4, é×d4 ; 12. D×d4, é5 ! ; 13. Dd3, Fd7 ; 14. 0-0, Fé7 ; 15. f4 !, 0-0 ; 16. f×é5, D×é5 ; 17. Ff4 ou bien *7... Cb6* ; 8. Fb5, d5 ; 9. 0-0, g6 ; 10. h3, Fg7 ; 11. F×ç6+, b×ç6 ; 12. Cb-d2, 0-0 ; 13. Cb3 (Georgradze-Sprunc, 1976).

g) Ou 8. Dé2, d×é5 ; 9. d×é5, Fb4+ ; 10. Cb-d2, Ca5 ; 11. Fb5+, Fd7 ; 12. 0-0, F×b5 ; 13. D×b5+, Dd7 ; 14. Dé2, Tç8 ; 15. Cé4, 0-0 ; 16. Cf-g5 ! h6 ; 17. Dh5 (Gliksman-Bogdanovic, Sarajewo, 1976).

h) Préférable à 10. Dé4, Fd7 ! ; 11. a3, Ca5 ; 12. Fd3, f5 ; 13. é×f6, C×f6 ; 14. Dé2, Cb3 ! (Tchekov-Cvetkovic, 1976) et à 10. Dé4, Fd7 ! ; 11. F×d5, é×d5 ; 12. D×d5, Cb4 ; Dé4, Fç6.

i) Après 10..., Cb6 ; 11. Fd3, d5 ; 12. a3 les Blancs sont mieux. De même, si 10..., C×ç3 ; 11. b×ç3, d5 ; 12. Fd3, Ca5 ; 13 h4 !, F×h4 ; 14. g3, Fé7 ; 15. Rg2, f5 ; 16. é×f6, F×f6 ; 17. Th1, g6 ; 18. Cé5, F×é5 ; 19. d×é5, Tf7 ; 20. Dg4, Cç6 ; 21. F×g6, h×g6 ; 22. D×g6+, Tg7 ; 23. Dh5, Df8 ; 24. Th4, Cé7 ; 25. Fa3, abandon (Sveshnikov - Rashvkovsky, Sotchi, 1976).

j) Si 16..., Cb4 ; 17. D×b7, C×d3 ; 18. Fé3 !

k) Les Noirs ont une meilleure structure de pions et de bonnes chances en fin de partie alors que les Blancs peuvent profiter de la faiblesse du roque ennemi pour assiste, depuis plusieurs année, à monter une attaque sur l'aile — R.

l) Après 18. Tf-é1, Td5 ; 19. Fé4 (et non 19. Cg5 ? C×é5 ! ; 20. T×é5, F×g5 ! ou 19. ç4, Tç5), T×d1 ; 20. T×d1, Td8 ; 21. T×d8+, C×d8 ; 22. F×b7, C+b7 ; 23. Da4, Ff8 ; 24. F×f8, R×f8 ; 25. D×a7, D×ç3 ; 26. h4 la partie Barle-Jansa, Sombor 1976, fut déclarée nulle. Sveshnikov apporte ici une amélioration substantielle.

m) Si 19..., f6 ; 20. C×h7 ! ; R×h7 (ou 20..., Dç6 ; 21. Dg3, D×g2+ ; 22. D×g2, F×g2 ; 23. C×f6+, F×f6 ; 24. R×g2) ; 21. *Fg7* !! et si 19..., F×g5 ; 20. F×g5, Dç6 ; 21. f3.

n) Si 21. T×d1, Td8 ; 22. T×d8+, D×d8 ; 23. C×é6 ?, Dd5.

o) Ne tombant pas dans le piège : 23..., F×g5 ; 23. D×g5, Dç4+ ; 24. Rg1, Dg4 à cause de la suite 25. Ff7+ !, R×f7 ; 26. Df6+, Ré8 ; 27. D×é6+, Rd8 ; 28. Fg5+, Rç7 ; 29. Dd6+, Rç8 ; 30. Dd8 mat. Si 22..., Dd8 ; 23. Ff7+, Rh8 ; 24. Rg1 !

p) Et non 25..., g×h5 ; 26. F×é6, F×é6 ; 27. C×é6, Dd3 ; 28. Cd4 ! et les Blancs gagnent.

q) Entrant en finale, seule chance de salut.

r) Si 29..., g×h5 ; 30. f4 !, é×f3 ; 31. g×f3.

s) 32. Fg3 est aussi à considérer.

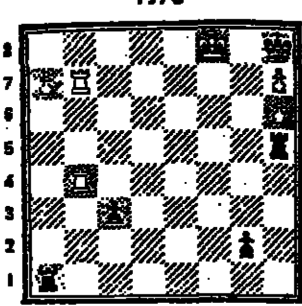
t) A l'issue de cette première phase du jeu, les Blancs ont un pion de plus et la paire de F.

u) Menaçant 42. é7+, F×é7 ; 43. F×é7+, R×é7 ; 44. B×f2.

v) Il ne reste plus qu'au R blanc qu'à cueillir le pion g5.

w) Si 56..., Cé1+ ; 57. Rg4.

ETUDE
V. KALANDADZE
1976



BLANCS (6) : Rf8, Tb4 et b7, Pa7, h6, h7. — NOIRS (5) : Rh8, Ta1 et h5, Pç3, g2.
Les Blancs jouent et gagnent en six temps.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 822
V. N. Doglov « Schakmaty V SSSR », 1976.

Blancs : Rh8, Ca6 et a5, Pa7. Noirs : Rg6, Tf4, Cf5.)
1. Cç6! (pare 1..., Th4+ et 2..., Cé7+), Cé7 ; 2. C×é7+, Rf7 ; 3. Cg6!, Tf5 ; 4. Cf8!, Th5+ ; 5. Ch7, Té5 ; 6. Cf6!, R×f6 ; 7. a8=D et les Blancs gagnent. Un tour de force.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 820

INDISPENSABLE PROTECTION

Les techniques classiques n'ont plus de secret pour les champions, comme le prouve cette donne d'un match entre Anglaises et Norvégiennes.

Nord : ♠ A R 2 / ♥ A 10 6 3 / ♦ A V 9 3 2 / ♣ 4
Ouest : ♠ D V 10 8 7 5 4 3 / ♥ 7 4 / ♦ 7 / ♣ 9 6
Est : ♠ 6 / ♥ 8 5 / ♦ R D 5 / ♣ D V 10 8 5 3 2
Sud : ♠ 9 / ♥ R D V 9 2 / ♦ 10 8 6 4 / ♣ A R 7

Ann. : E. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
Landy	Herseth	Gardener	Sandsm.
—	—	3 ♣	3 ♥
4 ♠	6 ♥	passe	passe...

Ouest ayant entamé le 9 de trèfle, Sud a pris avec le roi, puis a tiré le roi, la dame de cœur et l'as de trèfle sur lesquels les deux adversaires ont fourni. *Comment Mme Sandsmark (Norvège), en Sud, a-t-elle gagné* le PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Comment aurait-elle pu réussir ce chelem si Ouest avait entamé son singleton à carreau ?

Réponse :

Sur l'entame normale à trèfle, même si le mariage à carreau est mal placé, il suffit de faire un classique jeu d'élimination : après avoir coupé le troisième trèfle et le troisième pique, la déclarante (qui avait défaussé un carreau sur le roi de pique) a fait la double impasse à carreau. Nicola Gardener, en Est, a pris avec la dame de carreau, mais elle a dû rejouer carreau dans la fourchette ou trèfle dans coupe et défausse...

Certains spectateurs crurent que *l'entame à carreau* aurait fait chuter le chelem, mais les enchères étaient assez explicites pour que la déclarante gagne de la façon suivante : elle prend avec l'as de carreau (l'entame étant vraisemblablement celle d'un singleton), puis, après deux coups d'atout, as et roi de trèfle et la coupe du troisième trèfle, elle joue as et roi de pique et le 2 de pique sur lequel *elle jette un carreau.* Ouest prend, mais elle n'a plus que du pique à jouer. Le mort coupe, tandis que Sud (qui a déjà jeté *deux* carreaux sur deux piques) défausse son quatrième et dernier carreau...

Le compte à rebours

Méfions-nous de cette donne, car il est facile de faire avec elle un faux calcul, comme ce fut le d'Europe, il y a de nombreuses années. A une table, en effet, le déclarant réussit le contrat qui fut chuté à l'autre table.

Nord : ♠ D 8 6 4 3 / ♥ R 5 3 / ♦ R D 7 2 / ♣ 5
Ouest : ♠ A R 10 2 / ♥ 9 / ♦ V 10 9 8 / ♣ D 10 7 3
Est : ♠ V 9 5 / ♥ D V 6 / ♦ 6 5 4 3 / ♣ A R 2
Sud : ♠ 7 / ♥ A 10 8 7 4 2 / ♦ A / ♣ V 9 8 6 4

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
passe	passe	1 ♠	passe
3 ♥	passe	4 ♥	passe

Ouest ayant entamé le valet de carreau, *comment Joël Tarlo a-t-il gagné* QUATRE CŒURS contre toute défense ?

Note sur les enchères :
Il est normal de passer d'entrée avec la main de Sud, mais il n'est pas interdit d'ouvrir, car, avec 4 points de distribution et la plus-value des as, la main vaut presque 14 points.

L'ouverture de « 1 ♠ » est particulièrement laide, mais elle peut se justifier en troisième position. Ensuite, sur le saut à « 3 ♥ » du partenaire qui avait passé, il était courageux de dire « 4 ♥ », un contrat qui aurait sans doute chuté si Ouest avait entamé le roi de pique (pour voir le mort) et contre-attaqué atout.

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 9?

UNE IDÉE MAITRESSE

(Championnat des grands maîtres des Pays-Bas, 1979)
Blancs : Dr E.-P. BRONSTRING
Noirs : F. Drost
Ouverture : Barteling
Réplique : française.

1. 33-28	17-21		25×14 (h)
2. 39-33	21-26	23. 33-29	14-19
3. 44-39	18-23	24. 22-17	11×22
5. 50-44 (a)	17-21	25. 29-23	19×28
6. 36-31 (b)	20-25 (c)	26. 32×23	21×32!
7. 33-29	14-20	27. 37×17	18×29
8. 29×18	13×33	28. 41-37 (i)	12×21
9. 39×28	19-24! (d)	29. 39-33	10-14
10. 38-33	24-30	30. 33×24	14-20
11. 35×24	28×38	31. 44-39	20×29
12. 42×33	15-20	32. 46-41 (j)	8-12
13. 47-42	8-13	33. 35-30	9-14
14. 42-38	2-8	34. 30-25 (k)	6-11! (l)
15. 43-39	10-15 (e)	35. 39-33 (m)	29-34!
16. 40-35	12-18	36. 40×29	14-20!
17. 48-43	5-10	37. 25×14	21-27!
18. 44-40	7-12	38. 31×22	3-9! (n)
19. 49-44	6-11	39. 14×3	12-17!
20. 28-22 (f)	1-6	40. 3×21	26×48!! (o)
21. 34-29	20-24! (g)	41. Abandon.	
22. 29×20			

NOTES

a) 5. 37-31 (26 × 37) 6. 42 × 31 (16-21) 7. 27 × 16 (17-22) 8. 28 × 17 (12 × 21) 9. 16 × 27 (23-29) 10. 34 × 23 m (19 × 26), jeu égal après ce cinq pour cinq effectué parfois en partie blitz.

b) Acceptant l'enchaînement par le trèfle (ici pions noirs à 16, 21 et 26) et renforçant même l'efficacité de ce verrou sur l'aile gauche. Les Blancs recherchent peut-être la difficulté avec impatience.

c) En principe déconseillé par les théories classiques, l'adversaire pouvant utiliser ce pion, réduit maintes fois à la passivité, pour placer des combinaisons. Voici un exemple, dans une position tout à fait différente, mais toujours avec un pion noir à 25. Noirs : pions à 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 23, et 25 — Blancs : pions à 26, 27, 28, 30, 32, 33, 34, 35, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49 et 50. Les Blancs dament comme suit : 27-22 ! (18 × 27) 30-24 (19 × 39) 28 × 19 (39 × 37) [la prise majoritaire est prioritaire] 42 × 2 ! [et ce n'est pas fini !] (14 × 23 m) 26 × 17 (12 × 21) 35-30 (25 × 34) 40 × 18 (13 × 22) 2 × 31 ! (9-13) 31-9 (4 × 13), prise de la dame, mais B + 1.

d) Les Noirs ont acquis un avantage positionnel et, pour tenter de le conserver, ils doivent s'opposer au développement de l'aile gauche adverse et prolonger ainsi la dynamique de l'enchaînement par le trèfle.

e) 15. ... (13-19) serait un non-sens positionnel, car après 16. 49-43 les Blancs pourraient envisager [(19-24) n'étant pas bon, semble-t-il] de développer puissamment toute leur aile gauche par une succession d'échanges : 28-23 (19 × 28) 32 × 23 (21 × 32) 37 × 28 (26 × 37) [le trèfle a sauté] 41 × 32 et le pion à 23 pourra être solidement défendu.

f) Coup faible : il était sans doute meilleur d'occuper le plus longtemps possible la case centrale 28.

g) Coup fort parce que l'ennemi ne disposera plus de la faculté de se dégager grâce à la menace que présentait ce pion à 29 : 22. 22-17 (11 × 22) 23. 29-23, etc. B +. Pour écarter ce danger, les Noirs, au vingt et unième temps, ont joué le coup juste, puisque si 21. ... (11-17?) 22. 22 × 11 (6 × 17), les Blancs auraient aussitôt retrouvé toute liberté de mouvement en se libérant de l'état par le trois pour trois 23. 29-23 (18 × 29) 24. 33 × 24 (20 × 29) 25. 27- 22 (17 × 28) 26. 32 × 34.

h) En perdant ainsi des temps par ce repli, les Noirs disposeront de davantage de temps (au double sens du terme ici), et ils doivent peut-être, à juste titre, en principe, penser que, de ce fait, le temps travaille pour eux. Ils n'en relâcheront pas pour autant leur effort constant, désireux, comme tout joueur de première force, de faire surgir l'instant où, animés par leur tempérament de battant, ils concrétiseront leur supériorité positionnelle en quelques ou plusieurs temps qu'ils voudront éclatants et d'attrait excitant.

i) Probablement moins bon que l'attaque immédiate 28. 39-33 (12×21) 29. 33×24 (26×37) 30. 41×32. En temporisant par 28. 41-37, les Blancs ont perdu un temps qui leur fera cruellement défaut pour la défense de leur pion qui occupera la case 24 après la prise du pion à 29.

j) Pour interdire l'occupation de la case 23 à cause de la menace 31-27 et rendre ainsi plus difficile la défense du pion relativement isolé à 29.

k) Pour s'opposer à (14-20).

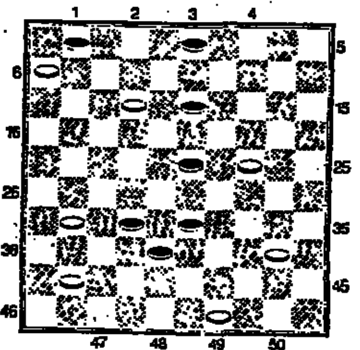
l) Une idée maîtresse : mettre à profit l'acharnement, qui s'impose d'ailleurs, des Blancs de réduire leur infériorité numérique, pour conclure en beauté par une combinaison d'anéantissement.

m) Les Blancs tombent dans le piège que les Noirs n'auraient pu concevoir sans la temporisation fautive du vingt-huitième temps.

n) Les envols à dames émaillent souvent les combinaisons illustrant le thème du coup...

o) ...renversé [J. De Boer - S.J. Visser, *le Monde* du 22 juillet 1978, Straalen-Verwey, *le Monde* du 16 septembre 1978, J.V.D. Boodgard-J. Hottinga, *le Monde* du 17 mars 1979], les applications sont, comme pour l'ensemble des thèmes, innombrables. Cette appellation est un terme imagé reflétant la caractéristique du début de la trajectoire du pion qui effectue la rafle meurtrière : ce pion rafle d'abord en se dirigeant vers son propre camp avant de décrire une courbe qui le conduira dans le camp ennemi.

PROBLÈME
A. OUVAROV
1971
Diagramme



Les Blancs jouent et gagnent en six temps.

• *Voici les cinq premiers temps :* 12-7 ! (1×12) 49-43 (38×49) 31-27 ! ! (49×18) 27×9 [thème du coup renversé] (3×14) [si d'abord (19×46) résultat final identique] 6-1, etc. (solution complète dans la prochaine chronique).

SOLUTION DU PROBLÈME N° 97
O. KARPOTWITSCH

[Noirs : pions à 6, 8, 13, 20, 25, 29, 30, 38, 45. — Blancs : pions à 19, 21, 23, 28, 34, 37, 39, 44, 50] : 44-40 ! (29×18) [si d'abord (13×24) résultat final identique] 50-44 [mise à profit de deux temps de repos consécutifs] 39-33 ! ! [variante du thème du coup de la trappe] (30×50) 21-17 [troisième temps de repos] (45×34) 28-22 ! ! [autre originalité du mécanisme] (50×28) 22×2 (28×11) 2×2 ! avec motif final classique (20-24) [si (25-20) résultat final identique] 2×35 (6-11) 35-44 (11-16) 44-49 (25-30) 49-43 (30-35) 43-49 (16-21) 49×16 (35-40) 16-11 (40-45) 11-50 ! + par blocage.

JEAN CHAZE.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS N° 50

Horizontalement

I. Il était bien jeune sous Louis XVIII et Charles X, et pourtant... — II. Déplaît aux débiteurs ; Scia scié. — III. Note ; Honorable, mais un peu étroit. — IV. Déplaisent aussi aux débiteurs ; La dernière est désagréable. — V. Vas, ou manières d'aller ; Pour un Antoine qui n'est pas catholique ; En dessous et en sus. — VI. Ce n'est pas lui qui se serait écrié : « Enfin Malherbe vint » ; Sont à l'avant. — VII. C'est une qualité pour la vue — VIII. Moment ; En action ; Trois fois incognito. — IX. Fond de bouteille ; Prit un fardeau bien saucissonné. — X. La guerre des boutons ; Gourmande. — XI. Quand elles nous poursuivent de la voix, on est tenté de les suivre.

Verticalement

1. Les moralités y sont légères et la morale un peu malmenée. — 2. N'est pas chômeur mais le deviendra. — 3. Pronom ; Il chasse comme un braconnier, mais ce n'est pas un braconnier. — 4. De bons vivants en quelque sorte pour Victor Hugo ; En perm. — 5. Menues monnaies ; Déduit de bas en haut. — 6. Nous vivons un d'entre d'eux ; A cette tendance. — 7. Possessif ; Halte. — 8. Noirci. — 9. Vieille gouttière. — 10. Bon des bons ; Arrivées. — 11. Se fait passer pour ce qu'il n'est pas ; Vulgairement bien pâlot. — 12. Quand elles nous poursuivent du geste on est tenté de s'en rapprocher.

Solution de la grille n° 49

Horizontalement

I. Baragouinage. — II. Ides ; Rodages. — III. Lisse ; Mènent. — IV Lepine ; Nanti. — V Eues ; DDT ; Cem. — VI Célérité ; VII. Est ; Usufruit. — VIII. Saales ; Iurto. — X. Elbe ; Eues ; Ti. — IX. Euler ; Retour. — XI. Stérilisante.

Verticalement

1. Billevesées. — 2. Adieu ; Salut. — 3. Respectable. — 4. Assise ; Leer. — 5. En ; Lue ; Rt. — 6. Or ; Edesse. — 7. Uom ; Dru ; Uri. — 8. Identifiées. — 9. Nana ; Trusta. — 10. Agenceur ; On. — 11. Gente ; Ititut. — 12. Estimatoire.

ANA-CROISÉS (*) N° 50

Horizontalement

1. EEGIMNS (+ 1). — 2. AEHMRST. — 3. EEEHIRS. — 4. EEILLMT. — 5. AACEGHNR (+ 1) — 6. ACIIRSST (+ 1). — 7. AACOOTTU. — 8. EEEILNSV (+ 1). — 9. EIIRRRT. — 10. BEGINTT. — 11. AAEELMR. — 12. ABEHINST (+ 1). — 13. BCDEEILR. — 14. ADEOPSS (+ 2). — 15. AAEINST. — 16. EEIQSUX. — 17. AEEMRST (+ 2).

Verticalement

18. AACEHLS. — 19. BCEENOS. — 20. ACEIRTU (+ 4). — 21. EEIRTTT. — 22. DEEORST (+ 1) 23. ABEELNST (+ 1). — 24. ACELOST (+ 1). — 25. AERRSTV (+ 1). — 26. DDEEENU. — 27. ADEEFIIR (+ 3).

Solution de la grille n° 49

Horizontalement

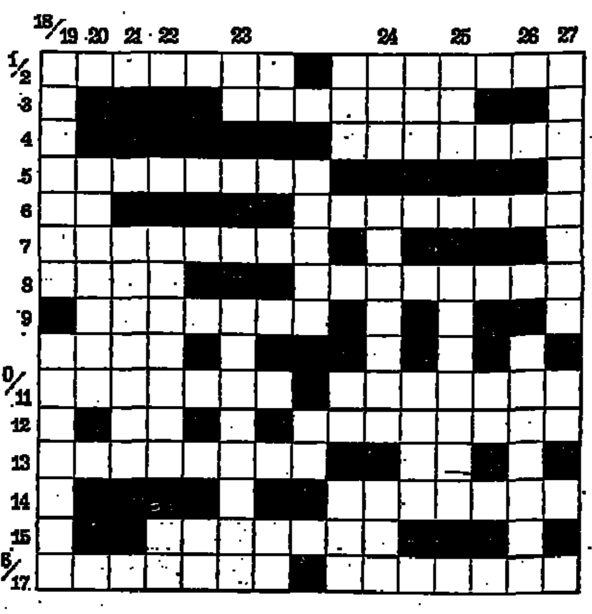
1. GALURIN (LANGUIR. — 2. AQUEDUCS (CADUQUES). — 3. INFRASON (FARINONS). — 4. ARCHIPEL. — 5. OURAGAN. — 6. URETERE. — 7. NAZAREEN. — 8. ILIENNES. — 9. PISTAGE. — 10. TURBINA (BRUINAT, BURINAT). — 11. PHOCEEN. — 12. LAZARET. — 13. BESTIAL (BILATES, ALBITES, BALISTE, BLESAIT, ETABLIS).

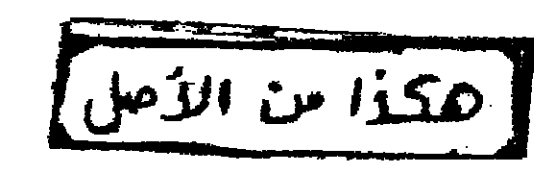
Horizontalement

14. GUITOUNE. — 15. URANITE (RUAIENT, TAURINE). — 16. LOFEREZ. — 17. LIRIONS. — 18. ATAXIES (EXTASIA). — 19. ALGERIEN (GALERIEN, GRENELAI, LANIGERE, REGALIEN). — 20. NOMINAL. — 21. SPATULE. — 22. BUCCAUX. — 23. HUNIERS. — 24. ETABLAI. — 25. SURPLOMB. — 26. URGENCE. — 27. ISOLANT (INSOLAT, ALITONS, TALIONS, NOLISAT, LAITONS).

(*) Jeu déposé

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.





هكذا من الأصل

Jeux

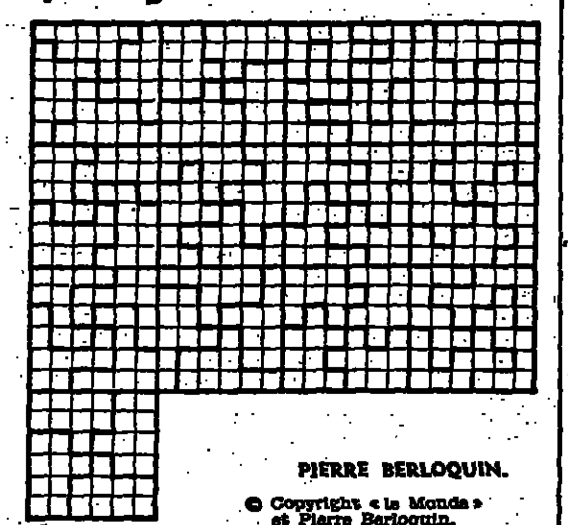
Solution du problème n° 5 :

Le damier partagé

Certains de nos lecteurs auront eu l'avantage de se voir offrir, dans certaines éditions de notre précédent numéro, à la fois la donnée du problème et la solution de l'énigme. Cette involontaire contribution à l'épanouissement de leur quotient intellectuel est due à une erreur de mise en page.

Pour ceux qui n'auraient pas eu l'heureuse édition visée, voici la solution au problème n° 5. A ceux qui l'auraient eue, nous présentons toutes nos excuses pour cet impair qui les aura privés de la joie d'avoir trouvé tout seul.

Voici treize manières de partager un carré de trente-six cases en quatre parts pouvant se superposer et respectant les limites des cases. Avec l'exemple déjà donné, cela totalise quatorze solutions où les frontières ne contiennent aucun segment long de plus de deux carreaux.



PIERRE BERLOQUIN.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 441

HORIZONTALEMENT

I. Font un travail vraiment absorbant. — II. Endroits où l'on trouve du bois ; Agrément d'autrefois ; Nom qu'on peut donner à ce qui est très clair. — III. Très utile quand on a besoin d'un filet ; Où il y a donc de grandes côtes. — IV. Mot qui indique que le service est terminé ; Tangible ; Petite affaire. — V. Comprend la pose de la première pierre ; Dans le titre d'une des cinq proses du missel romain. — VI. Permettent de rehausser ; Où il n'y a donc rien à prendre. — VII. Nom qu'on donne à une assiette ; Qualifie un air très méchant ; Va avec tout. — VIII. On leur doit le respect ; Peut facilement être collé ; Brillent de mille feux. — IX. D'un auxiliaire ; Habité par des filiens. — X. Ne peuvent pas être félicités pour leurs réalisations. — XI. Lire comme un débutant ; Adverbe d'intensité. — XII. Est généralement réglé avant la tournée ; Imite un homme célèbre. — XIII. Pas maintenu (épelé) ; Peut faire perdre bien des boutons ; Jamais bonne quand elle est noire. — XIV. Qui sont donc toujours prêtes à un arrangement ; Fera sauter. — XV. Pas dite ; Pourris quand il y a trop d'eau ; Il y a de quoi être refroidi quand on les voit crever.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I													■	■	
II					■			■							
III									■						
IV				■											
V											■				
VI		■				■	■				■		■		■
VII					■						■				
VIII					■				■						
IX				■				■		■		■		■	
X															
XI	■		■							■					■
XII											■				■
XIII		■			■		■								
XIV										■					
XV				■					■					■	

VERTICALEMENT

1. Qui ne laisseront donc pas de restes ; Nom qu'on peut donner à un gros pâté. — 2. Sorte de fleur ; Pique en été ; N'a pas un grand lit. — 3. Caractère qu'on peut attribuer à ceux qui éprouvent du plaisir à cracher ; On en fait de la teinture. — 4. Puissance ; Marque le superlatif ; Mot indiquant que c'est grave. — 5. Certain est tigré ; Pâturage à la hauteur ; Adverbe. — 6. Certaines étaient des prétextes ; Présentèrent différents aspects. — 7. Capables de nous faire pleurer ; Exposa à certains rayons ; Fin de participe. — 8. Pas court ; Moins solides quand elles sont en fonte. — 9. Pour lier ; Se présente en boules ; Sortes de planches. — 10. Sont capables de ramper ; Article arabe. — 11. Qui peut donc rouler ; Quand on est brutal, on l'appelle par son nom ; Dans l'alternative. — 12. Qualifie une activité qui peut nous faire bouger ; Donne envie de fumer. — 13. Se mouiller ; Jeunes femmes qui pouvaient se tenir sur un bras. — 14. Nom qu'on peut donner à tout ce qui est composé ; Soutenir l'action. — 15. Qui a donc fait l'objet d'un examen ; Où il y a trop de liberté ; Lisse quand il n'y a pas d'agitation.

Solution du problème n° 2 440

Horizontalement

I. Affronts. — II. Religieux. — III. Gracieuse. — IV. Vêtu. — V. Ord. — VI. Etre ; Inri. — VII. Nonne ; Sel. — VIII. Tue ; La ; Su. — IX. Erudits. — X. Etrier ; Vé. — XI. Ses ; Repas.

Verticalement

1. Argumentées. — 2. Fer ; Tourte. — 3. Flagorneurs. — 4. Ric ; En ; DL. — 5. Ogive ; Elier. — 6. Niée ; Atre. — 7. Teutons. — 8. Susurrés ; Va. — 9. Xe ; Diluées.

GUY BROUTY.

LOTO

TIRAGE N° 29

DU 18 JUILLET 1979

8 — 13 — 19 — 36 — 39 — 49

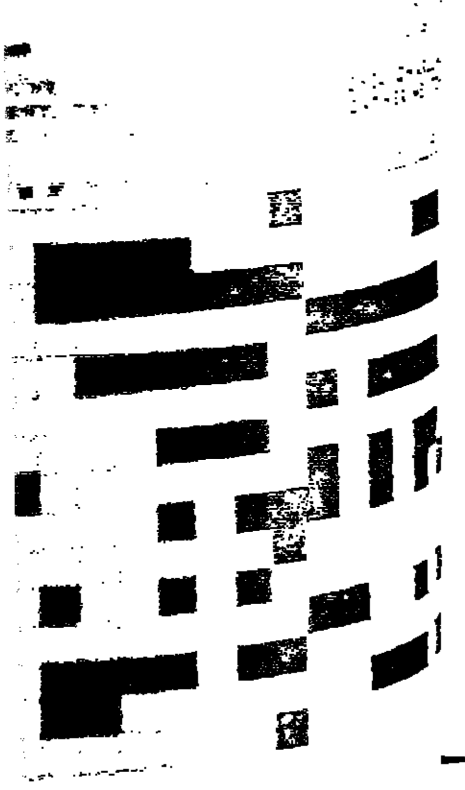
NUMERO COMPLEMENTAIRE 18

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	1 035 773,80 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	94 161,20 F
5 BONS NUMEROS	6 080,80 F
4 BONS NUMEROS	111,70 F
3 BONS NUMEROS	9,10 F

PROCHAIN TIRAGE LE 25 JUILLET 1979

VALIDATION JUSQU'AU 24 JUILLET 1979 APRES-MIDI

SOCIÉTÉ DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL



CARNET

Naissances

— M. et Mme Alain AUCLAIRE, ainsi que Stéphane, ont la joie d'annoncer la naissance de

Philippe Alexandre,

le 7 juillet 1979.
13, rue Leconte-de-Lisle,
75016 Paris.

— Le général Anthony Norman Davis et Mme, née Dominique Ganquié,
M. Fadhel AKKOUT et Mme, née Isobel Norman Davis,
sont heureux d'annoncer la naissance de leur petit-fils et fils,

Charles Alexander,

né à Grenoble, le 20 juin 1979.
56, rue des Tilleuls,
92100 Boulogne-sur-Seine.
Les Blancs, 38250 Lans-en-Vercors.

— M. et Mme Maurice HERZOG sont heureux d'annoncer la naissance de leur petit

Mathias,

le 19 juillet 1979.

Décès

— Mme Annick Ansaldi, son épouse,
Mme Santot, sa mère,
M. Ansaldi, son père,
M. et Mme Lorcet et leurs enfants, leur beau-frère, sœur et neveux,
Les familles Ansaldi, Rollet, Succio et tous leurs amis,
ont la douleur de faire part du décès, dans sa cinquantième année, de

M. André ANSALDI,

survenu à Paris, le 13 juillet 1979.
Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité à Champignelles, dans l'Yonne.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Thérèse et Jean Rossignol et leurs enfants,
Jeanine et Pierre Cornilliot et leurs enfants,
Marie-Françoise Landrin,
Les familles Bravard, Larangot et Morandon,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Louis BRAVARD,
ancien inspecteur du cadastre,

survenu le 7 juillet 1979 dans sa soixante-dix-neuvième année.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale en l'église de Villeneuve-les-Sablons (Oise).
Priez pour lui.
Le Coteau, quartier Barbant,
La Seyne (Var).
1, boulevard Richard-Wallace,
Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

— M. et Mme Bernard Pressanges du Bost,
Laurent, Christine, Stéphanie, Bruno, Nathalie et Luc,
M. et Mme Gilles de la Brosse, Franck et Bernard,
Mlle Catherine de la Brosse,
M. et Mme Thierry de la Brosse, Jérôme, Simon et Raphaël,
M. et Mme Patrice de la Brosse, Sophie,
M. et Mme Pierre Henry d'Aulnois, Florentine, Timothée et Thomas,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Jacques de la BROSSE,
née Arlette Derrien,

survenu le 13 juillet 1979, dans sa soixante et onzième année.
Celle-ci ayant fait don de son corps à la science, il n'y aura pas d'enterrement.
Une messe réunira sa famille et ses amis à la rentrée.
5, rue Christine, 75006 Paris.

— Mme François Lecomte,
M. Philippe Lecomte,
M. et Mme Jean-François Lecomte et leurs enfants,
M. Bruno Lecomte,
Les familles Lecomte, Lasserre, Laydier, Garnier,
ont la douleur de faire part du décès subit de

M. François LECOMTE,

survenu à Carnac le 18 juillet, dans sa soixante et unième année.
La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 21 juillet, à 11 heures, en l'église de Penchard, par Meaux (77).
Cet avis tient lieu de faire-part.
11, avenue de Lamballe,
75016 Paris.
2, rue des Bergers,
75015 Paris.

— M. et Mme Stan Radwanski,
Mme Mathilde Levine et ses enfants,
M. et Mme Serge Raimbaud et leurs enfants,
M. et Mme Joseph Rytmann,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Berthe NADLER,
née Roubinstein,

décédée le 18 juillet 1979, dans sa quatre-vingt-quinzième année, en son domicile, 79, rue Blanche, 75009 Paris.
Les obsèques auront lieu le lundi 23 juillet.
On se réunira à la porte principale du cimetière de Bagneux-Parisien, à 16 h. 15.
Cet avis tient lieu de faire-part.

79, rue Blanche, 75009 Paris.

— Nous apprenons le décès, survenu le mercredi 18 juillet à Paris, du

médecin général Robert PIROT,

dont les obsèques auront lieu le mardi 24 juillet, à 10 h. 15, à l'hôpital militaire Sainte-Anne de Toulon.
[Né le 7 août 1902 à Brest, Robert Pirot, professeur agrégé des écoles de médecine navale à Bordeaux, a notamment dirigé, de 1954 à 1962, le service de santé de la IIIe région maritime (Toulon) et l'Ecole d'application du service de santé de la marine. Ses travaux ont porté principalement sur la parasitologie et la bactériologie appliquées, ainsi que sur l'origine du typhus. Il était vice-président délégué de la Société de géographie commerciale de Paris.]

— Mme Jean Portier,
Edouard et Sandrine Portier,
Mme André Portier,
Mme Pierre Champetier de Ribes,
M. et Mme Adrien Jaillard et leurs enfants,
M. et Mme Michel Portier et leurs enfants,
M. et Mme Marc Portier et leurs enfants,
Mme Gérard Lemaire et ses filles,
M. et Mme Jacques Lalande-Champetier de Ribes et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Jean PORTIER,

survenu le jeudi 19 juillet 1979.
La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 21 juillet 1979, à 10 h. 45, en l'église de Saint-Nom-la-Bretèche.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Saint-Nom-la-Bretèche.
On se réunira à l'église.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

10, allée du Bec-de-Canard,
Golf de Saint-Nom-la-Bretèche.

Anniversaires

— En ce troisième anniversaire de la disparition de

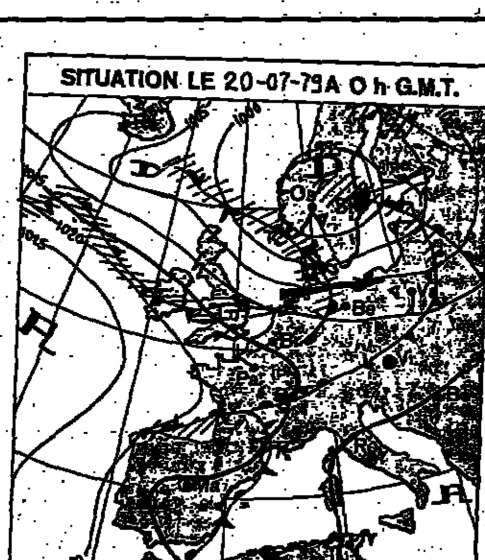
Charles COHEN-ZARDI,

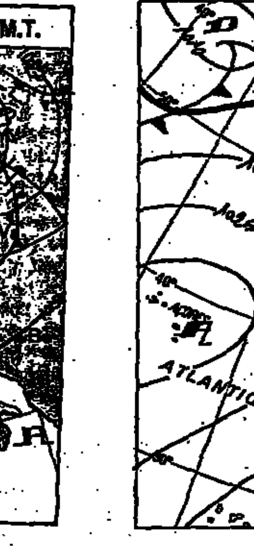
amis, souvenez-vous.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

PRÉVISIONS POUR LE 21 JUILLET A 6 HEURES (G.M.T.)





Evolution probable du temps en France entre le vendredi 20 juillet à 0 heure et le samedi 21 juillet à 24 heures.

Les hautes pressions qui s'étendent des Açores à la France ralentissent la progression, vers notre pays, des masses d'air frais venant les îles Britanniques. D'autre part, la perturbation orageuse du bassin méditerranéen s'éloignera vers l'Est.

Samedi 21 juillet, le temps sera très nuageux le matin de la Manche à la Loire et au Rhin. Au cours de la journée des éclaircies se développeront dans l'intérieur, mais les nuages resteront plus abondants près des côtes et dans le Nord, où ils pourront donner quelques faibles pluies. Les vents d'ouest seront modérés. De la Loire aux Pyrénées et au golfe du Lion il fera beau avec seulement des brumes le matin et des nuages passagers l'après-midi. Les vents seront assez forts, de nord dans la vallée du Rhône et sur le littoral méditerranéen, faibles et variables ailleurs. Enfin, des Alpes à la Corse, quelques orages éclateront, mais ils deviendront plus rares l'après-midi et le soir. Les vents seront assez forts par moments en mer.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 19 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 19 au 20) : Ajaccio, 31 et 20 degrés ; Biarritz, 22 et 18 ; Bordeaux, 23 et 14 ; Brest, 18 et 13 ; Caen, 18 et 11 ; Cherbourg, 16 et 10 ; Clermont-Ferrand 29 et 15 ; Dijon, 28 et 16 ; Grenoble, 30 et 16 ; Lille, 17 et 13 ; Lyon, 32 et 17 ; Marseille-Marignane, 31 et 21 ; Nancy, 22 et 10 ; Nantes, 24 et 12 ; Nice-Côte d'Azur, 26 et 21 ; Paris-Le Bourget, 22 et 12 ; Pau, 21 et 16 ; Perpignan, 28 et 19 ; Rennes, 21 et 13 ; Strasbourg, 28 et 12 ; Tours, 23 et 11 ; Toulouse, 27 et 17 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Agadir, 27 et 19 degrés ; Alger, 32 et 22 ; Amsterdam, 16 et 13 ; Athènes, 32 et 21 ; Barcelone, 30 et 19 ; Berlin, 19 et 14 ; Bonn, 18 et 13 ; Brindisi, 27 et 19 ; Bruxelles, 17 et 14 ; Le Caire, 35 et 22 ; Iles Canaries, 26 et 19 ; Casablanca, 24 et 20 ; Copenhague, 17 et 11 ; Djerba, 32 et 21 ; Genève, 30 et 17 ; Istanbul, 29 et 20 ; Jérusalem, 35 et 19 ; Lisbonne, 22 et 16 ; Londres 18 et 14 ; Madrid, 30 et 15 ; Milan, 30 et 20 ; Moscou, 22 et 12 ; Nairobi, 24 et 12 ; Naples, 29 et 17 ; New-York, 29 et 22 ; Nicosie, 27 et 20 ; Palerme, 27 et 24 ; Palma de Majorque, 34 et 19 ; Rome, 30 et 20 ; Rhodes, 30 et 23 ; Stockholm, 17 et 11 ; Tirana, 31 et 15 ; Tunis, 34 et 23 ; Valence, 32 et 22 ; Zagreb, 29 et 16.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 20 juillet 1979 :

DES DECRETS

● Portant application aux agents des collectivités locales tributaires du régime de retraite de la Caisse nationale de retraités des agents des collectivités locales des dispositions de la loi du 12 juillet 1977 à l'abaissement de l'âge de la retraite pour les anciens déportés ou internés ;

● Relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de valorisation de la recherche (Anvar) ;

● Relatif à l'aide à l'innovation.

UNE LISTE

● D'admission aux concours d'officier de paix de la police nationale des 28 et 29 mars 1979.

Visites, conférences

SAMEDI 21 JUILLET

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — 10 h. 30, square Trousseau, 106-118, rue du Faubourg-Saint-Antoine, Mme Legregeois : « Le marché d'Aligre ».

15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Garnier-Ahlberg : « Hôtel de Sully et place des Vosges ».

15 h. 30, entrée hall gauche, côté parc, Mme Florin : « Le château de Maisons-Laffitte ».

16 h. 30, Grand Palais, entrée de l'exposition, Mme Legregeois : « L'art en France sous le Second Empire » (entrées limitées).

21 h. 30, métro Saint-Paul, Mme Legregeois : « le Marais illuminé » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., palais de Chaillot, place du Trocadéro : « Découverte du musée des monuments français » (Arcus).

15 h., 150, Grande-Rue à Nogent-sur-Marne : « Le musée du vieux Nogent » (l'art pour tous).

15 h. 15, 1, place des Deux-Ecus : « les Halles » (Mme Barbier).

14 h. 30, devant l'entrée : « l'Opéra » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

15 h. : 1, rue du Figuier : « l'Hôtel de Sens » (Histoire et Archéologie).

10 h. 30, métro Louvre, M. Ch. Guasco : « Les salles égyptiennes du Louvre » (Lutèce-Visites).

15 h., métro Saint-Sulpice : « Coins charmants du quartier Saint-Sulpice » (Paris inconnu).

15 h., 1, rue Saint-Louis-en-l'Ile : « Les hôtels de l'île Saint-Louis » (M. Teurnier).

15 h. 15, métro Saint-Paul : « La place des Vosges et le Marais » (Tourisme culturel).

11 h., Grand Palais, entrée de l'exposition : « L'Art en France sous le Second Empire » (Visages de Paris).

CONFÉRENCES. — 15 h., Librairie Aryana, 25, rue des Grands-Augustins : « Eckankar, un genre de vie qui vaut la peine d'être vécu ».

16 h. : 13, rue Etienne-Marcel : « Le plein épanouissement de la vie » (méditation transcendantale) (entrée libre).

DIMANCHE 22 JUILLET

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 13 h. 30, hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, Mme Legregeois : « La Commanderie des Templiers de Coulommiers ».

15 h., grille d'honneur, place du Palais-Royal, Mme Garnier-Ahlberg : « Les salons du Conseil d'Etat » (entrées limitées).

15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Meyniel : « Hôtel de Sully ».

15 h. 30, entrée halle gauche, côté parc, Mme Florin : « Le château de Maisons-Laffitte » (Caisse nationale des monuments historiques).

10 h., 11, avenue du Président-Wilson : « Exposition tissus et vêtements de l'Egypte » (l'Art pour tous).

15 h. 15, 57, rue Claude-Lorrain : « Le cimetière d'Auteuil et ses nombreux souvenirs » (Mme Barbier).

15 h. 30, 145, boulevard Saint-Germain : « Vieux village de Saint-Germain-des-Prés » (Mme Camus).

10 h. 30, 93, rue de Rivoli : « Ministère des finances » (Connaissance d'Ici et d'Ailleurs).

15 h., 92, avenue Denfert-Rochereau : « Les jardins secrets de la rue d'Enfer » (Mme Ferrand).

15 h., 1, place Joffre : « L'Ecole militaire » (Histoire et Archéologie).

14 h. 45, entrée avenue de Paris : « Le château de Vincennes » (M. de La Roche) (entrées limitées).

18 h., métro Saint-Paul-le-Marais, M. Ch. Guasco : « Crime et sorcellerie au Marais » (Lutèce-Visites).

15 h., 10, rue des Archives : « Découvertes autour des Blancs-Manteaux » (Paris inconnu).

16 h., 3, rue Malher : « Les synagogues du vieux quartier israélite de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux » (M. Teurnier).

15 h. 15, place du Puits-de-l'Ermite : « La mosquée, le souk, le café maure » (Tourisme culturel).

15 h., 24, rue Pavée : « Le Marais » (Visages de Paris).

CONFÉRENCES. — 15 h. et 17 h., 13, rue Etienne-Marcel : « Réalisation de la perfection » (Méditation transcendantale) (entrée libre).

Concours

● P.M.I. — Un concours sur titres est ouvert pour deux postes de médecins du service de protection maternelle et infantile de :

— La Mayenne. Les candidatures sont à adresser à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, service du personnel, cité administrative, rue Mac-Donald, 53041 Laval.

— La Haute-Saône. Les candidatures sont à adresser à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, place du 11e-Chasseurs, B.P. 412, 70014 Vesoul.

culture

Expositions

LA FONDATION GRAZIANI A AJACCIO

Les chemins de la Méditerranée

Au cœur du San-Carlo, dans le vieil Ajaccio, la rue Forcioli-Conti, noire sous le soleil. A deux pas de la cathédrale, une de ces façades qui ne sont insignifiantes qu'aux regards avides de beautés spectaculaires : une fausse monotonie de fenêtres étroites, l'esquisse comme gommée d'une arcature... Poussé une petite porte que ne domine aucune inscription, nous sommes tout d'un coup devant l'éblouissement blanc de trois nefs, de voûtes génoises, d'une tribune. De hautes verrières, dont l'une donne sur un figuier sauvage. L'oratoire de San-Filippo-Neri et du Buon-Gesù, construit en 1608, a longtemps servi de chapelle aux sœurs de Saint-Joseph. Aujourd'hui les herses de projecteurs ont remplacé les lampes sacrées et depuis octobre dernier, la « chapelle des Sœurs », à la suite d'une convention passée avec la mairie d'Ajaccio, est devenue la fondation du peintre Pierre-Graziani, « atelier de peinture et de musée ».

Sur les murs, moutonnement de nébuleuses irisées, des toiles de Graziani. Dans une salle basse, une magistrale collection de calligraphie islamique de l'Irakien Alani qui a travaillé ici cet hiver à portes ouvertes. Dans l'ancienne sacristie sont restés les dessins du Grec Fassianos, qui a exposé ici, en avril, sa mythologie retrouvée, Apollons à bicyclette, Aphrodites aux cornets de glaces. C'est en partie grâce au DAFCO (promotion sociale) que cet élan de la fondation a été possible. Dans quelques semaines, grâce cette fois au soutien de Total Algérie et du Centre culturel français d'Alger ouvrira l'exposition de la mystérieuse Baya, découverte par André Breton et dont ce sera le retour en Europe. Si dans la chapelle traînent un peu partout des pinceaux, c'est que Graziani y travaille et d'autres gens aussi.

« Je crois, *dit-il*, que c'est Oscar Wilde qui disait que l'art ne doit jamais essayer d'être populaire mais que c'est au public de se faire artiste. On apprendra ici à toucher la couleur avec les doigts et non avec la tête. Mais la chapelle ne veut pas être une école ou un lieu d'animation pour assistés culturels (' une époque où trop souvent la culture semble avoir remplacé l'art). Je ressens la Corse comme un grand cimetière dans le soleil : la splendeur certes, mais que rend plus tragique encore le malentendu de la fête de l'été.

« La théâtralisation de la Corse »

— Qu'apportera une chapelle à la Corse ?

— L'art sans discours, dans un certain recueillement, une certaine solitude. Les églises ont toujours été accès à des mystères que chacun en pays latin a vécus en imagination selon sa sensibilité propre. L'accès direct à l'œuvre, à l'artiste, l'établissement d'une nouvelle relation informelle, quotidienne, créent un climat de stimulation, le désir d'expression et d'information, c'est-à-dire remettent en marche le vrai processus de civilisation, fondé sur un rapport de personne à personne. Cela pour une société qui n'offre plus d'autres relations qu'à travers les enterrements, le sport ou la parano-politique. On sait avec les Américains de la Colombia University que le chercheur développe et trouve surtout ses informations par ses seuls amis et le réseau de ses relations personnelles : le « collège invisible ». Ce collège n'a jamais dépassé, en Corse, le niveau de la famille, et il est aujourd'hui presque fermé.

» Notre ambition, dans ces longues saisons où l'île est bloquée par les solitudes de la Méditerranée comme par de grandes banquises, c'est d'être un peu ce collège invisible sur le plan de la peinture et à l'échelle méditerranéenne. Ne plus se situer dans le savoir-dire ni même dans le savoir-faire mais dans le savoir être, par l'exemplarité de l'œuvre qui est là vivante dans l'église, non pas empaillée mais en train de se faire. Quelqu'un est là pour répondre à des questions, non pour imposer des modèles.

— La Corse, qui s'est plutôt signalée par ses refus historiques des Génois, des Français, peut-elle vraiment représenter un carrefour des cultures méditerranéennes ?

— Nous refusons la théâtralisation de la Corse en même temps que cette déchéance de l'art compris comme un « sur » ou un « sous » politique, un faire-valoir, un ornement électoral ou idéologique. Nous voulons retrouver les chemins perdus de la Méditerranée que seuls connaissaient l'artiste, le savant, le poète, et qui devenaient des lieux de rencontres, des nébuleuses humaines qui survivaient aux ruines des Etats souvent imaginaires. Ce n'est pas par hasard que le contact avec les Algériens s'est si bien fait pour l'exposition de Baya. Notre patrie commune est la mer. J'ai été frappé au Sahara par cette impression que le désert et la mer se confondent pour le Méditerranéen dans son vécu quotidien. L'art d'aujourd'hui passe par la reconquête de l'expression individuelle comme la conçoivent l'homme du désert ou de l'île, au-dessus de toutes les servitudes politiques et bureaucratiques. Il s'agit de retrouver la démarche non dogmatique de l'antiquité où chacun n'enseigne que ce qu'il est. Alani, Fassianos ou Baya sont d'abord des amis et non des silhouettes exotiques et prestigieuses pour loisir culturel estival. La Corse sous-développée, entourée de peuples en crise d'identité, ne peut se payer le luxe du verbalisme, cette forme de civilisation des sociétés urbaines. Nous serons des veilleurs, des hommes d'Al Araf. La Corse, comme lieu de la fondation, n'est pas un hasard, outre l'explication de ma propre origine. Un jour, un sage du Sahara, m'ayant demandé d'où je venais, me répondit : « *Les îles sont chères au cœur du prophète, parce qu'elles sont orphelines.* »

— En un temps ou l'on parle, surtout en Corse comme ailleurs, de culture populaire, de création collective, la Fondation Graziani, n'est ce pas comme un défi ?

— C'est lorsqu'on parle en son nom personnel, que l'on incarne la légitimité d'un peuple et lorsqu'on parle au nom d'un peuple, on ne parle que pour soi. Seule la contagion du travail personnel peut dissiper les brumes étouffantes de la pollution politico-culturelle. Pourquoi « fondation » ? Parce que, comme l'a dit Hoderlin, ce qui demeure, le poète le fonde. Pourquoi Graziani ? Je sors avec mon drapeau : mon nom, avec un net refus du résidu urbain de l'artiste paysan, militant plus vrai que nature avec sa vérité comme on a sa résidence secondaire. Je ne cherche pas la révolution, disait Braque, je cherche la ferveur. Pour retrouver les chemins perdus de la Méditerranée je ne prétends que semer des cailloux comme le petit Poucet. »

Propos recueillis
par **BERNARD RAFFALLI.**

Cinéma

Films-catastrophes

Mark Robson (mort en 1978) avait, sur la fin d'une carrière dans l'ensemble assez terne, sacrifié à la mode néo-hollywoodienne du « film-catastrophe », en réalisant *Tremblement de terre* (1974), qui fut un modèle du genre. Son dernier film, *Avalanche Express*, adapté d'un roman de Colin Forbes, comporte aussi une grande séquence de catastrophe et d'autres qui s'en rapprochent, mais on est surtout emporté, ahuri par une histoire délirante où les services secrets américains cherchent à démanteler un réseau soviétique en Europe, tout en protégeant, dans un train international allant de Milan à la Hollande en passant par la Suisse, le chef du K.G.B., qui leur fournissait des renseignements pour sauver la paix mondiale menacée par les « faucons » d'U.R.S.S. et a fui Moscou avant d'être démasqué !

Lire au générique le nom d'Abraham Polonski (cinéaste américain de grand talent qui fût, dans les années 50, victime du maccarthysme) comme scénariste de ce feuilleton quelque peu « anti-rouge » est à faire choir les cinéphiles de leurs fauteuils. S'agit-il d'un travail alimentaire ou Polonski a-t-il voulu donner un ton parodique à cette salade d'espionnage et d'aventures ?

La mise en scène de Mark Robson accumule les morceaux de bravoure sans se soucier de la vraisemblance, et les menaces constantes qui pèsent sur l'Atlantic Express (train dont les passagers autres que les héros sont ou bien mystérieusement absents ou bien réduits à la figuration muette) sont finalement réjouissantes par l'excès des trucs à sensation. On ne s'intéresse à aucun personnage, on s'amuse de la tête des acteurs, qui n'ont pas l'air de comprendre plus que nous l'intrigue à laquelle ils sont mêlés. Les effets spéciaux de l'avalanche dans les montagnes suisses, provoquée par des mains criminelles, méritent un prix du burlesque. Tout cela est à prendre, comme on dit, au second degré, même si ce second degré fut, de la part du réalisateur, involontaire.

Impressionnant, en revanche, est l'autre film-catastrophe nouvellement sorti, *la Cité en feu*, tourné au Canada par l'Anglais Alvin Rakoff. Non pas que Rakoff ait fait autre chose qu'utiliser un budget colossal (6 millions de dollars) pour des séquences-chocs. Mais l'histoire est du domaine du possible. Une gigantesque raffinerie de pétrole a été installée au centre d'une ville où l'on vient de construire, pour la promotion du maire briguant le poste de gouverneur, un hôpital ultramoderne. Un ouvrier de la raffinerie, mécontent de son sort, se venge en détraquant le système de sécurité et en ouvrant les vannes des réservoirs. Le pétrole se répand partout. Une étincelle et c'est le brasier. Flammes immenses, explosion, panique, corps brûlés, buildings qui *s'effondrent, voilà en somme l' « incendie de Chicago »* des temps modernes, dans un gaspillage insensé de pétrole, d'eau et de vies humaines.

Réduits à des stéréotypes (Henri Fonda et Ava Gardner vieillis font peine à voir), les personnages n'ont guère d'importance, sauf les pompiers, présentés comme un corps d'élite. Mais l'ampleur de cette catastrophe cinématographique, dont les effets spéciaux sont très réussis, met en question les erreurs de l'urbanisme, les combines politiciennes et administratives, les dangers des sociétés industrielles. On regrette que cela n'ait pas été traité avec plus d'évidence, de conviction, *de contestation. Alvin Rakoff s'en est* tenu surtout au drame spectaculaire et l'évacuation de l'hôpital cerné par le feu est un remarquable suspense.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films en exclusivité.

Théâtre

Tragédie roumaine à Avignon

(Suite de la première page.)

« Les Choéphores » constitue la deuxième partie de « l'Orestie », d'Eschyle : Clytemnestre a déjà assassiné Agamemnon et épousé Egisthe. Tout se passe autour de la tombe du roi, où Oreste revient, *rencontre Electre, qui le reconnaît* et lui ordonne le meurtre de leur mère. Les Choéphores, les porteuses d'urnes funéraires, forment le chœur.

On les entend d'abord de derrière, frapper aux fenêtres. Elles les ouvrent, chuchotent sur un rythme précipité. Elles courent sur les galeries, grimpent aux plates-formes, voyagent autour des acteurs et des spectateurs, encerclent le tombeau d'Agamemnon, un tas de pierres blanches au milieu de la scène. Leur voyage trace le dessin d'un rituel transmis dans le secret d'une tradition magique. De même, les instrumentistes sont disposés comme pour indiquer un signe symbolique. La musique, elle aussi, voyage et travaille sur les mouvements du chœur et des chanteurs qu'elle semble appeler, diriger parfois. Elle représente la voix des dieux, leur volonté.

Le ciel, enfin, participe au spectacle. Lucian Pintilié a voulu qu'il soit donné dans le temps où le jour se laisse aspirer par la *nuit et que les ombres du crépuscule* jouent elles aussi. A la première représentation — qui déjà a dû être reculée de deux jours à la suite d'un changement de distribution, — une panne d'électricité a interrompu l'orgue. Il faisait noir lorsque le spectacle a repris avec des éclairages improvisés. Lucian Pintilié sans doute a songé à la malédiction des Atrides et pourtant les choses se sont plutôt mieux passées qu'avant la panne. L'orchestre, qui avait commencé mollement, a trouvé sa nervosité, sa tension dramatique. Et puis, il y avait le mystère, les menaces de la nuit. Les personnages n'étaient plus que des taches de couleur glissant comme des oiseaux terribles.

A la lumière du jour, on les voit trop. L'équipe roumaine a voulu déplacer le mythe, lui donner le caractère d'une légende nationale, universelle, éternelle, ce que la musique réussit avec force : les violons et les hautbois évoquent les paysages de Bohême, l'orgue transmet un souffle sacré, les percussions et le trombone vocifèrent le courroux et le rire rageur des âmes blessées. Il était donc inutile de costumer le chœur et les instrumentistes en groupe folklorique couvert de franges et de broderies au point de croix, de déguiser Electre (Anne Bartelloni) *et Oreste (Jacques Bono) en Arabes*. On ne joue plus la tragédie en drapés, la mode est à la Grèce, porte de l'Orient.

On a vu déjà à plusieurs reprises des acteurs déguisés en touristes ayant razzié des souks, ce qui ne les aide pas. Pourtant, l'apparition d'Egisthe (Philippe Piat) et surtout de Clytemnestre (Zoila Muhoz grands vampires blancs, est superbe. Elle est un masque livide, prisonnier de soies lourdes et de pierreries mortes. Sa voix chargée de violence et d'angoisse est à la mesure de la tragédie.

Ayant affaire à des chanteurs peu habitués à se servir en scène de tout leur corps, Lucian Pintilié leur a demandé des attitudes stylisées. Seulement, ils font les gestes, mais ne les « jouent » pas. Ils ne jouent pas l'épouvante qui pétrifie, ils sont pétrifiés, avec des regards, des visages, totalement inexpressifs.

On regrett[illegible]ement que la panne n'ait pas empêché les effets de lumière noire : brutalement, on tombe dans le music-hall de pacotille. Et [illegible] deux masques géants, aux cheveu[illegible] [illegible]chés et fluorescents, dans le style bandes dessinées futuristes, accrochés à la galerie achèvent le spectacle sur une bizarre impression de toc.

COLETTE GODARD.

★ Cloître des Célestins, 20 juillet, 20 h. 45.

Architecture

L'aménagement du Musée du XIXe siècle

Une mise au point de la société Espace Construit

Après l'article de Frédéric Edelmann consacré à l'aménagement du Musée du dix-neuvième siècle dans l'ancienne gare d'Orsay (le Monde *du 28 juin), la société Espace Construit, associée à M. Yves Boiret, architecte en chef des monuments historiques, usant de son droit de réponse, nous prie de publier ce texte. Les architectes jugent fallacieux les termes employés pour qualifier leur projet. Ces termes étaient les suivants :* « Le cinquième (projet), celui de M. Boiret, était sans doute honorable, mais très en deçà du programme demandé et d'une transparence telle qu'on se demandait bien où seraient accrochées les œuvres du Musée. »

Votre article du 28 juin 1979 sur l'aménagement du Musée du dix-neuvième siècle [illegible], en tant qu'équipe concurrente, à rectifier les commen[illegible] nés que vous avez émis sur notre projet, et qui portent non seulement sur la mise en valeur du bâtiment existant mais aussi sur l'insertion du Musée dans cette *gare d'Orsay*.

La grande difficulté, comme vous l'avez vous-même souligné, était de créer un musée sans porter atteinte aux espaces intérieurs, et, en particulier, à la « grande nef » de la gare. Cette grande nef, avec sa trilogie porche-vestibule-hall, est l'atout essentiel du bâtiment, plus encore même que la qualité de ses façades extérieures. Le parti que nous avons présenté est un parti de liberté et d'ouverture, qui valorise la progression interne dans ce triple volume, met en évidence la magnificence piranésienne du lieu, et préserve, par le jeu des lumières, l'atmosphère toute particulière de la gare.

Dans notre projet, c'est aux pieds du visiteur que se découvrent les plus grandes salles du Musée, qui se prolonge en face de lui sur plusieurs niveaux à travers les arcades du hall. En effet, la réouverture des trémies d'origine et des arcades du fond redonne vie et lumière à d'importantes surfaces muségraphinques, tant en sous-sol qu'en niveaux intermédiaires dans la grande nef. Et si notre parti peut aisément abriter les surfaces de musée demandées (et même presque 3 % de plus), c'est grâce au report des 8 200 mètres carrés de réserves sous l'esplanade de Bellechasse, dans un silo souterrain (solution radicale pour assurer la sécurité des œuvres).

Sur quoi donc vous appuyez-vous pour affirmer avec tant de légèreté que notre projet est « très en-deçà du programme demandé », et pour insinuer qu'il ne contient aucun parti architectural ?

Et *qu'avez-vous compris de ce* que vous avez appelé la « transparence » de notre projet ? C'est là, justement, un choix de parti autrement plus riche que de bourrer la grande nef jusqu'au plafond.

Quant à votre réflexion sur les « David et Goliath » de la profession, à propos d'hommes et d'équipes qui vous sont visiblement inconnus, sa *naïveté a dû* faire sourire plus d'un architecte sur la place de Paris.

[Il fallait donc le dire : ce projet était le meilleur. C'est fait. Comme dit le bon sens populaire, on n'est jamais mieux servi que par soi-même. Et comme finira bien par le dire un proverbe, il n'y a de critique architecturale « digne de ce nom » en France que platement complaisante, systématiquement satisfaite ou, dans le pire des cas, gentiment descriptive. La critique, oui, mais attention : pas de jugement ! Est-elle si glorieuse l'architecture française d'après guerre qu'il faille encore se taire, laissant aux seuls architectes le soin de clamer leur talent ou génie ? L'auteur de l'article incriminé persiste néanmoins dans ses convictions, mais il souscrit pleinement à la naïveté qui lui est prêtée d'autre part : ceci compense cela. — F.E.]



Archéologie

LES FOUILLES DU CHATEAU DE TOURS

L'archéologie du sol français n'a jamais beaucoup suscité l'enthousiasme du public. Depuis quelques années pourtant, les fouilles se sont multipliées, largement soutenues par l'aide de bénévoles, et l'archéologie urbaine, en particulier, commence à attirer les chercheurs français. Cette forme de recherche qui consiste à fouiller de manière systématique le plus grand nombre d'endroits possible dans une ville, pour en retracer l'histoire, s'est déjà largement développée en Angleterre : à Londres, à York, à Winchester (le premier des onze volumes des résultats de ce dernier chantier est paru récemment) ; en Hollande (Dordrecht, Amsterdam), etc. Ces chantiers ont pu mobiliser plusieurs centaines de personnes. En France, de telles fouilles ont été entreprises, à une échelle souvent plus modeste, à Paris, à Saint-Denis, à Lyon, à Tours ou, de manière plus systématique, à Rouen.

A Tours, ville qui aide particulièrement ce type de recherche, tant financièrement qu'en favorisant, dans la mesure du possible, l'ouverture et la durée des chantiers, vient de s'ouvrir au musée des beaux-arts, une exposition consacrée aux fouilles du château. Les fouilles du château de Tours durent depuis quatre ans. Elles ont permis de reconstituer l'histoire du site et les conditions de *vie des habitants du troisième au* quatrième siècle, à travers les édifices et les objets découverts. L'exposition présente ainsi divers objets, humbles ou rares, des plans et des photos qui ont le double intérêt de donner une bonne idée de ce que sont aujourd'hui les techniques de l'archéologie et de montrer à quels résultats peuvent aboutir ces méthodes, si austères qu'elles apparaissent.

Des traces d'occupations gallo-romaines aux pipes en terre du dix-septième siècle (c'est la grande époque de la diffusion de cet objet en Europe), on verra peu d'objets spectaculaires, mais plutôt des trouvailles riches de signification. Pour l'exceptionnel, on s'arrêtera cependant devant une remarquable céramique peinte du neuvième siècle et devant un vase à réserve du quinzième siècle, poterie de grande taille que l'on a reconstituée tesson après tesson. — F. E.

Musée des Beaux-Arts, 18, place François-Sicard, 37000 Tours ; jusqu'au 23 septembre.



SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (266-50-22), 20 h. : Nabucco.
Comédie - Française (296-10-20), 20 h. 30 : Dom Juan.

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : la Voix humaine.
Artistic - Athévains (379-06-18), 20 h. 30 : Jacques Thibault.
Bouffes du Nord (239-34-50), 21 h. : la Coupe et les Lèvres.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Daunou (261-69-14), 21 h. : Remarie-moi.
Ecole de l'acteur Florent, 18 h. 45 : Fin de jour ; 20 h. 30 : Palabres ; 22 h. : Pollufission. 2000.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-28-92), 21 h. : l'Epouse prudente.
Lucernaire (544-57-34), I 18 h. 30 : Une heure avec Baudelaire ; 20 h. 30 : Supplément au voyage de Cook ; 21 h. 15 : Roméo et Georgette. — II. 20 h. 30 : Un cœur simple ; 22 h. 15 : Parle à mes oreilles, mes pieds sont en vacances.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duo sur canapé.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : C'est à c't'heure-ci que tu rentres ?
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 45 : Je veux voir Mioussov.
Renaissance (208-18-50), 20 h. 45 : A la Jamaïque.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 21 h. : les Belges.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : Arlequin superstar.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 22 h. 30 : la Forêt des âmes.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : les Europophages.

Jazz, pop', folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 22 h. : J.-P. Sasson Quintet.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 22 h. 30 : Henri Guedon Ensemble.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Sphinx, rock.
La Pinte (326-26-15), 22 h. : Trio Albert Lévy.
Patio (758-12-30), 22 h. : Eddie Lockjaw Davies, Harry Sweet Edison.
Riverbop (325-93-71), 22 h. 30 : F. Jeanneau, J.-L. Chautemps, J. di Donato, P. Maté.
Orsay (548-38-53), 20 h. 30 : Michel Portal Unit.

La danse

Palais de Glace (359-46-72), 21 h. 30 : Compagnie de danse populaire française.

Festival estival

tél. 227-12-68.
Eglise Saint-Merri, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. J.-P. Izquierdo, sol. J. Bernard et P. Amoyal (Spohr, Saint-Saëns, Beethoven).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

Chaillot (704-24-24)

15 h., le Cirque fantastique, de J.-M. Newman ; 18 h., le Cauchemar parfumé, de K. Tahimik (en présence de l'auteur) ; 20 h., Tirez sur le pianiste, de F. Truffaut ; 22 h., les Carabiniers, de J.-L. Godard.

Beaubourg (704-24-24)

15 h., le Bossu ou le Petit Parisien, de R. Sti ; 17 h., le grand Méliès ; la Première Nuit : A propos d'une rivière ; Notre-Dame, cathédrale de Paris (courts métrages de G. Franju) ; 19 h., les Maîtres fous, de J. Rouch ; les Fils de l'eau, de J. Rouch et R. Rosfelder ; 21 h., Jaguar, de J. Rouch.

Les exclusivités

AMERICAN COLLEGE (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
AMOUR DE PERDITION (Port., v.o.) : Action République, 11e (805-51-33).
A NOUS DEUX (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
AU BOUT DU BOUT DU BANC (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
AVALANCHE EXPRESS (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Murat, 16e (651-99-75).
LES BELLES MANIERES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
LE CANDIDAT COCO LA FLEUR (Ant., v.o.) : Palais des arts, 3e (272-62-98).
CEDDO (Sén.) : Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
CES GARÇONS QUI VENAIENT DU BRESIL (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
CIAO LES MECS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).
CITE EN FEU (*) (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LA COLLINE A DES YEUX (**) (A., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86).
COLLECTIONS PRIVEES (**) (Fr.-Jap.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
CORPS A CŒUR (*) (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE COUP DE SIROCCO (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70).
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83). Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassien, 14e (329-83-11). — V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA DROLESSE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52), Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassien, 14e (329-83-11), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
L'ECHIQUIER DE LA PASSION (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : J.-Renoir, 9e (874-40-75).
ET LA TENDRESSE ?... BORDEL (Fr.) : Styx, 5e (633-08-40), Français, 9e (770-33-88), Calypso, 17e (754-10-68), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
EXHIBITION 79 (Fr.) (**) : Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72), Monte-Carlo, 8e (225-09-83), Nations, 12e (343-04-67), Parnassien, (14e) (329-83-11), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
FELICITE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
FEMME ENTRE CHIEN ET LOUP (Belg., vers flam.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
FLIC OU VOYOU (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Marignan, 8e (359-92-82), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Calypso, 17e (754-10-68).
GAMIN (Col., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
GRAFFITI PARTY (A., v.o.) : George V, 8e (225-41-46). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70).
HAIR (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont Sud, 14e (331-51-16).
HAMBURGER FILM SANDWICH (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
HISTOIRES ABOMINABLES (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
L'HYPOTHESE DU TABLEAU VOLE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
L'INCROYABLE HULK (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62). — V.f. : ABC 27 (236-55-54), Murat, 16e (651-99-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
INTERIEURS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47).
LINA BRAAKE FAIT SAUTER LA BANQUE (All., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Studio Raspail, 14e (320-38-98), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
MELODY IN LOVE (A., v.o.) (**) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Lord Byron, 8e (225-04-22), Maxéville, 9e (770-72-86), Nations, 12e (343-04-67), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02), Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32).
MEURTRE PAR DECRET (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
MEURTRES SOUS CONTROLE (A., v.o.) (**) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).
LES MOISSONS DU CIEL (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Lumière, 9e (770-84-64).
MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
MON NOM EST BULLDOZER (It., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19).
MORT SUR LE NIL (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
NORMA RAE (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; v.f. : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
NOW VOYAGER (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
PERSONNALITE REDUITE DE TOUTES PARTS (All., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), h. spé.
PHANTASM (A., v.o.) : Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
PLUS FORT QUE LA TEMPETE (Pol., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
PROVA D'ORCHESTRA (It., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-87-59) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
QUINTET (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
ROBERTE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
SERIE NOIRE (Fr.) (*) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
LES SŒURS BRONTE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).
TENDREMENT VACHE (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Mistral, 14e 539-52-43).
THE KIDS ARE ALRIGHT (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
TOTO, MISERE ET NOBLESSE (It., v.o.) : Madeleine, 8e (742-03-13) ; Olympic, 14e (542-67-42 ; Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LES 39 MARCHES (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
3e GENERATION (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
VIVRE EN TOKYOCHROME (Jap. v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

Vendredi 20 juillet

ZOO ZERO (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98).

Les grandes reprises

ANDREI ROUBLEV (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).
L'AMI AMERICAIN (All., v.o.) (*) : Studio Cujas, 5e (033-89-22) ; Olympic, 14e (542-67-42).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
L'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55).
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
AROUND THE STONES (A.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
ATTENTION, ON VA SE FACHER (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46 ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Capri, 2e (508-11-69).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76).
BAMBI (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
BERNARD ET BIANCA (A., v.f.) : Marignan, 8e (359-92-82).
BLUE COLLAR (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
BOB MARLEY LIVE (A., v.o.) : Studio Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND (It., v.f.) : Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; v.o. : Ermitage, 8e (359-15-71).
BULLITT (A., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16).
LES CHEVAUX DE FEU (Sov., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LA COCCINELLE A MONTE-CARLO (A., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70).
LE DECAMERON (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
LA DENTELLIERE (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
LA DERNIERE FOLIE DE MEL BROOKS (A., v.o.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
DERZOU OUZALA (Sov., v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; (v.f.) : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
L'EXORCISTE (A., v.o.) (**) : Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; (v.f.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Français, 9e (770-33-88).
LE FANTOME DE BARBE-NOIRE (A., v.f.) : Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
FIDELIO (Fr.) : Vendôme, 2e (742-97-52).
GATSBY LE MAGNIFIQUE (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
GENTLEMAN JIM (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
LE GENDARME SE MARIE (Fr.) : France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LE GRAND MEAULNES (Fr.) : Denfert, 14e (033-00-11).
LA GRANDE BOUFFE (Fr.) (**) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LES GRANDES VACANCES (Fr.) : Mercury, 8e (225-75-90).
LES HOMMES PREFERENT LES BLONDES (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LA HONTE DE LA JUNGLE (Fr.-Bel.) (*) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
IL ETAIT UNE FOIS LA REVOLUTION (It.-Am., v.f.) : Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Secrétan, 19e (206-71-33), Rex, 2e (236-83-93).
JULIA (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
LE LAUREAT (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LA MAISON DU DOCTEUR EDWARDES (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67).
MARY POPPINS (A., v.f.) : Cambronne, 15e (734-42-96).
MON NOM EST PERSONNE (It., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
MONTY PYTHON (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
NASHVILLE (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : New Yorker, 9e (770-63-40).
PARFUM DE FEMME (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LE PARRAIN (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
PERFORMANCE (A.) : Action-Christine, 6e (325-85-78) ; Daumesnil, 12e (343-52-97).
PLAYTIME (Fr.) : Studio J.-Cocteau, 5e (033-47-62).
LES PROFESSIONNELS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; (V.f.) Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
QUATRE BASSETS POUR UN DANOIS (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; (V.f.) Fauvette, 13e (331-56-86) ; Diderot, 12e (343-19-29).
SEX O'CLOCK U.S.A. (A., v.o.) (**) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; (V.f.) U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LES SORCIERES (It., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
UNE HISTOIRE SIMPLE (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13).
UN JOUR AUX COURSES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Balzac, 8e (561-10-60) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).
VINGT MILLE LIEUES SOUS LES MERS (A., v.f.) : Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).

Les films nouveaux

BOULEVARD NIGHTS, film américain de Michael Pressman ; v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-63) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Bretagne, 6e (222-57-97).
SERVICE COMPRIS, film italien de L.P. d'Amico. V.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
LE TRESOR DE LA MONTAGNE SACREE (A., v.o.) : Publicis Elysées, 8e (720-76-23). — V.f. : Max-Linder, 9e (770-72-86) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

Les festivals

NICHOLAS RAY (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.). I : les Amants de la nuit. — II : la Maison dans l'ombre.
LES GEANTS D'HOLLYWOOD : A. Hitchcock (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42), Lifeboat.
BERGMAN-BUNUEL (v.o.), Studio-Logos, 5e (033-26-42), los Olvidados, l'Œil du diable.
BOITE A FILMS (v.o.), 17e (754-51-50). I . 13 h. 15 : le Dernier Tango à Paris, 15 h. 30 : The Song Remains the Same, 17 h. 45 : Retour, 20 h. : Mort à Venise, 22 h. 15 : Phantom of the Paradise, V., S., 23 h. 50 : Orange mécanique. — II : 12 h. 40 et 22 h. : Chiens de paille, 14 h. 35 : Easy Rider, 16 h. 05 : John McCabe, 18 h. 05 : Un après-midi de chien, 20 h. 10 : Taxi Driver, V., S., 24 h. : Rollerball.
STUDIO GALANDE (v.o.), 5e (033-72-71), 13 h. 40 : les Damnés, 16 h. 15 (et S., 0 h. 10) : Panique à Needle-Park, 18 h. 10 (et V., 0 h. 10) : Midnight Express, 20 h. 10 : Salo, 22 h. 15 : Rocky Horror Picture Show.
CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14) (v.o.) I : 14 h. 10 : la Chevauchée fantastique ; 16 h. 15 : le Dernier Tango à Paris ; 18 h. 20 : J'ai même rencontré des tziganes heureux ; 20 h. (+ sam. 0 h. 20) : Cabaret ; 22 h. 15 (+ ven. 0 h. 30) : Orange mécanique. — II : 13 h. : Pink Narcissus ; 14 h. 20 : le Locataire ; 16 h. 25 : Portrait d'une enfant déchue ; 18 h. 10 : Psychose ; 20 h. 15 : Easy Rider ; 22 h. 20 : Pierrot le Fou ; ven., sam., 0 h. 20 : l'Œuf du serpent.
TRESORS DU CINEMA SOVIETIQUE (v.o.), Marais, 4e (278-47-86), Tchapaïev.
COMEDIES MUSICALES U.S.A. (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81), Beau fixe sur New-York.
CINE-POLAR (v.o.), La Clef, 5e (337-90-90), le Privé de ces dames, le Gang Anderson.
WIM WENDERS (v.o.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Alice dans les villes.
MIZOGUCHI (v.o.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), la Vie d'O'Haru, femme galante.
COMEDIE AMERICAINE (v.o.), Studio Acacias, 17e (754-97-83), 13 h. : Words and Music ; 15 h. : Ball Game ; 16 h. 30 : Dancing Lady ; 18 h. 30 : One, two, three ; 21 h. 30 : Banana Split ; 22 h. 30 : Show Boat.
HOMMAGE A LAUREL ET HARDY, Noctambules, 5e (354-42-34), Les montagnards sont là.
VISCONTI (v.o.), le Ranelagh, 16e (288-64-44), les Damnés.
SERIE NOIRE (v.o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50), Capone.
HUMPHREY BOGART, (v.o.), Action-Christine, 6e (325-85-78), le Port de l'angoisse.
LES MARX BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07), les Marx au grand magasin.
HOMMAGE A JOHN WAYNE (v.o.), Studio 28, 18e (606-36-07 - 606-23-27), les Cordes de la potence.
CHEFS-D'ŒUVRE ET NANARS DU CINEMA FRANÇAIS, Action-République, 11e (805-51-33), Donne-moi tes yeux.



RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 20 JUILLET

CHAINE I : TF 1

18 h., Découverte du monde : Outback, la terre oubliée (l'Australie), de Cl. Fléouter et R. Manthoulis.

Outback, arrière-pays, terre oubliée, sans eau, ni pluie, ni forêt, ni verdure, terre immense. Sur cette terre rude, une vie rude. On surveille les vaches à cheval, à moto, en avion. On chante parfois. Et les aborigènes, de moins en moins nombreux, qui sont spoliés et vivent au milieu de chiens faméliques écoutent l'électrophone.

19 h., Feuilleton : Anne jour après jour ; 19 h. 15, Jeune pratique ; 19 h. 45, Sports : Tour de France cycliste ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Au théâtre ce soir : Treize à table, comédie de M.-G. Sauvajon. Avec S. Renant, R. Manuel (rediff.)

Du tout bon Boulevard, ou un réveillon qui manque de tourner mal. Sourire assuré.

23 h., Le petit album d'Expressions : Parler culture.

La télé de 1900, *c'était peut-être la carte postale. Une émission de Bernard Gesbert :* le sport, est-ce de la culture ? *une réflexion, sur fond d'ovations, d'acclamations, sur les points de convergence entre le public de théâtre et celui d'un match de foot.*

23 h. 30, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h., Récré A 2 ; 18 h. 30, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Les trois caméras ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Feuilleton : Bauduin des mines, d'O.P. Gilbert, réal. M. Jakar. Avec C. Barbier, A. Ferjac, J.-M. Deblin.

Novembre 1938, Jean-Baptiste Bauduin, propriétaire et directeur du charbonnage de Villers-Sainte-Marie, fait travailler quelque six cents ouvriers. Un patron à l'ancienne mode. Une grève éclate.

21 h. 35, Magazine littéraire : Apostrophes (Qui a tué ?).

Avec : Boileau-Narcejac (Carte vermeil) ; A.D.G. (le Grand Môme et Juste un rigolo) ; Mme C. Arley (l'Enfer, pourquoi pas ?) ; MM. J.-P. Manchette (le Petit Bleu de la côte ouest ; Que d'os) ; S. Montigny (Meurtres pour dames), L. Malet.

22 h. 50, Journal.

23 h., Ciné-club, FILM : ALOISE, de L. de Kermadec (1974) avec I. Huppert, D. Seyrig, M. Eyraud, V. Schoeller, M. Lejeune, R. Blin, J. Weber.

L'histoire réelle d'Aloïse Porraz, née à Lausanne en 1886, internée en 1918 dans un asile psychiatrique où elle vécut plus de quarante ans, dessinant et peignant des œuvres étranges, manifestations d'un « art brut ».

Admirable mise en scène du comportement d'une femme, égarée, aliénée, qui trouve sa liberté intérieure dans la création artistique. Un film « au féminin » vraiment neuf par ses structures et son langage.

CHAINE III : FR 3

19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 40, Pour les jeunes ; 20 h., Feuilleton : Les chevaliers du ciel.

20 h. 30, V 3 - Le nouveau vendredi : Nicaragua, la fin d'un dictateur.

A partir d'un document réalisé en septembre 1978, une analyse du régime de Somoza de 1972 au renversement. A voir pour comprendre l'évolution du régime depuis 1972.

21 h. 30, Feuilleton : Jack, d'après le roman d'A. Daudet, réal. S. Hanin. (Rediffusion.)

Un enfant au milieu des ambitieux, en mal de carrière littéraire, qui environnent sa mère, la riche et naïve Ida de Barancy.

22 h. 45, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « le Lys et le Basilic », de S. Frontès ; 19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : à la recherche du berceau de l'humanité ;

20 h., Thomas Wolfe... Un géant oublié ? ; 21 h. 30 Black and Blue : portrait de Dizzy ; 22 h. 30, Nuits magnétiques (Avignon ultra-son).

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Kiosque ; 19 h. 5, Jazz ;

20 h., Informations festivals ; 20 h. 30, Les chants de la terre : musiques traditionnelles ; 21 h. 20, Cycle d'échanges franco-allemands : « Concerto pour piano n° 3 en ré mineur » (Rachmaninov) ; « Symphonie n° 5 en si bémol majeur » (Prokofiev), par l'Orchestre National de France, direction L. Maazel. Avec H. Gutierrez, piano ; 23 h. 15, Ouvert la nuit : douces musiques ; 0 h. 5, Le champ des chants ; 1 h., Bruits de flûtes.

SAMEDI 21 JUILLET

CHAINE I : TF 1

12 h. 30, Le francophonissime ; 13 h., Journal ; 13 h. 30, Le monde de l'accordéon ; 13 h. 45, Au plaisir du samedi.

18 h. 30, Magazine auto-moto ; 19 h., Feuilleton : Anne jour après jour ; 19 h. 45, Sport : Tour de France cycliste ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Variétés : Numéro Un (Demis Roussos).

Avec J.-J. Debout, N. Norman, N. Expert, S. Tramp, A. Lear, E. Mitchell.

21 h. 35, Série : Chapeau melon et bottes de cuir ; 22 h. 30, Ciné-première, avec Roger Peyrefitte ; 23 h., Spécial sports : Spartakiades.

23 h. 30, Journal.

CHAINE II : A 2

12 h., Journal des sourds et des malentendants ; 12 h. 15, Sports : Spécial Tour de France cycliste ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 30, Sports : Golf (open de Grande-Bretagne) ; Aviron (championnats de France à Vichy) ; Cyclisme (Tour de France, en direct l'étape Auxerre-Nogent-sur-Marne) ; 18 h. 30, La vérité est au fond de la marmite ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Les trois caméras ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Théâtre : Les papas naissent dans les armoires, de G. Scarnicci et R. Tarabusi, adapt. J. Rougeul, réal. G. Vergez. Avec R. Varte, R. Hirsch, R. Deslandes.

A Naples, une comédie inspirée de Goldoni, comique. Quatorze comédiens dont la plupart sont excellents et une histoire rocambolesque d'explosifs, qui finiront par exploser...

22 h. 35, Danse : Mudra, réal. F. Reichenbach.

L'école de Maurice Béjart à Bruxelles, et les cours assumés là par des professeurs de divers pays.

23 h. 10, Journal.

CHAINE III : FR 3

19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 40, Pour les jeunes ; 20 h., Feuilleton : Les chevaliers du ciel.

20 h. 30, Téléfilm : L'ordinateur.

Comment un jeune employé de banque fait fructifier à son profit les comptes des clients. Traité avec humour.

21 h. 30, Variétés : Les nouveaux puys de musique.

Le 7 juillet s'est tenue la finale du concours de nouvelles chansons françaises, « les Nouveaux puys de musique » (organisé par FR 3 et le mouvement A cœur joie. Près de quatre mille chansons ont été envoyées pour cette compétition qui renoue avec une tradition qui remonte au seizième siècle.

22 h. 20, Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Les mauvais coucheurs ; 8 h., Les chemins de la connaissance : regards sur la science ; 8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : quelle réponse au défi de la violence et du terrorisme ? (avec Casamayor) ; 9 h. 7, Matinée du monde contemporain ; 10 h. 45, Démarches avec... Didier Pemerle ; 11 h. 2, La musique prend la parole (Prokofiev) ; 12 h. 5, Le pont des arts ;

14 h., Samedis de France-Culture : moi, Frank Wedekind ; 16 h. 20, Livre d'or : J. Vavruska, J. Pokorny (Chostakovitch) ; 17 h. 30, Pour mémoire : Lecture de la France... Danton et Robespierre ;

18 h. 30, Bonnes nouvelles, grands comédiens : « Tante Michelina », de L. Pirandello ; 19 h. 30, Pour mémoire, matinée des autres : médecines initiatiques ;

20 h., Carte blanche, « Soleil », de Milton ; 21 h. 10, Sophie et le désenchanteur Merlin, par S. Martel (rediff.) ; 21 h. 55, Ad lib ; 22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques ; 7 h. 40, Musiciens pour demain ; 9 h. 2, Et pourtant ils tournent ; 11 h., Vocalises ; 12 h. 40, Critiques-auditeurs ;

14 h., Matinée lyrique : « Gemma di Vergy » (Donizetti) ; 16 h. 45, G.R.M.-INA : « Qui dit quoi à qui » ; 17 h. 30, Grands crus ; 19 h., Magazine des musiciens amateurs ;

20 h. 5, Informations-festivals ; 20 h. 30, Fêtes romantiques de Nohant : « Sonates pour pianos » (Beethoven) ; « Images pour piano, livre I » (Debussy) ; « Ballade n° 2 en si mineur » (Chopin) ; « les Jeux d'eaux à la villa d'Este » (Liszt) ; « Scherzo n° 4 en mi majeur », « Sherzo n° 1 en si mineur » (Chopin), par Claudio Arrau, piano ; 22 h. 30, Concours international de guitare ; 23 h., Ouvert la nuit... Jazz vivant ; 0 h. 5, Malraux familier ; 1 h., La flûte.

DIMANCHE 22 JUILLET

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions philosophiques et religieuses : A Bible ouverte ; 9 h. 30, La source de vie ; 10 h., Présence protestante ; 10 h. 30, Le jour du Seigneur ; 11 h., Messe célébrée à Morières-lès-Avignon, prédicateur : P. R. Chave.

12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, La bonne conduite ; 13 h., Journal ; 13 h. 20, Mitsy Gaynor ; 14 h. 10, Série : La chute des aigles ; 15 h. 5, Court métrage ; 15 h. 20, Sports première ; 15 h. 30, Tour de France cycliste ; 18 h. 15, Série : La filière ; 19 h. 15, Les animaux du monde ; 19 h. 45, Résumé du Tour de France cycliste ; 20 h., Journal.

20 h. 35, FILM : CE N'EST QU'UN AU REVOIR, de J. Ford (1955), avec T. Power, M. O'Hara, R. Francis, D. Crisp, W. Bond, B. Palmer, P. Carey.

Entré comme serveur, en 1903, à l'académie militaire de West-Point, un émigré irlandais s'engage dans l'armée et reste attaché cinquante ans à la célèbre école.

A travers la biographie authentique d'un vieux sergent, une évocation nostalgique du Saint-Cyr américain. Ce n'est pas un des meilleurs films de John Ford.

22 h. 45, Jazz estival : Sarah Vaughan.

23 h. 30, Journal.

CHAINE II : A 2

12 h., Sports : Spécial Tour de France cycliste ; 12 h. 30, La vérité est au fond de la marmite ; 12 h. 50, Dessin animé ; 13 h., Quinze minutes avec... l'orchestre de chambre de B. Thomas ; 13 h. 15, Journal ; 13 h. 40, Série : Hawaï police d'Etat ; 14 h. 35, Sports : Aviron (championnats de France à Vichy) ; 15 h. 30, Arrivée du Tour de France cycliste ; 17 h. 5, Documentaire : Le jardin derrière le mur (Les Olympiades) ; 17 h. 30, Feuilleton : Les beaux messieurs de Bois Doré ; 18 h. 55, Stade 2 ; 19 h. 45, Les trois caméras ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Série : Hunter (L'échange).

21 h. 35, Document de création : Two sheriffs (La revanche de Sitting Bull).

J.-P. Richard poursuit sa chronique sur la vie quotidienne aux Etats-Unis. Au cours de cet épisode, on voit le jour du Bicentenaire, des Indiens parler de deux siècles d'extermination et Moona, l'arrière petite-fille de Sitting Bull, annoncer qu'il y aura un jour un Indien président des Etats-Unis.

22 h. 35, Chefs-d'œuvre en péril : les châteaux du Vexin.

23 h. 5, Journal.

CHAINE III : FR 3

15 h. 30, Cinéma 16 : Le rabat-joie, réal. J. Larriaga, avec C. Pieplu, C. Maurier, R. Villaume.

Au cours d'un été très froid, le boulanger Louis Dupont est appelé à devenir juré. En s'identifiant au prévenu — accusé d'avoir assassiné sa femme et son employé, — il perd petit à petit la raison, et son équilibre familial est menacé. L'histoire est traitée avec humour.

20 h., La grande parade du jazz : Kenny Burrell trio ; 20 h. 30, Série : La première lettre. (L'histoire de Roger Rouxel.)

Une nouvelle série d'Armand Gatti sur la vie d'un jeune résistant, imaginée par les habitants de la région de Bourgoin.

21 h. 30, Journal.

21 h. 40, Sur les chemins de la Nouvelle-Orléans (court métrage) ; 22 h. 15, Hommage à David Griffith (courts métrages).

22 h. 30, FILM (Cinéma de minuit) : LA RUE DE LA MORT, d'A. Mann (1949), avec F. Granger, C. O'Donnell, J. Craig, P. Kelly, J. Hagen, P. Harvey (v.o. sous-titrée, N.).

En croyant dérober une petite somme destinée à payer les frais d'accouchement de sa femme, un jeune facteur vole 30 000 dollars à un avocat véreux, prix d'un meurtre dont il va être soupçonné.

Un film policier peu connu d'Anthony Mann, solidement interprété, et avec une poursuite finale très spectaculaire.

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte ; 7 h. 15, Horizon, magazine religieux ; 7 h. 40, Chasseurs de sons ; 8 h., Orthodoxie et christianisme oriental ; 8 h. 30, Protestantisme ; 9 h. 10, Ecoute Israël ; 9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : « l'Union rationaliste » ; 10 h., Messe à Notre-Dame-des-Doms d'Avignon, préd. : P. Lendger ; 11 h., La musique et les mots (Beethoven) ; 12 h. 5, Allegro ; 12 h. 40, La lettre ouverte à l'auteur ; 12 h. 45, Disques rares ;

14 h., La Comédie-Française présente « Made in Soleil », de J. Reis ; 16 h., La musique de Roumanie ; 17 h. 30, Rencontre avec... Colette Plat ;

18 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10, Le cinéma des cinéastes ;

20 h., Albatros : autour d'une génération ; 20 h. 40, Verdi ; 23 h., Musique de chambre (formation de chambre du Nouvel Orchestre philharmonique, Maîtrise de Radio-France).

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique Chantilly : Rossini, Strauss, Sarasate, Neubauser, Keller ; 8 h., Cantate ; 9 h. 7, Charles Tournemire, l'orgue mystique ; 9 h. 30, Concert ; 11 h., Harmonia sacra ; 12 h., Musiques chorales : Schmitt ; 12 h. 35, Chasseurs de son ;

13 h., Portrait en petites touches : Debussy ; 14 h., La tribune des critiques de disques : « Symphonie n° 101 » (Haydn) ; 17 h., Concert-lecture : Beethoven ;

18 h., Opéra-bouffon : « les Dragons de Villars » (Maillart) ; 19 h. 35, Jazz, s'il vous plaît ;

20 h., Equivalences : J.-P. Leguay, orgue ; 20 h. 30, Concert de musique traditionnelle... Musique de l'Inde du Sud, avec : C.-M. Madhuranath, seconde flûte ; Raja Rao, mridangan ; A.-P. Ramachar, tambourin ; K.-N. Krishnamurty, ghatam ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Nouveaux talents, premiers sillons ; 0 h. 5, Malraux familier ; 1 h., La flûte.

APPEL A LA GRÈVE A L'INA

Le Syndicat unifié de radio-télévision C.F.D.T. « *appelle l'ensemble des agents de l'Institut national de l'audiovisuel à se mettre en grève à partir du mardi 24 juillet* ».

Dans un communiqué publié jeudi 19 juillet, le SURT-C.F.D.T. précise : « *Au moment où M. de Broglie est nommé président de l'INA et Mlle Briot directrice générale, se développe un climat de répression et d'intimidation qui se traduit par le licenciement d'un agent sans étude de son dossier, par la mise à pied sans salaire d'un autre alors qu'aucune faute grave ne peut lui être imputée et par plusieurs menaces de sanctions* ». « *Le personnel de l'INA*, ajoute le syndicat, *ne peut accepter de subir l'incurie de la gestion actuelle des départements de l'Institut et proteste contre ces sanctions injustes* ».

TRIBUNES ET DÉBATS

■ Mme Louise Weiss, doyenne de l'Assemblée européenne, sera l'invitée du « Journal inattendu de R.T.L. », le samedi 21 juillet à 13 heures.

Après un incident technique

INTERRUPTION DES ÉMETTEURS DE RADIO A MODULATION DE FRÉQUENCE

« *Un incident survenu jeudi matin sur un commutateur d'antenne a empêché le démarrage des émetteurs parisiens de radiodiffusion sonore à modulation de fréquence* », a indiqué Télédiffusion de France. Des dispositifs de secours ont permis de reprendre dans la journée, au tiers de leur puissance, les émissions de France-Musique en monophonie, puis celles de France-Inter et de France-Culture. Une réparation provisoire a permis vendredi la reprise à demi-puissance de toutes les émissions (France-Inter, FIP, France-Culture et France-Musique stéréo) en attendant la remise en état définitive qui devrait intervenir sous quelques jours. Télédiffusion de France rappelle que, en l'absence d'émissions en modulation de fréquence, les programmes de France-Inter peuvent être écoutés en ondes longues (1 829 m.), ceux de France-Culture en ondes moyennes (347 m.) et ceux de FIP, entre 8 heures et 18 heures, également en ondes moyennes (513 m.).

● *Quatre régions de France* (le Nord, la Bretagne, le Midi et la Gironde) seront associées dans une émission réalisée par Jean Kerchbron sur le thème « La fêtre des moissons » qui sera diffusée par FR 3 le 28 juillet de 16 heures à 21 h. 45.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°
1977

SPORTS

LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

Les derniers efforts d'Hinault

Dijon. — Bernard Hinault avait mis, ou cru mettre, tous les atouts dans son jeu. Il utilisait notamment le fameux vélo aérodynamique, qui vient d'être baptisé « profil », et des chaussures d'un modèle nouveau, assurant une meilleure pénétration dans l'air. Pourtant, il n'a battu Zoetemelk que de 1 min. 8 sec, jeudi 19 juillet, sur 50 kilomètres contre la montre, dans la région de Dijon. Et encore, le Néerlandais a-t-il été retardé à proximité du but par une crevaison qui lui a coûté de quinze à vingt secondes.

On imaginait que le porteur du maillot jaune dominerait plus nettement son principal adversaire. Accuse-t-il la fatigue au terme d'une épreuve difficile dont il supporte le poids ? A-t-il été desservi par un matériel qui se veut révolutionnaire mais qui ne permet pas encore de résoudre tous les problèmes techniques ?

De notre envoyé spécial

Le vélo futuriste de l'équipe Gitane est remarquablement profilé — il a été étudié en soufflerie, — cependant, nous n'affirmerons pas qu'il soit aussi souple qu'une bicyclette classique. Au demeurant, il exige une certaine adaptation. Sur un parcours sinueux, accidenté et balayé par un vent oblique, Bernard Hinault nous a paru moins habile et moins efficace que d'habitude.

Ce qui ne l'a pas empêché de gagner. Il a distancé Gerrie Knettemann, un spécialiste de la course contre la montre de plus d'une minute et demie et le robuste Joaquim Agostinho de 2 min. 37 sec. Son temps (1 h. 8 min. 53 sec.) correspond à une moyenne de 42.528 km/h. A titre indicatif, Bernard Thévenet avait été crédité de 1 h. 10 min. 45 sec. sur le même itinéraire lorsqu'il remporta le Tour de France 1977.

En établissant le record du parcours, Hinault a condamné Philippe Tesnière, le dernier du classement général, qui s'était présenté sur l'autodrome de Dijon-Prenois 54 secondes après la fermeture du contrôle. Sa position du leader des étapes volantes et l'intervention de son directeur sportif Raphaël Géminiani ne lui ont pas permis de trouver grâce auprès des commissaires internationaux qui l'ont impitoyablement éliminé. A trois jours de Paris.

En d'autres temps, ce coureur modeste, appartenant à une équipe aux revenus de misère aurait peut-être été repêché. L'histoire du Tour de France témoigne que le règlement n'est pas toujours appliqué avec la même rigueur indépendamment du fait qu'il heurte parfois le bon sens. L'opinion n'a pas compris qu'on renvoie le pauvre Tesnière à la maison, alors que Battaglin, condamné pour dopage, et Knettemann reconnu coupable de fraude, restent dans la course.

JACQUES AUGENDRE.

● *Le Français Gilbert Chaumaz* équipier de Bernard Hinault, a subi un contrôle médical à l'arrivée de la seizième étape du Tour de France à Morzine-Les Menuires, qui s'est révélé positif. Gilbert Chaumaz conformément au règlement, est rétrogradé à la dernière place du classement de l'étape avec son temps réel, et frappé d'une amende de 1 000 F suisses, de trois mois de suspension avec sursis et d'une pénalité de dix minutes au classement général.

CLASSEMENT DE LA VINGT ET UNIEME ETAPE DIJON - DIJON

(50 km contre la montre individuel)

1. Bernard Hinault (Fr.), 1 h. 8 min. 53 sec. (moyenne horaire, 42,528 km) ; 2. Zoetemelk (P.-B.), à 1 min. 9 sec. ; 3. Knetemann (P.-B.), à 1 min. 34 sec. ; 4. Knudsen (Norv.), à 1 min. 35 sec. ; 5. Agostinho (Port.), à 2 min. 37 sec. ; 6. Thurau (R.F.A.), à 3 min. 31 sec. ; 7. Van Impe (Belg.), à 3 min. 41 sec. ; 8. Wellens (Belg.), à 4 min. 20 sec. ; 9. Criquelion (Belg.), à 4 min. 28 sec. ; 10. Martens (Belg.), à 4 min. 36 sec., etc.

CLASSEMENT GENERAL

1. Bernard Hinault (Fr.), 86 h. 52 min. 58 sec. ; 2. Zoetemelk (P.-B.), à 3 min. 7 sec. ; 3. Agostinho (Portugal), à 24 min. 35 sec. ; 4. Kuiper (P.-B.) à 26 min. 1 sec. ; 5. Bernaudeau (Fr.), à 30 min. 25 sec. ; 6. Maas (P.-B.), à 36 min. 21 sec. ; 7. Wellens (Belg.), à 36 min. 48 sec. ; 8. Battaglin (It.), à 36 min. 53 sec. ; 9. Criquelion (Belg.), à 38 min. 20 sec. ; 10. Thurau (R.F.A.), à 42 min. 17 sec. ; etc.

TENNIS. — *La France s'est qualifiée, jeudi 19 juillet à Arcachon pour la finale de la Coupe de Galea en battant l'Argentine par 4 à 1. Les deux dernières victoires françaises ont été remportées par Portes et Noah aux dépens de Bengoetchea (6-3, 6-3) et de Guerrero (3-6, 6-1, 6-3).*

ABONNEMENTS DE VACANCES

Des dispositions ont été prises pour que nos lecteurs en villégiature en France ou à l'étranger puissent trouver leur journal chez les dépositaires.

Mais, pour permettre à ceux d'entre eux, trop éloignés d'une agglomération, d'être assurés de lire le Monde, *nous acceptons des abonnements de vacances d'une durée minimum de deux semaines, aux conditions suivantes :*

FRANCE :	
Quinze jours	31 F
Trois semaines	40 F
Un mois	49 F
Un mois et demi	69 F
Deux mois	89 F
Deux mois et demi	108 F
Trois mois	128 F
ETRANGER (voie normale) :	
Quinze jours	46 F
Trois semaines	63 F
Un mois	83 F
Un mois et demi	119 F
Deux mois	155 F
Deux mois et demi	192 F
Trois mois	228 F
EUROPE (avion) :	
Quinze jours	57 F
Trois semaines	78 F
Un mois	103 F
Un mois et demi	150 F
Deux mois	197 F
Deux mois et demi	243 F
Trois mois	290 F

Dans ces tarifs sont compris les frais fixes d'installation d'un abonnement, le montant des numéros demandés et l'affranchissement. Pour faciliter l'inscription des abonnements, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous les transmettre accompagnés du règlement correspondant une semaine au moins avant leur départ, en rédigeant les nom et adresse en lettres majuscules.

Le Monde
Service des Abonnements,
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	155 F	278 F	385 F	500 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	260 F	480 F	700 F	920 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	183 F	325 F	468 F	610 F
II. — SUISSE - TUNISIE	230 F	420 F	612 F	800 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

NCHE 22 JUILLET

FRANCE-CULTURE

FRANCE-MUSIQUE

FRANCE

efforts d'Hinault

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi

GASEL

Groupement d'Activité de 37 Frigoristes

recrute

TECHNICO-COMMERCIAL FROID INDUSTRIEL

En liaison avec le Directeur Général et l'Administrateur Délégué, sa mission sera :

- *De conseiller et d'assister les adhérents ;*
- *D'entretenir les contacts fournisseurs ;*
- *De rechercher de nouveaux produits ;*
- *De développer le chiffre ;*
- *D'organiser et d'animer les séminaires de formation.*

Ce poste conviendrait à :

- *Homme de trente ans minimum ;*
- *Ingénieur, I.U.T. ou B.T.S. ;*
- *Possédant parfaitement la langue anglaise ;*
- *Ayant le goût des contacts, acceptant de se déplacer, animé d'un esprit de coopération.*

Nous offrons un poste « vivant », une rémunération de départ de l'ordre de 90.000 F/an + frais de déplacements.

Adresser lettre manuscrite avec C.V. et photo à : GASEL, 131, boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS.

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRONIQUE

proche banlieue Paris-Ouest recherche

JEUNES INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS

pour laboratoire d'études

Adresser C.V. détaillé à : C.G.P., sous le n° 745, 25, rue Cavendish, 75019 PARIS, qui transmettra.

LA CAISSE PRIMAIRE CENTRALE D'ASSURANCE MALADIE de la REGION PARISIENNE recherche pour son Service CENTRAL DES STATISTIQUES

UN RESPONSABLE

du bureau de RECHERCHE opérationnelle.

Le candidat devra posséder une maîtrise de mathématiques ou un diplôme équivalent avec orientation statistique. Une connaissance concrète de la recherche appliquée serait appréciée. Il s'agit d'un poste de Cadre dont le lieu de travail est situé à PARIS. Salaire mensuel d'embauche : 5 066,36 F × 13,66 plus avantages sociaux. Durée hebdomadaire du travail : 40 heures (8×5)

Adresser candidature plus curriculum vitae détaillé plus photocopie des diplômes à Mademoiselle le Directeur du personnel : 13, rue Barbanègre 75935 PARIS Cedex 19

SOCIÉTÉ OMERA

recherche pour département RADAR ARGENTEUIL

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

POSITION I ou II
Diplômé ENSERG - ISEN - ISEP - ESIEE

Pour études Circuits logiques et analogiques. Connaissance microprocesseurs appréciée.

Envoyer C.V. et prétentions à OMERA, 49, rue Ferdinand-Berthoud, 95100 ARGENTEUIL.

SOCIÉTÉ OMERA

RECH. POUR ARGENTEUIL

AGENTS TECHNIQUES ÉLECTRONICIENS

B.T.S. ou D.U.T. électronique exigé. Dégagés obligations militaires.

Env. C.V., prét. à Ste OMERA, 49, rue Ferdinand-Berthould, 95100 ARGENTEUIL ou tél. 982-09-42 Service du Personnel

91-MAIRIE MASSY recrute 2 animateurs bonne expérience envers jeunes, en cours formation CAPASE. Ind. Brut 315. S'adresser au Service culturel : 011-99-50, poste 314.

Société d'Expertise Comptable recherche collaborateurs

EXPERTS-COMPTABLES ou COMMISSAIRES

inscrits avec résidence à PARIS ou différ. villes de province. Ecr. à 8.278, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

emplois régionaux

S.C.P. — P. SANS — Ph. AMIGUES CONSEILS JURIDIQUES 7 bis, rue du Général-Cervez, 87000 LIMOGES recherche SPECIALISTE DROIT DES SOCIETES au minimum 2 à 3 ans d'expér. professionnelle. Intéressantes perspectives d'avenir. Indiquer prétentions et joindre C.V. détaillé et une photo. Discrétion garantie.

INTERNAT.

CLINIQUE CECIL S.A. LAUSANNE (SUISSE) Etablissement de haut niveau chirurgical (cardiaque et neurochirurgie), cherche : Infirmière instrumentiste au bloc opératoire. Salaire minimum 2 500 Francs Suisses par mois. Les formalités de permis de travail, ainsi que la recherche de logement sont effectuées par l'établissement. Faire offres à la direction de la clinique : avenue Ruchonnet 53, 1003 Lausanne (Suisse).

ANJOU-VENDEE INFORMATIQUE

recrute des

1) PROGRAMMEURS CONFIRMÉS

sur IBM-CICS, CDC sur CYBER, HB-H 6000

2) PROGRAMMEURS

PETITS SYSTEMES
Sur BURROUGHS, IBM, CII-HB
Régions Centre et Ouest

Adresser candidature à
ANJOU-VENDEE INFORMATIQUE
48, rue de la Mutualité, 49300 CHOLET.

secrétaires

Recherche

SECRETAIRE BIL. ANGLAIS

Expér. souhaitée milieu médic. Libre 1er sept., condit. à déb. Téléph. 331-62-66, doct. VIARS.

CENTRE D'ANIMATION CULTURELLE

recherche

SECRETAIRE STENODACTYLO

temps complet (après-midi et soirée.

Ecrire avec C.V. au

C.A.E.L., 6, chemin du Tennis, 92340 BOURG-LA-REINE.

enseignem.

APPRENDRE L'ANGLAIS en campagne britannique UN PROFESSEUR PAR ELEVE Hébergement dans famille, très facilités sportiv. Rens. 206-94-27.

occasions

PIANOS Daudé

Achète pianos. 924-34-17.

CLAUDE DAMIEN

recherche meubles, tableaux, horlogerie et tous objets anciens de qualité 31, boulevard Raspail (7e) Tél. : 222-24-04.

SUPER SOLDES moquettes laine et synthétique gros stock belle qualité. 757-19-19

bateaux

VEND BATEAU

PEN DUICK 600

état neuf équipé, visible 56 LORIENT - Tél. : MAZEO. (97) 64-15-76 ou Paris 277-95-97.

proposit. com. capitaux

Garage agent Renault Marseille dispose locaux véhicules et chauffeurs recherche dépôt, assurerait stockage et distribution. Ecrire EUROSUD n° 3.959, 2, rue Breteuil, 13001 Marseille.

Firme d'importation argentine désire entrer en relat. av. compagnies dés. dist. leurs prod. en Argentine et qui cherch. agent. Mrs. Olga de Gironi, Espana 713 1°, « D », 2000 Rosario, Rép. Arg.

information divers

ROYAL ESTHÉTIQUE RELAXATION

ts soins corporls et du visage

296-69-87
LIGNES GROUPEES

automobiles

Garabédian-Boursault
Porte de Saint-Cloud
La nouvelle JAGUAR
4,2 L série 3 est arrivée
Essai immédiat
77, Av. Pierre Grenier 92100 BOULOGNE 609-15-32

vente

5 à 7 C.V.

Part. vends Simca 1301 S Mod. 74, prem. main, boîte auto. 80.000 km - 5.000 F Tél. 329-12-40, poste 477, H.B.

12 à 16 C.V.

NEUBAUER PEUGEOT

vendent 604 TI, modèle 79 d'exposition, 0 km

PRIX TRÈS INTÉRESSANT

Tél. : M. ROLLAND, 766-02-44.

divers

BMW OCCASIONS

320 - 520 - 525 - 528 - 728
79 peu roulé garanties

Auto-Paris XV. Tél. : 533-69-95, 63, r. Desnouettes, PARIS (15e).

L'immobilier

appartements vente

5e arrondissement
près place Monge

2 PIÈCES - 40 m2

Sur place tous les jours de 14 h. à 19 h. (sauf mercredi et dimanche) et samedi de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

11, rue Gracieuse

5e arrdt.

S.F.P.G.I. (groupe Suez) vend

128, RUE MOUFFETARD

2 P. à 6 P. s/place : lundi, mardi, jeudi, samedi, 14 à 18 h. 30. 755-98-57

6e arrdt.

METRO N.-D.-DES-CHAMPS Près Jardin LUXEMBOURG, Imm. récent, tt cft, 7e ét., balc., LIVING + bureau + 1 chbre, entrée, cuisine, bains, tél., vue dégagée. PRIX INTERESSANT. 68, rue d'Assas, vendredi, samedi, dimanche de 15 à 18 h.

9e arrdt.

TRUDAINE av. 31 urgent, départ
5 P. impeccable, envir. 204 m2 1.050.000 F. Le 21, de 14 à 18 h.

12e arrdt.

Me Saint-Mandé, bel immeuble, soleil, calme, 33, av. Quihou, Ppiaire vd plusieurs appart. 2 p., tt cft, libre, 135.000 F. 2 P., 37 m2, occupé, 75.000 F. 5 P. (3+2, occupé 205.000 F. 520-13-57 ou s/pl. 16 h.-18 h., samedi, dimanche, lundi.

Me REUILLY-DIDEROT

Imm. récent, tt cft, 5e étage, SEJ. + 2 CHAMBRES, entrée, cuisine, bains, 2 w.-c., téléph.

5.250 F le m2. Balcons. Sur jardin.

90, avenue DAUMESNIL, samedi et dimanche, 15 à 18 h.

15e arrdt.

Me COMMERCE Pierre de taille,
2 P entrée, petite cuisine, douche, w.-c., balcon.
PRIX INTERESSANT
22, rue GRAMME, sur rue, Samedi et dimanche 15 à 18 h.

19e arrdt.

Quartier BUTTES-CHAUMONT soleil, calme, 28, r. de l'Ourcq, combles 150 m². Libre 75.000 F. Appt libre, 2 p., entrée, cuis., bains, wc, état neuf, 115.000 F. Appart. 35 m² occupé 65.000 F. Possibil. appt de 4 P. ou 6 P. 224-18-42 ou s/pl. 13 h.-15 h. Samedi, dimanche, lundi.

78 - Yvelines

ST-GERMAIN/LE PECQ, vend. spl. appt dern. étg., 10 min. R.E.R., constr. récente, 200 m² + 70 m² terrasse et 20 m² balc., 7 p.+studio au r.-de-ch., 2 gar. caves, vue imprenable, beau parc. Prix intéress. à débattre. Tél 770-28-43/33-04 ou 246-17-82.

CHATOU PAR R.E.R.

HAMEAU DE L'AMANDIER

Petits immeubles 3 étages, toiture ardoise, chauffage individ. Du studio au 3 pièces, de 146.000 F à 307.500 F ferme et définitif. Prêts conventionnés. Renseignements et vente S/place 224, route de Carrières, CHATOU - Tél. : 071-50-54 tous les jours 10-13 h. - 14-19 h. sauf mardi et mercredi.

Région parisienne

60 - Oise

CHANTILLY - GOUVIEUX

Lisière forêt, proche golf et chevaux, 28 minutes Paris-Nord. INVESTISS. SUR ET SOLIDE Petit immeuble à la Mansart. Construction haute qualité Appartements de 1 à 6 pièces, quelques duplex, 4.500 F le m2. Piscine prévue et tennis sur le domaine. PARC DES AIGLES TEL. : (4) 457-32-62.

92 Hauts-de-Seine

MEUDON/BELLEVUE. 15 min. Montparnasse, cadre verdure exceptionnel. Part. vd dble livg, 2 chb., cuis., office, s. bs, cab. toil., wc ind., gd balcon, loggia, vide-ord., parkg, cave. 626-39-31.

Province

Centre AIX, neuf, splend. 2 P. mansardé, 130 m², tt cft, calme absolu, plein soleil, vue s/verd. 450.000 à déb. Tél. (42) 26-32-77.

Particulier vend à

CABOURG

cause départ, appt neuf, 2 p., cuisine, salle de bains, imm. grand standing, loggia sur mer, accès direct sur plage, Téléph. pour renseignements : 532-61-88 ou 046-89-34.

Etranger

Vendons en Suisse (Gruyère) alt. 1.000 m., stat. sports hiver-été (30 km Montreux) appartements de vacances, grand standing part. avant. :

Studio dès F	73.500
2 pièces dès F	112.000
3 pièces dès F	127.500
4 pièces dès F	138.500
5 1/2 pièces dès F	202.000

Rens. Régie Bulle S.A., Gd-Rue 30 CH-1630 Bulle, t. 029/2 66 50.

appartem. achat

L'AGENCE DU XVIe cherche BEAUX APPTS, préférence dans le 16e - 704-40-27.

viagers

VIAGER libre, 70 km S.-et-M., sortie BOURG, villa très bon état, 5 Pces, cuis., tt cft, jard. 1.000 m. 80.000 cpt + rente 1 tête 70 ans. - Tél. : 888-25-52.

bureaux

Domicil. Artis. et commerç., siège S.A.R.L., rédaction, d'ACTES, Statuts, Informations juridiques, Secrét., tél., Télex, Bur. A partir de 100 F/mois. Paris 10e, 11e, 15e, 17. 355-70-88 - 229-18-94.

Boutiques

Me Crimée, rue commerçante, 28, rue Ourcq, magasin vide + ss-sol (ancien bazar, 125 m² murs et fonds. Prix 290.000 F. Tous commerces - 224-02-86.

villégiatures

LONDRES :

Kensington, appart. modernisé dans impasse, décorat. agréable chb. dble, réception, cuis. ouv., s. de bains, chauffage central. Téléphone. A partir mi-juillet, £412 par mois. S'adr. Denton, 9 Lucerne Mews, Kensington, Londres W. 8, T. : (01) 229-2310.

A LOUER
COTE D'AZUR SAINT-AYGULF
Villa (pieds dans l'eau) meublé, 4 ch. à coucher, 3 salles de bs, gde terrasse, jardin, situation unique, accès direct à la plage. Prix 12.000 F mois d'août. 8.000 F mois de septembre. Renseignem. Anvers (Belgique) Tél. : (19) (32) 31-33-49-10.

Landes, août, luxueuse villa ds parc prox. mer et lac. 8 pièces (dt 5 chambres). Prix 8.000 F. Tél. : 48-09-30, le soir.

châteaux

EURE près BERNAY petit château
récept. + 6 ch., maison gardien très BEAU PARC 3 ha 6. Px : 1.450.000 F. T. (32) 57-01-14

locations non meublées Offre

Paris

PARIS 19e

Métro : Place des Fêtes
SANS COMMISSION
Immeuble tout confort
2 Pces 45 m2. Loyer 1.285 F. Charg. 262 F. Parkg 157 F
3 Pces 62 m2. Loyer 1.588 F. Charg. 361 F. Parkg 157 F.
4/5 Pces 87 m2. Loyer de 1 815 à 1.955 F selon étage. Charg. 507 F. Parkg 157 F
S'adresser au régisseur 25/29, rue des Lilas, PARIS. Tél. 202-05-88 de 9 h. à 12 h. et de 14 à 17 h.

Importante Société loue SANS COMMISSION appts récents tout confort PARIS-19e 15-17, rue Henri-Ribière face Métro Place des Fêtes
STUDIO 36 m2. Loyer 898 F, charges 202 F. Parking 157 F.
2 Pces 50 m2. Loyer 1.213 F, charg. 280 F. Parkg 157 F
3 Pces 67 m2. Loyer 1.645 F charg. 375 F. Parkg 157 F
Tél. 205-74-30 ou 202-05-88 de 9 à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

Région parisienne

PARIS EST
93 BAGNOLET
SANS COMMISSION
2 Pces 45 m2. Loyers de 995 à 1.020 F, selon l'étage (charges 314 F).
3 Pces 67 m2. Loyers de 1.220 à 1.350 F selon l'étage (charges 467 F).
4 Pces 72 m2. Loyers de 1.400 à 1.554 F selon l'étage (charges 551 F).
5 Pces 96 m2. Loyers de 1.470 à 1.680 F, selon l'étage (charges 670 F).
PARKING COMPRIS
S'adresser de 9 à 12 h. au bureau de gérance du lundi au vendredi.
LES PARCS DE LA NOUE 1-13, rue de la Noue, Bagnolet Tél. 858-02-31 Métro : GALLIENI Bus : 78 et 101 N

MASSY (Essonne)

APPARTEMENT A LOUER SANS COMMISSION
4 Pces 90 m2. Loyer 1.491 F, charges 347 F.
S'adresser au gardien 1, avenue Nationale, MASSY. Tél. 920-48-92 ou 920-48-91 le matin.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavil. pour CADRES. Durée 2 à 6 ans - 283-57-02.

locations meublées Demande

Paris

URGENT. Ch. studio meublé à louer XVIIe ou proximité. Prix modéré. Ecr. à 6.075, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

maisons de campagne

PÉRIGORD

BELLE MAISON de MAITRE Prox. gros bourg, tr. bx ombrages, terr. 4.100 m2, eau, électr. 235.000 F. Doc. s/dem. Propinter S.A., B.P. 33, 24103 Bergerac. Tél. : 53/57-53-75.

Vds mais. anc., restaurée, village Val-d'Allier (Auvergne), 4 P., séj. 45 m2, chem. + gren., cave, sanit. complet, balcon, terrain 1 500 m2 non attenant. Px 140.000 F. Tél. (90) 55-01-65.

ARDECHE. Grange part. état ds 6.000 m2. Cadre pittoresque. Vue, soleil, rivière. (91) 73-07-55.

constructions neuves

à Deauville

si votre choix se porte sur la qualité visitez

le Castel Saint-Clair

une luxueuse résidence de véritable style normand en plein centre, à 200 m du casino et votre décision sera prise

Nous vous accueillerons sur place : 54, *rue du Gal Leclerc*, tous les jours de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h sauf les mardi et mercredi. Tél. (31) 88.09.75. Livraison immédiate Renseignements à Paris : Tél. 261.56.52

villas

IGNY - ESSONNE

91, rue du 4-Septembre

Villa avec sous-sol, garage 4 voitures, hall d'entrée + 1 pièce, chaufferie.

Rez-de-chaussée surélevée : salle de séjour 35 m2, salon, 2 chambres, salle de bains + w.-c. 1er étage : 2 chambres de 25 m2 chacune.

TERRAIN 500 m2
PRIX : 735.000 F.

Sur place samedi, dimanche, de 14 h. à 18 h. Pour autre rendez-vous :

448-96-23

VESINET ULTRA Calme
Charmante VILLA NORMANDE liv. 3 chambres, cft, jardin 700 m2. Vis. s/pl. sam., 14-19 h. 85 bis, allée du Lac INFERIEUR

PORT-MANECH (29) Réc. villa, tt cft, lib., prox. plage, jard. clos, garage, 4 ch., salle de séjour, 2 salles de bns. Ecr. n° 8.283 « le Monde » Publ., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced.09.

LE VÉSINET

Calme, confortable VILLA, réception 50 m2, 3 ch + chbre service, salle de jeux, 2 garages Tout confort. JARDIN 780 m2. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET - 976-85-98.

CHANTILLY - GOUVIEUX

Lisière forêt - Proche golf et chevaux - 28 mn Paris-Nord RESIDENCE SECONDAIRE ou PRINCIPALE Maison à la française Architecture élégante - Choix de modèles - Grands terrains De 630.000 à 910.000 Piscine prévue et tennis sur le domaine, PARC des AIGLES Tél. : (4) 457-32-62.

pavillons

LA GARENNE-COLOMBES Calme, prox. gare Propr. vend pavillon, séj dble, 3 chb., 2 s. de bs, cuis. équip., chff. cent., surf. hab. 140 m² + grenier, cave. Nbrx aménagem. intér, jardin. Prix 570.000 F. Tél. le matin, 785-24-61.

GIF-SUR-YVETTE

PAV. 7 P sur 550 m², terrain, 5 chambres, bains, salle d'eau, cuisine équipée, séjour + cheminée + terrasse, sous-sol, gar. 840.000 F - Tél. : 928-68-00.

VILLEJUIF, 8 P. grande cuis.
200 m2 + sous-sol, 571 m2 terrain. Profes. libér. possible. Vendredi, samedi, 15 h. à 19 h. 26, rue Jean-Jaurès. - 585-15-21

1 KM LAC D'ENGHIEN

Sacrifié cause urgence, Pavillon 1959, hall, séj. 38 m2, cheminée, cuis. équipée, chbre, s. de bs + à l'ét. 3 chbres et grenier, ss-sol gar. 2 voit., jard. 450.000. Mer., jeudi, vendr. 14-18 heures, 67, rue d'Eeaubonne, St-Gratien.

ANTONY résidentiel, 109, rue de la Mutualité, samedi 21-07, sur place de 14 h à 18 h. 30 ou 371-07-33, livg 42 m², cheminée + 4 chbres + dépend., gde cuisine, s. de bs, wc, 180 m² habitables sur jardin, total 300 m², très belle installation. Tél. - Prix 660.000 F.

propriétés

MOULIN authentique avec sa roue près DIEPPE - 8-10 Pces. Très joli parc 8.000 m2 avec rivière, île et chute d'eau. Prix 1.200.000 Tél. (35) 84-56-45.

VALLEE DE LA RISLE 150 km ouest par autoroute, magnifique propriété gentilhommière 18e siècle dépendances, maison gardien PARC 4 ha 1/2 rivière à truites, étang. GARBI, 80, rue de Sèvres, PARIS (7e). - Tél. : 567-22-88.

180 KM PARIS A 6 Magnifique PROPRIETE bordée par rivière s/20.000 m2, clôturés avec étang (10.000 m2) et tennis, 7 Pièces, cuisine aménagée, tout confort, décoration et aménagements intérieurs luxueux, grande dépendance séparée, prix justifié. Pour visiter prendre rendez-vous : AGENCE DE LA POSTE Montargis. Tél. : 16 (38) 85-03-64.

VALLÉE OUANNE

Mais. pierre, bon état, salle commune, 2 chambres, grange, grenier amén., cave, garage, 7.500 m2, terr., avec pce d'eau, nomb. arbres. 235.000 av. 23.500

AVIS 2, rue Général-de-Gaulle SENS
(16-86) 65-09-03 ou 274-24-45

A vdre LANDES, 8 km océan, tr. belle Propr., tt cft. Au rez-de-ch. : logt. gardien, garage. Au 1er ét., 4 Pces, jard. clos, 3.000 m2. Aff. tr. saine à svre. Tél. : 16 (58) 42-81-88.

SAINT-MAUR. Prox. RER, belle propr. bourgeoise sur 1.000 m2 environ, 9 Pces principales + pces secondaires, tout confort, conviendrait profess. libérale, 1.050.000 F. - Tél. : 883-68-68.

BARBIZON

Bord village et forêt. Maison ancienne restaurée. Récept., 5 ch., 4 bns, garage, jardin. Prix : 1.200.000 F. Sur place samedi 21 et dimanche 22 juillet 14 à 18 h., 3, chemin du Bornage.

DROME SUD part. vend
Maison provençale ancienne en pierre, entièrement restaurée DS SITE HISTORIQUE protégé 8 P. tr. grand confort, jard. clos 1.700 m2, piscet. priv. av. 2 gar. 800.000 F. Tél. (75) 75-14-37 soir

PETITE SOLOGNE

135 km PARIS — A vendre

PROPRIÉTÉ

d'environ 130 ha dont envir. 50 ha de bois. (intéress. valeur de chênes) un étang + possibilité création 3 autres étangs, terres, bâtiments de ferme loués. Excellente chasse libre gibier naturel, prix 2.100.000 F. Tél. préf. matin 10 h. à 11 h. (16-38) 35-00-58

terrains

ORSAY

600 m², 15 m. façade, plat, viabilisé - Exposition sud - COS 0,25 - 270.000 F. Tél. : 928-68-00.

CHARENTE

MONTBOYER à 80 km Royan vd tr. b. terr. constructible en bloc ou en partie de 25.000 m² très bien situé s/petite colline. Ecr. à 6.058, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

ERQUY LANRUEN (22)

Beau terr, vue s/mer 1.600 m2 constructible, prix intéressant. Tél. : 16 (97) 41-32-33.

Parc MAISONS-LAFFITTE 1.100 m2, faç. 40 m., vend., sam. 10, place Wagram, 11 h. à 19 h.

AUXERRE SUD, 15 km 10.000 m2, vue val. Yonne, 38 000 3.600 m2, bord. Yonne, 27 000. Route, électricité, constructible pr hôtel-restaurant ou club dans zone loisirs. A.M. Terrier S.A., 86/52-44-12 bur., 85/51-86-21 dom.

forêts

YONNE. Puysaye, parcelles forêt chênes, peuplement favorable, 37 ha. Prix : 870.000 F. Cab. COCHELIN, tél. 561-12-16.

les annonces classées du **Monde** sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h. 30 — de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01
Une annonce communiquée avant 15 heures peut paraître dès le lendemain.

Le Monde

économie

COMMERCE EXTÉRIEUR

Baissant en volume

L'excédent industriel ne couvrirait que la moitié de la facture énergétique

Le déficit de la balance commerciale française pourrait se situer aux environs de 8 milliards de francs en 1979. Ce résultat représenterait une dégradation de plus de 10 milliards par rapport à l'année dernière, qui avait enregistré un excédent de 2 milliards. Compte tenu du quasi-équilibre observé pour le premier semestre, un déficit moyen de 1,3 milliard de francs par mois interviendrait ainsi de juillet à décembre 1979, correspondant en gros à la note pétrolière supplémentaire.

Ce chiffre de 8 milliards, qui représente le solde des échanges, exclusion faite des charges annexes qui alourdissent le coût des importations, correspond aux propos du ministre du commerce extérieur (*le Monde* du 19 juillet). Les calculs prennent en compte une aggravation de 18 milliards de la facture énergétique, qui s'établirait à 80 milliards de francs — dont 70 milliards pour le brut — en 1979. Cette détérioration serait compensée pour moitié par l'excédent industriel (1), qui se situerait à 40 milliards de francs, soit 2 milliards de plus qu'en 1978, ce qui représente une sensible dégradation en volume.

Le surplus des échanges agro-alimentaires serait, quant à lui, faible (2,5 milliards). Compte tenu des ventes d'armes, qui représenteraient au moins 12 milliards de francs, et déduction faite du coût de l'assurance et du fret évalué à moins de 20 milliards, les spécialistes aboutissent ainsi à un déficit voisin de 8 milliards de francs, soit 1,2 % du montant total des échanges.

Les calculs reposent sur un certain nombre d'hypothèses : les industriels pratiquent une politique de marges assez serrées et les prix des produits manufacturés importés augmentent plus rapidement qu'avant. Il faut aussi que la reconstitution des stocks et la consommation des ménages ne subissent pas de perturbations.

En outre, les incertitudes qui pèsent sur cette prévision ne sont pas négligeables, qu'il soit question de l'évolution du prix du pétrole, considéré comme stable jusqu'à la fin de 1979 ou des variations du cours du dollar, intégré à une parité de 4,30 F. Or, un déplacement de 10 centimes de ce cours se traduit par 1 milliard en plus ou en moins sur la facture pétrolière

Incertitude aussi sur les tonnages de pétrole qui seront importés, l'effet du relèvement des prix sur la consommation de brut, surtout celle des particuliers, étant particulièrement difficile à apprécier. Incertitude encore sur l'évolution du cours des matières premières, notamment industrielles. Incertitude enfin quant à l'augmentation du produit intérieur brut des principaux partenaires de la France, chiffrée à 3 %. Cependant, pour l'O.C.D.E., la croissance des sept grands pays industriels ne serait que de 2 % pour les six derniers mois de 1979.

Les faiblesses sectorielles

Pour 1980, cette multiplication des paramètres tant intérieurs qu'extérieurs à l'Hexagone — ans même mettre en équation les ayatollahs — rend encore plus délicat l'exercice. En l'état actuel des travaux, la balance commerciale connaîtrait, l'an prochain, un déficit d'une douzaine de milliards de francs. Point positif : une reprise dans tous les secteurs et toutes les zones géographiques est actuellement enregistrée pour les contrats importants de vente de biens d'équipement, qui ont atteint plus de 10 milliards de francs durant le premier trimestre de 1979, en progression de 10 % par rapport à la même période de 1978 (année au cours de laquelle leur montant total avait représenté 45 milliards de francs). Point noir : la compétitivité des produits français est sur une mauvaise pente, jusqu'ici compensée par un léger glissement du franc et un resserrement des marges industrielles.

*Les services du ministère du commerce extérieur entendent, en tout cas, mener une stratégie « tous azimut », aussi bien vers les Etats-Unis (vis-à-vis desquels le déficit est actuellement d'un milliard par mois), de l'Allemagne fédérale, des Pays-Bas... que des pays en développement et des Etats à économie planifiée. Ils vont, à cette fin, être confrontés aux faiblesses sectorielles de l'industrie française à l'exportation, qui viennent de faire l'objet d'une étude de la Chambre de commerce de Paris. Ainsi, la branche agro-alimentaire est, selon ce document, trop largement orientée vers des produits à faible valeur ajoutée et se trouve déficitaire dans de nombreux secteurs nouveaux. Ses réussites à l'étranger *« reposent sur une image de marque plus que sur une politique commerciale dynamique et adaptée à la demande »*.

Pour les biens d'équipement professionnel, dont les performances sont souvent vantées par les pouvoirs publics, le surplus repose principalement, souligne à son tour la Chambre de commerce, sur les nations en développement et les pays de l'Est. En outre, à côté de *« points forts »*, comme certains matériels mécaniques et électroniques, subsistent *« des éléments de faiblesse hypothéquant l'avenir »*, tels les appareils électroniques et les instruments de précision. Enfin, dans le domaine des biens de consommation, les échanges globaux se dégradent, souligne l'étude, pour un ensemble d'industries qui groupent, à l'exception de la pharmacie et de la parachimie, des branches en déclin (cuir, meubles) ou largement concurrencées par le tiers-monde (textile, habillement). Ce jugement sévère pourrait servir d'autocritique.

MICHEL BOYER.

(1) Ce poste comprend aussi les échanges de matières premières hors énergie, mais exclut le solde des échanges de ferraille et d'objets d'art qui serait positif de 3 milliards en 1979.

Près de 50 milliards de francs de déficit en cinq ans

(En milliards de francs)

SOLDE (*)	1973	1974	1975	1976	1977	1978
FOB-FOB	+ 4,4	— 28	+ 6,8	— 22,8	— 13,9	+ 2
CAF-FOB	— 7,5	— 34,4	— 8,2	— 41,8	— 34,7	— 23,8

(*) Le solde FOB - FOB comprend le matériel militaire. Le solde CAF-FOB exclut ce matériel, mais intègre le coût de l'assurance et du frêt.

CONSTRUCTION NAVALE

AÉROPORTS, CASINOS, USINES FLOTTANTES

Les chantiers navals japonais comptent sur la diversification « tous azimuts » pour passer la crise

Pour remédier à leurs difficultés, les chantiers navals japonais voudraient créer un véritable « monde flottant ». Un aéroport construit sur l'eau, des citernes pour le pétrole à moitié immergées et des casinos en mer sont à l'heure actuelle leurs projets les plus élaborés. Apparemment, le gouvernement étudie très sérieusement la possibilité de construire à Osaka un aéroport flottant (6,4 milliards de dollars, plutôt que de raser les collines avoisinantes, ce qui soulèverait les mêmes problèmes politiques et sociaux qu'on a connus à l'aéroport de Narita, à Tokyo.

Pour Ishikawajima-Harima (IHI), l'un des plus grands chantiers du Japon, le projet d'un aéroport flottant est très intéressant. En 1977, la construction d'une usine de pâte à papier livrée au Brésil représenta 10 % de ses recettes. Ishikawajima-Harima construit actuellement un dortoir flottant pour Abu-Dhabi (19 millions de dollars), et Hitachi Shipbuilding une usine de dessalement, flottante elle aussi, pour l'Arabie Saoudite. Un projet de casino de luxe au Proche-Orient est, d'autre part, l'objet d'une vive concurrence parmi les chantiers navals nippons.

De notre correspondant

Tokyo. — Les chantiers navals japonais, qui pendant deux décennies ont eu une position dominante sur le marché mondial, ne se dégagent pas mieux que leurs homologues européens de la crise que connaît cette industrie depuis quatre ans. Pour essayer de se maintenir « à flot », les soixante chantiers japonais, qui, à plein rendement, sont capables de satisfaire un tiers de la demande mondiale, programment, conformément aux recommandations du ministère des transports, de nouvelles réductions de leur production. Celle-ci, qui s'est élevée, en 1978, à 4,9 millions de tonnes, devra être réduite de près de 40 % au début de 1980.

Le bilan de l'exercice écoulé (il s'est achevé en avril dernier) est dur pour la construction navale nippone, en nombre de navires lancés (deux cent cinquante et un), la diminution est de 30 % par rapport à l'année précédente. Pour le tonnage, c'est plus grave, et en valeur, c'est pire (43 %).

La hausse du yen et une perte de compétitivité due non seulement à la concurrence de pays comme la Corée du Sud et la Yougoslavie, mais aussi, affirment les Japonais, aux aides publiques qu'ont reçues les entreprises européennes, tout cela lié aux restrictions des exportations décidées par le gouvernement en raison des critiques dont le Japon était l'objet de la part de ses partenaires, sont les principales raisons de ce recul. En 1978, les commandes en provenance de l'étranger ont diminué de 47 % par rapport à l'année précédente.

Les trois principaux chantiers navals ont enregistré une diminution de leurs profits de 57 %. Si Mitsubishi Heavy Industries, qui réussit à compenser ses pertes par une production plus diversifiée que ses concurrents, se trouve dans une meilleure position, Sasebo Heavy Industries a perdu l'année dernière 85 millions de dollars, soit deux fois son capital.

Sur le plan social, la situation de la construction navale nippone a provoqué des licenciements importants. Au cours de l'exercice écoulé, quinze mille ouvriers ont décidé de se reclasser, la main-d'œuvre employée dans les chantiers navals nippons étant passée à soixante-dix mille personnes, contre cent seize mille en 1976.

La situation est encore plus grave pour les petits chantiers qui, même en période d'expansion, ne produisent qu'un million de tonnes. Le gouvernement a décidé, non seulement que dans leur cas les réductions de production ne devraient pas excéder 18 %, mais encore a créé un fonds de secours grâce à des contributions de 0,1 % de l'ensemble de la branche industrielle sur les contrats obtenus.

Malgré cette aggravation de la situation, à la Fédération des chantiers navals on semble relativement optimiste pour l'avenir, et l'on compte apparemment sur une reprise progressive de la demande, de l'ordre de 19 % par an jusqu'en 1985 (notamment pour les pétroliers), à partir de 1980.

PHILIPPE PONS.

● *Commande d'un nouveau car-ferry pour les lignes de la Corse.* — La Société nationale maritime Corse - Méditerranée vient de passer commande d'un nouveau paquebot pour les lignes de la Corse qui devra remplacer au printemps 1981 un des deux car-ferries utilisés actuellement pour les dessertes de jour. Construit par les chantiers Dubigeon-Normandie de Nantes, ce navire, long de 145 mètres, pourra transporter deux mille deux cents passagers, et son garage pourra recevoir sept cents voitures.

POINT DE VUE

Énergie et information

par PHILIPPE SIMONNOT

En se dotant d'un « comité d'évaluation des options techniques » en matière énergétique, l'Assemblée nationale a voulu se donner les moyens de contester les expertises officielles. Mais, en même temps, elle a implicitement posé un problème qui dépasse de loin les querelles d'ingénieurs et qui n'est autre que celui de l'information dans le domaine de l'énergie. Aussi ne voit-on pas bien pourquoi M. André Giraud, ministre de l'industrie, a tenté de s'opposer à l'initiative des députés (*le Monde* du 11 mai). Non seulement le Parlement, mais aussi le gouvernement gagneraient à diversifier les avis sur un sujet aussi crucial.

Quelle est, en effet, la situation ? L'énergie est une économie du long terme, tant du côté de l'offre (lenteur et lourdeur des investissements) que du côté de la demande (inertie du comportement des utilisateurs qui ne peuvent changer de modes d'énergie du jour au lendemain). Secteur stratégique, c'est donc aussi une économie menée par des producteurs fortement concentrés. En France, ils se comptent sur les doigts de la main et, étant donnée la place de l'Etat dans l'économie, se trouvent à cheval entre l'entreprise publique et l'entreprise privée.

D'un côté, le complexe nucléaire dont les deux membres, le Commissariat à l'énergie atomique et Electricité de France, ne s'opposent plus depuis le triomphe, en 1967, de la technique américaine pour les centrales nucléaires et qui, au reste, ont compris quelle puissance ils gagnaient à être alliés.

De l'autre, les « pétroliers nationaux ». Elf-Aquitaine et Compagnie française des pétroles, qui sont en principe les instruments d'une politique d'indépendance nationale en matière d'hydrocarbures.

Ensuite, les filiales du cartel international, toujours vivant et bien vivant : Esso France, Shell française, Française des pétroles B.P. (British Petroleum), Mobil Oil France, dont les présidents sont comme des proconsuls administrant une province de l'empire.

Enfin, plus discrets, disposant de moyens très inférieurs, Gaz de France et Charbonnages de France.

Jamais gratuite

Des sources d'information par conséquent extrêmement concentrées, contrôlées soit par le cartel international, soit par des entreprises à capitaux publics. Ces dernières pourraient servir au gouvernement d'antennes lui permettant d'en savoir au moins autant que les puissances privées. Mais s'est développé un phénomène qui, bien évidemment, n'est pas propre à l'énergie : l'opacité des méga-entreprises opposant les secrets de leur technostructure ainsi que leur patriotisme de firme aux investigations de l'Etat. Publiques ou privées, ces firmes géantes ont pour fin de croître et si possible de gagner de l'argent ; et leur politique d'information à l'égard de quiconque, y compris des autorités dites de tutelle, est subordonnée à des considérations de tactique et de stratégie. Ce qui revient à dire que l'informaion qu'elles livrent n'est jamais gratuite, même si les apparences sont contraires.

Force est de constater que cette ambiguïté rejaillit sur le ministère de l'industrie, sorte de super-holding d'entreprises publiques, qui tire le plus clair de ses informations, qu'il le veuille ou non, de ses « filiales ». Le ministère de l'environnement et du cadre de vie comptant d'un faible poids, ne reste face à l'oligopole des producteurs d'énergie qu'un seul contre-pouvoir, qu'une seule source différente d'information : la Rue de Rivoli, siège des ministères de l'économie et du budget, où se tirent les cordons de la bourse publique. Les décisions finalement prises par le gouvernement résultent le plus souvent d'un compromis entre ce pouvoir et ce contre-pouvoir, sans parfois davantage de rationalité que celle de la poire coupée en deux. D'autant que l'un et l'autre sont investis par les deux super-élites qui se disputent âprement les plus hautes fonctions : respectivement le corps des mines et l'inspection des finances.

Les ambitions de l'*establishment* énergétique sont ainsi contenues par les « finances », ce qui donne lieu de temps à autres à des bagarres homériques ; mais le gouvernement comme les citoyens auraient tort de croire que les arbitrages issus de ces confrontations servent toujours l'intérêt collectif à long terme. A la rationalité de la puissance et du profit des producteurs, la Rue de Rivoli n'oppose, en effet, qu'une rationalité budgétaire. L'expertise qu'elle pratique ne met pas en cause les orientations énergétiques impulsées par l'oligopole ; elle se limite à en discuter les conséquences financières. Au processus de décision qui, répétons-le, engage l'avenir à long terme de la collectivité, manque une contre-expertise authentique.

Les citoyens en quête d'information, en particulier le journaliste dont c'est le métier, peuvent très difficilement se livrer à des recherches contradictoires dans ce domaine. Ils risquent d'obtenir des réponses contrôlées par les producteurs à des questions aussi essentielles pour la compréhension du problème que, par exemple, celles-ci : quels sont exactement les prix payés par les grandes compagnies aux pays de l'OPEP ? Quel est l'état actuel des réserves minières ? Quel est leur coût d'exploitation ? Pourquoi le coût des énergies de substitution au pétrole a-t-il tellement augmenté depuis le quadruplement des prix de l'« or noir » ? Quels sont les accidents de centrales nucléaires que l'on cache au public (car nous savons au moins que l'on en cache) ? La politique d'économie d'énergie a le double avantage de produire des effets immédiats et de ménager l'avenir. Est-ce parce qu'elle touche au plus vif les intérêts de l'oligopole qu'elle se solde aujourd'hui par un échec ?

On pourrait multiplier les questions de ce genre. Il faut bien voir que les mêmes filtres et les mêmes écrans, si paradoxal que cela puisse paraître, jouent à peu près aussi efficacement au sommet qu'à la base de l'Etat. Ne citons qu'un cas : celui de M. d'Ornano, alors ministre de l'industrie, censurant en 1976 un rapport sur la sûreté nucléaire destiné à publication.

En outre, la situation, du seul point de vue de l'information, s'est considérablement aggravée depuis la « révolution pétrolière » opérée par l'OPEP en octobre 1973. Auparavant, le journaliste pouvait essayer d'approcher la vérité en jouant, par exemple, les « pétroliers » contre les « nucleocrates » ou inversement. Les intérêts de ces deux lobbies étaient opposés, les premiers tablant sur la baisse des prix de l'énergie, les seconds sur la hausse, et il était possible de confronter leurs informations et leurs visions de l'avenir, de contredire les unes par les autres.

Unanimité

Aujourd'hui, pour des raisons qui ne sont pas forcément économiques, tous les producteurs d'énergie ont intérêt à la hausse et tiennent le même discours. La part la plus confortable de leur rente minière ayant été confisquée par l'OPEP, les grandes compagnies pétrolières cherchent dans d'autres domaines que le pétrole, et souvent hors du secteur énergétique lui-même, à retrouver les super-profits auxquels, au bas mot, un demi-siècle de cartel les avait accoutumées. En ces temps où les marchés se tendent comme aux plus mauvais jours de l'automne 1973, on peut les soupçonner, ainsi d'ailleurs que les pays membres de l'OPEP, de faire de la rétention pétrolière (ici aussi se pose un problème crucial d'information) afin de pousser davantage les prix à la hausse. Mais ce qui est beaucoup plus grave, pour le présent et surtout pour l'avenir, c'est la rétention de capital qu'elles opèrent, investissant ailleurs que dans l'énergie les copieux dividendes qu'elles tirent encore du pétrole. Le prix des hydrocarbures étant resté directeur sur le marché, il ne faut pas s'étonner si les autres sources d'énergie suivent le train. Autrement dit, la rareté et la cherté actuelles de l'énergie sont, au moins en partie, causées par l'anticipation que les principaux producteurs ont coutume de faire des taux de profit qu'ils doivent tirer de leurs activités — des profits d'aubaine, au sens propre du terme. — taux incompatibles avec les rentabilités lointaines qui caractérisent aujourd'hui le secteur, les découvertes miraculeuses appartenant, semble-t-il, au passé.

Devant une telle unanimité, celui qui fait métier d'informer est peu armé. Ses ressources sont infimes par rapport à celles que déploie l'oligopole. Comment peut-il exercer l'indépendance requise ? Il n'est évidemment pas question de trancher ce dilemme par des procédés illicites, contrairement à l'opinion que m'ont prêtée des commentateurs, interprétant comme une justification du vol de documents des phrases peut-être insuffisamment claires de mon livre *le Monde et le Pouvoir*.

L'exploration d'une situation poussée à sa limite, devant laquelle il convient d'ouvrir les yeux, ne saurait être confondue avec quelque incitation que ce soit à enfreindre les principes élémentaires de l'éthique journalistique. Il n'en reste pas moins que pour déjouer les apparences issues des versions « autorisées », pour se donner les moyens d'une analyse véritable, le journaliste, qui n'est pas un expert — comment pourrait-il l'être ? — se trouve en quelque sorte condamné à tenir le rôle difficile et irritant, mais indispensable, de celui qui, toujours, critique.

Ce qui ne l'empêche pas de saluer l'initiative de l'Assemblée nationale, regrettant seulement qu'elle soit si tardive. Si le « comité d'évaluation » projeté dispose des moyens de la puissance publique, et s'il les emploie intelligemment et en toute indépendance, il pourra peut-être parvenir à obtenir des informations qui, sinon, resteraient toujours cachées au citoyen, fût-il journaliste, fût-il ministre, et, par conséquent, à desserrer quelque peu l'emprise des sources, bref à ouvrir un nouvel espace de libre examen dont l'extrême rareté se fait cruellement sentir aujourd'hui. Est-ce trop demander ?

Le Japon propose à la Chine une exploration commune des ressources pétrolières au large des îles Senkaku

De notre correspondant

Tokyo. — Le Japon a décidé d'entamer des négociations avec la Chine en vue de l'exploitation en commun des ressources pétrolières sous-marines au large des îles Senkaku. Cette initiative nippone, si elle se concrétise, serait un moyen, sinon de résoudre, du moins de mettre entre parenthèses un problème territorial pendant entre la Chine et le Japon. Les Senkaku, une poussière d'îles en mer de Chine de l'Est, sont revendiquées par Pékin, Taipei et Tokyo.

En avril 1978, ces îles avaient provoqué un incident entre le Japon et la Chine (une flottille de pêche chinoise s'en était approchée, déployant des écriteaux affirmant *« Ces îles nous appartiennent ! »*). Lors de la visite à Tokyo de M. Deng Xiao Ping pour la ratification du traité de paix et d'amitié sino-japonais, en octobre 1978, il avait été décidé entre les deux pays — dont aucun ne renonce officiellement à sa revendication de souveraineté — que le règlement de cette question serait *« laissé aux générations futures »*.

En mai 1979, les Senkaku avaient à nouveau été à l'origine d'un incident à la suite de l'envol, par le Japon, d'une mission d'exploration et de la construction d'un héliport sur l'une d'elles. Les Japonais avaient réagi alors avec une extrême diplomatie aux critiques de Pékin.

Les Senkaku ne posent pas seulement un problème de principe. Les Japonais ont pris possession de ces îles inhabitées en 1895. Considérées comme faisant parties de l'archipel des Ryukyu, occupées après la guerre par les Américains, elles furent retournées au Japon en 1972, en même temps qu'Okinawa.

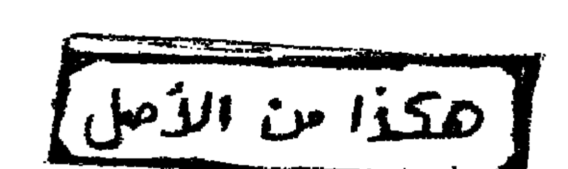
Ce n'est en fait qu'au début des années 1970 que la question de la souveraineté sur ces îles fut posée par Taïwan et la Chine, après la publication en 1969 d'un rapport selon lequel la zone des îles Senkaku était sans doute l'une des plus riches du monde en réserves d'hydrocarbures.

La proposition de négociation en vue d'une exploration en commun avec la Chine a été faite, dit-on du côté japonais, après que Pékin eut donné un accord de principe. Au cours d'un entretien, le 17 juin, avec une mission du parti socialiste japonais, M. Li Xian Nian, vice-premier ministre, aurait notamment déclaré que la Chine répondrait favorablement à une telle proposition. — Ph. P.

LE P.C. DEMANDE LA SUPPRESSION DU CONTINGENTEMENT DU FUEL DOMESTIQUE

Le groupe communiste vient de répondre au ministre de l'industrie, M. Giraud, qui avait justifié par lettre auprès de chacun des parlementaires l'encadrement du fuel domestique. *« Vous savez bien*, disent les parlementaires communistes, *qu'il n'y a pas véritablement pénurie de pétrole mais manœuvres spéculatives des grandes compagnies pétrolières avec le soutien des Etats-Unis qui continuent de subventionner leurs importations sans opposition réelle du gouvernement français. »*

Aussi le groupe propose-t-il notamment d'annuler le contingentement du fuel domestique, d'interdire toute hausse de ce produit et de réduire les taxes supportées par les consommateurs ainsi que d'orienter la recherche d'économies d'énergie vers la grande industrie.



هكذا من الأصل

CONJONCTURE

SELON L'INSEE

Le nombre des demandeurs d'emploi augmentera de 15 000 par mois

« A la mi-1979, une certaine confiance répond du côté des entreprises aux inquiétudes des ménages », indique l'INSEE dans son étude intitulée *« Situation et perspectives de l'économie française en juillet 1979 »*. D'un côté, les ménages *« ont vu le pouvoir d'achat de leur revenu disponible s'infléchir dès 1974 (moins de 4 % l'an, plus de 6 % auparavant), le freinage du seul taux de salaire est plus récent, et parait s'accentuer depuis peu... Le gonflement des demandes d'emploi se poursuit : en dix-huit mois, il représente les trois quarts de celui que la « crise » avait provoqué sur 1974-1975.*

» Cependant, durablement atteintes en 1974, les entreprises redressent leur situation, notamment financière, depuis un peu plus d'un an. Tout n'est pas résolu, loin de là, et les défaillances restent nombreuses, mais le comportement des entrepreneurs est désormais doublement enrichi de l'expérience des années passées et d'une responsabilité retrouvée en matière de prix. »

L'INSEE conclut : *« Le prélèvement subi à la mi-1979 va nécessairement s'imputer sur les revenus intérieurs, même si sa répercussion est retardée par un endettement extérieur, et provoquer une inflexion de la croissance. Seule la répartition de la charge demeure incertaine. L'indexation de la plupart des revenus des ménages sur les prix conduit assez naturellement à ce que celle-ci s'impute sur les profit des entreprises : un tel mécanisme a joué en 1974. Cependant, les entreprises sont maintenant plus autonomes en matière de fixation de leurs prix : elles pourraient mieux sauvegarder leurs profits, tout en accroissant le risque inflationniste.*

» La répartition de la charge entre les agents intérieurs est ainsi susceptible d'être modifiée par des inflexions de comportement : celles-ci dépendent en partie de la politique économique, dont les choix sont particulièrement importants pour l'orientation de 1980. Mais un ralentissement de la croissance paraît inévitable à l'horizon de la fin de l'année.

» L'activité française, dont la croissance du début à la fin de 1978 dépasse 4 % en raison de l'environnement extérieur favorable mais aussi du rééquilibrage intérieur, n'ira pas sans subir quelque contrecoup : le temps d'un ajustement, il devrait s'établir un rythme de croissance un peu inférieur à 2 % l'an, taux déjà à peine dépassé sur un premier semestre marqué par la majoration des charges sociales. »

Après avoir indiqué que les exportations de produits manufacturés n'augmenteraient plus qu'au rythme de 2,5 % l'an durant le deuxième semestre, au lieu de 5 % au cours des deux dernières années, et que la production industrielle s'orienterait à la baisse en fin d'année, l'INSEE estime que les demandes d'emploi augmenteraient d'environ quinze mille par mois.

IMPRIMERIE

AU GROUPE NÉOGRAVURE

Les compétences de l'administrateur provisoire de la S.D.F. sont étendues à sept filiales

Par une ordonnance du 19 juillet du tribunal de commerce de Paris, Mᵉ Pesson, nommé le 14 juin dernier administrateur provisoire de la Société de développement financier (S.D.F.), holding des entreprises du groupe Néogravure depuis mars 1978 (*le Monde* daté 17-18 juin 1979), voit ses compétences élargies à sept des filiales de la S.D.F. Les sociétés concernées sont Hélio Corbeil, Périodic Brochage, Photogravure Convention, Encres de Choisy, Hélio N.E.A., S.A.R.L. N.E.A. et le Groupement d'intérêt économique Néogravure.

Cette extension, précise le communiqué émanant de la direction du groupe, *« a notamment pour objet de gérer, administrer provisoirement, tant activement que passivement, les différentes filiales concernées et de rechercher et promouvoir avec les parties intéressées toutes solutions appropriées à la situation de celles-ci »*. Cette extension, poursuit-on dans ce communiqué, *« s'inscrit dans le cadre de la poursuite des pourparlers actuellement en cours avec les pouvoirs publics et les actionnaires de la S.D.F. »*.

La restructuration du groupe Néogravure, commencée en 1975 (*le Monde* du 9 janvier 1975), se poursuit donc. Rappelons que la S.D.F., dont le capital est détenu majoritairement (plus de 60 %) par le groupe Hachette et partiellement (15 %) par le groupe Paribas, contrôle le premier groupe hélio français (40 % du marché français de l'héliogravure).

L'extension des compétences de Mᵉ Pesson ne concerne pas notamment la S.A. Imprimerie et Editions Braun, filiale située à Mulhouse, dont 63 % du capital est détenu par la S.D.F. Spécialisée dans l'édition artistique, cette société, dont le président-directeur général est M. Philippe Liotier, a pour autres actionnaires locaux le groupe textile Schaeffer et la caisse de retraite Carpeca. Ces derniers pourraient dans un avenir prochain devenir actionnaires uniques, la S.D.F. cédant ses actions dans le cadre d'une solution régionale.

Si, semble-t-il, dans un premier temps, les conséquences de l'intervention de Mᵉ Pesson dans sept des filiales de la S.D.F. pourraient se réduire à quelques compressions d'effectifs, notamment dans les services centraux ou dans le secteur de la photogravure, indique-t-on dans les milieux bien informés, il semble que Hélio Corbeil, principale filiale, et Hélio N.E.A. à Lille soient les moins menacés. L'inquiétude n'en demeure pas moins vive parmi le personnel des diverses unités du groupe. Quelques arrêts de travail ont e ulieu notamment à Corbeil, sans pour autant entraîner un blocage des la production.

Dans un communiqué du jeudi 19 juillet, la Fédération française des travailleurs du livre C.G.T. (F.F.T.L.) dénonce cette *« nouvelle étape du démantèlement, notamment à travers une séparation arbitraire des différentes unités de production, avec la possibilité de dépôts de bilan séparés entraînant des mesures spécifiques, présentées unité par unité. Face à cette volonté de Paribas et Hachette de poursuivre leurs objectifs avec la complicité du pouvoir »*, la F.F.T.L. a décidé le principe d'une *« action globale »*.

Dans les trois prochaines semaines l'affaire devrait connaître d'autres rebondissements. Les réunions entre la S.D.F. et le Comité interministériel pour l'aménagement de structures industrielles se poursuivent.

AFFAIRES

Ford va céder à la firme française Sambron une partie des activités de sa filiale Richier

Aux termes d'un accord de principe intervenu entre le groupe américain Ford et la société française Sambron, cette dernière reprendrait à Richier, filiale du géant automobile de Detroit, les études, la fabrication et la distribution des pelles hydrauliques, des rouleaux compresseurs, des bétonneuses et des concasseurs ainsi que leurs pièces de rechange.

Cet accord, qui ne pourra être conclu qu'une fois résolues les questions financières et techniques encore en suspens et après l'obtention des *« agréments nécessaires »*, prévoirait le transfert à Sambron d'un peu plus de neuf cents personnes sur les deux mille deux cents employées par Richier, avec une double garantie à la fois pour les emplois ainsi transférés et pour les achats de matériel à effectuer par Ford à Sambron.

Pour cette moyenne entreprise, installée à Pontchâteau, qui a réussi une remarquable percée dans le petit matériel de manutention pour travaux publics (chariots élévateurs, etc.) grâce au dynamisme de son fondateur et animateur, M. Maurice Sambron, c'est le pas décisif vers le changement de dimension.

A son chiffre d'affaires actuel de 170 millions de francs, s'ajouterait les 150 millions de francs cédés par Richier-Ford, tandis que son effectif doublerait (de mille personnes, employées en France et à l'étranger, à deux mille personnes). Doubler de taille dans un secteur en période difficile, comme l'est celui du matériel de travaux publics et de manutention, peut paraître une gageure. M. Sambron et ses conseillers, notamment la Sorridi, du groupe de la Banque privée de gestion financière, qui a pris 10 % de son capital en 1976, ont estimé que le développement de la firme ne pouvait se faire que par croissance externe, et non par un autofinancement irréalisable.

Ford, qui projetait, on le sait, de mettre en vente une filiale lourdement perdante (700 millions de francs de déficit cumulé depuis son acquisition en 1972), se voit tirer une belle épine du pied avec cet accord, notamment sur le plan social. Le géant américain n'a donc aucun intérêt à voir capoter l'opération avec le naufrage de Sambron.

L'ÉTAT VA AIDER C.d.F.-CHIMIE A CONSTRUIRE UNE NOUVELLE UNITÉ DE PRODUCTION D'URÉE

Après avoir longtemps fait la sourde oreille, l'Etat a enfin décidé de desserrer les cordons de sa bourse et d'aider le groupe C.d.F.-Chimie (filiale des Charbonnages de France) à financer la construction à Toulouse d'une nouvelle unité de production d'urée dont sa nouvelle filiale « engrais » Azote et Produits Chimiques (A.P.C.) a besoin pour assurer son déveolppement. La puissance publique va, en effet, accorder à C.d.F.-Chimie deux dotations successives de 25 millions de francs chacune, le groupe s'engageant, de son côté, à trouver les concours financiers complémentaires, soit une centaine de millions. Ce qui ne devrait pas offrir de grandes difficultés, vu la conjoncture relativement bonne régnant actuellement dans l'industrie des engrais.

Cette unité d'urée, d'une capacité de 750 tonnes/jour, sera mise en service au cours du second semestre de 1981. Elle remplacera l'actuelle unité de 450 tonnes/jour aujourd'hui « dépassée » et permettra au groupe C.d.F.-Chimie d'assurer l'approvisionnement en urée de ses usines d'engrais, mais aussi de renforcer sa position prééminente sur le marché européen des dérivés chlorés et des colles aminoplastes, en disposant dans deux ans d'une capacité installée globale de 615 000 tonnes/an d'urée.

C'est une première victoire pour M. Jacques Petitmengin, P.-D.G. de C.d.F.-Chimie, qui, récemment, s'était plaint du refus de l'Etat d'accorder à son groupe, en quête de capitaux frais, les fonds nécessaires à son expansion (*le Monde* du 28 juin).

Reste à savoir si le même Etat va se décider maintenant à débloquer les crédits dont C.d.F.-Chimie a un besoin urgent pour construire la seconde tranche de son vapocraqueur de Dunkerque et le rendre ainsi rentable.

A. D.

IMMIGRATION

Le conflit de la Sonacotra

DES HABITANTS DE SARCELLES OCCUPENT LA MAIRIE DE GARGES-LÈS-GONESSE

Une centaine de personnes appartenant à un « collectif » de Sarcelles — composé de militants des unions locales F.O. et C.F.D.T., du P.S., du P.S.U., de la Ligue communiste révolutionnaire (maoïste), de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICA) et de la Ligue des droits de l'homme — ont occupé, jeudi 19 juillet, de 19 heures à 22 heures, l'hôtel de ville de Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise) (1). Elles réclamaient la réquisition par arrêté municipal du foyer Sonacotra de cette localité et la réintégration des résidents qui en ont été expulsés le 22 juin dernier.

Une motion adoptée à l'unanimité par le bureau municipal de Garges-lès-Gonesse dénonce cette réquisition comme *« une provocation, car inapplicable concrètement »*.

(1) La municipalité de Garges-lès-Gonesse est composée de vingt communistes, huit socialistes et trois P.S.U.

LA R.F.A. ACCROIT SES EFFORTS POUR INCITER LES ÉTRANGERS A REGAGNER LEUR PAYS

Le gouvernement de Bonn se propose de conclure avec Athènes un accord sur la réinsertion dans leur pays des travailleurs immigrés grecs résidant en R.F.A., a indiqué, le mercredi 18 juillet, le ministère ouest-allemand de la coopération économique. Il s'agit d'un projet similaire à l'accord conclu avec la Turquie, lequel prévoit la création d'un fonds de 12 millions de marks (environ 27 millions de francs), financé à parts égales par Bonn et Ankara, et destiné à aider les travailleurs immigrés qui rentrent à s'établir à leur compte et à créer des entreprises.

La R.F.A. a renforcé ses moyens financiers destinés à encourager le départ des travailleurs immigrés : 30 millions de marks sont inscrits au budget de 1980, qui vient d'être adopté, et sera présenté au Bundestag à la rentrée parlementaire, contre 12 millions de marks dans le budget de l'année fiscale en cours.

Selon les dernières statistiques, 1 960 000 étrangers exerçaient une activité professionnelle en R.F.A. au 30 juin 1978, soit 655 000 de moins que cinq ans plus tôt. Les Turcs représentent le plus gros contingent avec 28 % des travailleurs immigrés, tandis que les Grecs (8 %) n'arrivent qu'en quatrième position derrière les Yougoslaves (20 %) et les Italiens (15 %).

Depuis l'adoption de mesures restrictives après la crise pétrolière de 1973, 25 000 salariés turcs et 15 000 salariés grecs ont quitté en moyenne chaque année la R.F.A. pour regagner leur patrie. Ce mouvement a tendance à stagner depuis plusieurs mois, d'où les efforts accrus de Bonn pour inciter les travailleurs étrangers à repartir chez eux. — *(A.F.P.)*

ENVIRONNEMENT

Les espaces verts en 82 leçons

Espaces verts et qualité de la vie, *c'est sous ce titre que le ministère de l'environnement et du cadre de vie vient d'éditer un guide pratique à l'usage des élus locaux* (1). *Cet ouvrage de 285 pages, avec beaucoup de dessins, de plans, de graphiques et d'informations pratiques, sera le véritable vademecum de l'édile « vert ». En quatre-vingt-deux fiches il y apprendra son métier. Ce livre est particulièrement opportun lorsqu'on sait que sur les 400 mètres carrés « consommés » par chaque nouvel habitant et par localité, plus de la moitié est consacré aux espaces dits verts. Ceux-ci, hélas ! sont encore trop souvent de curieux endroits bétonnés, hérissés de bordures, de lampadaires et de tout un mobilier urbain, dont l'inutilité le dispute à la prétention. Il semblerait que plus un espace vert est « construit » (et donc coûteux), plus il fait honneur à la municipalité qui l'a aménagé. Tel n'est pourtant pas le vœu des citadins qui souhaitent plutôt de l'espace, de la verdure et des équipements bon marché. Or le manuel du petit élu en campagne donne sur ce point le bon conseil :* « Bien faire, *dit-il*, c'est faire simple, naturel et économique. »

Y a-t-il une recette pour réussir un espace vert ? Le guide prodigue d'abondants conseils techniques mais le meilleur est encore celui-ci : « La participation des habitants à la conception, à la réalisation et à la gestion des espaces verts est la garantie qu'ils seront fonctionnels et durables. » *On croirait entendre un écologiste.*

Après les suggestions, les erreurs à ne pas commettre : créer un espace trop exigu ou trop sophistiqué, abuser du bitume et des lampadaires, disposer les bancs en plein vent, etc. Enfin une condamnation sans appel : celle de l'élagage systématique des arbres. « Elle n'a aucune justification technique », dit le manuel. *Il n'en en effet ni un facteur de sécurité, bien au contraire, ni un moyen de conforter la santé de l'arbre. L'élagage constitue trop souvent une réelle amputation qui affaiblit l'arbre.*

Ces quelques indications vont assurément faire grincer les dents de ceux qui, à Paris et dans les grandes métropoles, aménagent certains espaces verts et traitent les plantations sur les boulevards. Mais, comme dit l'auteur de l'ouvrage, il faut éviter de confier ces tâches aux spécialistes de la voirie, comme on le fait, en particulier, à Paris. A chacun selon son métier. On ne peut à la fois faire rouler les voitures et soigner les végétaux.
— M. A.-R.

(1) « Espaces verts et qualité de la vie », ministère de l'environnement et du cadre de vie, 14, avenue du Général-Leclerc, 92521 Neuilly.

LES GORGES DU VERDON ET LES PROJETS D'E.D.F.

M. Gaston Defferre, président du conseil régional Provence-Côte-d'Azur, s'est inquiété le jeudi 19 juillet *« des risques de condamnation irréversible et irréparable »* que ferait courir aux gorges du Verdon (Var) la construction, par E.D.F., d'un barrage sur le site de Chasteuil. M. Defferre présidait à Salles-sur-Verdon l'ouverture des travaux d'une commission d'enquête créée sur l'initiative du conseil régional.

Cette commission procédant à une sorte de « hearing » (audition publique) à l'américaine doit entendre pendant deux jours les avis de tous ceux qui sont concernés par le projet. Plusieurs élus ont évoqué les redevances que E.D.F. verserait aux communes riveraines, mais la majorité s'est prononcée contre le barrage. Un représentant d'E.D.F. a défendu le projet. Plusieurs experts ont été chargés de vérifier les études de rentabilité présentées par l'entreprise nationale. La commission devait entendre, le vendredi 20 juillet, les représentants des associations.

LES ÉCOLOGISTES DANOIS MONTENT LA GARDE DEVANT LES NURSERIES DE PHOQUES

(De notre correspondante.)

Copenhague. — Au moment où, à Londres, les Amis des bêtes se mobilisaient pour défendre les baleines (*le Monde* du 17 juillet), au Danemark un groupe d'écologistes a entrepris de sauver les derniers phoques de la région du Cattegat.

Les phoques marbrés de la Baltique sont, en effet, sur le point de disparaître de cette région où jadis ils s'ébattaient par milliers. Responsable : la pollution (1). Le D.D.T., le P.C.B. et autres poisons chimiques rendent les femelles stériles ou à demi stériles (c'est-à-dire qu'elles avortent ou mettent au monde des animaux mal formés). Aujourd'hui 27 % seulement d'entre elles seraient capables d'engendrer une progéniture sans malformation.

Dans le Cattegat, il n'y a plus que cent vingt-six phoques marbrés. Les femelles survivantes mettent bas leurs petits en juillet, sur un promontoire de l'île de Anholt, autrefois désert et isolé, mais aujourd'hui envahi par les touristes.

Au début de juillet, des écologistes ont débarqué à Anholt à la faveur de la nuit et ont fermé l'accès des plages fréquentées par les phoques à l'aide de piquets et de grillages. Depuis, ils montent la garde vingt-quatre heures sur vingt-quatre avec des chiens esquimaux.

CAMILLE OLSEN.

(1) La chasse aux phoques marbrés a été interdite au Danemark en 1977.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,2240	4,2260	— 30	— 55	— 105	— 70	— 175	— 110
$ can. ...	3,6280	3,6310	— 65	— 45	— 115	— 75	— 150	— 85
Yen (100).	1,9535	1,9565	+ 60	+ 85	+ 130	+ 165	+ 365	+ 410
DM	2,3315	2,3335	+ 65	+ 85	+ 130	+ 155	+ 380	+ 430
Florin ...	2,1210	2,1230	— 15	0	+ 5	+ 25	+ 20	+ 60
F.B. (100).	14,4995	14,5245	— 460	— 300	— 695	— 455	—1025	— 598
F.S. (100)	2,5765	2,5785	+ 170	+ 195	+ 380	+ 410	+1030	+1090
L. (1 000)	5,1775	5,1835	— 340	— 280	— 610	— 525	—1495	—1330
£	9,6580	9,6670	— 400	— 330	— 735	— 638	—1455	—1280

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	5 1/8	5 1/2	5 13/16	6 3/16	6	6 3/8	6 13/16	7 3/16
$ E.-U. ..	10 1/2	10 3/4	10 1/4	10 5/8	10 13/16	11 3/16	10 7/8	11 1/4
Florin ...	8 7/8	9 1/8	8 7/8	9 3/8	9 1/16	9 1/2	9 3/4	10 3/16
F.B. (100).	—	—	11 13/16	12 5/8	12	12 13/16	11 3/4	12 3/8
F.S.	1/4	3/8	5/8	3/4	7/8	1	1 3/4	2 1/8
L. (1 000)	12	15	16 1/8	17 1/4	15 13/16	16 11/16	16	16 11/16
£	13 3/8	14 1/8	13 7/8	14 1/8	13 7/8	14 1/8	13 1/4	12 3/4
Fr. franç..	9 3/8	9 7/8	10 11/16	11 3/16	11	11 7/16	11 5/8	12 1/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ÉTRANGER

L'INDE APRÈS M. DESAI

(Suite de la première page.)

L'abondance des récoltes n'est pourtant encore qu'une notion abstraite — une donnée économique trop globale pour être vécue — dans un pays où la plus grande partie de la population (peut-être 520 millions de personnes sur 650) vit à la campagne et ne dispose pratiquement d'aucun pouvoir d'achat.

En fait, les fruits de la récolte ont jusqu'à maintenant plus profité à l'Inde qu'aux Indiens. Le pays possède 7 milliards de dollars de réserve de change environ, soit l'équivalent d'un an d'importations. Cette aisance financière a permis à New-Delhi d'amorcer une politique d'ouverture sur l'extérieur : les achats à l'étranger de produits de base, de matières premières, de composants, se font maintenant sans licence d'importation. Dans quelques secteurs jugés prioritaires (engrais, pétrole, exploration minière, composants électroniques, industries exportant toute leur production), les entreprises indiennes peuvent, lorsqu'elles lancent un appel d'offre, mettre en concurrence firmes nationales et étrangères.

Tout cela dénote un changement d'attitude important dans un pays où pendant trente ans les frontières sont restées fermées à cause du manque de devises, à cause aussi d'une politique visant délibérément à protéger l'industrie.

Deux chiffres montrent la toute nouvelle liberté de manœuvre qu'a maintenant New-Delhi pour conduire sa politique économique : les intérêts de la dette indienne vis-à-vis de l'étranger sont tombés à 13,4 % de la valeur des exportations du pays, alors qu'ils en représentaient 19 % il p a cinq ans.

Un autre problème est de se demander si, comme l'Inde, les Indiens ont profité du rétablissement de l'économie. Il est difficile de répondre à ce genre de question qui concerne un pays vaste comme six fois la France, dont 70 % de la population vit dans des villages parfois très isolés, où nulle voiture, pas même une jeep ne peut aller, un pays divisé par les castes, les religions et le régionalisme, un pays qui s'étend sur 3 500 kilomètres du nord au sud et dont les vingt-deux Etats sont plus profondément différents les uns des autres que les nations européennes entre elles, celles du bloc communiste y compris. Quoi de commun entre le riche Pendjab au nord-ouest, grenier a blé de l'Inde, où les rendements atteignent parfois 60 quintaux à l'hectare, le malheureux Bihar au nord-est, dont les ressources en fer et en charbon, la fertilité du sol aussi n'empêchent pas la pauvreté agricole, ou le trop sec Andhra Pradesh au sud-est ?

Si les bonnes moussons ont surtout profité aux riches propriétaires dont les récoltes sont commercialisées à bon prix, les pauvres gens qui consomment entièrement les fruits de leur production ont bénéficié eux aussi des largesses du ciel, même si c'est dans une bien moindre mesure.

Millions de tonnes (céréales et légumineuses)

INDE : DES STOCKS RECORD

130 125 120 115 110 105 100 95 90 85 80 75 70 65 60 55 50 45

51 72 66 82 89 72,3 94 108 104 121 111,8 125

1951 1956 1958 1960 1962 1964 1966 1968 1970 1972 1974 1976 1978

Année de récolte

Trop optimistes ?

Ce qui est sûrement vrai, c'est que l'Inde de 1979 n'est plus ce qu'elle était il y a dix ans, ni même il y a cinq ans, quand New-Delhi devait acheter en toute hâte plusieurs millions de tonnes de blé aux Etats-Unis pour éviter que ne s'aggrave des disettes dans plusieurs Etats : en 1966 au *Rajasthan*, au *Kerala*, au Bihar, au Gujarat ; en 1973 au Maharashtra, dans l'Andhra Pradesh, au Rajasthan, au *Gujarat* (encore) ; en 1974 au Rajasthan (toujours) et dans le Tamil Nadu. On évoquait encore il y a cinq ans la dernière grande famine, celle du Bengale, en 1943, qui fit trois à quatre millions de morts.

Il est probable que l'Inde ne revivra plus un tel cauchemar même si propriétaires agricoles et commerçants essaient longtemps encore de faire monter les prix en dissimulant le montant exact des récoltes. Depuis trente ans, bien des pénuries ont été organisées, entretenues, aggravées de la sorte dans un pays où pendant des lustres les céréales n'ont pas circulé librement d'un Etat à l'autre.

Prévisions trop optimistes ? Peut-être. Toujours est-il que si la population augmente actuellement de treize millions de personnes par an, c'est beaucoup plus à cause de la mortalité qui baisse qu'à cause d'une natalité galopante. Le bon état de santé des enfants et des adolescents est évident : peu de maigreur extrême, peu de cas de rachitisme, sauf dans les très grandes villes où le phénomène est plus fréquent sans être vraiment répandu, pas de ces cheveux roux comme brûlés par le feu qui sont le signe d'une malnutrition. Ces observations sont confirmées — à quelques nuances près — par presque tous les experts qui connaissent l'Inde et l'ont vu évoluer depuis quinze ou vingt ans. M. Pierre Amado, chargé de recherches au C.N.R.S., qui y a vécu de 1953 à 1960 et y retourne chaque année plusieurs semaines, nous a raconté que, même dans le Deccan profond réputé pour sa pauvreté, il n'avait pas vu — ou très peu — de cas de malnutrition.

« Mais j'ai vu — ce qui m'a tout de même surpris — des centaines d'hectares d'arachides consciencieusement aspergées. »

Le problème est maintenant de savoir si l'Inde, qui semble avoir réglé ses problèmes de disette — mais non de misère — et possède des surplus alimentaires considérables, peut échapper au rythme des moussons qui l'enrichissent quand elles sont bonnes, *mais l'affament quand elles sont* mauvaises.

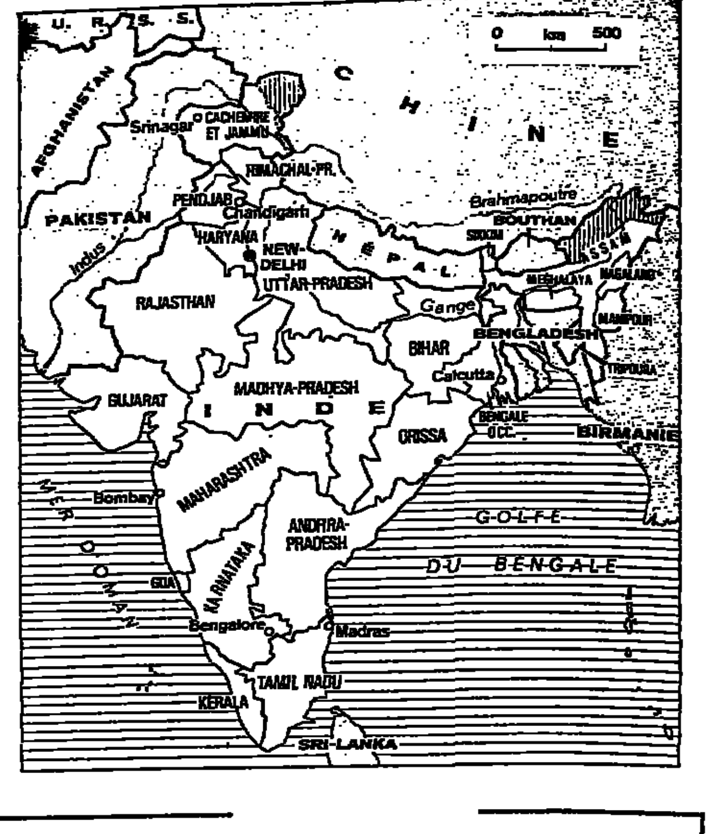
Poser la question, c'est se demander si l'Inde peut industrialiser non seulement ses grandes villes — elle l'a fait dans une certaine mesure, — mais aussi ses campagnes, pour étendre à l'ensemble du pays les avantages du travail rémunéré. Création d'un maximum d'emplois — fût-ce au prix d'une très faible productivité, — distribution d'un pouvoir d'achat faible mais réel à des dizaines de millions de ruraux, dont la pauvreté est extrême (voir encadré) : telles sont les idées qrce de Janata, qui a cherché à développer de petites industries campagnardes, misant en cela sur les ressources de la paysannerie riche.

Le système économique indien va-t-il saisir la chance historique que lui offre une bonne conjoncture et les fruits d'efforts anciens ? Est-t-il capable de faire naître dans les masses rurales les phénomènes de consommation, d'épargne, d'investissement qui ont permis l'enrichissement des pays industrialisés ? La réponse dépendra de la capacité du nouveau gouvernement à éviter que ne se creus ele fossé séparant l'Inde des riches qui n'a que cinquante millions d'habitants, de l'Inde des pauvres qui en compte six cents...

ALAIN VERNHOLES.

Prochain article :

L'INDUSTRIE A L'ASSAUT DES FÉODAUX CAMPAGNARDS



La paupérisation progresse dans les campagnes

L'Asie du Sud compte la plus importante masse de pauvres en milieu rural du monde. Plusieurs études ont tenté ces derniers mois d'en définir l'importance en Inde. Les conclusions qui s'en dégagent vont toutes dans le même sens : la paupérisation progresse dans les campagnes indiennes, ce qui implique des menaces de tension à plus ou moins long terme.

Les résultats du recensement de population de 1971 avaient déjà souligné que le nombre des travailleurs agricoles et des paysans sans terre avait augmenté de 75 % depuis 1961, trois fois plus vite que la population. En 1979, ils sont plus de cinquante *millions qui ne travaillent pas* plus de trois à cinq mois par an pour un salaire annuel moyen de 689,5 roupies (équivalent de 380 F), selon le ministère du travail de New-Delhi. Cette paupérisation est, pour l'essentiel, la conséquence du passage des petits paysans, fermiers ou métayers, à la condition d'ouvrier agricole lorsqu'ils sont dépossédés de la terre qu'ils cultivent par les propriétaires-usuriers auprès desquels celle-ci a été hypothéquée pour garantir de modestes emprunts. Elle est le résultat aussi de la pression sur les surfaces cultivables, consécutive au partage des exploitations en parcelles de plus en plus petites lors des héritages, du fait que les familles sont généralement nombreuses.

Une autre étude (1) montre toutefois que l'augmentation du nombre de travailleurs agricoles a été beaucoup plus forte dans les régions de l'ouest de l'Uttar-Pradesh, qui ont bénéficié de la révolution verte, qu'à l'est de cet Etat de la plaine gangétique. La révolution verte a sans doute *« accéléré le processus de transformation des cultivateurs en ouvriers agricoles*, écrit l'auteur, qui ajoute : *l'éviction de familles de leur terre dans un pays où plus de 70 % de la population dépend de l'agriculture pour sa subsistance prépare une situation explosive pour l'avenir »*.

Asservis

Du fait de leur endettement, les ouvriers agricoles et métayers se trouvent souvent littéralement attachés par des liens de dépendance aux propriétaires terriens, qui ne sont pas forcément de « gros » exploitants, mais se comportent en « profiteurs ». Malgré le développement du crédit rural, l'usure reste le principal, sinon le seul, recours pour le paysan (2). Le plus généralement, cependant, les ouvriers ne disposent pas de garantie d'emploi ni les métayers de garantie de tenure. *« Les pauvres ruraux continuent de vivre plus ou moins dans les mêmes conditions de misère qui étaient les leurs lors de l'indépendance, en 1947 »*, concluait un mémorandum présenté en janvier 1978 à une conférence sur la paysannerie à New-Delhi.

Plus critique encore est la situation des travailleurs asservis, comparable à celle des serfs en Europe au Moyen Age. Leur nombre a été récemment évalué à deux millions en Inde par une étude de la Fondation Gandhi pour la paix, mais il est sans doute de l'ordre de trois à cinq millions (3). Car le servage n'est pas une pratique « déclarée », cent mille serfs *(bonded labour)* seulement étant officiellement recensés. Il a été aboli à deux reprises depuis l'indépendance, et notamment sous le régime d'exception de Mme Gandhi en 1976, en même temps, en principe, que les dettes des paysans pauvres, mais il n'a nullement cessé d'exister.

Faite à partir d'un sondage national, l'étude de la Fondation Gandhi représente un effort important de définition d'un phénomène social sur lequel les autorités tendent évidemment à faire le silence. Les auteurs y expliquent que le « serf » est, en général, un ancien ouvrier agricole lié à un propriétaire terrien — auquel il (ou son père, car les dettes sont transmises par hérédité) a emprunté pour subvenir à ses besoins domestiques (47,5 % des cas) ou faire face à des « obligations » sociales (33 % des cas)... jusqu'à extinction de la dette. Faute de pouvoir rembourser le principal et les intérêts, il est tenu de travailler pour l'usurier-créancier sur la base du très faible salaire fixé par celui-ci (35 roupies ; environ 20 F par mois). Le « serf » n'ayant ainsi guère de chances de pouvoir se libérer de sa dette, le servage se perpétue par le constant renouvellement de celle-ci. Dans 60 % des cas, cet endettement est supérieur à 500 roupies (275 F). Rares sont, en conséquence, les possibilités d'affranchissement. Puissants, en revanche, sont les moyens de coercition ; ils peuvent aller jusqu'aux violences physiques.

Oppressif dans sa nature, ce système est parfois présenté, en Inde, comme étant un héritage de l'époque coloniale, mais il est, en fait, entretenu par la structure sociale hiérarchique propre à ce pays et par les possédants ruraux qui dominent largement la vie politique nationale. Le rapport souligne *« la continuité historique »* de la violence perpétrée à l'égard des *« sans voix »* et *« les méthodes d'expropriation des masses rurales par les riches fermiers ». « La réalité rurale*, déclare-t-il, *est extrêmement inhumaine. Un travailleur asservi est un animal humain, et pour le propriétaire il n'est rien d'autre qu'un buffle. » « Véritable esclave »*, et, en tout cas, *« source de main-d'œuvre à bon marché constituant dans certaines régions la base sur laquelle s'appuie l'économie rurale »*. Mme Gandhi avait manifesté des velléités de réformes en ce domaine, mais elle n'eut ni le temps ni à vrai dire la volonté politique de les appliquer.

GÉRARD VIRATELLE.

(1) « Agricultural Labourers in Uttar-Pradesh », par Rohini Nayyar, in *Poverty and Landlessness in rural Asia* – Organisation internationale du travail, Genève

(2) C'est pour les libérer de ceux-ci qu'au Bangladesh le Centre de santé populaire créé à Savar par le docteur Z. Chowdhury a ouvert une coopérative de prêt. Celle-ci est aidée par un comité de soutien français, 9, av. de Stalingrad, 92220 Bagneux, tél. 735-52-71.

(3) *National Survey on the Incidence of bonded labour*, par V. Sarma Maria et BN Maharaj, Gandhi Peace Foundation, New Delhi.

MONNAIES

SELON LA COMMISSION EUROPÉENNE

Les Neuf doivent adopter une attitude commune vis-à-vis du dollar

Bruxelles *(Communautés européennes)*. — La nécessité pour les Neuf d'adopter, à plus ou moins brève échéance, une attitude commune vis-à-vis du dollar est évoquée dans un rapport de la Commission européenne sur le fonctionnement depuis trois mois du système monétaire européen (S.M.E.). Selon ce rapport, *« une condition du succès du S.M.E. est la mise en œuvre à l'échelle européenne d'une politique commune vis-à-vis du dollar, dans la gestion journalière des marchés des changes d'abord (à travers la concertation entre banques centrales européennes) et aussi, dans une perspective à plus longue portée.*

» Les mouvements des cours de change du dollar exercent des effets différenciés sur les huit monnaies participant au S.M.E., et les pays membres de la Communauté ont des attitudes diverses à l'égard de ces mouvements, compte tenu de l'orientation de leur commerce extérieur, de leur attitude à l'égard du taux acceptable d'inflation. Il se pose donc un problème difficile à résoudre, celui de la définition d'une attitude commune à l'égard du dollar et du choix entre plusieurs politiques possibles en cas notamment de tendance à la baisse de la devise américaine : interventions — appréciation de l'ensemble des monnaies du S.M.E. — modification de la grille des parités à l'intérieur du S.M.E., etc. L'Europe devra forger une méthode permettant d'apporter des réponses en temps voulu à des questions de ce genre qui ne manqueront pas de se poser, parfois de façon subite », peut-on lire dans ce rapport. — *(A.F.P.)*

HÉSITATION SUR LE DOLLAR

Le timide raffermissement du dollar, amorcé jeudi 19 juillet, après sa lourde chute du jour précédent, s'est ralenti vendredi 20 juillet dans la matinée, les marchés se montrant très hésitants. La monnaie américaine valait, à Francfort 1,8060 DM à midi contre 1,81 DM au début de la matinée et 1,8050 DM ; à Zurich, 1,6330 F.S. contre 1,64 F.S. et 1,63 F.S. jeudi ; un peu moins de 4,22 F à Paris contre 2,2075 F la veille.

La fermeté de la livre sterling ne se dément pas : la monnaie britannique a vu, jeudi, plus de 2,30 dollars, tandis qu'elle s'élevait, à Paris, de 9,64 F à 9,66 F.

Sur le marché de l'or, le cours de l'once à Londres a légèrement fléchi sous l'effet des ventes bénéficiaires, revenant de 300,10 dollars jeudi à la veille du week-end.

LES MAI

PARIS

BOURSE DE PARIS

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
19 JUILLET

Mieux orienté
L'Air Liquide en vedette

Le marché de Paris s'est montré nettement mieux orienté en cette séance de jeudi, essentiellement grâce au léger raffermissement du dollar, dont la chute avait mal impressionné les opérateurs la veille. L'indice moyen, qui progressait de 0,1 %, à l'ouverture, a finalement gagné près de 0,5 %.

La vedette de la séance a été à nouveau l'Air Liquide avec une avance de 5 % (10 % en deux jours). La société a confirmé la signature d'un nouveau contrat avec l'Afrique du Sud pour la fourniture de puissantes unités de production d'oxygène pour la transformation de charbon en essence (voir ci-contre). Les références acquises en ce domaine seront d'un grand poids à l'extérieur de nos frontières, notamment aux Etats-Unis, en liaison avec le plan Carter.

Ailleurs, on a noté la vive hausse de Moulinex (+ 5), celle de la C.E.M., des Ciments Français, et, aux magasins, celles de Paris France et des Nouvelles Galeries, tandis que les Avions Marcel Dassault s'inscrivaient derechef au plus haut. Les pétroles se sont plutôt effrités.

Outre les remplois de coupons échus, abondants ces jours-ci, on a noté quelques achats des investisseurs britanniques, en liaison, sans doute avec la quasi-suppression du contrôle des changes en Grande-Bretagne (voir en dernière page). A vrai dire, les Britanniques se sont plutôt précipités sur les valeurs allemandes, en forte hausse, préférant investir en D.M.

Sur le marché de l'or, en liaison avec le recul de l'once à Londres, le lingot a perdu 150 F à 43 050 F et le napoléon 3,10 F à 376,80 F. La rente 4 1/2 % 1973, quant à elle, a cédé plus de 5 %.

LONDRES

Peu d'affaires en cette veille de week-end sur le marché londonien, où les industrielles et les fonds d'Etat sont étroitement irréguliers. Légère hausse des pétroles. Repli des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 298 50 contre 299 15

VALEURS	CLOTURE 19.7	COURS 20.7
Beecham	540	543
British Petroleum (1)	12 20	12 17/64
Courtaulds	88	88
De Beers	338	728
Imperial Chemical	334	335
Rio Tinto Zinc Cor.	259	261
Shell	336	338
Vickers	162	161
War Loan 3 1/2 %	34 3/4	34 5/8
*West Driefontein	48 3/8	47 3/8
*Western Holdings	35 3/4	35 5/8

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.
(1) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

DOW CHEMICAL. — Pour le premier semestre, le bénéfice du groupe atteint 391 millions de dollars (2,18 dollars par action) contre 284 millions (1,55 dollar par action) en 1978 à pareille époque.

Selon le président P. Oreffice, « la mise en service de nouvelles et importantes unités durant le second semestre pourrait affecter légèrement les bénéfices de la société, mais ces nouvelles usines vont permettre un développement du chiffre d'affaires et l'amélioration des bénéfices en 1980 ».

M. Oreffice a d'autre part déclaré que la Dow était prête à affronter la récession, maintes fois annoncée pour le second semestre, mais qu'aucun signe précurseur de cette récession n'avait été enregistrée à l'intésion n'avait été enregistré à l'inté-

UNITED TECHNOLOGIES. — Bénéfice net des six premiers mois : 150,27 millions de dollars (+ 37 %).

BUFFELSFONTEIN. — Le bénéfice pour le second trimestre de cette mine du groupe General Minning s'est élevé à 13,71 millions de rands contre 12,78 millions pour le précédent. Le prix encaissé pour l'or vendu par cette mine est passé de 239 à 256 dollars l'once.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	19/7	20/7
1 dollar (en yens)	214 98	216 ..

NEW-YORK

Irrégulier

Le marché n'a pratiquement pas réagi jeudi à l'annonce de la nomination de M. William Milles, président de la Réserve fédérale, à la tête du secrétariat au Trésor, en remplacement de M. Blumenthal.

Les cours ont évolué de façon assez irrégulière dans un marché peu actif et, en clôture, l'indice des industrielles enregistrait une nouvelle perte de 1,28 point à 827,30, avec, cependant, un nombre de hausses (787) sensiblement supérieur à celui des baisses (605).

Les échanges ont porté sur 26,78 millions de titres, contre 35,95 millions la veille.

Ce coup d'arrêt à la baisse semble, surtout, avoir été motivé par la meilleure tenue du dollar, les opérateurs attendant d'y voir un peu clair dans le jeu politique du président Carter pour se faire une opinion plus précise sur les hommes-clé du nouveau gouvernement.

Après la séance, l'on apprenait que la masse monétaire, pour la semaine s'achevant le 19 juillet, avait augmenté de façon sensible.

VALEURS	COURS 18 7	COURS 19 7
Alcoa	51 1/2	52 1/8
A.T.T.	57 1/2	57 3/8
Boeing	48 1/4	48
Chase Manhattan Bank	39 3/8	39 1/2
Du Pont de Nemours	39 5/8	39 1/4
Eastman Kodak	53 1/2	53 1/4
Exxon	53 1/8	52 5/8
Ford	41 1/4	41 1/2
General Electric	50 1/4	50 3/8
General Foods	31 3/4	31 5/8
General Motors	56 1/8	56 3/4
Goodyear	15 1/4	15 1/4
I.B.M.	69 1/2	69 1/2
I.T.T.	28 1/4	27 7/8
Kennecott	23 1/4	23 1/4
Mobil Oil	38 ...	37 5/8
Pfizer	30 3/4	30 5/8
Schlumberger	77 7/8	78 3/8
Texaco	27 3/4	28 1/8
U.A.L. inc.	24 ..	24 1/4
Union Carbide	39 1/4	39 1/2
U.S. Steel	21 1/2	21 7/8
Westinghouse	19 7/8	20 ...
Xerox	60 1/4	60 1/8

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 9 1/4 %

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 29 déc. 1978)

	18 juill.	19 juill.
Valeurs françaises	106,2	105,9
Valeurs étrangères	122,6	123,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	95,6	95,6

BOURSE DE PARIS - 19 JUILLET - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

HORS COTE

SICAV

[illegible]		

* cours précédent.

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]					

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 19 7	AUX GUICHETS COURS des BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 199	4 206	4 100	4 310
Allemagne (100 DM)	232 930	233 150	226	240
Belgique (100 F)	14 681	14 582	13 600	14 200
Pays-Bas (100 fl.)	211 950	212 140	205	215
Danemark (100 krd)	81 130	81 125	78	83
Norvège (100 k)	83 790	83 800	82 500	87 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 600	9 642	9 450	9 950
Italie (1 000 lires)	5 174	5 171	5	5 400
Suisse (100 fr.)	258 510	258 290	252	265
Suède (100 krs)	100 220	100 240	97 ...	102 500
Autriche (100 sch.)	31 740	31 740	30 950	32 450
Espagne (100 pes.)	6 367	6 370	6 200	6 600
Portugal (100 esc.)	8 715	8 720	8 300	9 700
Canada ($ can. 1)	3 620	3 609	3 520	3 750
Japon (100 yens)	1 963	1 958	1 870	1 970

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 19 7
Or fin (kilo en barre)	43800	42700
Or fin (en lingot)	43200	43050
Pièce française (20 fr.)	379 90	376 80
Pièce française (10 fr.)	238	245 ..
Pièce suisse (20 fr.)	350	346 50
Union latine (20 fr.)	334 90	328
Souverain	436 ..	435 20
Pièce de 20 dollars	1848 ..	1890 80
Pièce de 10 dollars	1060	1000
Pièce de 5 dollars	601	612 50
Pièce de 50 pesos	1683 ..	1679 ..
Pièce de 10 florins	327 ..	327 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE



Le numéro du « Monde » daté 20 juillet 1979 a été tiré à 541 097 exemplaires.

A B C D E F G

Au Parlement européen

M. Cheysson déclare que la Communauté reprendra son aide alimentaire au Vietnam si le départ des réfugiés est organisé

Au cours de sa première séance de nuit, le jeudi 19 juillet, peu avant minuit, l'Assemblée européenne a invité le conseil et la commission de la Communauté à intensifier l'aide aux réfugiés d'Indochine.

L'après-midi, M. O'Kennedy, ministre irlandais des affaires étrangères et président du conseil, et M. Jenkins, président de la commission, avaient tracé les grandes lignes du programme de travail des prochains mois. M. Chirac, s'adressant à des journalistes, a estimé que « la caractéristique essentielle de cette première session a été l'affirmation de l'europagaille ».

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — M. Cheysson, commissaire chargé de la politique de développement, a exposé, jeudi au Parlement, quelle serait la position de la Communauté à la conférence de Genève sur les réfugiés, qui s'ouvre ce vendredi.

Elle insistera pour que l'accord de principe conclu entre le Haut Commissariat aux réfugiés des Nations unies et le Vietnam, visant à ordonner, à organiser le départ des réfugiés vietnamiens, soit effectivement appliqué. Si la réponse de Hanoï est positive, la Communauté reprendra son aide alimentaire au Vietnam, actuellement suspendue. Elle fera savoir aux pays voisins de l'Indochine qu'elle est disposée à continuer à prendre en charge la moitié des besoins des réfugiés en aide alimentaire. C'est à ce titre qu'elle a récemment décidé de fournir au H.C.R. 8 000 tonnes de riz et 1 500 tonnes de poudre de lait. Ce programme couvre les besoins de juin à septembre. La Communauté le prolongera de six mois, ce qui signifie la fourniture de 20 000 tonnes de riz supplémentaires. L'accueil des réfugiés relève de la responsabilité directe des Etats. Cependant, la Communauté fera savoir à Genève qu'elle est prête à dédommager partiellement les pays du tiers-monde qui accepteraient de recevoir des réfugiés.

La commission a été critiquée par plusieurs groupes politiques — des socialistes, des gaullistes et, en termes particulièrement vifs, les communistes — pour avoir décidé de suspendre l'aide alimentaire au Vietnam (*le Monde* du 5 juillet). M. Cheysson expliqua qu'il s'agissait de parer au plus pressé, de trouver rapidement du riz pour les réfugiés s'entassant dans les camps thaïlandais et malaisiens, mais il estime qu'il était nécessaire, si l'on voulait agir efficacement, de séparer l'approche humanitaire et le débat politique.

L'Assemblée a approuvé une résolution présentée par les groupes démocrate-chrétien, libéral et démocrate-européen (conservateur). Contrairement au projet préparé par les socialistes, elle ne contient aucune critique à l'égard de la commission. Outre la poursuite du programme d'aide alimentaire en faveur des réfugiés, le Parlement octroie au H.C.R., sur son propre budget, une aide financière de 1 million d'unités de compte (5,8 millions de francs) et invite la commission à lui fournir une aide supplémentaire de 5 millions d'unités de compte (29 millions de francs). L'Assemblée estime en outre que l'accueil en Europe ne devrait pas être contingenté.

La résolution ne fait pas référence à l'aspect politique du problème des réfugiés. A cet égard, le Parlement s'est révélé cependant très divisé. Les partis de gauche — évoquant les souffrances passées — font preuve d'une certaine indulgence à l'égard du Vietnam ou, pour le moins, soulignent, comme l'a fait Mme Lizin (socialiste, Belgique), qu'« *il est important de ne pas isoler un pays avec lequel nous devons pouvoir négocier* ». Les partis du centre droit ont, au contraire, stigmatisé l'attitude du Vietnam. Les conservateurs britanniques (lord Bethell) évoquant la « *tyrannie communiste* » l'ont fait en termes particulièrement violents.

Le débat sur le programme de travail de la Communauté a montré que les parlementaires insistent pour que les Neuf se décident enfin à rassembler leurs efforts pour faire face à la « *seconde crise de l'énergie* ». M. O'Kennedy a indiqué que la mise en œuvre des décisions du conseil européen de Strasbourg constituerait « *la tâche prioritaire* » de sa présidence.

« *1973 a constitué un premier avertissement. L'alerte passée, et malgré les quelques traces qu'elle a laissées, nous n'avions pas pris l'avertissement tellement au sérieux. Nous avons continué à faire comme avant. Si nous réagissons à la deuxième alerte avec la même désinvolture, nous n'aurons probablement pas de troisième chance ni de nouveau répit* », commenta, pour sa part, M. Jenkins. Il ajouta : « *Notre aptitude à briser le lien entre la croissance économique et la consommation pétrolière dans un délai limité servira de test pour la Communauté et pour le monde occidental dans son ensemble (...). Les pays ou groupes de pays qui ne réussiront pas risquent d'être les dynosaures du monde industrialisé dans les années 90.* »

« La seconde crise de l'énergie »

Au premier rang des actions à entreprendre d'urgence pour rendre la Communauté moins vulnérable, M. Jenkins place la réforme de la politique agricole commune, le « *rééquilibrage* » du budget, thèmes favoris des Britanniques.

M. Brandt (socialiste, Allemagne fédérale), très écouté, a parlé avec chaleur de « *l'Europe faible, aimée, et à nouveau menacée...* » « *Il faut faire preuve d'imagination*, souligne-t-il lui aussi, *pour mettre en œuvre une politique de l'énergie qui assure l'indispensable croissance économique* ». Il souhaite que le Parlement prévoie un débat de politique étrangère à l'automne.

Après M. Klepsch (démocrate-chrétien, Allemagne fédérale) qui a réclamé lui aussi des mesures concrètes dans le domaine énergétique et M. Scotte-Hopkins (conservateur britannique, qui s'en prit à la politique agricole), M. Amendola (communiste italien) a insisté sur l'urgence d'une réaction ordonnée de la Communauté face à la crise. « *Ce sont des mois terribles qui nous attendent* — dit-il, — *les échéances ne se situent pas dans des années mais l'hiver prochain.* » M. Glinne (Belgique, président du groupe socialiste), a estimé « inadmissible » la décision du conseil européen de relancer vigoureusement le nucléaire. Il a proposé, au nom des socialistes, « *la création d'une agence européenne de l'énergie* » pour contrôler les sociétés pétrolières multinationales.

Ce vendredi, le Parlement désigne les présidents et vice-présidents de ses commissions. Les conservateurs britanniques réclament la présidence de la commission de l'agriculture, ce qui provoque quelques remous. « *L'intérêt de l'Europe et de la France, c'est de sauvegarder l'acquis communautaire, à savoir essentiellement la politique agricole commune et le maintien de la préférence communautaire*, dit aux journalistes M. Chirac. *Il est capital que la présidence de la commission de l'agriculture revienne à quelqu'un, quelle que soit sa nationalité, qui croit à la politique agricole commune et qui soit disposé à la défendre. (...) Je constate que le désir clairement formulé des Anglais est de faire éclater le Marché commun agricole, ce qui est radicalement contraire aux intérêts de la France. C'est pourquoi je dis : attention ! Ce processus est extraordinairement dangereux.* »

A propos des premiers pas du Parlement européen élu, le président du R.P.R. eut un langage sévère : « *Ce que nous avons craint s'est produit. L'essentiel des discussions a porté non pas sur les problèmes importants auxquels est confrontée la Communauté mais sur d'obscures batailles de procédure. C'est dire que, en réalité, le caractère essentiel de cette première session a été l'affirmation de l'europagaille.* »

Précisément, c'est un débat de procédure qui occupa la matinée de jeudi et une bonne partie de la nuit. Portant sur une modification du règlement, il a été provoqué par les grands groupes du centre-droit, qui, en demandant à porter de dix à vingt le nombre des membres minimum pour former un groupe, tend à priver de certains avantages les marginaux. Finalement, la question a été renvoyée jusqu'à la prochaine *session*.

PHILIPPE LEMAITRE.

Après la visite de M. François-Poncet en Pologne

PARIS ET VARSOVIE MÈNERONT UNE « CONCERTATION PERMANENTE » SUR LA PRÉPARATION DE LA CONFÉRENCE DE MADRID.

(De notre envoyé spécial.)

Varsovie. — A l'issue de ses entretiens avec les dirigeants polonais (*le Monde* du 20 juillet), M. François-Poncet a annoncé, le jeudi 19 juillet, à Varsovie, que la France et la Pologne étaient convenues de conduire entre elles une « *concertation permanente sur la préparation de la conférence de Madrid* ». Le ministre des affaires étrangères a précisé que cette concertation porterait en particulier sur la possibilité pour les deux pays de prendre une initiative commune, en vue d'assurer le succès de la conférence, considérée comme une « *étape capitale sur la voie de la détente* ».

Pour ce qui est des relations économiques bilatérales, qu'il a été décidé de relancer, M. François-Poncet a annoncé que la France pourrait apporter sa contribution à l'important projet d'aménagement agricole du bassin de la Vistule. Les perspectives dans les domaines de la chimie et du charbon et la coopération industrielle commune dans des pays tiers ont aussi été étudiées. Dans l'immédiat, un accord sur l'ouverture d'instituts polonais et français, à Paris et à Varsovie, a été signé, et M. Gierek, lors de sa visite privée de septembre, inaugurera l'institut polonais de Paris.

M. François-Poncet a fait remettre à ses interlocuteurs une liste de cas humanitaires, sur laquelle figure le nom de M. Glowczewski, l'industriel français d'origine polonaise arrêté le 6 avril 1978 à Varsovie, et accusé d'avoir commis des délits financiers. — B. G.

« LA LETTRE DE LA NATION » : un gage donné aux conservateurs britanniques.

« Il arrive souvent en politique que derrière la farce se jouent des parties importantes. C'est le cas à Strasbourg. Par exemple, il y a l'affaire de la présidence de la commission de l'agriculture (...). Elle est grave. Pour constituer la coalition des droites qui a permis l'élection de Simone Veil, cette présidence de commission a été donnée, on peut dire en gage, à un conservateur britannique. Quelle importance ? Eh bien ! il se trouve que les conservateurs britanniques ont sur l'avenir de la politique agricole commune les mêmes idées malthusiennes que la Commission de Bruxelles. Ils acceptent, à la limite, que l'agriculture européenne vise l'autosuffisancce mais pas plus. Cette autosuffisance étant maintenant pratiquement atteinte dans la plupart des secteurs, les exploitations agricoles européennes n'auraient plus aucune marge d'expansion et leur progrès de productivité devraient servir exclusivement à la baisse des prix à la consommation et à celle du nombre des producteurs agricoles. Encore s'agit-il là de la thèse « modérée », car certains vont plus loin et souhaitent l'ouverture tous azimuts aux importations alimentaires de pays tiers. Si ces thèses l'emportaient, l'agriculture, force de la France mais aussi de l'Europe, aurait-elle encore sa place dans l'Europe de demain ? »

LES DIFFICULTÉS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Un comité restreint est convoqué pour ce vendredi à Matignon

Un comité restreint était convoqué, pour ce vendredi 20 juillet, dans l'après-midi, afin de traiter des mesures kte va prendre le gouvernement pour parer aux difficultés financières de la Sécurité sociale.

On souligne, de nouveau, à l'hôtel Matignon, que la résorbtion du déficit de l'assurance maladie n'est pas envisagée par une augmentation des recettes, mais par une maîtrise des dépenses. Elle vise, en premier lieu, celles de l'hospitalisation et celles des prescriptions médicales.

Dans certains cas, le premier ministre dispose des pouvoirs réglementaires. Pour d'autres, l'intervention du Parlement est nécessaire. Enfin, il y aura aussi des négociations avec le corps médical.

Le programme de redressement en profondeur ne sera donc arrêté que vers la fin de l'année. Ses effets ne seront guère sensibles avant dix-huit mois. Aussi, dans l'immédiat, dit-on dans l'entourage de M. Barre, il convient de prendre des « mesures de relais », c'est-à-dire, en termes clairs, adopter certaines réductions de dépenses et créer des contributions momentanées.

Ce dispositif est en outre nécessaire pour gager, en quelque sorte, les avances de trésorerie, soit 7 à 8 milliards actuellement nécessaires.

Aucune des mesures qui seront décidées le 25 juillet, répète-t-on, n'est encore arrêtée. Une augmentation temporaire des cotisations versées par les salariés n'est pas exclue, de même qu'une ponction fiscale. (C.D.S.).

● *M. Françós Bordry, président national des jeunes démocrates sociaux*, a annoncé, le 19 juillet, sa décision de démissionner de cette fonction ainsi que de celle de secrétaire général adjoint du Centre des démocrates sociaux

UN DOCUMENT DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité peut s'appliquer à des faits commis sous l'occupation

L'Association des fils et filles de déportés juifs de France (F.F.O.J.F.) vient de rendre public le document remis par M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères, au garde des sceaux, à propos de l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité.

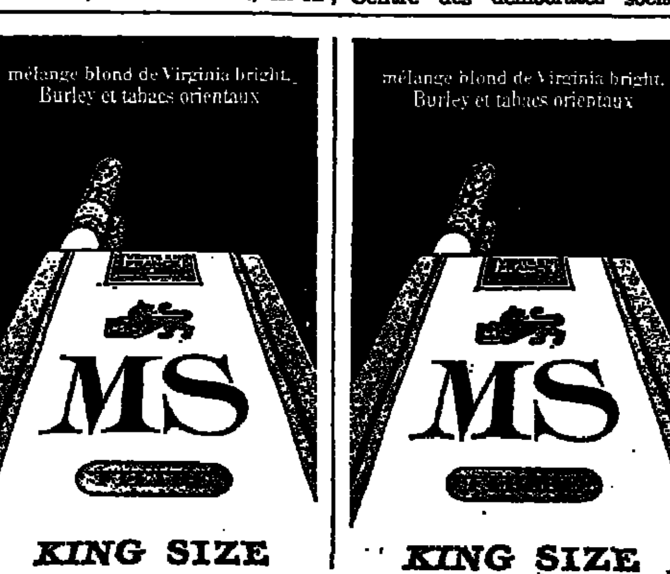
M. François-Poncet avait annoncé à l'Association, voilà quelques jours, qu'il avait remis ce texte au garde des sceaux (*le Monde* du 17 juillet). Le ministre, compétent en matière d'interprétation des traités, devait examiner le statut du tribunal militaire international, joint en annexe à l'accord interallié du 8 août 1945, et la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950. Il devait aussi dire si la loi sur l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité, adoptée en 1964 par le Parlement français, pouvait s'appliquer à des faits commis sous l'occupation.

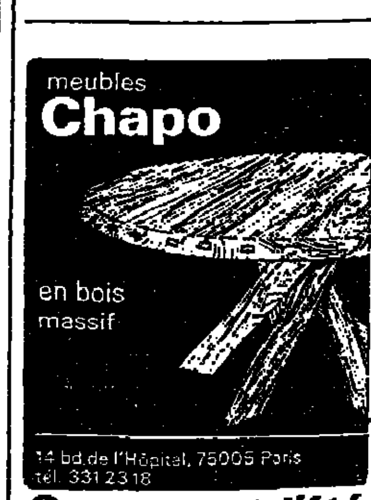
Cet avis lui avait été demandé par la chambre d'accusation de Paris, le 17 décembre 1976, à propos de Paul Touvier, ancien chef du deuxième service de la milice à Lyon en 1944. La question valait aussi pour Jean Leguay, délégué, en zone occupée, du secrétaire général de la police de 1942 à 1944, et qui a été inculpé, le 12 mars dernier, notamment de crimes contre l'humanité par Mlle Martine Anzani, juge d'instruction à Paris (*le Monde* des 13 et 14 mars).

Etudiant le statut du tribunal militaire international, joint en annexe à l'accord interallié du 8 août 1945, M. François-Poncet conclut : « *Le seul principe en matière de prescription des crimes contre l'humanité qu'on doive « considérer comme se déduisant » du statut du tribunal militaire international est le principe d'imprescriptibilité.* » Pour ce qui concerne la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales en date du 4 novembre 1950, le ministre estime qu'« *elle dispose à la fois pour le passé et pour l'avenir* ».

Son article 7 prévoit que « *nul ne peut être condamné pour une action ou une omission qui, au moment où elle a été commise, ne constituait pas une infraction d'après le droit national ou international. De même, il n'est infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'infraction a été commise. Le présent article ne portera pas atteinte au jugement et à la punition d'une personne coupable d'une action ou d'une omission qui, au moment où elle a été commise, était criminelle d'après les principes généraux de droit reconnus par les nations civilisées* ».

Quant au principe de la non-rétroactivité des lois pénales, « *ce texte n'affecte pas les lois qui, dans les circonstances tout à fait exceptionnelles qui se sont produites à l'issue de la deuxième guerre mondiale, ont été passées pour réprimer les crimes de guerre et les faits de trahison et de collaboration avec l'ennemi, et ne vise à aucune condamnation juridique et morale de ces lois* ».





هكذا من الأصل